هكذا من الأصل

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE Nº 11 427 — DERNIÈRE ÉDITION — DIMANCHE 25-LUNDI 26 OCTOBRE 1981

LE MONDE DIMANCHE



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3,80 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 28 fr ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 800 L. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,30 f ; E.-U., 85 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 13

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Télex Paris nº 650572
Tél. : 246-72-23

Le sommet de Cancun n'a pu définir la procédure de mise en route des négociations globales entre le Nord et le Sud

Le sommet des vingt-deux pays du Nord et du Sud réunis à Cancun (Mexique) s'est terminé vendredi 23 octobre dans la soirée par une déclaration lue par ses deux coprésidents, le président mexicain Lopez Portillo et le premier ministre canadien, M. Trudeau.

La déclaration confirme l'accord de principe intervenu pour ouvrir des négociations globales sur les relations entre pays industrialisés et pays en voie de développement, mais ne précise pas par quelle procédure et au terme de quels préparatifs ces négociations — qui devront néanmoins se tenir dans le cadre de l'ONU — seront engagées.

La déclaration ne fait pas non plus état d'un accord unanime pour la création d'une « filiale énergie » de la Banque mondiale, bien que cette idée, à laquelle l'Arabie Saoudite s'est officiellement ralliée, ait recueilli l'adhésion d'une majorité de participants.

De nos envoyés spéciaux

Cancun. — « *On peut souvent s'inquiéter que les conférences de ce genre constituent une suite de discours qui ne se rencontrent pas. J'ai participé à un dialogue avec des délégués qui s'interpellaient* », a expliqué M. Mitterrand dans une conférence de presse, vendredi soir, à l'issue de la rencontre. Le président s'est montré satisfait des résultats, tout en estimant qu'il faudra aller plus loin que ce qui a été suggéré par les « vingt-deux », notamment en ce qui concerne la stabilisation des recettes d'exportation des pays dépendants de la vente d'une seule matière première. A propos des négociations globales, il a dit : « *Si on compare le chemin parcouru depuis Ottawa, je pense que nous avons avancé. C'est cela qui nous autorise à dire que les négociations auront lieu.* »

Un représentant de la délégation américaine a indiqué, de son côté, que les discussions préparatoires à ces négociations globales — sur tous les chapitres du développement des pays du tiers-monde et de leurs rapports avec les pays riches — pourraient commencer dès la fin de l'année ou le début de l'année prochaine. Le président de l'Assemblée générale des Nations unies, M. Kittani (Irak), va établir les premiers contacts dans ce but.

La déclaration des deux coprésidents reprend la formulation du communiqué publié à Ottawa par les sept pays occidentaux, mais elle va plus loin, puisqu'elle engage cette fois les diverses parties. Celles-ci sont convenues de « *soutenir aux Nations unies un consensus pour lancer des négociations globales sur une base mutuellement acceptable, dans des circonstances offrant des perspectives de progrès significatifs, et en prenant en compte l'urgence de ce problème* ».

La déclaration enregistre la réserve de plusieurs nations du Nord (Etats-Unis en tête) demandant que la compétence des institutions spécialisées des Nations unies (notamment du F.M.I., de la Banque mondiale et du GATT, où les pays industrialisés sont en position dominante, soit respectée.

FRANCIS PISANI
et GÉRARD VIRATELLE.

(Lire la suite page 2.)

Des progrès au millimètre

Officiellement, la conception même du sommet de Cancun excluait la prise de décisions concrètes. Les vingt-deux participants, expliquait-on, avaient seulement l'intention de passer en revue les principaux dossiers du développement et des rapports Nord-Sud, et, dans le meilleur des cas, de donner une « impulsion politique » à ceux qu'ils voudraient bien considérer comme prioritaires.

Bien leur en a pris, car les espoirs suscités par toute autre approche plus ambitieuse n'auraient pas manqué d'être déçus. Si progrès il y a eu depuis les autres réunions du genre, et depuis l'échange de vues que les principaux dirigeants occidentaux avaient eu à Ottawa, il est millimétrique. Sans doute la déclaration finale engage-t-elle les participants à « soutenir aux Nations unies un consensus pour lancer des négociations globales » et même à insister sur leur « urgence », et les Américains ont-ils dû abandonner certaines des réserves qu'ils formulaient naguère. Mais cet abandon lui-même est formel : s'il est moins question de délibérations préparatoires, il faut toujours que les négociations s'engagent « sur une base mutuellement convenue » et « dans des circonstances offrant la perspective d'un progrès significatif ».

De même, la création éventuelle d'une filiale énergie de la Banque mondiale n'a guère progressé. Lancée il y a plus de deux ans par la banque elle-même, et vivement soutenue par M. Mitterrand, l'idée était fondée sur la nécessité de consacrer chaque année plus de 50 milliards de dollars par an à l'amélioration de la condition énergétique des pays les plus pauvres. Certes, le prince Fahd, d'Arabie Saoudite, peu désireux jusqu'à présent de financer un organisme contrôlé par les pays industrialisés, s'est-il déclaré favorable « à cent pour cent » à un tel projet. Mais comme lors de la conférence des Nations unies sur les énergies nouvelles et renouvelables de Nairobi en août dernier, ou lors du récent sommet d'Ottawa, les Américains ont réitéré leur réticence devant la création d'institutions nouvelles.

La rencontre aura du moins permis à la délégation française de confirmer spectaculairement l'ambition de Paris de se situer à la pointe du mouvement, non seulement par rapport aux Etats-Unis mais aussi en comparaison des autres partenaires européens, pour la crise en compte des revendications du tiers-monde et pour une nouvelle approche du développement. D'un bout à l'autre de la rencontre, ses porte-parole ont tenté de faire bouger M. Reagan de ses positions rigides. S'ils ont su en même temps éviter l'affrontement direct avec le grand allié, ils ont également acquis un nouveau capital de sympathie qui devrait faciliter leurs relations futures avec le tiers-monde, y compris avec ses composantes les plus militantes.

WASHINGTON SOUTIENT LE POINT DE VUE FRANÇAIS SUR LE TCHAD

(Lire page 3.)

AU JOUR LE JOUR

ESPOIR

Aux millions de femmes et d'hommes qui meurent de faim dans le monde pauvre, il ne manque que la parole. Comme aux chiens et aux chats du monde riche, lesquels sont environ deux fois mieux nourris que les affamés du tiers-monde.

S'ils veulent être entendus, ces derniers devraient donc retenir la leçon et venir aboyer et miauler sous nos balcons...

HENRI MONTANT.

Le P.S. réclame une radicalisation du pouvoir

• M. Mitterrand : « Nous avons la durée, il faut savoir la gérer »
• M. Mauroy : « Le gouvernement ne cédera devant aucune intimidation

Les premiers échos du congrès du parti socialiste, qui s'est ouvert vendredi à Valence, ont confirmé un durcissement de la situation politique que la mise en œuvre des nationalisations avait déjà laissé entrevoir.

Le « congrès de la victoire » a commencé sur le ton de la colère. Devant les obstacles qu'ils rencontrent dans l'application de la politique de changement, les socialistes réclament une radicalisation du pouvoir.

Dans un message au congrès, M. Mitterrand a invité ses amis à « savoir gérer la durée ». M. Mauroy a déclaré que le « gouvernement ne cédera devant aucune intimidation ».

Ce pourrait n'être qu'un effet de congrès si les dirigeants du P.S. et des membres du gouvernements n'allaient au-devant de la pression des militants en demandant que des sanctions soient prises, que les responsables soient immédiatement changés partout où, dans l'appareil d'Etat, l'action gouvernementale se heurte à l'hostilité ou à l'inertie. La tendance à la radicalisation correspond aux sentiments de M. Mitterrand et de M. Mauroy, l'un et l'autre ayant déjà laisser planer la menace d'en venir là si la nécessité s'en faisait sentir.

Or les dirigeants socialistes, mais pas seulement eux, considèrent qu'elle se fait sentir. Le révélateur « public » a été l'affaire Paribas. La prise de contrôle de la filiale suisse du groupe Paribas par une société étrangère continue de provoquer de nombreuses réactions.

Après M. Georges Marchais, qui avait notamment proposé vendredi la création d'une commission d'enquête parlementaire, la C.G.T., par la voix de M. Krasucki, et la C.F.D.T., par celle de M. Rolant, ont dénoncé cette opération et demandé au gouvernement de prendre des dispositions pour éviter que de tels faits ne se reproduisent.

Le ministère des finances a également évoqué cette affaire dans un communiqué. Selon la Rue de Rivoli, « *des manœuvres ont été menées au sein de la Compagnie française de Paris et des Pays-Bas à l'insu du conseil d'administration* », ce qui aurait entraîné la démission de son président. Nul doute que le gouvernement ait eu le sentiment d'avoir été floué.

La lenteur délibérée que l'opposition a imposée au débat sur les nationalisations est considérée comme une manœuvre d'obstruction qui a permis la mise en œuvre de diverses opérations bancaires. D'où le ton violant des débats parlementaires, qui a encore monté d'un cran dans la nuit de vendredi à samedi, lorsque les élus de l'opposition ont pris connaissance des déclarations de MM. Quilès, Defferre, Mermaz et Sarre au congrès du P.S.

ANDRÉ LAURENS.

(Lire la suite page 6.)

POINT

Les moyens et la mesure

Le pouvoir doit-il faire tomber des têtes pour mieux s'affirmer et mettre en œuvre sa politique ou, plutôt, celle qui a eu l'aval de la majorité des électeurs ? Si l'on fait la part de ce qu'il y a d'excessif et, parfois, d'injuste dans la formulation d'une telle exigence, qui doit beaucoup à la surenchère traditionnelle des congrès, il reste qu'elle traduit un sentiment : celui d'une certaine impuissance du pouvoir politique devant ces autres pouvoirs que détiennent les milieux économiques et la haute administration. Voire les grands médias; si l'on en croit M. Fillioud, encore que les nouveaux gouvernants aient pris dans ce domaine des mesures qui auraient dû suffire.

Les socialistes découvrent que le changement politique n'a pas été accepté par tous. En particulier par ceux qui, détenant les leviers de commande de l'activité économique, sont tentés de ne pas accepter les réformes de structure mises en œuvre ou, plus gravement encore, par ceux qui, dans l'appareil d'Etat, ont pour mission d'exécuter les directives du gouvernement et d'appliquer la nouvelle politique. Les congressistes du P.S. s'en émeuvent et expriment, avec plus ou moins de bonheur, une déconvenue et une colère dont on perçoit de plus en plus les signes dans les allées du pouvoir.

Non seulement le gouvernement a le sentiment qu'il n'est pas suivi, mais il a la certitude que son action est, parfois, freinée ou contrecarrée. Cela devrait le conduire à prendre, plus nettement qu'il ne l'a fait jusqu'à maintenant, les moyens d'agir. Les moyens, ce sont d'abord les hommes, qui, dans un Etat moderne, sont le relais de toute action politique.

De ces hommes, il faut attendre la loyauté et un sens du service public qui dépasse les inclinations personnelles et surmonte les réflexes acquis pendant plus de vingt ans. Mais on ne saurait leur demander la carte du parti.

Les moyens de gouverner ne peuvent passer par le choix de banquiers, de chefs d'entreprise, de préfets, de recteurs ou de journalistes socialistes. Sinon, ce serait retomber dans une conception de l'alternance que l'on a pu reprocher à d'autres.

Un entretien avec M. Emilio Colombo

L'Europe doit participer de manière plus efficace à la solution des grands problèmes internationaux

nous déclare le ministre italien des affaires étrangères

Le gouvernement Spadolini a marqué, dès son entrée en fonctions, le souci de donner une impulsion particulière à la diplomatie italienne. Ainsi envisage-t-il de proposer, seul ou conjointement avec la République fédérale d'Allemagne, des mesures pour le renforcement de la Communauté européenne. D'autre part, le président de la République, M. Pertini, en accord avec le chef du gouvernement et le ministre des affaires étrangères, a adressé, le 21 octobre, à M. Lopez Portillo, un télégramme de protestation très vive contre l'exclusion de l'Italie de la conférence de Cancun. Cette exclusion, dit le chef de l'Etat, « peut provoquer dans l'opinion italienne une perplexité notable ».

M. Colombo, ministre des affaires étrangères, a exposé au correspondant du « Monde » ses vues sur l'état des problèmes internationaux.

— *Quelle est l'origine de l'initiative prise par l'Italie et l'Allemagne en vue d'un renforcement de l'Europe ?*

— L'initiative italienne a des racines profondes dans notre culture. Nous avons toujours pensé en termes de dépassement d'une entité trop étroitement nationale et, depuis la guerre, les forces démocratiques se sont toujours rangées nettement du côté de l'Europe. A cela s'ajoute que, récemment, les symptômes de désaccords, de divergences et d'impasses fréquents dans la Communauté européenne sont devenus à nos yeux extrêmement préoccupants. Il nous est apparu que l'aggravation des tensions internationales rendait nécessaire une participation de l'Europe plus efficace. Depuis l'été dernier, nous avons constaté que ces préoccupations étaient largement partagées par les Européens, et notamment les Allemands. Comme nous, ces derniers pensaient soumettre un projet dans le cadre des Dix. C'est ainsi que s'est formée l'idée de coordonner nos propositions. Nous devons encore, sur la base des entretiens que nous avons avec Bonn, décider si nous ferons un texte commun ou s'il y aura deux projets très voisins.

— *L'initiative italienne est globale et concerne aussi bien la politique que la culture ou l'économie. Dans ce dernier domaine, quelles sont les divergences avec les Allemands ?*

— Tout en tenant compte des grandes directives politiques prises dans le cadre du conseil européen, on ne doit pas négliger un meilleur fonctionnement de la Communauté européenne, qui a son développement propre, ses institutions, qui demeurent la pierre angulaire de tout progrès.

Propos recueillis par
PHILIPPE PONS.

(Lire la suite page 2.)

LA 33e FOIRE DU LIVRE DE FRANCFORT

L'ombre de la crise

Prudence et inquiétude planaient cette année sur la trente-troisième Foire du livre, cette gigantesque « buchmesse » qui, bon an, mal an, ramène à Francfort l'ensemble de édition : 285 000 livres, dont 84 000 nouveautés, 5 465 éditeurs, 79 700 mètres carrés (soit 400 mètres carrés de moins que l'an passé), quatre-vingt-cinq pays !... Un calme presque engourdi, très éloigné de l'image qu'on s'était fait de cette manifestation enfiévrée, avec des « coups », des manuscrits qu'on se dispute et qu'on dévore en une nuit, de folles enchères... L'ombre de la crise...

Pourtant, qu'on ne s'y trompe pas : cette institution commerciale qu'est la Foire du livre est, plus que jamais, devenue irremplaçable : vaste « maison de rendez-vous » pour les éditeurs et les agents du monde entier (et pour les libraires allemands), qui viennent parler affaires, nouer des contacts, se rencontrer enfin, au lieu de toujours communiquer par lettre ou par téléphone.

Plus rien ne vient réellement troubler, comme après 1968, les travaux des professionnels, et les affrontements politiques ont pour ainsi dire disparu depuis que s'est créée, il y a quatre ans, une autre institution, une contre-foire, la foire Alternative, qui rassemble, à plus de 10 kilomètres de la foule « sérieuse » des businessmen, l'ensemble des gauchistes. On trouve même des autocars qui vous conduisent d'une foire à l'autre et, ainsi, le calme règne ! Pourtant, on pouvait s'attendre à des retombées de la grande manifestation de Bonn contre le nucléaire et la politique américaine, mais rien ne vint troubler la calme apathie ambiante,

NICOLE ZAND.

(Lire la suite page 8.)

DIPLOMATIE

LA FIN DE LA CONFÉRENCE DE CANCUN

La procédure de mise en route des négociations globales n'a pu être définie

(Suite de la première page.)

Le premier ministre canadien, M. Trudeau, a reconnu qu'il n'avait pas été possible d'obtenir l'accord de tous les vingt-deux participants *sur ce que serait la prochaine* étape devant conduire au lancement effectif des négociations globales.

L'idée avancée par l'Autriche, et reprise sous une autre forme par le Canada, qu'un groupe consultatif pourrait être formé à cette fin par les «vingt-deux» et peut-être quelques autres Etats, n'a pas été retenue, notamment parce que les pays en développement ne peuvent accepter que des discussions au fond sur les négociations globales aient lieu en dehors des Nations unies.

Telle est la position de leur groupe de pression — le groupe des « 77 » que préside depuis le mois de septembre, et pour un an, l'ambassadeur d'Algérie, M. Bedjaoui. Celui-ci estime que les résultats du sommet sont honorables, en particulier parce qu'ils assurent, a-t-il dit, la certitude qu'après un an de blocage des négociations auront lieu. « *C'est une fenêtre ouverte sur l'avenir, mais toutes les pierres ne sont pas enlevées du chemin* », nous a-t-il dit. Selon lui, il était difficile d'escompter plus et de concéder moins, mais du moins la globalité des problèmes du développement et de la coopération économique internationale a été admise.

A propos de la filiale énergie de la Banque mondiale, la déclaration fait la synthèse des points de vue exprimés par les vingt-deux participants et confirme que le problème de l'énergie est « global » et pas seulement Nord-Sud, du fait que des pays industriels sont également producteurs de pétrole. Elle reprend *l'un des thèmes de bataille des* Mexicains : organiser au niveau mondial le passage de l'ère des hydrocarbures à celle des sources d'énergie diversifiées. La proposition algérienne d'une planification à long terme de l'exploration des ressources énergétiques des pays en dévelop*pement a également été intégrée* dans le texte des présidents. Les discussions ont montré que les pays pétroliers du tiers-monde ne souhaitent pas traiter du problème de l'énergie en dehors des négociations Nord-Sud, ce qui est une manière d'inviter les pays riches à ouvrir le *dossier monétaire et financier...*

Dans tous les cas, aucune initiative en ce domaine ne recueille actuellement l'appui de tous les pays. Il a été noté cependant que l'Arabie Saoudite avait soutenu l'idée de la création d'une filiale énergétique de la Banque mondiale et que, parmi les « vingt-deux », un courant majoritaire s'était nettement dessiné dans ce sens.

La déclaration considère comme une obligation fondamentale, prioritaire, à l'échelon national et international, de lutter contre la faim. Si les pays en développement doivent rechercher l'autarcie en ce domaine, ils ont néanmoins besoin d'aide pour y parvenir, et il leur est recommandé de définir des stratégies alimentaires intégrant tous les fac*teurs de production. Enfin, l'aide ali*mentaire doit être considérée comme une ressources provisoire répondant à des situations d'urgence, mais qui ne doit pas contrarier le développement agricole national. La proposition algérienne en vue d'éliminer la faim d'ici à la fin du siècle a été *retenue.*

Le fonds de stabilisation

A propos des cours des matières premières et des obstacles à leur commerce, le ministre des affaires étrangères de Côte-d'Ivoire, M. Siméon Ake, n'a pas hésité à *répondre à M. Reagan que « la loi du marché, c'est la loi du plus fort »*. Le président vénézuélien, M. Campins, a tenu un langage semblable. Les pays du tiers-monde les plus favorables à l'initiative privée et aux investissements étrangers se montrent intraitables lorsqu'il est *question de partager les revenus de* leurs exportations.

Le sommet propose en tout cas d'améliorer les accords internationaux de produits et de stabilisation des cours existants. Dans cet esprit, la France, la Grande-Bretagne et l'Inde ont déclaré qu'elles allaient *signer les documents portant créa*tion du fonds commun de stabilisation. Les « vingt-deux » ont déploré la lenteur avec laquelle ce fonds est mis en œuvre, du fait précisément qu'il n'a pas recueilli un nombre suffisant de signatures et de dotations financières. Ils ont également reconnu la nécessité d'élargir l'accès des pays en développement aux préférences généralisées, ainsi que celle, pour les pays industrialisés, de « résister au protection*nisme* ».

Répondant aux critiques faites par certains pays en développement à l'égard du « protectionnisme » de l'Europe, M. Cheysson a rappelé, dans une conférence de presse, que les pays membres de la C.E.E. faisaient bénéficier les soixante pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique qui sont associés à la Communauté par les accords de Lomé d'avantages tarifaires plus importants que ceux consentis par les Etats-Unis.

La déclaration de Cancun fait seulement brièvement référence aux dépenses d'armement, pour dire que les sommes qui y sont consacrées pourraient mieux être utilisées au développement. Enfin, les « vingt-deux » n'ont pas proposé d'institutionnaliser les rencontres comme celle de Cancun. La France, notamment, était opposée à toute structure permanente.

D'après plusieurs délégations, les conversations se sont déroulées sans esprit partisan ou de groupe. Les pays du Sud ont tenu un langage susceptible de « *passer la rampe* ». « *Nous ne nous sommes pas culpabilisés les uns les autres, ni tendu des pièges réciproques* », a pu dire en conclusion le président Lopez Portillo, ajoutant : « *L'esprit de Cancun, c'est l'esprit de solidarité, d'harmonie et de conciliation* ». Les promoteurs de ce sommet limité Nord-Sud estiment avoir atteint leur but : sensibiliser l'opinion mondiale à différentes questions qui intéressaient jusqu'à maintenant surtout les spécialistes et exercer une pression politique sur la communauté internationale.

FRANCIS PISANI
et GÉRARD VIRATELLE.



(Dessin de PLANTU.)

Deux ans de survie pour régler une nuit d'hôtel...

De nos envoyés spéciaux

Cancun. — « *L'agriculture californienne, que je connais bien, est prospère, car nos fermiers ont une bonne formation*, aurait dit en substance M. Reagan lors du débat sur l'alimentation ; *il suffit d'en faire autant dans le reste du monde.* » Prenant l'exemple tanzanien, le président Nyerere a dû lui expliquer que les choses n'étaient pas si simples et est parvenu à le rendre songeur.

Même avant la déclaration finale, le scepticisme était une attitude de bon sens. Comment espérer d'une réunion de quarante-huit heures qu'elle résolve des problèmes aussi complexes? « *C'est l'ensemble des rapports de forces dans le monde qui est en question* », disait un délégué français.

Le malaise se traduit par un chiffre : le prix d'une nuit d'hôtel dans cette plage du « Sud », pour touristes du « Nord », équivaut à deux ans de revenus d'un habitant moyen du Bangladesh, au demeurant représenté ici.

La vraie difficulté de toute appréciation du sens de Cancun tient peut-être à l'originalité de ces assises : vingt-deux chefs d'Etat et de gouvernement ou leur représentant réunis pour discuter — *non* pour négocier — de certains des problèmes les plus pressants du monde.

Plus que l'esprit de Cancun, on devrait en saluer le succès technique. Enfermés dans leur hôtel, les chefs d'Etat et leurs assistants ont pu multiplier les contacts informels.

En séance, les vieux routiers des conférences internationales ont *remarqué que, contrairement à* l'habitude, les délégués restaient à leur place et suivaient attentivement les débats.

Dans ce cadre particulier, les chefs d'Etat se sont exprimés librement, ce qui a donné lieu à autant de suprises que de confirmations. Mme Gandhi n'a guère impressionné son auditoire. Mme Thatcher a su conserver, malgré l'importance de l'enjeu, un ton mondain. Allemands et Autrichiens ont souffert de l'absence de leurs chefs de gouvernement. Les représentants de la Yougoslavie et du Bangladesh n'ont pu cacher qu'ils ne s'étaient pas remis de la mort de leurs « *chefs historiques* ».

M. Trudeau, qui s'offre le luxe de prendre la parole alternativement en anglais, en français et en espagnol, a contribué, par son humour, à la fluidité des débats. Le président Lopez Portillo a confirmé qu'il devait d'avoir réalisé son ambition de réunir la conférence à ses qualités d'habile dialecticien. Le Nigéria s'est imposé par la qualité intellectuelle de sa délégation. M. Chadli n'a pas forcé sa nature plutôt silencieuse. M. Nyerere s'est révélé être le véritable porte-parole du Sud à cette *table. M. Mitterrand, « intervenant peu, mais à propos »*, selon l'un de ses collaborateurs, a joué les sages. M. Marcos, à soixante-six ans, a fait du ski nautique avant le petit déjeuner. Quant à M. Reagan, si l'on en croit son propre ministre des finances, il a « *même participé à la discussion* », démontrant ainsi qu'il était capable de se passer des notes de ses conseillers.

Les vingt-deux hommes de bonne volonté sont, si l'on en croit la déclaration du Mexique et du Canada, parvenus à des conclusions de bon sens du genre : l'unité ne vaut que par la diversité, ou l'indépendance n'est possible que dans l'interdépendance. Les deux coprésidents, à qui l'on avait demandé s'ils avaient l'intention de briguer le secrétariat général des Nations unies, ont affirmé qu'à l'expiration de leurs mandats nationaux respectifs, ils se retireraient pour peindre et écrire et... se laisseraient pousser la barbe.

Quant au public, un instant saisi par le doute, il peut se *rassurer : dans le domaine du* dialogue Nord-Sud, en tout cas, les miracles n'existent pas.

F. P. et G. V.

Un entretien avec M. Emilio Colombo

(Suite de la première page.)

L'Allemagne a certaines préoccupations en matière économique dues *à la crainte d'une* croissance excessive du budget de la Communauté qui rendrait plus lourde sa position de premier contributeur.

— *Quelles sont les grandes lignes du projet italien sur le plan économique ?*

— Je pense que nous devons *combattre les tendances protec*tionnistes qui sont apparues (telles que la guerre du vin ou celle des œufs). Nous devons retrouver une vision politique commune à des pays désormais heureusement profondément interdépendants en vue de définir les grandes lignes de notre développement économique.

» Le système monétaire européen ne doit pas se limiter à jouer sur les taux de change. Nous devons nous occuper, aussi, de ce qui est sous-jacent aux relations purement monétaires. Nous devons poursuivre nos efforts pour rapprocher les taux d'inflation, naturellement, vers le bas. Nous devons aussi introduire des règles et des principes, acceptables et respectés par tous, qui établissent des rapports plus contraignants pour ce qui est des taux d'inflation, de l'évolution de la balance des paiements et du déficit budgétaire. Nous devons enfin élargir le cadre de notre intégration, qui est restée, jusqu'à présent, surtout agricole.

— *Sur le plan politique ?*

— La coopération politique entre les Dix est un processus pragmatique qui s'est développé de manière satisfaisante ces dernières années et a permis de faire émerger une ligne commune sur les principaux problèmes mondiaux, tels que l'Afghanistan, le Proche-Orient ou l'aide économique à la Pologne.

» Nous devons nous employer à renforcer cette coopération et à l'étendre à certains domaines culturels et de la sécurité. Nous entendons, par sécurité, un domaine vaste, qui va des négociations sur le désarmement à certains aspects politiques et de défense qui sont traités, aujourd'hui, par la conférence de Madrid et, demain, nous l'espérons, par une conférence européenne sur le désarmement, jusqu'aux négociations sur les euromissiles.

— *Quel peut être le rôle d'une Europe renforcée dans les rapports Est-Ouest ?*

— Nous ne devons pas rester passif en face d'une situation de tension, mais être en mesure de contribuer en tant que protagonistes directement intéressés à l'atténuer ou à l'éliminer. Je pense que, si, en prenant des décisions politiques significatives, nous montrions une volonté réelle de faire l'union de l'Europe, la voix des Dix en serait plus forte et la position du camp occidental dans son ensemble renforcée.

— *Comment situez-vous, dans le contexte de l'initiative italienne, en vue d'un renforcement de l'Europe, la décision de votre gouvernement d'installer des missiles en Sicile ?*

— De même qu'à Paris le gouvernement s'est prononcé sans équivoque sur ces problèmes, et cela dans le cadre de la solidarité du camp occidental, à Rome et dans d'autres capitales nous nous en sommes tenus au double engagement pris dans le cadre de l'OTAN en décembre 1979 : rééquilibre et désarmement. Il y a un « lien dialectique » entre ces deux objectifs, comme l'a souligné le président Mitterrand. Les décisions relatives à l'installation d'une base de missiles à Comiso, en Sicile, répondent à la première préoccupation ; en même temps c'est aussi concrétisé la reprise des négociations américano-soviétiques, qui n'excluent pas l' « option zéro » (c'est-à-dire la non-installation des euromissiles en échange du démontage complet des SS-20).

— *Les résultats des élections en Grèce auront-ils des conséquences sur la position d'Athènes au sein de l'OTAN ?*

— Il appartient au peuple grec de décider. Nous ne pouvons que souhaiter que, si des modifications interviennent dans la politique d'Athènes, elles aillent dans le sens du maintien de la Grèce dans la Communauté européenne et dans le pacte Atlantique.

Propos recueillis par
PHILIPPE PONS.

La réunion à Paris de la « commission Palme » sur le désarmement

Croire que l'on peut gagner une guerre nucléaire est « folie et illusion »

déclare un participant soviétique

La commission indépendante sur les problèmes du désarmement et de la sécurité a ouvert vendredi 23 octobre, à Paris, une session de travail, la septième depuis sa création en septembre 1980. Appelée plus communément commission Palme, du nom de l'ancien premier ministre suédois qui la préside, la commission s'inspire de l'esprit de la commission Brandt, qui avait rédigé pour l'ONU, en 1979, un rapport sur les problèmes du développement : elle compte présenter son rapport l'an prochain, à l'occasion de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ONU sur le désarmement, mais elle a déjà rédigé quelques conclusions partielles après ses sessions de Vienne (sur les pourparlers SALT), de Moscou (sur les armements antimissiles), de Genève (sur les armes eurostratégiques) et de Mexico (sur les ventes d'armes).

M. Palme avait été invité par M. Mitterrand, au cours d'une entrevue qu'il avait eue avec lui cet été, à tenir à Paris la septième session, consacrée cette fois à l'économie de l'armement. M. Vance, ancien secrétaire d'Etat de M. Carter, Mme Brundtland, ancien premier ministre norvégien, le général Obasanjo, ancien chef d'Etat du Nigéria, notamment, sont présents, mais d'autres membres de la commission, notamment M. Salim, le *ministre tanzanien des affaires* étrangères, retenu à Cancun, et M. Den Uyl, l'ancien premier ministre des Pays-Bas, se sont excusés. M. Arbatov, membre du comité central du P.C. soviétique, qui représente d'ordinaire l'U.R.S.S., s'était fait remplacer par le *général* Milstein, un stratège habitué des colloques internationaux.

C'est précisément le général Milstein qui a tenu la vedette au cours d'une conférence de presse tenue vendredi par la commission, en répondant à des questions sur la « *guerre nucléaire limitée* », à la lumière des accusations portées contre Moscou par M. Reagan. Selon le général soviétique, c'est « *pure folie et illusion* » de croire que l'on peut gagner une guerre nucléaire, celle-ci ne pouvant se traduire que par « *un holocauste et la fin de notre civilisation* ». Par conséquent, toute idée de limiter un tel conflit est « *stupide* » ; la doctrine soviétique en la matière exclut cette notion, tout comme celle de la « *réponse flexible* » adoptée par l'OTAN. « *Notre doctrine*, a-t-il poursuivi, *est de ne jamais utiliser en premier l'arme nucléaire ; celle-ci ne sera employée qu'en réponse à une attaque nucléaire contre l'Union soviétique* ».

Après lui, M. Daillet, député U.D.F., seul membre français de la commission, tout en réaffirmant son appartenance à l'opposition, s'est dit satisfait de « *n'être pas en désaccord* » avec le gouvernement actuel sur la nécessité de *fonder la paix sur* l'équilibre des forces. Une idée que devait développer M. Badinter, ministre de la justice, qui, recevant la commission au nom de M. Cheysson pour un dîner au quai d'Orsay, vendredi, a rappelé l'invitation de M. Mitterrand à « *ne pas confondre le pacifisme comme postulat et la paix comme résultat* ». Ce sont « *les hommes, non les armes, qui sont cause des conflits* », a-t-il ajouté.

[Les déclarations du général Milstein ne sont pas nouvelles et elles correspondent à ce qu'a dit M. Brejnev dans une récente déclaration à la « Pravda ». Elles n'en sont pas moins considérées comme un élément de « double jeu » par de nombreux experts américains, qui font valoir que la littérature militaire soviétique abonde en déclarations très différentes sur la nécessité et la possibilité de gagner une guerre nucléaire, y compris, dans certains cas, par le moyen d'une frappe préventive sur les objectifs militaires et civils ennemis. L'ouvrage publié dans les années 60 sous la direction du maréchal Sokolovski, de même que le mensuel soviétique « la Pensée militaire » et d'autres brochures publiées à l'intention des officiers sont fréquemment citées en ce sens.

Interrogés à ce sujet, le général Milstein et d'autres responsables soviétiques ne nient généralement pas l'existence de cette littérature, mais ils font valoir qu'il s'agit là d'instructions nécessaires pour renforcer la préparation au combat des forces armées. Ce qui compte, selon eux, est ce que déclarent les seules autorités civiles.]

Le pacifisme en Europe

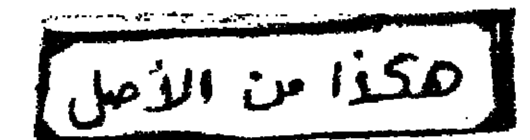
« TÉMOIGNAGE CHRÉTIEN » : pourquoi ce silence des évêques ?

M. Georges Montaron écrit dans un éditorial de *Témoignage chrétien* :

« *En France, c'est la commission Justice et Paix qui, avec son homologue protestant, publie une longue déclaration à l'occasion de la Semaine pour le désarmement. (...) Mais, devant l'extraordinaire danger qui nous menace, l'Eglise qui est en France peut-elle se contenter de la déclaration d'une commission ? Pourquoi ce silence des évêques ? (...)*

» *Il est difficile de concilier la vocation prophétique de ceux qui ont la charge du peuple de Dieu avec le réalisme des contingences politiques. Mais la prudence est-elle la voie évangélique ? Ne se lèvera-t-il donc pas un Saliège, un Théas, un Guilhem, un Riobé pour parler haut et clair, comme Jean-Paul II a parlé à l'UNESCO, afin que tous ceux qui sont en recherche de la paix entendent le message de l'Evangile.*

» *Evêques de France, votre silence, aujourd'hui, sera lourde à porter demain.* »



AFRIQUE

Tchad

WASHINGTON APPUIE L'APPEL DE M. MITTERRAND

Les Etats-Unis se sont félicités, vendredi 23 octobre, de l'appel lancé la veille à Cancun par M. Mitterrand en faveur de l'application de la résolution de l'Organisation de l'unité africaine qui prévoit l'envoi d'un contingent militaire interafricain au Tchad (*le Monde* du 24 octobre). « *Nous soutenons fermement la proposition française* », a déclaré un porte-parole du département d'Etat à Washington.

A Cancun, de source française autorisée, on disait vendredi que l'appel du chef de l'Etat avait pour but d'empêcher une action intempestive de la Libye sur place, sans autre précision. Mais on indiquait qu'il était encore trop tôt pour connaître les besoins réels de cette force interafricaine, dont l'importance n'est toujours pas connue.

Les troupes libyennes sont intervenues de façon déterminante lors des récents affrontements meurtriers à Mongo, dans le centre du pays, entre les partisans de M. Mahamat Abba Saïd, ministre de l'intérieur, et ceux de M. Acyl Ahmat, ministre des affaires étrangères. Elles jouent également un rôle crucial dans la lutte contre les FAN (Forces armées du Nord) de M. Hissène Habré, dans l'est du territoire. — (*A.F.P.*)

Tunisie

Les élections législatives du 1er novembre offriront une réelle possibilité de choix

De notre correspondant

Tunis. — Quatre formations participent depuis une semaine à la campagne en prévision des élections *législatives anticipées du 1er novembre*. Ce sera la première fois depuis l'indépendance que les électeurs — 2 282 000 inscrits — auront véritablement la possibilité de choisir (1) leurs représentants à la Chambre des députés, le parti socialiste destourien (P.S.D.) étant seul *jusqu'ici* à présenter des candidats. Cette *évolution*, décidée en avril par M. Bourguiba, constitue une *nouvelle étape dans la voie de la* démocratisation engagée depuis dix-huit mois et qui devrait déboucher sur l'instauration d'un pluralisme politique que nombre de Tunisiens appellent de leurs vœux.

La partie qui s'engage est *incontestablement déséquilibrée*. Les formations de l'opposition, qui devront obtenir au moins 5 % des suffrages pour être officiellement *reconnues en tant que partis, n'ont*, en effet, bénéficié que d'un laps de temps très court pour s'organiser et ont conscience de leur faiblesse face au puissant P.S.D., qui exerce le pouvoir sans partage depuis un quart de siècle et contrôle toutes les structures du pays. Malgré ce handicap, elles ont quand même décidé d'être présentes dans la « *bataille* » pour plusieurs raisons. Tout d'abord, au-delà des résultats, leur participation peut favoriser, consolider et accélérer le processus démocratique encore à ses premiers pas. En outre, les *conditions de régularité dans* lesquelles se dérouleront la campagne électorale et le scrutin, qui ont déjà fait l'objet d'assurances formelles, prendront valeur de test de la sincère volonté de changement de l'autorité.

Des incidents

Si, à ses tout débuts, la campagne s'est déroulée sans incident, elle semble avoir pris *un tour plus dur* depuis vingt-quatre heures, tout au moins pour le Mouvement des démocrates socialistes, dont les réunions dans *les trois circonscriptions* de Tunis ont été sérieusement perturbées ou purement empêchées. Au cours d'une conférence de presse, les candidats du *mouvement* dans la capitale, dont certains avaient le visage tuméfié, ont dénoncé vendredi 23 octobre les violences dont ils *venaient d'être victimes et l'impossibilité* dans laquelle ils se sont trouvés de tenir normalement les meetings prévus pour la journée. Les autres courants d'opposition n'ont toutefois pas fait état de semblables incidents qui *paraissent* beaucoup plus être le fait d'un zèle excessif de quelques dirigeants locaux que d'une volonté délibérée du pouvoir central de fausser le jeu.

Les trois cent soixante-cinq candidats aux cent trente-six sièges à pourvoir se présentent sous différentes étiquettes. Vient en tête le Front *national* pour les élections, constitué par le P.S.D. et la centrale syndicale U.G.T.T., dont la commission administrative n'a approuvé cet accord qu'à une faible majorité (*le Monde* du 21-22 septembre). Les organisations *patronales* et d'agriculteurs et l'union des femmes, toutes trois liées organiquement au parti, ainsi que quelques notabilités y ont été associées. Sa formation a suscité commentaires et polémiques, aussi bien parmi les syndicalistes dont certains y voient une brèche dans l'autonomie de la centrale, que dans les rangs de l'opposition qu'elle désavantage assurément. La querelle *paraît toutefois s'être apaisée*, du moins *pour un temps*, puisque les syndicalistes ont eu la possibilité de se présenter à titre personnel sur les listes des autres formations, ce dont ils ne se sont *pas privés*. L'U.G.T.T. est représentée par vingt-sept candidats dont huit membres du bureau exécutif.

Le Front est seul à *présenter* des candidats dans les vingt-trois circonscriptions. *Le P.S.D. y conserve* la plus *large* base, mais, contrairement aux consultations *précédentes*, tous les membres du bureau politique et du gouvernement ne font pas acte de candidature. *Plus de la moitié* d'entre eux sont absents des listes. Dans les milieux informés, on explique ce changement par une volonté de ne présenter que des candidats originaires de leurs *circonscriptions sans avoir recours aux anciens « parachutages »* qui étaient généralement mal accueillis et d'éviter une généralisation du *cumul* des *responsabilités*.

Il est possible aussi que la présence de personnalités très marquées par les méthodes autoritaires d'un récent *passé ait été jugée inopportune*.

L'éventail des formations

Le parti communiste tunisien (P.C.T.), autorisé depuis trois mois, présente trente-sept candidats, dont un nombre « *non négligeable* » de *syndicalistes dans six circonscriptions*. Ses militants et dirigeants ont constitué à eux seuls cinq listes *et pour la sixième se sont associés* avec un groupe de cinq progressistes. Le P.C.T., qui était interdit depuis 1962, aurait souhaité une alliance de tous les courants d'opposition face au Front, mais sa *proposition n'ayant* pas trouvé d'échos favorables, il a décidé, faute de temps et probablement de moyens, de s'en tenir à une participation « *quasi symbolique, mais en même temps réelle* », pour employer l'expression de son secrétaire général, M. Mohamed Harmel.

Le Mouvement des démocrates socialistes (M.D.S.), animé par l'ancien ministre M. Ahmed Mestiri, est, de *toute l'opposition*, la plus importante formation à participer aux élections, bien que deux de ses listes aient *été invalidées*.

Ses cent dix candidats, dont une *majorité de fonctionnaires et d'enseignants* ainsi qu'une vingtaine de syndicalistes, se présentent dans dix-huit circonscriptions. Le M.D.S., qui se réclame d'un socialisme démocratique, dont la ligne est souvent proche de celle du régime, milite depuis plusieurs années en faveur de la politique d'ouverture qui est actuellement menée. Il attend depuis 1978 l'autorisation de se *constituer en parti politique*.

La tendance du *Mouvement* de l'unité populaire (MUP), opposée à l'ancien ministre, M. Ahmed ben Salah, mais qui conserve le même sigle que son groupe, a désigné cinquante-neuf candidats, dont, assure-t-il, une trentaine de syndicalistes, dans neuf circonscriptions. Trois de ses listes avaient été invalidées au lendemain de la clôture du dépôt des candidatures. Partisan d'un « *socialisme populaire permettant aux autres travailleurs d'être directement associés à la gestion et au contrôle des entreprises* », le MUP a, lui aussi, demandé sa reconnaissance en tant que parti.

Enfin, dix-huit personnes indépendantes de tous courants ont décidé de faire acte de candidature sous *des étiquettes différentes dans trois circonscriptions*.

Tel est l'éventail des choix qui seront offerts aux Tunisiens. Ils auront sans doute à se prononcer plus en fonction de leurs sensibilités et sympathies que sur des options fondamentales qui ne diffèrent souvent que dans leur formulation — principalement à propos du socialisme, dont toutes les forces en présence se réclament — *mais se rejoignent pour* prôner le respect des libertés individuelles et collectives, la réalisation d'un meilleur équilibre social et régional, une participation plus large de toutes les couches de la société à la vie politique et économique et la préservation de l'identité arabo-islamique du pays.

MICHEL DEURÉ.

(1) L'élection a lieu au scrutin de liste majoritaire à un tour avec possibilité de panachage.

LE CONFLIT DU SAHARA

« Les États-Unis ont un rôle à jouer et le joueront »

déclare un responsable américain à Nouakchott

Nouakchott (*A.F.P.*). — A l'issue d'une visite de vingt-quatre heures à Nouakchott, M. Chester Crocker, secrétaire d'Etat adjoint, chargé des affaires africaines, a *tenu une conférence de presse*, vendredi 23 octobre, au cours de laquelle il a évoqué le rôle des Etats-Unis dans le conflit du Sahara occidental. « *Ce n'est pas une question que nous pourrons résoudre*, a-t-il dit, *mais nous avons un rôle à jouer et nous le jouerons car nous avons des relations avec tous les pays concernés et il nous est possible d'appuyer toute tentative de solution pacifique* ».

La veille, M. Crocker avait déclaré : « *L'arrêt des affrontements ne dépend pas de nous mais nous travaillons pour leur trouver une fin proche* ». Il a indiqué aux journalistes que ses conversations avec le chef de l'Etat, le lieutenant-colonel Khouna Ould Haidalla, et les autres dirigeants avaient porté sur l'Afrique et le Sahara occidental, et sur « les relations bilatérales que nous désirons renforcer ».

Alors que le roi Hassan II vient d'adresser un nouvel avertissement à la Mauritanie (*le Monde* du 24 octobre), les déclarations de M. Crocker ne sont pas passées inaperçues et les dirigeants mauritaniens *espèrent que* Washington interviendra pour faire cesser la campagne hostile de Rabat contre leur pays.

On note aussi que les relations américano-mauritaniennes sont globalement bonnes. Elles s'étaient notamment renforcées à la suite de la déclaration de soutien au gouvernement mauritanien faite par Washington au lendemain du coup d'Etat manqué du 16 mars.

En septembre, un navire de guerre américain, le destroyer *Conyngham*, s'était rendu pour la première fois en visite à Nouakchott. M. Crocker est aussi la première personnalité américaine importante à se rendre à Nouakchott depuis l'indépendance en 1960 et l'aide de Washington 10 millions de dollars et 20 000 tonnes de céréales) est la deuxième en importance accordée par un pays occidental après celle de la France.

Algérie

Un jugement d'« El Moudjahid » sur M. Ben Bella

Du « marabout de M'Sila » à « M. le touriste parisien »

De notre correspondant

Alger. — Sous le titre « Propos d'un militant », le quotidien *El Moudjahid* a reproduit, le mardi 20 octobre, un long article anonyme initialement publié dans l'hebdomadaire en langue arabe du F.L.N. Le tiers de ce texte est consacré à M. Ben Bella, vivement attaqué sans jamais être nommé, et désigné par l'expression « *M. le touriste parisien* ». L'ancien chef de l'Etat est accusé de « *s'être jeté dans les bras des médias occidentaux* » pour « *les inonder de déclarations, d'interviews et de commentaires... qui ne font que refléter l'aliénation de leur auteur, son reniement de la marche historique de la révolution algérienne et son obstination à ignorer les données nouvelles et les acquis révolutionnaires sous la direction du parti du F.L.N.* ». En annonçant « *à qui veut l'entendre, qu'il est l'homme de la situation si l'horizon s'obscurcit* », M. Ben Bella manifesterait « *une honteuse impudence* » et « *abuserait de la clémence de la révolution et de la magnanimité de sa direction et de ses militants* ». C'est là un avertissement qui ressemble fort à une menace. Au passage, l'ancien président se voit reprocher une propension « *à ressasser des anecdotes sur sa détention (1) et sur les prétendus mérites du pouvoir des premières années de l'indépendance* ».

C'est la seconde fois depuis sa libération que M. Ben Bella a ainsi les honneurs de la presse. La première fois, il avait été pris à parti sous le sobriquet de « *marabout de M'Sila* ».

La publication de ce texte traduit le sentiment d'exaspération ressenti par nombre de responsables après les récentes déclarations de M. Ben Bella au Club de la presse d'Europe 1 (*le Monde* du 29 septembre). Ils lui reprochent sa « *démagogie* » et l'accusent de vouloir rallier tous les mécontents, qu'il s'agisse de militants berbères *ou d'intégristes musulmans*. Ce « *défenseur des droits de l'homme* », rappellent-ils volontiers, ne s'en souciait guère lorsqu'il était lui-même au pouvoir et qu'il jetait en prison les hommes qui s'opposaient à lui.

DANIEL JUNQUA.

(1) Celle-ci a duré quinze années, du 19 juin 1965, date du *coup d'Etat de Boumediène*, au 30 septembre 1980. Le 4 juillet 1979, le régime de détention avait été assoupli, et M. Ben Bella avait été placé en résidence surveillée à M'Sila.

AMÉRIQUES

États-Unis

Le Sénat a adopté le projet de loi d'aide à l'étranger

Washington (*A.F.P.*). — Le Sénat a adopté, vendredi 23 octobre, un projet de loi d'aide à l'étranger de 5,8 milliards de dollars conforme *pour l'essentiel aux principes de* politique étrangère de M. Reagan. Globalement, les crédits votés sont très inférieurs à ceux qu'avait souhaités l'ancien président Carter pour l'année fiscale 1982. M. Reagan avait déjà proposé de réduire le montant de l'aide à l'étranger ; le Sénat est *allé encore plus loin*, puisqu'il a diminué de 900 millions de dollars le chiffre proposé par le *président*.

Deux pays du Proche-Orient, Israël et l'Egypte, se taillent la part du lion avec 2,2 milliards de dollars pour Israël et 1,7 milliard pour l'Egypte.

Les sénateurs ont voté deux amendements *qui* rendent au président, comme il le souhaitait, le droit d'aider militairement et économiquement deux pays d'Amérique *latine* à *régime* militaire, l'Argentine et le Chili, qui avaient cessé d'en *bénéficier* en raison de leurs violations des droits de l'homme, le premier depuis 1978, le second depuis 1979 (*Le Monde* du 24 octobre).

La Haute Assemblée a également décidé de *supprimer* l' « amendement Clark », qui porte le nom de l'ancien sénateur démocrate de l'Iowa, et *qui interdisait* au gouvernement d'apporter une aide clandestine aux mouvements rebelles antimarxistes en Angola (*le Monde* du 2 octobre).

La loi d'aide à l'étranger peut encore *être modifiée par* la Chambre des représentants, où les démocrates sont majoritaires, ce qui nécessitera probablement des ajustements délicats au sein d'une commission mixte des deux Assemblées.

● *Le rôle de certains ressortissants américains en Libye.* — Le département d'Etat a fait savoir, vendredi 23 octobre, que *dix à vingt ressortissants* américains qui travaillent dans une compagnie aérienne libyenne ont été invités à cesser leurs activités. « *Nous estimons qu'il est inconvenant pour tout citoyen américain de participer à des activités illégales telles que l'occupation du Tchad* », a déclaré M. Allan Romberg, porte-parole adjoint du département d'Etat. D'autre part, un homme d'affaires américain, M. Douglas Schlachter, qui réside au Burundi, où il dirige une entreprise de fret aérien, a été accusé par un juge fédéral d'avoir organisé l'entraînement de terroristes en Libye. Deux autres Américains, anciens membres de la C.I.A., MM. Frank Terpil et Edwin Wilson, ont déjà été inculpés dans le cadre de la même instruction (*le Monde* du 1er juillet). — (*A.F.P., A.P.*)

Brésil

Les députés rejettent un projet de loi du gouvernement sur la préparation des élections de 1982

Brasilia (*A.F.P.*). — La Chambre des députés a infligé jeudi 22 octobre une sévère défaite au gouvernement en rejetant par 416 voix contre une le projet de loi permettant à trois candidats d'un même parti de se présenter aux élections directes des gouverneurs en 1982.

Les chances du gouvernement sont désormais très réduites pour ces élections. En autorisant qu'il y ait trois candidats d'un même parti, le régime permettait, sous la bannière de son parti démocratique social (P.D.S.), la coexistence pacifique de rivaux gouvernementaux. Le pouvoir s'assurait avec ce projet dit de la « *sublegenda* » un avantage certain dans vingt des vingt-deux Etats du pays. Chaque Etat est dirigé par un gouverneur qui joue un rôle majeur.

Certains notables du P.D.S. vont maintenant *être tentés* de passer à l'opposition s'ils ne sont pas choisis comme candidat unique du P.D.S.

La défaite du gouvernement est d'autant plus amère que dix dissidents du P.D.S. se sont alliés aux 199 élus de l'opposition et à 7 non-inscrits pour empêcher le vote du projet. Les autres députés du P.D.S. sauf un n'ont pas participé au vote.

Pour sa part, le président en exercice, M. Aureliano Chaves, a conservé sa sérénité en apprenant ce revers. « *C'est le jeu démocratique* », a-t-il dit. Une légère inquiétude est toutefois perceptible dans certains milieux gouvernementaux où l'on s'interroge sur l'éventuel rejet par le Congrès d'autres projets importants du gouvernement.

Guatemala

La fédération internationale des droits de l'homme dénonce le climat de terreur qui règne dans le pays

Massacres, assassinats, tortures, disparitions, séquestrations arbitraires sont le lot quotidien de la population du Guatemala « *en état de guerre interne* », affirme un rapport de la Fédération internationale des droits de l'homme (F.I.D.H.) publié vendredi 23 octobre.

Ce rapport d'une mission de la F.I.D.H., qui a séjourné au Guatemala du 22 au 28 juin, dénonce la complicité de la police, des forces armées et des groupes terroristes d'extrême droite, à l'origine de la violence. Face à l'armée qui bénéficie, selon la *F.I.D.H.*, « *d'une aide technique et matérielle des gouvernements américain et israélien* », la population n'a aucun recours, toutes les libertés d'expression, d'association étant inexistantes. Le droit de grève est interdit et la presse muselée. En l'absence de toute expression publique autre que celle du gouvernement, la mission a dû s'informer dans des conditions souvent difficiles.

Le rapport insiste sur l'augmentation du nombre des assassinats dans la population civile au cours du premier semestre : Plus de 5.000 personnes sont mortes et 1.500 ont disparu, selon des estimations de la presse locale qui sont en dessous de la réalité, estime la F.I.D.H. Depuis 1954, la violence a fait plus de 50.000 morts, ajoute le rapport.

Le rapport signale la découverte de nombreux charniers et de massacres qui touchent particulièrement les paysans et les Indiens. Ainsi, à Coya, en juillet, les militaires ont tiré sur des civils, faisant de 150 à 300 morts, en majorité des enfants, des femmes et des vieillards.

Le rapport fait état de tortures et de mutilations relevées sur les cadavres. Des Guatémaltèques, de plus en plus nombreux, tentent de fuir vers les pays voisins, notamment le Mexique, renonçant à leurs habitudes culturelles, à leurs traditions et s'exposant à une mort certaine s'ils sont refoulés à la frontière.

Outre les assassinats d'avocats et de juristes (59 en 1980), de dirigeants syndicaux (80 en 1980), de journalistes (12 en 1980), la F.I.D.H. dénonce également les enlèvements dont sont victimes les religieux soumis à une surveillance constante, à des perquisitions et des menaces. L'état de terreur est tel que la junte au pouvoir n'a pas eu besoin de prendre de mesures d'exception, ajoute la F.I.D.H. La « *disparition forcée* » a été employée de façon systématique pour se débarrasser des opposants, notamment depuis l'accession au pouvoir du général Lucas Garcia en 1978, élu par 8,3 % de la population en âge de voter, avec 63,5 % d'abstentions, conclut le rapport.

ASIE

Le H.C.R. négocie le « départ légal » de Vietnamiens et le « rapatriement volontaire » de réfugiés cambodgiens

De notre correspondant en Asie du Sud-Est

Bangkok. — Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.) et Hanoï ont approuvé, dans un communiqué récemment signé à Genève, *« les mesures visant à accélérer les départs légaux des personnes désireuses de quitter le Vietnam pour s'établir à l'étranger »*. L'objectif est d'atteindre le chiffre d'au moins 1 000 départs légaux par mois sur la base du mémorandum d'accord signé le 30 mai 1979. Les deux parties escomptent que ces *« mesures positives »* contribueront à diminuer le flot des *« réfugiés de la mer »*.

« Personne ne sera exclu de ce programme que nous voulons transformer en programme de routine, ont assuré les représentants du H.C.R. *Nous avons des indications très claires qui montrent le souci des dirigeants de Hanoï de décourager par de nouvelles dispositions les départs illégaux et d'encourager les départs légaux. »*

La mise en application de ce programme a été ralentie, jusqu'à maintenant, par les obstacles tenant à la désignation des candidats au départ à partir des listes que, chacun de leur côté, Hanoï et les pays d'accueil avaient établies. Ainsi, de 1979 au 30 septembre 1981, 12 050 personnes ont quitté le Vietnam en bon ordre (dont 5 505 depuis le début de l'année et, parmi elles, 1 506 à destination de la France), alors que, pendant cette même période, 396 719 *« réfugiés de la mer »* ont gagné clandestinement les rivages de nations voisines.

Quant aux Cambodgiens réfugiés en Thaïlande, seront-ils autorisés à regagner leur pays ? Les négociations conduites par l'intermédiaire du H.C.R. traînent en longueur. Bangkok a déjà souscrit par écrit aux modalités pratiques de ce programme de rapatriement volontaire. Phnom-Penh n'a encore donné qu'un accord de principe, précisant que ce transfert devra se faire *« avec la participation de la Croix-Rouge des deux pays, ce qui n'implique pas la reconnaissance diplomatique de la République populaire du Kampuchéa par la Thaïlande »* (celle-ci reconnaît toujours le régime khmer rouge).

Combien de Khmers seraient-ils intéressés par ce rapatriement ? Quelques dizaines de milliers, probablement. Mais les représentants du H.C.R. se refusent à avancer quelque chiffre que ce soit. *« Nous n'avons encore procédé qu'à de vagues interrogatoires*, disent-ils. *Nous ne voulons pas pousser plus avant nos investigations aussi longtemps qu'un accord en bonne et due forme n'aura pas été signé, de crainte de donner de faux espoirs à certains. »*

Les autorités de Phnom-Penh ont, d'autre part, informé le Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.) de leur décision d'*« accepter le retour des enfants cambodgiens non accompagnés afin de les réunir avec leur famille »*. Mais, une fois encore, les modalités pratiques de ce rapatriement restent à négocier. Le C.I.C.R., qui a soumis une première liste de 636 noms, voudrait obtenir l'autorisation de superviser ces opérations de retrouvailles afin de s'assurer qu'elles correspondent vraiment aux souhaits des intéressés.

A cet égard, la situation alimentaire au Cambodge inquiète certains experts étrangers. *« Au mieux, la prochaine récolte de paddy ne dépassera pas celle de l'an dernier ; au pis, elle pourrait être très nettement inférieure »*, a affirmé M. Grant, directeur de l'UNICEF. Pour leur part, les dirigeants de Phnom-Penh ont déclaré : *« Malgré les calamités naturelles, nous avons réalisé, à la mi-septembre, 61,3 % du plan de cultures vivrières. »* M. Heng Samrin, président du Conseil d'Etat, a invité les organisations humanitaires *« à ne pas cesser leur aide »*.

JACQUES DE BARRIN.

Cambodge

Les divergences s'aggravent entre Khmers rouges et partisans de M. Son Sann

De notre correspondant en Asie du Sud-Est

Bangkok. — La réunion des trois composantes de la résistance cambodgienne au sein d'un gouvernement de coalition est plus improbable que jamais. Le comité créé le mois dernier lors de la rencontre de Singapour n'a pas permis de réduire les divergences entre opposants au régime pro-vietnamien de Phnom-Penh.

M. Son Sann, président du Front national de libération du peuple khmer (F.N.L.P.K.), a confirmé qu'il ne pourrait diriger le gouvernement de coalition si ses *« partisans n'occupaient pas la majorité des postes ministériels »*.

Les Khmers rouges considèrent cette exigence comme *« une violation de l'accord de Singapour »*. Dans un commentaire radiodiffusé le 14 octobre, ils ont rejeté en outre la demande de M. Son Sann de voir leurs dirigeants les plus compromis dans le génocide du peuple khmer s'exiler en Chine. *« Ils n'abandonneront pas leur pays bien-aimé*, ont-ils dit. *En dehors de ces trois chefs* (1), *qui pourrait conduire la nation, le peuple et l'armée dans la lutte contre l'ennemi vietnamien ? »*

Les Khmers rouges ont proposé que tous les postes de responsabilité soient partagés à égalité entre les trois composantes de la résistance et qu'en matière d'institutions politiques (*le Monde* du 8 octobre) l'on s'en tienne à leur Constitution de janvier 1976. Ils ont, en outre, insisté pour que les décisions *« importantes »* — telles que l'achat d'armes à des pays amis, ou l'ouverture de discussions avec Hanoï — soient adoptées par *« consensus »*.

La déclaration de Singapour n'aura-t-elle donc été qu'un subterfuge imaginé par les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (2) pour sauver le siège du Kampuchéa démocratique aux Nations unies. Les vrais bénéficiaires de cette opération auront été les Khmers rouges qui, par ce biais, ont cherché à gagner un *« brevet d'honorabilité »* puisque le prince Sihanouk et M. Son Sann ont fini par accepter de joindre leur signature à la leur au bas d'un même document. Les partisans de M. Pol Pot n'hésitent plus à sortir de leur réserve. Certains membres de l'ASEAN commencent à s'irriter de leur arrogance et à se demander s'ils n'ont *« n'ont pas été joués »*. — J. de B.

(1) MM. Pol Pot, ancien premier ministre et secrétaire général du P.C.K., Ieng Sary, ministre des affaires étrangères, et Son Sen, ministre de la défense.

(2) Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande.

Singapour

M. DEVAN NAIR EST ÉLU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

M. Chengara Veetil Devan Nair a été élu, vendredi 23 octobre, troisième président de la République de Singapour, à l'unanimité des soixante membres du Parlement. Il succède, pour cinq ans, à Benjamin Sheares, mort le 12 mai. Les fonctions de chef de l'Etat à Singapour sont essentiellement honorifiques.

Né en 1923 à Malacca, alors colonie de la couronne britannique, enseignant, M. Devan Nair se lance dans la vie syndicale dès le début des années 50, avant de participer, en 1954, à la fondation du Parti d'action du peuple (PAP), actuellement au pouvoir à Singapour, où il détient la totalité des sièges au Parlement. A ce moment, le PAP passe pour pro-communiste, et M. Devan Nair est emprisonné deux fois. Mais le PAP vire vite à droite, sa fraction *« gauchiste »* est chassée et ses dirigeants emprisonnés. Elu député de Kuala-Lumpur en 1964 pendant la fusion éphémère entre la Malaisie et Singapour, il opte en 1969 pour la nationalité singapourienne, et prend la direction du syndicat national, le N.T.U.C. En 1979, il est élu député.

M. Devan Nair qui a été l'un des principaux adjoints du premier ministre Lee Kuan Yew, s'est toujours montré un homme à poigne ; il a réorganisé les syndicats avec fermeté et avait répliqué vivement aux critiques de l'Internationale socialiste contre les violations des droits de l'homme à Singapour, avant que le PAP ne quitte cette organisation en claquant la porte en 1976. La nomination d'une forte personnalité, un peu controversée et qui reflète moins bien l'ensemble de la population que son prédécesseur apparaît un peu comme une surprise. Il est vrai qu'il a fallu au PAP cinq mois pour faire son choix. — P. de B.

EUROPE

Espagne

Le vingt-neuvième congrès du parti socialiste ouvrier

Le renforcement du régime démocratique est unanimement considéré comme l'objectif n° 1

De notre correspondant

Madrid. — Le vingt-neuvième congrès du P.S.O.E. (parti socialiste ouvrier espagnol) qui devait achever ses travaux ce samedi 24 octobre s'est déroulé dans le calme. Si les dirigeants socialistes se félicitent de ce climat à la hauteur du ton serein que veut adopter une formation qui aspire à prendre le pouvoir en 1983, cette atmosphère un peu factice nuit à la crédibilité du parti.

Le ton a été donné dès le premier jour. Le rapport du secrétaire général, M. Felipe Gonzalez, a été approuvé par... 99,6 % des voix. Le système majoritaire adopté (tous les votes d'une même délégation sont comptabilisés en faveur de la position majoritaire qui se dégage en son sein) et le mode d'élection à deux degrés des délégués ont empêché les secteurs critiques du parti de se manifester.

Les discussions en commissions à huis clos ont été plus animées sans que la stratégie globale de « modération » adoptée par la direction ait toutefois été remise en cause. A la commission chargée d'évaluer les problèmes qui se poseront si les socialistes accèdent au pouvoir, les partisans d'un examen d'un programme de nationalisation ou d'un recours à la planification ont été isolés. La question du blocage des salaires a suscité des réserves. Les délégués des syndicats ont fait valoir que cette proposition pouvait difficilement apparaître comme un objectif à long terme pour un parti socialiste.

Toutes les délégations ont été d'accord pour donner la priorité à la *« consolidation de la démocratie »* défendue par M. Felipe Gonzalez. Le seul problème qui divise vraiment les socialistes est celui des alliances : faut-il envisager une « grande coalition » avec le parti gouvernemental U.C.D., comme le veulent les plus modérés, ou exploiter ses divisions pour favoriser la création d'un « parti-charnière » au centre, qui puisse s'allier demain avec le P.S.O.E. ?

THIERRY MALINIAK.

● *De violents incidents ont éclaté* le vendredi 23 octobre, au Pays basque, où des grèves avaient été organisées pour protester contre la mort, mercredi, de deux dirigeants présumés de l'ETA militaire. A Saint-Sébastien, des barricades ont été édifiées par des manifestants qui ont incendié des véhicules. — *(A.F.P.)*

Le gouvernement limoge le directeur de la radio-télévision

De notre correspondant

Madrid. — Soumis à des pressions croissantes du gouvernement, le directeur général de la radio-télévision espagnole, M. Fernando Castedo, a dû présenter sa démission le vendredi 23 octobre. Un conseil des ministres extraordinaire a aussitôt désigné son successeur, M. Carlos Robles Piquer, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

Nommé en janvier par M. Suarez, alors président du gouvernement, *M. Castedo fut le premier directeur* général de la radio-télévision désigné après l'entrée en vigueur en 1980 d'un nouveau statut plus libéral. Il avait tenté d'introduire des débats, des émissions politiques et des reportages tout en respectant le pluralisme.

Cette politique lui a valu des *démêlés avec le pouvoir*. La nomination à la direction de la radio d'un socialiste, M. Eduardo Sotillo, n'avait pas été appréciée par le parti gouvernemental U.C.D. (Union du centre démocratique). Des émissions de télévision consacrées au chômage en Andalousie, à l'entrée de l'Espagne dans l'OTAN et à la tentative de coup d'Etat du 23 février l'ont discrédité un peu plus aux yeux du gouvernement. En mai, M. Castedo avait dû limoger le directeur des services d'information de la télévision, M. Inaki Gabilondo, qui avait profondément rénové les journaux télévisés. Il n'avait fait que retarder l'échéance.

« Nous ne tolérerons pas de contrôle socialiste sur la télévision publique », a déclaré le président de l'U.C.D., M. Rodriguez Sahagun. Chiffres en main, M. Castedo avait pourtant démontré que l'U.C.D. (dont il est lui-même membre) disposait d'un temps d'antenne très large compte tenu de son importance parlementaire. Mais le gouvernement entend, en fait, renforcer son contrôle sur les moyens de communication avant la campagne pour les élections générales de 1983. Après les résultats désastreux obtenus par l'U.C.D., le 19 octobre, aux élections régionales de Galice, il n'est pas sûr cependant qu'une plus grande mainmise du gouvernement sur la radio et la télévision suffise à renverser la tendance. — Th. M.

Pologne

L'armée est chargée d'« apporter des solutions aux litiges et problèmes locaux »

Varsovie *(A.F.P.)*. — Le gouvernement polonais a annoncé, vendredi soir 23 octobre, à la télévision, par *la voix de son porte-parole*, M. Urban, que des détachements de l'armée allaient être envoyés à travers le pays afin *« d'informer directement* [le gouvernement] *de tous les phénomènes négatifs, de les contrecarrer et d'accorder l'aide nécessaire à la population et aux organes du pouvoir local »*. Ces *« groupes opérationnels régionaux »*, commandés par des officiers de carrière et formés d'appelés du contigent maintenus sous les drapeaux pour une période supplémentaire de deux mois, agiront notamment *« dans la perspective de la préparation à l'hiver »*, afin d'*« améliorer l'achat du bétail et le fonctionnement des transports »*, de *« lutter contre le gaspillage »* et de *« contrecarrer le mauvais approvisionnement »*.

Ils devront *« être au service des citoyens, recevoir leurs plaintes et doléances, réagir aux phénomènes d'injustice, aider les plus pauvres, procéder à des contrôles dans les services, apporter des solutions aux litiges et problèmes locaux »*. Dotés des pleins pouvoirs du premier ministre, ils *« coopéreront étroitement aussi bien avec les autorités locales qu'avec les organisations sociales, notamment de jeunesse, ainsi qu'avec les syndicats »*.

« Une situation extraordinaire exige des moyens extraordinaires », a dit M. Urban, qui n'a toutefois pas annoncé la proclamation de l'*« état de guerre »*, équivalent de l'*« état d'urgence »* dans la Constitution.

La dix-septième session de la Diète est d'autre part convoquée pour le 30 octobre. L'ordre du jour comporte une intervention du général Jaruzelski, *premier scrétaire du* POUP et premier ministre, un rapport du gouvernement sur la réalisation du plan et du budget pour l'année 1981, et la présentation des grandes lignes du plan pour 1982, l'examen en première lecture de la charte des enseignants. En revanche, la question du remaniement ministériel, annoncé le 18 octobre, par le général Jaruzelski n'y figure pas. Elle pourrait être ajoutée à l'ordre du jour après la réunion, *au début de la semaine, du cinquième plénum du comité central.*

De son côté, la commission nationale de Solidarité, qui siégeait à Gdansk, a décidé vendredi un arrêt de travail d'une heure pour le mercredi 28 octobre dans l'ensemble du pays. Elle demande à toutes les sections du syndicat de suspendre jusqu'à cette date toutes les actions de protestation en cours, et au gouvernement de résoudre avant le 30 octobre tous les conflits sociaux. Cette grève sera la troisième grève générale depuis l'été 1980, après celles du 3 octobre 1980 et du 27 mars 1981.

La commission nationale a adopté le principe d'une *« grève active »*, qui consisterait à se substituer à l'administration pour contrôler la *production et la distribution du charbon* a. des denrées alimentaires au cas où les pourparlers sur la mise en place du *« conseil de l'économie nationale » préconisé par Solidarité* n'aboutiraient pas. Aucune date cependant n'a été fixée.

Turquie

LA RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

« Les libertés fondamentales ne peuvent être illimitées » *déclare le général Evren*

De notre correspondant

Ankara. — Premier pas vers le retour à la normale, l'Assemblée consultative turque s'est ouverte, vendredi 23 octobre, par un discours du général Evren. Tout en soulignant qu'*« il n'existe aucun avant-projet et qu'il n'est pas question d'exercer une pression ou de faire des suggestions à l'Assemblée, à propos de la préparation de la nouvelle Constitution »*, le chef de l'Etat a cru bon d'indiquer les réformes que le Conseil national de sécurité estime indispensables pour renforcer le rôle de l'exécutif et *opérer une certaine* « limitation » des libertés.

« Il ne faut jamais oublier que le droit et les libertés fondamentales ne peuvent pas être illimités », a-t-il dit, notant qu'on doit *« veiller avec soin à ce que la volonté et la souveraineté de l'Etat ne soient pas paralysées »* ; d'autant que, dans une telle éventualité, *« il n'existera aucun moyen ni force pour préserver les libertés individuelles »*. Le général a, en outre, déclaré que le futur chef de l'Etat ne devait pas être un simple figurant. Il souhaite que ses compétences soient élargies. Il a affirmé que l'exécutif et la justice ne devront plus *« se saboter mutuellement »* et qu'il faudra trouver les moyens d'éviter que le Parlement soit paralysé pendant des mois, comme c'était le cas dans le passé.

En ce qui concerne le futur statut des partis, le chef de l'Etat a indiqué que le pouvoir ne permettra pas la création de formations d'obédience communiste ou pro-islamique. Il a invité les membres de l'Assemblée à réfléchir à un projet de loi qui empêcherait *« la dictature des chefs de parti »* sur les échelons locaux, et à un nouveau système électoral qui tendrait à empêcher surtout *« l'inflation des partis »*. Le Conseil national favorise ainsi un bipartisme.

Enfin, le général a souligné, à l'intention des *« pays étrangers amis »*, que la Turquie *« est désireuse de maintenir et de raffermir ses relations existantes avec les institutions européennes »*.

ARTUN UNSAL.

PROCHE-ORIENT

Egypte

SELON LE PRÉSIDENT MOUBARAK

Les assassins de Sadate voulaient déclencher une « révolution khomeiniste »

Le Caire (A.F.P.). — L'*organisation terroriste responsable de* l'assassinat de Sadate voulait déclencher une *« révolution khoméiniste »*, assure le président Moubarak, dans une interview au journal *Al Ahram* dont la deuxième partie est publiée ce samedi 24 octobre, tandis que l'hebdomadaire *Akhbar el Yam* indique que troiscent cinquante qui a perpétré l'attentat ont été arrêtés.

« Les terroristes se préparaient à une révolution khomeiniste extrémiste qui ne devait cependant intervenir que dans un an », a précisé le président. *« L'arrestation par le président Sadate d'un certain nombre de leurs dirigeants a poussé les terroristes à modifier leurs plans. Ils ont envisagé alors de procéder à des assassinats. Malheureusement, l'attentat contre le président Sadate a réussi. Ensuite, ils ont porté leur action à Assiout pour tenter de propropager le désordre et les troubles »*, ajoute-t-il.

Selon le chef de l'Etat, l'enquête mentée en commun par le prou cureur général militaire et le procureur général socialiste sur l'attentat contre le président Sadate vise à :

1) Etablir les liens éventuels entre les assassins et les personnes arrêtées par les forces de l'ordre ;

2) Déterminer s'il y a eu négligence dans le dispositif de sécurité de la tribune officielle pendant le défilé militaire ;

3) Déterminer comment le chef du commando, le lieutenant Khaled el Istambouli a pu introduire ses complices et des munitions dans le défilé.

Affirmant que l'armée n'était guère impliquée dans l'attentat, M. Moubarak souligne que les trois complices du lieutenant Istambouli n'étaient pas des militaires et que les munitions ont été fournies par des trafiquants qui exploitent les stocks laissés par les forces égyptiennes dans le Sinaï au cours de la guerre de juin 1957. Il indique, enfin, qu'il *« existe des preuves selon lesquelles les terroristes recevaient un financement de l'étranger »*.

Se référant au ministre de l'intérieur, *Akhban el Youn*, déclare que c'est l'arrestation, le 13 octobre, de M. Aboud el Zomor, chef de l'organisation terroriste, qui a empêché cette dernière de *« mener des opérations d'envergure »* à travers le pays.

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

● UN CONSEILLER SOVIETIQUE DETENU PAR LA RESISTANCE. — *Le chef d'une* mission géologique envoyée par le ministère soviétique des mines a été capturé en plein jour à Kaboul près de la *« Maison du peuple » le 14 septembre*, a annoncé le Hezbi Islami du mollah Yunes Khales. M. Okrim Yuk, qui est âgé de soixante-sept ans, sera libéré en échange de cinquante résistants, a déclaré le porte-parole du mouvement. — *(A.F.P.)*

Colombie

● QUATRE UNIVERSITES D'ETAT ont *été fermées* vendredi 23 octobre par le gouvernement pour une période indéterminée à la suite des incidents de mercredi. A Medellin, *les désordres* ont entraîné la mort d'une religieuse. L'Université nationale de Colombie, la principale du pays, avait déjà été fermée il y a deux semaines après des affrontements entre étudiants et policiers. — *(A.F.P.)*

Grèce

● M. PAPANDREOU INVITE M. YASSER ARAFAT. — Le premier *ministre grec, M. Papandreou*, a vendredi 23 octobre, invité M. Arafat à se rendre à Athènes en visite officielle. Il a confirmé que *son gouvernement reconnaîtra* officiellement l'Organisation de libération de la Palestine avant la fin de l'année, ainsi qu'il l'avait promis pendant la campagne électorale. *Le porte-parole* de la représentation d'Israël — qui n'a pas rang d'ambassade, Athènes ne reconnaissant pas l'Etat hébreu — a exprimé ses *« profonds regrets »* et son *« inquiétude »*. — *(A.F.P.)*

Italie

UN ATTENTAT A LA DYNAMITE A ETE COMMIS le 23 octobre en fin d'après-midi contre l'ambassade du Chili auprès du Saint-Siège. Il n'a provoqué que de légers dégâts matériels et a été revendiqué par un « groupe communiste pour l'internationalisme prolétaire ». — *(A.F.P.)*

هكذا من الأصل

Le Monde

politique

LE DÉBAT SUR LES NATIONALISATIONS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Une suite d'altercations...

Invectives, insultes, le débat sur les nationalisations en reste à ce niveau médiocre mais désormais banal. La journée du vendredi 23 octobre détient, à cet égard, une manière de record : huit suspensions de séance, une vingtaine de rappels au règlement, plusieurs demandes de sanctions contre tel ou tel député, des vociférations et des attaques personnelles, bref, un climat délétère qui rappelle fâcheusement le parlementarisme d'antan. Une seule question est désormais posée : quand aura lieu la première empoignade ?

Avec la volonté évidente d'empêcher l'adoption définitive du projet avant lundi 26 octobre, et, incidemment, avant la fin du congrès du parti socialiste, qui se tient depuis vendredi à Valence, l'opposition a utilisé avec habileté toutes les ressources que lui donne son droit d'amendement. Profitant de la rédaction imparfaite du projet gouvernemental, les députés R.P.R. et U.D.F. ont réitéré leurs suggestions sur les dispositions relatives aux deux compagnies financières — Paribas et Suez, — dispositions pratiquement identiques à celles des titres I et II qui traitent de la nationalisation des groupes industriels et des banques. Au banc du gouvernement, M. Le Garrec, secrétaire d'Etat chargé de l'extension du secteur public, visiblement découragé, ne répondait plus. Curieusement, le groupe socialiste et le gouvernement n'ont pas su mettre au point une stratégie commune pour faire face à ce qu'il n'est plus abusif d'appeler de l'obstruction.

Croyant un moment qu'il serait possible d'« en finir » dans la nuit de vendredi à samedi, le groupe socialiste a dû se rendre à l'évidence : la procédure donne plus d'armes à l'opposition pour retarder les débats qu'elle n'en laisse à la majorité pour tenter de provoquer l'effet inverse, sauf à puiser dans l'arsenal constitutionnel. Deux phases se sont ainsi succédé : dans l'après-midi, M. Joxe, président du groupe socialiste, a exigé une application stricte du règlement afin de limiter le temps de parole de l'opposition. Celle-ci a répliqué par des suspensions de séance. Le soir, les socialistes avaient fait leur « deuil » de leur espoir de se rendre à Valence, comme l'explique M. Labarrère, ministre délégué chargé des relations avec le Parlement : avec bonhomie, M. Nucci (P.S.), qui présidait la séance, laissa MM. Noir, Toubon (R.P.R.) et d'Aubert (U.D.F.) s'expliquer largement.

Pourtant, les élus socialistes ont pu suivre presque heure par heure le déroulement de leur congrès. Les déclarations faites à Valence par MM. Defferre, Poperen, Quilès et Mermaz ont rencontré un écho dans l'hémicycle grâce à l'opposition qui s'en est indignée...

En un sens, le gouvernement a gagné son pari en évitant de recourir à l'article 49, alinéa 3 de la Constitution. Pour l'exécutif, le débat sur les nationalisations a, d'ores et déjà, changé d'hémicycle : au Sénat, la bataille sera rude. Face à une Assemblée qui redoute avant tout de se voir appliquer l'article 38 de la Constitution (exécution du programme de nationalisation par ordonnances), l'exécutif de nouveau, hésite. Certains, au gouvernement, ne sont pas loin de penser qu'il ne serait pas si grave, à la différence de celle de l'Assemblée nationale, que la délibération du Sénat soit considérablement abrégée. M. Mauroy, qui devrait rencontrer, jeudi 29 octobre, M. Alain Poher, devra tenter, avec diplomatie, de faire admettre au président du Sénat que, face à une situation économique qui ne cesse de se détériorer, l'intérêt national doit l'emporter sur les délibérations de la seconde Assemblée.

En accusant vendredi l'opposition « de couvrir objectivement des manipulations financières », *M. Planchou (P.S.) a résumé, en termes crus, le point de vue du gouvernement : tout retard dans l'exécution du programme de nationalisation contribue à permettre l'appauvrissement du potentiel industriel de la France.*

LAURENT ZECC''INI.

EXCÈS

Pour légale qu'elle soit, l'opération qui a permis le rachat par des intérêts étrangers de la filiale suisse du groupe Paribas — il échappe ainsi à la nationalisation — est parfaitement choquante. Qu'à cette occasion certains n'hésitent pas à mettre dans le même sac tous les responsables d'entreprises nationalisables ne l'est pas moins.

On peut être un farouche adversaire des nationalisations et respecter les règles du jeu. M. Maxime Levêque, P.-D.G. du Crédit commercial de France, l'a démontré, qui demanda aux pouvoirs publics l'autorisation de monter une opération similaire avec la filiale suisse de son groupe et y a renoncé après qu'un refus lui eut été signifié.

Pour ce qui concerne les groupes industriels, il faut rappeler que M. Jean Gandois, P.-D.G. de Rhône-Poulenc — fortement implanté au Brésil — fut chargé d'expliquer aux Brésiliens les modalités de la nationalisation de son groupe et d'atténuer autant que se pouvait les réactions qu'une telle opération pouvait susciter.

De même, M. Roger Fauroux, patron de Saint-Gobain, a-t-il amorcé avec les Américains les difficiles négociations sur l'avenir de C.I.I.-H.-B.

Ces quelques exemples tendent à démontrer que le fait d'être responsable d'une entreprise nationalisable n'est pas inconciliable avec le respect de choix politiques que l'on n'approuve pas nécessairement. — Ph. L.

Vendredi 23 octobre, l'Assemblée nationale poursuit la discussion des articles du projet de loi de nationalisations.

Après l'article 26 (apport des actions des banques nationalisées à une banque nationalisée ou à une entreprise publique), M. Noir (R.P.R., Rhône) défend un amendement tendant à permettre expressément la création et le développement d'une activité bancaire dans un cadre juridique de droit privé, en évitant toute discrimination entre secteur public et secteur privé. Plaidant en faveur des petites banques locales, il insiste sur la nécessité de sauvegarder la liberté d'entreprendre dans le secteur bancaire. M. Charzat (P.S., Paris), rapporteur de la commission spéciale, rappelle que la liberté de créer de nouvelles banques ne sera pas remise en cause après l'adoption du projet. L'Assemblée repousse cet amendement.

Après une suspension de séance demandée par le groupe R.P.R., M. Noir présente un amendement tendant à « *introduire des représentants du monde économique* » dans la commission de contrôle des banques, et une série de sous-amendements. M. Pierre Joxe (P.S., Saône-et-Loire), estime qu'il s'agit d'autant de « procès d'entention » destinés à « inquiéter » l'opinion. L'Assemblée décide que ces amendements ne sont pas recevables.

A l'issue d'une nouvelle suspension de séance demandée par le groupe R.P.R., M. Labarrère, ministre délégué chargé des relations avec le Parlement, déclare que si le seul but de l'opposition est d'empêcher la discussion de se terminer avant lundi midi, « *elle perd son temps* ».

M. Vivien (R.P.R., Val-de-Marne) assure que la volonté de l'opposition n'est pas d'empêcher les socialistes d'arriver à leur congrès de Valence avec un texte « *bouclé* ». Il qualifie d'« *injurieux* » les propos de M. Labarrère.

M. d'Aubert (U.D.F., Mayenne) s'insurge contre les propos « *intolérables* » de M. Labarrère. Il observe : « *Ces manœuvres de groupes financiers ont commencé bien avant l'ouverture de nos travaux, et si certaines personnes ont de mauvaises pensées, c'est depuis le 10 mai !* »

M. PLANCHOU (P.S.) : vous couvrez objectivement des manipulations financières

M. Planchou (P.S., Paris) s'adresse à l'opposition en déclarant : « *Nous sommes révoltés d'un certain nombre d'agissements par lesquels vous couvrez objectivement des manipulations financières telles qu'elles se sont déroulées depuis quarante - huit heures !* »

M. Noir, invoquant l'article 71 du règlement de l'Assemblée (rappel à l'ordre d'un député) à la suite des propos de M. Planchou, observe : « *Nous aurions pu, de notre côté, accuser le gouvernement d'avoir, en entretenant l'incertitude sur l'article 33, provoqué les évasions de capitaux et les manipulations financières que nous condamnons.* » M. Alain Richard (P.S., Val-d'Oise) fait une mise au point : « *M. Planchou*, explique-t-il, *n'a nullement été injurieux. Il n'a fait que relever une coïncidence entre la prolongation de ce débat et certains agissements.* » M. Marette, de son côté, s'insurge : « *Identifier des prises de position politiques avec la défense d'intérêts personnels, c'est inacceptable !* »

M. Joxe souligne que les socialistes sont prêts à siéger pendant leur congrès. Il ajoute qu'en retardant les débat l'opposition « *couvre, ou du moins facilite, des opérations financières que certains de ses orateurs ont pourtant dénoncées* ».

En début d'après-midi, l'assemblée examine seize amendements déposés par M. Millon (U.D.F., Ain) sur l'intitulé du titre 2 du projet. M. d'Aubert dénonce les propos « *inadmissibles* » tenus par M. Poperen, député socialiste du Rhône, à Valence (*le Monde* du 24 octobre).

M. Labarrère assure que le gouvernement a fait preuve d'une « patience infinie ». M. Lajoinie (P.C., Allier) évoque l'enlisement du débat en estimant : « *Tout cela, ça sent mauvais.* » S'adressant à l'opposition, le président du groupe communiste lance : « *Vos complices de Paribas frappent le patrimoine national !* » M. Lajoinie demande qu'une commission d'enquête soit créée pour mettre à jour les « *complicités* » dont ont pu bénéficier les dirigeants de Paribas et souhaite que des « *mesures de rétorsion* » soient prises à l'encontre des responsables. Il souhaite également que le gouvernement envoie des « *missions* » dans différents pays pour empêcher des « *manœuvres* » comme celles qui ont eu lieu en Suisse (allusion à l'opération publique d'échange sur Paribas-Suisse). M. Lajoinie conclut son intervention en apostrophant en ces termes les députés de l'opposition : « *Vous, les complices du C.N.P.F. !* ».

M. LABBÉ (R.P.R.) : un climat d'insultes et d'intolérance

A l'occasion d'un rappel au règlement, M. d'Aubert demande la réunion immédiate du bureau de l'Assemblée pour examiner, sur la base de l'article 71 du règlement, l'accusation lancée par M. Lajoinie. La séance est suspendue pour dix minutes.

A la reprise des travaux, M. Labbé (R.P.R., Hauts-de-Seine) invoque les articles 71 et 73, alinéa 4 (censure avec exclusion temporaire d'un député), du règlement. Insistant sur les propos tenus par M. Lajoinie, il réitère la demande de réunion du bureau et ajoute : « *Nous ne pouvons pas laisser s'installer une escalade dans un climat d'insultes et d'intolérance, qui serait inadmissible.* » M. Labbé indique que si le bureau n'est pas convoqué et si M. Lajoinie ne présente pas ses excuses le groupe R.P.R. en tirera « *toutes les conséquences* ». Il demande une suspension de séance d'une heure.

On entend plusieurs députés crier : « *Sabotage !* ». M. Odru (P.C., Seine-Saint-Denis) fait part de son étonnement devant la « vertueuse indignation » de M. Labbé. Il rappelle que lorsque M Poniatowski avait parlé « *des copains et des coquins* », M. Labbé ne s'était pas indigné de la même façon. M. Marette l'interrompt : « *C'était dans un livre, pas à l'Assemblée nationale... mais c'était scandaleux !* ». S'adressant à M. Labbé, M. Odru poursuit : « *Allez-vous longtemps continuer le sabotage des travaux de l'Assemblée nationale ?* ». Il ajoute : « *Pendant vingt ans vous nous avez insultés, méprisés !* » M. Lauriol proteste contre ces propos. Le député communiste lui lance alors : « *Moi, je n'était pas à Alger au temps de l'O.A.S. !* ».

Mme Marie Jack (P.S., Finistère), présidente de séance, déclare que, selon elle, il n'y a pas lieu de réunir le bureau de l'Assemblée nationale. Malgré les protestations de M. Labbé, elle réduit la suspension de séance à trente minutes (1).

Une vive animation règne alors dans l'hémicyle, les députés de l'opposition et de la majorité s'apostrophant mutuellement en descendant les travées.

A la reprise des travaux, M. d'Aubert défend ses amendements sur l'intitulé du titre 2. Ceux-ci sont successivement repoussés.

L'Assemblée examine l'article 45 qui prévoit que les revenus des obligations sont assujettis aux dispositions fiscales applicables aux revenus des obligations à taux fixe émises par l'Etat. M. Joxe demande à la présidente de faire application de l'article 57 du règlement qui prévoit la clôture immédiate de la discussion après mise aux voix de celle-ci. L'Assemblée se prononce pour la clôture et l'opposition proteste vivement.

Après une suspension de séance *demandée par l'opposition*, répondant à M. Marette, M. Fabius, ministre délégué chargé du budget, précise que les détenteurs d'obligations bénéficieront de l'abattement de 3 000 francs prévu pour ce type de revenus. A propos de l'avoir fiscal, il indique : « *Quand les sociétés qui sont nationalisées distribuent, en 1981, un acompte sur leurs dividendes de 1982, ces sommes ont bien le caractère de dividendes et sont donc imposables au titre des revenus de 1981. L'avoir fiscal attaché aux dividendes est par conséquent acquis aux actionnaires.* »

L'article 45 est ensuite adopté.

A l'article 47 (Imposition des plus-values immobilières), M. Fabius rappelle que le système d'imposition des plus-values sera réformé et précise qu'un projet de loi en ce sens sera déposé au Parlement dès l'an prochain. « *La réforme*, ajoute-t-il, *devrait entrer en vigueur dès le début de 1983, c'est-à-dire avant que ne commence l'amortissement des obligations susceptibles de supporter la taxation des plus-values.* » L'article 47 est ensuite adopté.

L'Assemblée adopte, en en modifiant la rédaction, l'article 49 qui prévoit que les obligations attribuées aux détenteurs d'actions transférées à l'Etat sont subrogées de plein droit à ces actions dans tous les cas où la loi, le règlement ou les contrats ont soit prévu un emploi ou un réemploi des *fonds en actions*, soit créé ou modifié des droits sur ces actions. Les obligations sont également subrogées (se substituent) aux actions détenues en application de la législation.

Une nouvelle suspension de séance intervient à la suite d'une demande du groupe R.P.R.

A la reprise de la séance, l'Assemblée repousse les amendements de M. Noir, tendant à prévoir, avant la nationalisation, la consultation des délégués du *personnel des groupes Paribas et* Suez. Elle examine ensuite l'article 28 (transfert des actions des deux compagnies financières à l'Etat). Mme Jack coupe la parole à M. d'Aubert qui, inscrit sur cet article, évoque les déclarations faites par M. Quilès, député de Paris, à Valence. Une vive altercation s'engage. M. Billardon (P.S., Saône-et-Loire), président de la commission spéciale, demande la clôture de la discussion en invoquant l'article 57 du règlement. La clôture est décidée à la suite d'un vote de l'Assemblée.

M. Vivien indique que l'ex-majorité n'a jamais utilisé cet article du règlement. Une nouvelle suspension de séance intervient, à la demande de M. d'Aubert.

A la reprise de la séance, M. Noir, s'adressant à Mme Jack, *lui dénie le droit de contester* le fond des propos d'un député, ajoutant : « *Vous ne pouvez le censurer.* » Une polémique s'engage sur ce thème...

Reprenant la discussion, l'Assemblée adopte l'article 28. M. Le Garrec, secrétaire d'Etat chargé de l'extension du secteur public, précise que si les mêmes articles se répètent sur les trois titres du projet, c'est parce que le gouvernement a souhaité qu'il y ait « cohérence et unité dans chacun des titres ». Le Conseil d'Etat, ajoute-t-il, avait émis cette suggestion. L'article 28 est adopté par 330 voix contre 149.

En séance de nuit, l'Assemblée aborde l'examen de l'article 29 (application de la législation commerciale). Cet article, comme l'article 28, et comme les articles 30, 31 et 32, est homothétique avec d'autres articles précédemment adoptés, à la fois sur le titre I (Groupes industriels) et le titre II (banques). Ils seront successivement adoptés.

M. Labarrère dénonce ensuite « la logorrhée et les répétitions » des membres de l'opposition, et M. Noir souligne (une nouvelle *fois) que le gouvernement* n'a pas répondu aux questions de l'opposition.

L'Assemblée examine l'article 30 (Possibilité d'aliéner les filiales ou succursales des deux compagnies financières exerçant leurs activités en dehors du territoire national).

Dans la suite de la discussion, M. d'Aubert critique les silences de M. Le Garrec. Illustrant cette attitude, M. Couve de Murville (R.P.R., Paris) défend un amendement et donne par avance le point de vue du gouvernement et celui de la commission : « *Avis de la commission : rejet ! ; avis du gouvernement : rejet !* »

Dans la discussion de l'article 32 (détermination de la valeur d'échange des actions des compagnies financières), une vive et confuse altercation a lieu entre MM. d'Aubert et Planchou. Le premier accuse le député socialiste d'avoir expulsé deux de ses collaborateurs de la salle de photocopie. M. Billardon demande à M. Nucci (P.S., Isère), qui préside la séance, de lire l'article 26 de l'instruction générale du bureau de l'Assemblée nationale, qui traite de « *la circulation dans les salles et couloirs* » du palais. A la suite de cet incident, M. d'Aubert demande une suspension de séance. Les députés quittent l'hémicycle en s'interpellant violemment.

A la reprise de la séance, M. Noir déclare que, par égard pour la santé du personnel de l'Assemblée, il renonce à défendre un à un les vingt amendements qu'il a déposés sur l'article 31, pour que la séance soit levée plus tôt. Ceux-ci sont repoussés et l'article est adopté.

La séance est levée, samedi 24 octobre, à 1 h. 10, la suite du débat étant renvoyée à 9 h. 30.

(1) L'article 58 du règlement de l'Assemblée nationale stipule que « les demandes de suspension de séance sont soumises à la décision de l'Assemblée, sauf quand elles sont formulées par le gouvernement, par le président ou le rapporteur de la commission saisie au fond ou, personnellement et pour une réunion de groupe, par le président d'un groupe ou son délégué dont il a préalablement notifié le nom au président ». Cet article ne limite pas la durée de la suspension.

SELON LE MINISTÈRE DES FINANCES

Des manœuvres ont été menées au sein de Paribas à l'insu du conseil d'administration

Le ministère des finances a publié vendredi 23 octobre un communiqué à propos du rachat par des investisseurs étrangers de la filiale suisse de Paribas.

Selon ce communiqué, « *des manœuvres ont été menées au sein de la Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas à l'insu du conseil d'administration. Le chargé de mission n'a pas été tenu davantage au courant. Tels sont les événements qui ont conduit à la démission du président de cette compagnie* ».

Le ministère des finances, dans le même communiqué, réaffirme « *sa volonté de maintenir le réseau, la cohésion et les synergies, qui sont très utiles pour l'économie française, de cette compagnie financière, comme des autres groupes bancaires nationalisables, ce qui ne l'a pas empêché, dès le dépôt de projet de loi des nationalisations, de se montrer ouvert à une discussion avec les partenaires étrangers de la France, mais après que le Parlement souverain se sera prononcé.*

» *Dans ces conditions, le gouvernement français ne saurait admettre un quelconque coup de force contraire aux intérêts de la France et aux intérêts bien compris des groupes concernés* », poursuit le communiqué, qui conclut : « *Les nouveaux dirigeants de la Compagnie financière de Paribas ont indiqué au gouvernement que leur volonté était bien de maintenir l'intégrité du réseau de cette compagnie. Ils vont, à cet égard, prendre toutes les dispositions nécessaires dans ce sens. En particulier, nous avons tout lieu de penser que dans cette perspective la direction générale de Paribas-Suisse et celle de Copeba (Belgique) n'accompliront aucun geste irréversible.* »

Ce qui est devenu l'affaire Paribas continue de susciter de vives réactions. C'est ainsi que le secrétaire général du P.C.F., M. Marchais, après avoir insisté vendredi 23 octobre sur « *l'extrême gravité de l'opération* », a fait trois propositions :

● Mise en place immédiate d'une commission d'enquête parlementaire pour dénouer tous les fils de cette opération et mettre en évidence toutes les responsabilités ;

● Envoi d'une mission gouvernementale auprès des gouvernements étrangers (Suisse, Luxembourg et Belgique notamment) pour obtenir de leur part qu'ils prennent les mesures nécessaires afin d'empêcher ces manœuvres dirigées contre les intérêts de la France ;

● Révision de l'indemnisation des actionnaires de Paribas.

[L'ordonnance du 17 novembre 1958, relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, stipule que « les commissions d'enquête sont formées pour recueillir des éléments d'information sur des faits déterminés et soumettre leurs conclusions à l'assemblée qui les a créées ». Une commission d'enquête parlementaire ne peut être créée que si les faits visés ne sont pas l'objet de poursuites judiciaires.]

De son côté, M. Henri Krasucki, secrétaire confédéral de la C.G.T., a déclaré, lors de la séance de clôture de l'union départementale C.G.T. du Rhône : « *Les hommes des banques et de plusieurs groupes industriels nationalisables sont en train de démontrer jusqu'où les conduit leur esprit de caste, leur acharnement à maintenir leurs privilèges et surtout leurs profits.* »

Pour sa part, M. Michel Rolant, secrétaire confédéral de la C.F.D.T., s'étonne dans un communiqué que « *les mesures conservatoires nécessaires n'aient pas été prises par les autorités de tutelle* ». Qualifiant ces opérations d'« *inacceptables* », M. Rolant souligne que « *tous les moyens doivent être mis en œuvre pour s'opposer à de nouvelles manœuvres* », et estime que « *les modalités d'indemnisation devraient être révisées en fonction des diminutions d'actifs correspondant à de telles manœuvres* ».

Ce même vendredi on a appris que les banques allemandes avaient pris l'initiative d'organiser lundi 26 octobre à Londres une réunion des dirigeants de banques étrangères actionnaires des banques françaises nationalisables.

Il s'agirait, dit-on, de constituer un consortium qui serait chargé de représenter les intérêts étrangers auprès du gouvernement français. On laisse entendre, dans les milieux financiers de Francfort, que le projet d'indemnisation préparé à Paris est insuffisant et ce d'autant que les obligations offertes en paiement libellés en francs français ne bénéficient d'aucune garantie de change.

On trouvera ci-dessous la liste des principaux actionnaires des banques françaises nationalisables :

— *Crédit du Nord* : Bayerische Vereinsbank National Westminster ;

— *Crédit commercial de France* : Westdeutsche Landesbank TAG (Arabie Saoudite) ;

— *Banque Worms* : Hessische Landesbank, Philadelphia Investment (U.S.A.), Road Investment (G.-B.) ;

— *Banque de l'Union européenne* : Bayerische Vereinsbank, Bruxelles-Lambert, Nederlandsche Middenstand ;

— *Financière de Suez* : INA (assurances U.S.A.) ;

— *Paribas* : S.G. Warburg (G.-B.), Banques japonaises ;

— *Odier Bungener Courvoisier (O.B.C.)* : PK Banken (Suède).

Le « dossier des douanes »

Ce qu'il est convenu d'appeler le « dossier des douanes » n'a finalement pas pesé bien lourd dans la partie de bras de fer qui a opposé ces dernières semaines M. Moussa, ancien P.-D.G. de Paribas, au gouvernement. La filiale Paribas-Suisse est bel et bien perdue pour la France. Le « dossier des douanes » n'en est pas moins volumineux. Les fonctionnaires de la direction nationale des enquêtes douanières (D.N.E.D.) se sont en effet intéressés à deux reprises, depuis un an, à la banque de la rue d'Antin. Le 28 novembre 1980, une dizaine de douaniers avaient « visité » les locaux de la banque et plus spécialement ceux du département de la « gestion privée », service plus spécialement chargé de gérer et placer des capitaux en Suisse pour des ressortissants français, selon les enquêteurs.

L'intérêt de ce qu'ils trouvèrent sur place les retint jusqu'à 4 h. du matin. Ils découvrirent là quelque quatre cent cinquante comptes de particuliers, irréguliers, dont beaucoup avaient été ouverts en 1968 et en 1978, à la veille des élections législatives que la majorité d'alors redoutait de perdre. *Dans le même temps*, les enquêteurs de la D.N.E.D. saisissaient une somme de plus de 1 million de francs à l'origine apparemment douteuse. Enfin, les douaniers mettaient au jour une contrebande d'or — portant sur environ 3 millions de francs — entre Paris et le Canada, via une filiale luxembourgeoise.

Les douaniers établissaient ainsi, du moins selon la version de certains d'entre eux, que le département « gestion privée » de Paribas fonctionnait en l'occurrence comme « une officine de compensation » destinée à faciliter l'évasion de capitaux. En janvier ou février 1981, les mêmes douaniers retournaient rue d'Antin pour saisir de nouveaux documents. Une visite de complément en quelque sorte...

A ce jour, il ne semble pas que ces différents dossiers soient déjà complètement « exploités ». Les clients en infraction sont tour à tour informés. Au sein même de Paribas, sans préjuger des suites de ces « affaires », la direction a mis de manière anticipée deux de ses membres à la retraite le 1er septembre. Il s'agit de MM. Léonce Boissonnat, fondé de pouvoir, et Daniel Rouchy, sous-directeur.

Ce « dossier des douanes », certes important, n'est pas isolé. On indique de source syndicale que le Crédit commercial de France (C.C.F.) a été l'objet, il y a quinze jours, d'une « visite » similaire, qui concernait particulièrement des circuits de financement. De nombreux dossiers auraient été saisis. — L. G.

POLITIQUE

LE CONGRÈS DU PARTI SOCIALISTE A VALENCE

Les dirigeants et les militants dénoncent ceux qui freinent le « changement »

De nos envoyés spéciaux

Valence. — « Il faut que le gouvernement frappe vite et fort. » Cette affirmation du président de l'Assemblée nationale résume *parfaitement la première journée du congrès du parti* socialiste. Face aux obstacles qu'il rencontre et qui tiennent essentiellement, selon lui, à l'attitude d'une partie de la haute administration et du patronat, le gouvernement ne peut agir seul, avait expliqué, à la veille du congrès, M. Lionel Jospin. « Il faut que l'on sente que le parti veut que nous agissions », a plaidé M. Gaston Defferre. Les premiers débats du congrès ont fait apparaître que, pour surmonter les obstacles, le parti socialiste souhaite une *radicalisation du pouvoir. Cette radicalisation* devrait s'appliquer à trois niveaux : au Parlement, où le débat sur les nationalisations traîne en longueur ; dans la haute administration (préfets, recteurs, hauts fonctionnaires) et à la tête des entreprises nationalisables.

Ainsi, M. Jean Poperen a-t-il invité le gouvernement de façon pressante a « faire son devoir », en usant au Parlement « de tous les moyens démocratiques pour que la volonté du peuple soit respectée ». Ainsi, M. Paul Quilès a-t-il insisté sur la nécessité de ne pas se contenter d'annoncer que « des têtes vont tomber » dans l'administration et les entreprises nationalisables. Le gouvernement doit, selon lui, « dire lesquelles et le dire rapidement ».

Sans doute faut-il faire la part de la surenchère propre à tout débat de congrès. Traditionnellement, en effet, les orateurs ont la tentation de flatter une base militante plus sensible par nature aux discours « purs et durs » qu'aux appels au réalisme ou au compromis. Cela s'est de nouveau vérifié à Valence : si M. Gaston Defferre a enthousiasmé les congressistes, en proposant de placer sous surveillance les dirigeants des sociétés et des banques nationalisables — « c'est eux ou nous ! », s'est-il exclamé, — l'attitude plus prudente de M. Roger Fajardie, proche de M. Mauroy, n'a suscité aucun écho : attention, a-t-il dit en substance, nous ne sommes pas un gouvernement socialiste, nous sommes « le gouvernement de la France ». Un tel langage, parfaitement compris dans les rangs rocardiens, contrastait par trop avec la tonalité ambiante pour être vraiment entendu.

Il faut aussi tenir compte du désir ou de la possibilité de certains responsables de parler à la tribune du congrès plus librement qu'ils ne peuvent le faire ailleurs du fait de leur position dans l'appareil d'État. Il n'en est pas moins vrai que la dureté des propos vient au-devant des désirs du nouveau pouvoir et de son principal responsable.

S'agit-il de la haute administration des finances, fustigée notamment par M. Georges Sarre ? On sait que le chef de l'État lui-même reproche au corps de l'inspection des finances de « tenir » l'État. Or, estime-t-il, on ne peut être deux à remplir cette fonction.

S'agit-il de certains banquiers ? M. Mauroy leur reproche leur « mentalité d'émigré ». Tout se passe donc comme si, à partir de « l'affaire Moussa », le gouvernement tenait enfin l'occasion non seulement d'alerter l'opinion publique mais aussi de mobiliser un parti jusque-là par trop tenté à ses yeux de critiquer l'action gouvernementale.

Dans une telle atmosphère de mobilisation générale, toute réserve vis-à-vis de la politique gouvernementale a été en effet reçue comme une incongruité. D'une phrase — « Le temps est à l'action et non pas au bilan », — M. Georges Sarre, l'un des dirigeants du CERES, a effacé les regrets et les rancœurs qui se sont parfois, mais rarement, exprimés à propos notamment de la politique nucléaire du gouvernement.

Sont également passés au second plan les débats internes que la préparation du congrès « d'unité » avait déjà atténués, ainsi que l'analyse de la situation du P.C.F. et des relations que le P.S. doit entretenir à l'avenir avec son partenaire.

M. Quilès, pourtant, a souligné l'absurdité qui consisterait, selon lui, « à nier ou à gommer » les divergences anciennes qui ont opposé la direction du parti aux rocardiens. Pourtant, M. Defferre a clairement soupçonné M. Rocard, sans toutefois le nommer, d'être tenté par une stratégie de recours.

Quant aux relations avec le parti communiste, les militants socialistes ne paraissent guère s'en inquiéter pour l'instant. Les vœux de M. Claude Germon, député de l'Essonne, qui souhaite proposer *au parti communiste* des actions communes à la base dans les entreprises, sont passés inaperçus, au moins autant que les mises en garde répétées contre la tentation d'adhérer à la campagne pour la paix lancée par la direction communiste.

La tonalité dure des interventions des dirigeants socialistes à la tribune du congrès marque sans doute un pas de plus dans la volonté d'introduire en France un « système des dépouilles » (spoil system) analogue à celui qui prévaut aux États-Unis. Au moins les socialistes ont-ils le mérite d'affirmer haut et fort la nécessité d'une pratique mise en œuvre subrepticement et insidieusement par le pouvoir précédent. Les dirigeants du P.S. se défendent, toutefois, de se lancer dans une « épuration » : d'une part, il s'agit surtout de ramener à la raison, de « faire réfléchir », selon l'expression de M. Defferre, certains hauts fonctionnaires ou dirigeants des sociétés nationalisables ; d'autre part, les socialistes promettent d'agir uniquement après avoir *constaté* tel ou tel manquement à la loyauté que requiert l'exercice de certaines fonctions. Les intéressés ne sont donc pas pris en traîtres. Mais lorsqu'il s'agit d'appliquer ce type de politique, la nuance peut paraître quelque peu subtile.

JEAN-MARIE COLOMBANI
et JEAN-YVES LHOMEAU.

Ouverte vendredi 23 octobre sous la présidence de Mme Christiane Mora, secrétaire nationale, la première journée du congrès du parti socialiste a été consacrée au débat de politique générale. M. Jean Poperen, secrétaire national, l'a engagé en soulignant que la « *concertation* » avec le patronat a pour limite les engagements de programme pris par M. Mitterrand et par le parti socialiste et en s'inquiétant de la « *politique du pire* » qu'il soupçonne une partie du patronat et l'opposition de pratiquer (*le Monde* du 24 octobre).

M. Poperen avait prévu d'analyser la situation au sein du P.C.F. L'organisation des débats ne lui a pas permis de le faire. Dans son discours distribué à la presse, le député du Rhône avait écrit : « *Au moment où sont exclus de fait des militants qui s'étaient portés au premier rang de la lutte pour l'union, il est préoccupant de constater que les dirigeants du P.C.F. justifient l'exaspération anti-unitaire des années 1977-1981.* »

M. Poperen a également mis en garde les socialistes contre le mouvement pacifiste tel qu'il est organisé par le parti communiste : « *Les socialistes*, a-t-il dit, *sont autant que d'autres, plus que d'autres, des hommes de la paix.* »

M. Jacques Piette, membre du comité directeur (courant A), tient un langage analogue : « *Faites attention*, dit-il aux militants. *Derrière cette démarche* (celle du P.C.F.) *qui vous prend aux tripes, il y a un calcul politique (...) Ne tombons pas dans le piège du neutralisme.* »

M. Michel de La Fournière, membre du bureau exécutif (courant C), estime que la victoire de M. Mitterrand exprime « *le dépassement d'anciens clivages, la fin de la fascination du modèle communiste sur la majeure partie de la classe ouvrière et sur une grande partie du monde intellectuel* ». M. de La Fournière expose les trois conditions qui selon lui sont nécessaires pour vaincre les difficultés qui attendent la gauche :

— Faire reculer le chômage : « *Nous ne pourrons pas indéfiniment faire porter sur la droite la responsabilité de la situation économique et sociale actuelle* », dit-il. Le recul du chômage, ajoute-t-il, sera « *le test numéro un de notre réussite* ».

— Aider le tiers-monde en définissant un nouveau modèle de croissance et un nouveau modèle de rapports à l'intérieur de la société mondiale.

— Consolider l'unité du P.S. : « *Cette unité suppose le respect du droit, du libre vote des militants ; elle exige aussi la fin des méfiances et des procès d'intention.* »

M. Alfred Recours (Eure, courant A) insiste sur l'aspect lutte des classes du combat de la gauche au pouvoir contre la droite. M. Bernard Derosier, député du Nord (courant B), dénonce « *le manque de civisme* » de certains banquiers et qualifie leur comportement de « crime ». M. Lecuivre (Ardennes, courant A), dont la fédération a lutté contre la construction de la centrale nucléaire de Chooz, regrette d'un ton vif la manière dont s'est déroulé le débat parlementaire sur le programme énergétique du gouvernement. Il n'admet pas que le premier ministre ait imposé, de fait, son choix aux députés socialistes en engageant la responsabilité du gouvernement sur son programme. « *Un parti a-t-il le droit de tenir un langage dans l'opposition et de faire le contraire lorsqu'il est au pouvoir ?* » demande-t-il.

Mme Marie-Noëlle Lienemann (Essonne, courant C), plus nuancée sur ce sujet, juge tout de même qu'il s'agit d'une « *leçon amère* ». M. Robert Lucente (Essonne, courant A) dénonce « *l'immense résistance au changement qui se manifeste dans les entreprises* ». « *Prenons bien garde*, dit-il. *On ne peut pas trop rassurer le patronat sans risquer d'inquiéter gravement les travailleurs.* »

> ### LES COURANTS
>
> Les socialistes identifient leurs courants de la manière suivante : le courant A est le courant Mitterrand ; le courant B celui de M. Mauroy ; le courant C celui de M. Rocard ; le courant D était celui de M. Defferre au congrès de Metz ; le courant E est le CERES et le courant F était celui des amis de M. Christian Pierret, en 1979.

M. QUILÈS : quelles têtes ?

M. Paul Quilès, secrétaire national, intervient ensuite. Il note que « *l'opposition se radicalise* ». « *Toute faiblesse à son égard serait un manque de réalisme* », dit-il.

D'autre part, « *la force de gauche repose sur la dynamique populaire qui la soutient. Ce serait une grave erreur de casser cette dynamique en décevant ceux qui nous ont fait confiance. Il est des axes fondamentaux de notre politique, de notre projet, qu'il serait dangereux de ne pas mettre en œuvre tout de suite* ».

M. Quilès ajoute que la nouvelle équipe au pouvoir « *doit faire face à la résistance, voire à l'obstruction de l'opposition et de ses relais, jusques et y compris dans certaines sphères de la haute administration* ». Il ne préconise pas pour autant, souligne-t-il, une quelconque « *chasse aux sorcières* », c'est-à-dire « *l'élimination systématique d'hommes et de femmes en raison de leurs opinions* ». Cependant, « *la naïveté*, selon lui, *serait de laisser en place des gens qui sont déterminés à saboter la politique voulue par les Français (recteurs, préfets, dirigeants d'entreprises nationales, hauts fonctionnaires). Il ne faut pas non plus dire : « Des têtes vont tomber », comme Robespierre à la Convention, mais il faut dire lesquelles et le dire rapidement. C'est ce que nous attendons du gouvernement car il en va de la réussite de notre politique.* »

M. Roger Fajardie (Cher, courant B) explique qu'il faudra « *du temps et de la détermination* » pour réussir le changement. « *Notre démarche doit d'abord éviter l'économisme car aucune contrainte économique ou technique ne peut l'emporter sur la volonté des socialistes de changer la société.* » Il demande ensuite que le congrès ne fasse rien « *qui puisse affecter l'unité* » du P.S.

M. DEFFERRE : une période suspecte

M. Gaston Defferre prend à son tour la parole pour souligner que « *les militants veulent que le gouvernement aille vite* ». « *Ils ont raison*, s'exclame-t-il, *car l'état de grâce ne dure qu'un temps. Après il est plus difficile d'agir.* »

Le ministre de l'intérieur invite les militants socialistes à « *exercer une pression continue sur les élus et sur l'opinion* ». Après avoir expliqué que tous les socialistes, quel que soit leur courant — « *car les courants existent* », dit-il — doivent être le « *relais* » de l'action du gouvernement, M. Gaston Defferre dénonce le rôle néfaste, à ses yeux, de certains banquiers. « *C'est eux ou nous* », affirme-t-il avant d'ajouter : « *Certains n'acceptent pas le verdict populaire. S'ils n'avaient pas été nationalisés, ils n'auraient pas hésité à saboter la politique économique et financière du gouvernement pour nous chasser du pouvoir* ».

M. Defferre fait ensuite une proposition qui tend à introduire dans le projet de loi sur les nationalisations une disposition analogue à celle qui existe dans la réglementation des faillites d'entreprise. Il explique : « *Il y a en matière de faillite ce que l'on appelle une période suspecte. Celle-ci précède de dix-huit mois le dépôt de bilan. Je propose aux députés de déposer un amendement permettant de créer une période suspecte en matière de nationalisation, celle-ci commençant au premier tour de l'élection présidentielle. Il serait alors possible d'annuler les actes accomplis pendant cette période qui seraient contraires à l'intérêt national. Cela inciterait à la sagesse les dirigeants des sociétés nationalisables.* »

[La « période suspecte » à laquelle fait allusion M. Gaston Defferre est définie par l'article 29 de la loi du 13 juillet 1967 sur le règlement judiciaire, la liquidation des biens, la faillite personnelle et la banqueroute. Cet article stipule dans son dernier paragraphe : « Le tribunal prononçant le règlement judiciaire ou la liquidation des biens détermine la date de la cessation des paiements. Cette date ne peut être antérieure de plus de dix-huit mois au prononcé du jugement. »

Durant cette période de dix-huit mois, toute une série d'actes susceptibles de diminuer le patrimoine de la personne ou des actifs de la société en cessation de paiements sont « inopposables à la masse », c'est-à-dire seront considérés comme nuls.]

Le ministre de l'intérieur rend hommage à la police et énumère un certain nombre d'affaires qui ont été pour elle autant de succès, à savoir la découverte d'un trafic d'armes entre la Belgique et la France, l'affaire des « loubards » en Alsace, le démantèlement d'Action directe et l'arrestation du commando soupçonné dans la tuerie d'Auriol. Il rappelle les grandes lignes de la décentralisation. « *A ce sujet Michel Rocard aurait dit que je m'y prends à l'envers*, dit-il. *Il n'a certainement pas dit cela car il ne pourrait tenir le même langage que la droite !* »

M. Defferre conclut : « *Nous sommes condamnés à être solidaires. Nous gagnerons ou nous perdrons ensemble.* »

M. Georges Sarre (Paris, Cérès) intervient à son tour pour déclarer : « *Les partis de droite crispés sur la défense des privilèges ne reculent pas devant les combats d'arrière-garde. Qui peut douter qu'il n'y ait pas en leur faveur des complicités, notamment de la part des hauts services du ministère de l'économie et des finances. Il faut que le gouvernement agisse. Il faut se séparer de certains hauts fonctionnaires qui sont des politiques.* »

M. Louis Mermaz (Isère, courant A) affirme pour sa part que la stratégie qui a permis la victoire, à savoir l'union de la gauche, doit être poursuivie. Il indique que les socialistes ne doivent pas se satisfaire de la seule conquête du pouvoir d'État car, dit-il, « *la droite n'a pas renoncé* ». Il précise : « *La droite est toujours présente au niveau du monde des affaires et des rouages de l'État. Cette droite, il faut la débusquer et la chasser des pouvoirs qu'elle exerce indûment... Il ne s'agit pas pour nous d'engager une expérience après avoir, comme disent nos adversaires, vidé les caisses publiques faute d'avoir su vider celles du grand capital. Il s'agit d'asseoir une société nouvelle. Si nous réussissons, il n'y aura pas de retour au passé. L'alternance est un droit imprescriptible. Les socialistes déclarent ce droit sacré, il dépend de nous qu'il s'exerce désormais entre les seules forces de l'avenir... Tous les éléments d'une contre-révolution économique se mettent en place aujourd'hui avec un appel à l'environnement international capitaliste. Il faut frapper vite et fort contre le sabotage de notre économie. Il faut mettre fin à la dictature des banques.* »

M. Claude Germon (Essonne, courant A) se félicite « *des orientations de classe* » exprimées à la tribune. Il estime que la question « centrale » est celle-ci : « *Qu'y a-t-il de changé dans les entreprises ?* » Parlant lui aussi de tentative de « *sabotage* » de l'économie, M. Germon affirme : « *Nos adversaires tiennent encore solidement le terrain des entreprises. Tous ensemble, donnons leur l'assaut.* »

Enfin, M. Georges Fillioud (Drôme, courant A) affirme que la politique nouvelle doit être expliquée au pays.

« *Ceux qui doivent informer doivent le comprendre ou partir* », indique-t-il en faisant allusion à la situation dans les sociétés audiovisuelles. Après avoir revendiqué le départ de certaines personnalités de la radio et de la télévision, M. Fillioud affirme : « *Il faut aussi savoir ne pas aller trop loin. Ce serait aller trop loin que de dire : gardons pour nous seuls l'usage de la liberté.* »

A l'issue de la séance publique, la commission des résolutions se réunit à huis clos.

Le message de M. Mitterrand

Voici le texte du message du président de la République lu, samedi 24 octobre, au congrès de Valence, par M. Pezet, qui présidait les débats de la matinée :

« *Chers camarades,*

» *Au moment où ce message vous sera lu, je serai à Cancun, au Mexique, dans une conférence consacrée aux relations Nord-Sud, pour faire entendre la voix de la France.*

» *Je serai loin, et, pourtant, je voudrais vous dire combien je me sens proche de vous, réunis à Valence, qui avez été les premiers artisans de notre victoire et qui restez mes camarades du combat politique.*

» *Bien entendu, le président de la République, président de tous les Français, ne saurait être l'homme d'un parti. Mais dois-je, pour autant, taire mon émotion d'être absent d'un congrès du parti socialiste pour la première fois depuis sa renaissance, en 1971 ? Je reste un des vôtres : candidat socialiste à l'élection présidentielle, je reste socialiste à la présidence de la République. Si je ne suis plus parmi vous, dans le parti, je reste avec vous, avec nos idées et nos espoirs.*

» *Je comprends vos impatiences devant certaines lenteurs ou certaines résistances.*

» *Tout ne peut pas se faire en quelques semaines ni même en quelques mois. Puisque nous avons la durée, il nous faut savoir la gérer et nous assurer que les pas en avant accomplis sont solides, avant que d'avancer encore.*

» *Le parti socialiste, pour cela, a un grand rôle à jouer. Principale force du changement, il doit être capable d'expliquer, d'éclairer les choix du gouvernement et de convaincre.*

» *Mais il lui faut aussi transmettre au gouvernement le message qu'il reçoit des couches sociales où il a su plonger ses racines, dire leurs revendications, leurs craintes, leurs espoirs.*

» *Il doit, enfin, mobiliser les masses populaires, pour qu'elles prennent toute leur place dans l'action et ne laissent pas le changement aux seules mains d'une nouvelle classe dirigeante.*

» *Avec, à sa tête, Lionel Jospin, dont les qualités et le travail forcent le respect de tous, le parti socialiste saura, j'en suis sûr, relever le défi que lui lance l'exercice du pouvoir. C'est, en tout cas, une des conditions essentielles de notre succès commun.* »

Le P.S. réclame une radicalisation du pouvoir

(Suite de la première page.)

M. Pierre Mauroy est intervenu samedi matin et il a répondu aux aspirations des congressistes. Après avoir rendu hommage aux députés de la majorité qui résistent « *aux assauts de l'opposition* » et qui s'emploient à « *vaincre les obstructions* », il a déclaré : « *Toutes ces manœuvres échoueront. Le gouvernement ne cédera devant aucune intimidation. Il appartient à l'ensemble des institutions de s'incliner devant le suffrage universel et de respecter la vloonté populaire. Nous n'accepterons ni les sabotages ni les manœuvres dilatoires.* »

Le premier ministre confirme donc qu'il est prêt à utiliser tous les moyens constitutionnels qui sont à la disposition du pouvoir, en particulier ceux qui lui permettent d'obtenir le vote rapide des textes législatifs ou de légiférer par ordonnances si les dé-

M. Mauroy a, toutefois, rappelé à ses amis qu'ils devaient avoir à l'esprit qu'ils étaient responsables de la France devant tous les Français. « *Je ne ferai*, a-t-il déclaré, *aucun geste qui puisse remettre en cause notre communauté nationale.* »

Le congrès a voté samedi matin par 94,96 % des mandats la motion unique qui lui était proposée, confirmant ainsi, au-delà des divergences latentes, l'unité que le P.S. entend avoir dans l'action.

ANDRÉ LAURENS.

Dans la presse parisienne

La radicalisation de l'attitude du P.S fait, samedi 24 octobre, la « une » de la plupart des quotidiens parisiens. « La terreur tranquille », titre *le Quotidien de Paris*. « *Des têtes ! Des têtes ! Des têtes ! Le congrès de Valence restera dans l'histoire comme un congrès de têtes*, écrit Stéphane Denis. *La paisible capitale de la Drôme s'est transformée, l'espace d'un week-end, en place de Grève.* »

« *Le P.S. demande des têtes* », souligne aussi *le Figaro*. « *A Valence*, note Nicole Kern, *la force tranquille a vraiment donné l'impression d'avoir abusé des anabolisants.* »

« A gauche toute ! », titre *le Matin de Paris*, dont l'éditorial pose une question : « *Faire tomber des têtes ou ne pas perdre la tête ?* » Le quotidien dirigé par M. Claude Perdriel conclut : « *Quelque chose se gâte. Il ne faudrait pas sous-estimer les risques d'une radicalisation dite « socialiste » : la régression à l'intérieur, l'isolement à l'extérieur.* »

Libération évoque la Révolution française : « *Les coalisés ont marqué des points mais les sans-culottes socialistes gagnent en détermination* », écrit Laurent Joffrin, en soulignant que dans le débat sur les nationalisations « *les nerfs craquent* ».

Dans *l'Humanité*, Yves Dimicoli souligne que « *le grand patronat français est prêt à tout pour faire échec aux nationalisations. Renouant avec la tradition vichyste*, dit-il, *il s'appuie sur l'étranger, l'internationale du capital, pour porter ses coups contre le peuple de France* ».

Deux députés, nouveaux adhérents : MM. Massot et Loncle

« C'est quand, déjà, le prochain congrès du parti communiste ? » M. François Massot irait bien jusqu'au bout de la « radicalisation ». Ce député des Alpes-de-Haute-Provence participait, il y a trois semaines, au congrès du mouvement des radicaux de gauche, dont il était l'un des représentants à l'Assemblée nationale. Vendredi, il siégeait parmi les délégués de son département au congrès du parti socialiste, formation à laquelle il vient d'adhérer. Valence en octobre, pourquoi pas Saint-Ouen et le P.C.F. en février ? Mais ce n'était, évidemment, qu'une boutade.

Le parti socialiste, c'est déjà beaucoup lorsque l'on est radical, *héritier d'une famille radicale*, nourri de syndicalisme par un grand-père qui fut conseiller général, puis un père député du Front populaire. En 1978, le M.R.G. avait encore son utilité, estime M. Massot, dans la mesure où, bien que modeste, il *respirait encore auprès d'un* parti socialiste puissant mais pas trop écrasant. En 1981, passées les victoires de M. Mitterrand à l'élection présidentielle et des socialistes devenus majoritaires à l'Assemblée nationale, le M.R.G. ne lui est plus apparu comme une formation indispensable à la vie politique française.

Les propos qu'il a entendus à Valence ne l'ont pas choqué, même pas ceux des « coupeurs de têtes » qui veulent faire tomber celle des hommes qui, dans la haute administration ou la finance, prétendent résister au changement. « *Ça a un petit côté révolutionnaire* », note-t-il, rose rouge — en papier — à la boutonnière, avec un sourire qui ferait tomber la plus coriace des colères. M. Massot est un socialiste « radical-tempéré » : sous sa rose rouge, il avait glissé deux brins de lavande.

« Militer parmi d'autres »

MM. Massot et François Loncle, député de l'Eure, qui ont quitté ensemble le M.R.G pour adhérer au P.S., ont dans une déclaration commune précisé :

« *Au-delà des textes et des discours, des souhaits ardemment formulés, la recherche de l'identité radicale n'a pas abouti. La confusion des électorats interdit l'autonomie. Aujourd'hui, plus rien ne sépare en vérité les radicaux de gauche des socialistes, sinon habitudes et traditions, considérations tactiques ou locales. Dès lors, pourquoi ne pas en tirer les conséquences ? Nous le faisons à titre personnel. En regrettant que le dernier congrès du M.R.G. ait préféré l'incantation à l'analyse. Mais en respectant le choix de ceux qui ne partagent pas notre conviction.*

» *Les socialistes ont opté pour le changement par une révolution tranquille, les réformes favorables aux forces de transformation sociale, plutôt que le choc. L'attitude de la droite, les résistances qui se manifestent, ont accru notre détermination à nous battre aux côtés de ceux qui ont vocation à rassembler.*

» *Nous adhérons en hommes libres, avec la certitude de rester nous-mêmes, avec un unique objectif : militer parmi d'autres.* »

هكذا من الأصل

Le Monde

Société

JUSTICE

L'ENQUÊTE SUR L'ASSASSINAT DU JUGE MICHEL

L'enquête sur l'assassinat du juge Pierre Michel semblait, ce samedi 24 octobre, s'orienter vers la filière sicilienne et le trafic de la drogue. Les policiers du S.R.P.J. de Marseille, qui maintiennent en garde à vue plusieurs personnes interpellées jeudi 22 octobre, ont pu retrouver la moto utilisée par les tueurs grâce à des témoins qui avaient relevé son numéro d'immatriculation. Il s'agit d'une Honda 900 cm3, de couleur rouge, volée il y a environ un an à Marseille.

Les policiers italiens et la « guardia finanze » (douanes) ont demandé aux enquêteurs français communication du dossier, et n'hésitent pas à accuser la Mafia d'être à l'origine de l'assassinat. Selon certains, l'action aurait même été commandée par le « capo mafioso » Gerlando Alberti depuis sa cellule de la prison de l'Asinara, à Palerme. Alberti est « tombé » en août 1980 avec André Bousquet, un « chimiste » marseillais, actuellement codétenu d'Alberti.

Le juge Michel avait entendu, en mars 1981, Bousquet, à Palerme, et les deux juges italiens qui ont repris le dossier sur le trafic de la drogue et la Mafia après l'assassinat, en 1980, du juge Gaetano Costa, étaient venus au début d'octobre à Marseille pour y entendre des Italiens incarcérés. Ces deux magistrats, MM. Falcone et Sciacchitano, sont sur le point de terminer leur enquête préliminaire et de faire passer à l'instruction ce dossier qui touche aux milieux de la politique et pour lequel cent vingt personnes sont actuellement emprisonnées.

Le juge Michel a-t-il recueilli, au cours de l'audition de Bousquet, des confidences ? Détenait-il un secret non transcrit au procès-verbal d'audition qui a décidé la Mafia à passer à l'action ? Ce serait le seul mobile qui aurait pu amener l'organisation italienne à supprimer, sur le territoire français, un magistrat. Les « mafiosi » ne font pas de sentiment : ce n'est pas la vengeance qui les anime. Dans le trafic de la drogue, où des millions de dollars sont en jeu, seul l'intérêt prévaut.

La piste sicilienne

Correspondance

Rome. — Le juge Pierre Michel, assassiné à Marseille, serait-il le premier Français *cadavere eccellente* (cadavre exquis), formule par laquelle on qualifie, en Sicile, les victimes importantes de la Mafia ? Il est significatif que, vendredi 23 octobre, à l'occasion d'un colloque à Messine sur le thème « Mafia et pouvoir », le président de la section d'instruction du tribunal de Palerme, M. Rocco Chimicci, ait tenu à rendre hommage au magistrat français : « *Il faut le compter comme l'un de nos morts. Sa fin est une nouvelle preuve de la puissance criminelle de cette association* [la Mafia], *qui a désormais des ramifications dans le monde entier.* » M. Chimicci avait pris, au tribunal de Palerme, la place du juge Terranova, ancien député proche du parti communiste et membre de la commission anti-Mafia, tué le 26 septembre 1979.

M. Michel avait eu d'autant plus l'occasion de travailler en étroit contact avec le parquet de Palerme que, depuis le démantèlement, en 1973, de la « filière marseillaise » ou *French connection*, la filière sicilienne acheminait à elle seule un tiers de l'héroïne vendue sur le marché nord-américain. La Mafia avait les capitaux et les filières d'approvisionnement en morphine base en provenance du Proche-Orient. Elle n'avait pas les techniciens nécessaires. Elle embaucha donc des « chimistes » récupérés du milieu marseillais. Lors de la découverte, le 3 juin 1980, d'un laboratoire installé dans un château de cent quarante-cinq chambres à Ceresto, près d'Alessandria, sept Français furent arrêtés. Le 26 août, à San-Onofrio-di-Trabbia, près de Palerme, un coup de filet sur un autre laboratoire permit d'appréhender trois « chimistes » français, dont M. André Bousquet, dit « le Docteur », réputé dans le milieu marseillais et condamné, en 1970, à cinq ans de prison pour trafic de stupéfiants. Dans cette affaire sicilienne fut aussi mis sous les verrous M. Gerlando Alberti, cinquante-trois ans, considéré comme l'un des principaux lieutenants de Luciano Liggio, « boss » de la nouvelle Mafia sicilienne. Du fond de sa prison, ce dernier continue néanmoins à diriger son clan.

Selon un rapport communiqué il y a deux ans par la D.E.A. (Drug Enforcement Administration) à la magistrature italienne, près de 20 tonnes d'héroïne seraient raffinées chaque année en Sicile pour un chiffre d'affaires estimé à plus de 100 milliards de francs. Travaillant de concert avec les Américains, M. Boris Giuliano, chef de la brigade mobile de Palerme, un policier intègre et courageux, eut, le premier, la certitude du rôle de plaque tournante que jouait désormais la Sicile dans le trafic mondial de la drogue. Il réussit, après plusieurs années d'enquête, à saisir, notamment à l'aéroport de Palerme, une valise de 100 kilos d'héroïne pure destinée à être embarquée sur le Jumbo jet hebdomadaire — sur nommé « *il Padrino* » (le Parrain) — qui relie directement Palerme à New-York. Il commença aussi à découvrir — notamment grâce à un talon de chèque trouvé sur le corps d'un chef de la Mafia, Giuseppe de Cristina, abattu en 1977 lors d'un règlement de comptes — les mécanismes financiers grâce auxquels « l'argent sale » (« *i denari sporchi* ») et les « *hot dollars* » du trafic de la drogue étaient « recyclés » au moyen d'adjudications immobilières ou de comptes ouverts par des prête-noms en « lires propres » investies ensuite dans des activités irréprochables.

C'est ainsi qu'il s'aperçut du rôle de banquier de la Mafia que jouait un financier banqueroutier, M. Michele Sindona, condamné à vingt-huit ans de prison à New-York pour le krach de la Franklin Bank. M. Giuliano fut tué le 21 juillet 1979 et remplacé par M. Impallomeni, cité dans la liste des neuf cent cinquante-trois membres de la très spéciale loge maçonnique P2 (carte n° 22.13), à laquelle adhérait, entre autres, M. Sindona. Le capitaine des carabiniers Emmanuele Balise, qui reprit l'enquête, fut assassiné le 4 mai 1980. Le chef procureur du parquet de Palerme, M. Gaetano Costa, qui avait ordonné un important coup de filet dans les clans de la Mafia — soixante-dix-sept personnes furent arrêtées, dont des personnalités de premier plan liées au clan américain des Gambion et à Michele Sindona, — fut assassiné le 6 août 1980. Il se préparait aussi à ouvrir une enquête bancaire, demandant à la Banque d'Italie de lever le secret *sur certains comptes, afin* de découvrir qui sont les « *insoupçonnables* » bénéficiaires du pactole de l'héroïne.

M. Michel avait en main deux dossiers concernant ces filières italiennes (*le Monde* du 23 octobre). L'enquête sur le laboratoire découvert à Ceresto porte en premier lieu sur le milieu milanais, ce qui n'exclut pas des liens avec la Mafia sicilienne. En revanche, celle sur la raffinerie de San-Onofrio mène directement, au travers de Gerlando Alberti, au clan de M. Liggio, qui est en train de prendre le contrôle sur la capitale sicilienne par une suite de règlements de compte qui ont causé la mort de quatre-vingts personnes depuis le début de l'année dans cette seule ville.

MARC SEMO.

● *L'Association légitime défense demande*, dans une lettre au premier ministre transmise aussi aux parlementaires, que « la solidarité nationale s'exerce en faveur des victimes des crimes et délits ». Le président de l'association, M. François Romerio, écrit : « *Le peuple de France, objectif, intelligent et majeur, jugera sans faiblesse si l'humanisme tant déclamé par de nombreux parlementaires à l'Assemblée nationale, lors du débat sur l'abolition de la peine de mort, n'est valable que pour sauver les monstres qui tuent...* »

ÉMOTION ET PROTESTATIONS

L'inhumation de Pierre Michel devait avoir lieu samedi après-midi, 24 octobre, à Metz, la levée du corps ayant eu lieu vendredi à Marseille.

L'assassinat du magistrat marseillais a provoqué une intense émotion dans les milieux judiciaires. Vendredi après-midi, au palais de justice de Paris, un rassemblement a eu lieu en présence de M. Robert Badinter, garde des sceaux. Le président du tribunal, M. Marcel Caratini, a évoqué « *l'attachement passionné que M. Michel portait à l'œuvre de justice* ». Le premier président de la cour d'appel, M. Jean Vassogne, a affirmé : « *Notre indignation assurera notre collègue qu'après lui la justice continuera* ». Enfin, M. Pierre Arpaillange, procureur général, a déclaré : « *Faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour que ne s'étende pas la violence et que nous ne connaissions pas la peur* ».

A Marseille, des magistrats ont réagi contre les propos de certains avocats et détenus rapportés vendredi par *Libération* au sujet de la personnalité du juge Michel. Une trentaine d'entre eux, dont le procureur de la République, M. Albert Vilatte, se déclarent « *outrés par les propos mensongers, injurieux et diffamatoires qui auraient été proférés par certains avocats, désireux de conserver l'anonymat. Nous tenons à manifester notre indignation et notre plus profond mépris pour l'atteinte intolérable portée à la mémoire de notre collègue Pierre Michel, mort pour la vérité et la justice* ».

● *Au total, cent quarante-quatre véhicules* ont été incendiés de façon criminelle dans l'agglomération lyonnaise depuis le 1er janvier 1981, dont 38 à Villeurbanne, 37 à Vénissieux et 17 dans la ville de Lyon elle-même. Ces actes, sans être nouveaux, se sont incontestablement multipliés depuis quelques mois : quatre-vingt-deux véhicules ont été brûlés du 29 août au 15 octobre, contre soixante-huit pour les huit mois précédents.

ÉDUCATION

Le tiers-monde et l'école

« Les personnels d'enseignement et d'éducation devront s'efforcer de rendre les élèves conscients des *points communs que ceux-ci ont avec les enfants du* tiers-monde et des liens de solidarité qui les unissent à eux. » Telle était la consigne donnée, en avril dernier, par le ministre de l'éducation, pour marquer la Journée du tiers-monde à l'école, fixée au vendredi 23 octobre, date anniversaire de la création des Nations unies. L'initiative de cette journée, cependant, revient à l'Association pour la recherche et l'information sur l'aide au développement (ARIAD), fondée en 1980, soutenue pour l'occasion par la Fédération de l'éducation nationale, le Syndicat national des instituteurs (SNI-P.E.G.C.), l'UNESCO et l'UNICEF.

Un concours de dessins a été organisé dans les classes, l'an dernier, pour préparer la Journée du tiers-monde. Les prix ont été remis, le 23 octobre, à Paris, par M. Alain Poher, président du Sénat et président de l'ARIAD. Le même jour, dans les établissements scolaires, où la consigne n'avait pas été oubliée, ont eu lieu des journées de « sensibilisation » au tiers-monde. D'autre part, des comités nationaux pour l'UNICEF ont réuni, à Nice, un colloque international sur l'éducation pour le développement.

« Cancun, laissez-moi rire ! »

Lorsqu'ils ont eu sous les yeux le Bulletin officiel du ministère de l'éducation invitant à une journée du tiers-monde, ils se sont dit : « *Il faut faire quelque chose.* » « Ils », ce sont MM. Alain Damiani, directeur des études, et Michel Hertanu, directeur administratif de l'Atelier d'apprentissage de petite mécanique, une école privée d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) qui joue le rôle de « LEP de soutien », c'est-à-dire qui accueille des jeunes de quinze à dix-neuf ans en difficulté scolaire. Ils venaient de prendre leurs fonctions dans l'établissement, mais qu'importe, le directeur, M. Michel Schwartz — un Frère des écoles chrétiennes — leur a donné carte blanche. « *Dans une boîte technique comme celle-là, qui est un désert culturel absolu,* observe M. Damiani, *c'était un vrai défi.* »

S'ils ont relevé le défi, c'est essentiellement pour deux raisons : parce que, d'une part, leurs élèves appartiennent presque tous à un milieu socioculturel défavorisé, en quelque sorte un tiers-monde français ; d'autre part, en raison de leurs attaches personnelles avec l'outre-mer, en particulier l'Afrique et le Yémen. Ils ont donc voulu « *ennoblir le technique* » par un projet culturel, et en même temps faire partager leur connaissance des peuples du monde qui leur ont « *tant apporté* ».

Bien sûr, on est vite retombé dans les ornières. « *Loin de notre civilisation, regardez ces miséreux mourir de faim sous nos yeux...* », commence un poème de la quatrième préparatoire (anciennement première année de C.A.P.). Sentiment de supériorité, mauvaise conscience, pitié : les tics des nantis reviennent spontanément, même sous la plume de futurs O.S. Et aussi les réflexes du racisme ordinaire. « *Il y a des rues, tu te croirais plus en France* », dit un élève en évoquant le « squat » de Montparnasse. « *S'ils font ça, c'est des tarés* », dit un autre, après l'évocation de H.L.M. aux boîtes aux lettres défoncées. Le professeur chargé de l'atelier « droits de l'homme » doit déployer tous ses dons de pédagogue pour faire admettre le droit à la différence... en France même.

A la « table ronde » professeurs-élèves, les adolescents s'effacent devant les adultes. Et le débat s'instaure entre ceux qui reprochent aux Occidentaux de broyer les cultures nationales avec leur « aide » technologique, ceux qui penchent pour la défense des droits de l'homme — et surtout de la femme — même au prix d'une certaine pression occidentale, et, enfin, ceux qui souhaitent une révolte radicale : « *Cancun, laissez-moi rire : ils se partagent le gâteau. Chaque fois qu'ils s'occupent du tiers-monde, c'est pour mieux l'exploiter.* » Les élèves-mécaniciens écoutent en silence, perplexes. Le néo-colonialisme, les transferts de technologie, ils ne comprennent pas. Pour eux, le tiers-monde c'est celui de la télévision : un petit Noir affamé. Cela les peine. Ils le disent.

« *Aujourd'hui, c'est un lancement* », prévient le directeur des études. Les élèves, pendant une dizaine de jours, ont couru les ambassades et les agences de voyages pour réunir de la documentation. *Ils ont* préparé les ateliers et les salles d'exposition avec leurs professeurs. Ils vont maintenant exploiter, pendant toute l'année, le fruit de cette première journée, en ayant toujours à l'esprit ce proverbe mossi de Haute-Volta affiché sur un mur : « *Si l'échange équivaut à un cadeau, que chacun garde ce qui lui appartient.* »

ROGER CANS.

● *Mgr Jean Honoré*, archevêque de Tours et président de la commission épiscopale du monde scolaire et universitaire, a déclaré, le 22 octobre, au terme de l'entretien des responsables de l'enseignement catholique avec M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, que « *ce dernier est un homme de lucidité, d'ouverture et de réalisme* ».

« Avant que l'espérance ne devienne violente... »

De notre envoyé spécial

Nice. — Le gosse qui meurt de faim, avec ses yeux plus grands que le visage, comment ne pas entendre le cri qu'il jette dans son silence ? Pour le faire taire un moment, les moins insensibles donnent de l'argent, quelque chose. Puis s'en retournent à leurs occupations, celle par exemple qui consiste à travailler dans une société multinationale dont toute la stratégie repose sur le gaspillage des matières premières et de denrées alimentaires produites à vil prix, dans des pays où cet enfant, au ventre distendu à force d'être vide, est en train de mourir.

Le colloque international sur l'éducation pour le développement, organisé à Nice, les 15, 16 et 17 octobre, par les comités nationaux pour l'UNICEF (Organisation des Nations unies pour l'enfance) de sept pays francophones ou latins (1), n'a jamais perdu de vue cette perspective : l'enfant du tiers-monde, c'est dans les pays riches, industrialisés, dans les pays du Nord, qu'il est assassiné. Non pour s'en culpabiliser, mais bien plutôt par réalisme.

Car il n'est pas vrai qu'une solution au problème de la faim soit inaccessible. Mme Susan Georges, du Transnational Institute, auteur de *Comment meurt l'autre moitié du monde* et des *Stratèges de la faim*, a expliqué que, pour apporter les calories nécessaires aux quinze millions d'enfants qui, selon l'UNICEF, meurent de faim chaque année, il suffirait d'utiliser 0,002 % de la production agricole mondiale de céréales. D'utiliser, c'est-à-dire d'abord de ne pas déposséder de cette richesse les pays en développement, au lieu de la leur reverser sous forme d'aide ; puisque, aussi bien, a rappelé Mme Georges, sur 200 milliards de dollars de produits achetés aux pays du tiers-monde, 30 milliards seulement leur reviennent... S'il n'existe encore « *que dans le cœur et la poche de militants* », le « *modèle de développement* » s'impose donc pour prendre la relève du « *modèle de croissance* » et du « *modèle de dépendance* » qui, tous deux, ont échoué. Le « *modèle de développement* » est celui qui « *fait appel à toutes les ressources intérieures, y compris humaines, avant de recourir aux aides extérieures* ».

Dès lors, tout change, puisqu'il y a développement « *quand les concepts d'aide et de charité sont remplacés*, selon les termes de la résolution finale du colloque, *par ceux de coopération, de justice et de dignité* ». L'éducation au développement devra inciter l'enfant et le jeune à réfléchir sur leur propre situation, dans leur propre société. Lorsque Viviane, quatorze ans, l'une des élèves de 3e du collège de Puget-sur-Argens (Var) qui travaillent depuis deux ans sur le tiers-monde et présents au colloque, raconte qu'on a forcé sa grand-mère à changer les plants de sa vigne à Roquebrune, et qu'elle ne peut plus vivre de sa récolte, sa compagne, Laurence, lui demande : « *C'est comme les pays sous-développés qu'on a obligés à faire de la banane ?* »

La prise de conscience est politique. Politisation des élèves ! hurleront quelques loups. N'est-ce pas sur cette accusation que butera l'éducation pour le développement ainsi comprise ? Les enseignants du collège de Puget-sur-Argens disent en accepter le risque. Mais ils réduisent le politique au « politicien », et pensent qu'ils sont inattaquables du moment qu'ils affichent la diversité des opinions grâce à l'éventail des partis. Mettre en cause les mécanismes du sous-développement va cependant beaucoup plus loin que confronter des points de vue. Analyser les rapports entre les hommes et entre les Etats finira bien par aller jusqu'à la dénonciation de certains comportements, ceux de grandes sociétés transnationales par exemple.

Tant qu'on se borne — et ce n'est déjà pas mal — à citer Pablo Neruda stipendiant « *les crocs acérés des Nord-Américains* », les parents, les élus, supportent. Le jour où il sera question de telle firme de produits pharmaceutiques, où peut-être l'un d'eux est cadre, que se passera-t-il ? Les enseignants auront-ils le courage d'affronter l'accusation, leurs autorités de tutelle celui de les soutenir, les parents et les citoyens, un peu plus conscients, celui de les défendre ? Le progrès dans l'éducation pour le développement est pourtant à ce prix.

Si nul conflit n'est encore apparu, c'est peut-être que cette éducation reste à faire. Les pays représentés au colloque de Nice n'en ont pas moins pris le départ. En Italie, cinq mille écoles primaires ont, l'an dernier, inclu le tiers-monde dans la partie des programmes laissée à leur choix. De plus, deux établissements par province (un primaire, un secondaire) correspondront, cette année, avec un pays en développement. En Belgique, il existe des « classes mondiales » où les élèves commencent par l'étude de leur propre monde, celle des cultures étrangères et des solidarités internationales. En Suisse, quatre mille instituteurs sensibilisent les écoliers à certains problèmes, comme celui de l'eau par exemple.

Ces efforts comptent. « *L'imprégnation des enfants* » que réclame M. André Ouliac, directeur exécutif du Comité français pour l'UNICEF, et, par eux, des adultes, prend en réalité l'aspect d'une course contre la montre. Le représentant du ministère français de la coopération et du développement, M. Bernard Clergerie, directeur de l'AUDECAM (Association universitaire pour le développement de l'enseignement et de la culture en Afrique et à Madagascar), est venu dire que les chefs d'Etats africains qui représentent l'O.U.A. (Organisation de l'unité africaine) à la conférence de Cancun estiment que notre planète vit « *dans un ordre cannibale* ». Et que « *l'espérance du tiers-monde pourrait bien devenir violente* ».

CHARLES VIAL.

(1) Belgique, Espagne, France, Italie, Portugal, San-Marin, Suisse.

TEMPS LIBRE

Le projet de budget pour 1982

PRÈS DE 4 MILLIARDS DE FRANCS

Le projet de budget pour 1982 du ministère du temps libre, qui s'élève à 3 934,5 millions de francs, est pratiquement incomparable avec le budget de l'ancien ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs en raison du nouveau découpage administratif entre les trois missions de ce département (loisir social, éducation populaire et activités de pleine nature jeunesse et sports ; tourisme) et de l'affectation au budget de l'éducation nationale des 24 454 emplois de l'éducation physique représentant 2 394 millions de francs pour 1982.

La section commune, qui regroupera les crédits de l'administration centrale et des services extérieurs des trois composantes du temps libre, sera dotée de 252,8 millions de francs pour les dépenses ordinaires, 14 millions pour les autorisations de programme et 12 millions pour les crédits de paiement.

La nouvelle direction du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature disposera de 223 millions de francs dont 93,6 millions pour le fonctionnement de ses services et 129,3 millions destinés notamment à la création de cent vingt postes de conseillers techniques et pédagogiques et de quatre cent vingt-cinq gérés par le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire. La formation des animateurs sociaux (+ 5,8 millions de francs) et de l'aide aux associations (+ 16,8 millions de francs) constitueront une priorité.

La section jeunesse et sports sera dotée de 1 168,7 millions de francs pour le fonctionnement de ses services. Cela permettra notamment de créer dans le domaine de la jeunesse cent vingt postes de conseillers techniques et pédagogiques et trois cent vingt-cinq postes gérés par le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire. Priorité sera donnée aux loisirs quotidiens (+ 21 millions de francs), aux centres de vacances (+ 12 millions de francs), à l'information des jeunes (+ 6,3 millions de francs) et aux échanges internationaux (+ 5,7 millions de francs). Le sport bénéficiera de la création de soixante postes de conseillers techniques (4,7 millions de francs) et d'un accroissement à l'aide à l'animation sportive (+ 23,5 millions de francs).

Les dépenses en capital (y compris celles de la direction du loisir social) s'élèveront à 450 millions de francs en autorisations de programme, et 457,4 millions de francs en crédits de paiement. Le Fonds national de développement du sport — qui ne sera pas supprimé en dépit des vives critiques portées sur son fonctionnement par le parti socialiste l'an passé — sera doté, grâce au prélèvement sur le loto, de 264 millions de francs contre 207 millions en 1981. L'aide aux fédérations sportives atteindra par ce canal 162 millions de francs et la dotation pour les investissements 102 millions de francs.

Enfin les crédits du tourisme s'établiront à 90,9 millions de francs pour les dépenses ordinaires, dont 17,6 millions pour les mesures nouvelles dont, notamment, la création de vingt emplois. Les investissements atteindront 123,5 millions de francs en autorisations de programme, et 118,54 millions de francs en crédits de paiement permettant une augmentation de 152 % des actions dans le secteur du tourisme social.

SPORTS

BOXE. — *Le Guyannais Jacques Chinon a conservé son titre de champion de France des poids moyens en battant le Savoyard Joël Bonnetaz par abandon sur blessure à l'appel de la cinquième reprise, le 23 octobre, à Périgueux.*

FOOTBALL. — *Nancy a battu Strasbourg 3 à 0 dans un match de championnat de France de première division qui avait été reporté.*

GYMNASTIQUE. — *La Bulgare Anelia Ralenkova (dix-sept ans) s'est assurée, le 23 octobre, à Munich, le titre de championne du monde de gymnastique sportive et rythmique avec 39,15 points (corde : 9,85, cerceau : 9,75, massues : 9,80, ruban : 9,75). Elle a devancé ses deux compatriotes Iliana Raeva, quadruple championne d'Europe, et Lilia Ignatova, médaille d'argent avec 39,05 points.*

MOTOCYCLISME. — *Jean-Louis Chevelle, du Club motocycliste de la police nationale, âgé de trente-trois ans, a remporté, le 23 octobre, à Dunkerque, le Tour de France sur sa Kawasaki 1000. Avec un temps de 34 heures 22 minutes 59 secondes ; il a devancé de 3 minutes 59 secondes Bernard Rigoni sur Honda 1100, le vainqueur de l'édition 1978, et de 5 minutes 51 secondes Jacques Luc sur Suzuki 1100.*

Le Monde

culture

THÉATRE

M. JACK LANG INAUGURE LE THÉATRE JEAN-DASTÉ A SAINT-ÉTIENNE

Discours, plaque dévoilée, applaudissements, accolades : M. Jack Lang, ministre de la culture, le vendredi 23 octobre, à Saint-Etienne, présidait au baptême du Théâtre Jean-Dasté, véritable théâtre de sept cent cinquante places pour le Centre national dramatique de Saint-Etienne, le plus ancien de France après celui de Strasbourg.

« Le théâtre rassemble les hommes, est une fête », devait constater Jean Dasté. *« Ayant apporté le théâtre à ceux qui ne le connaissaient pas ou ne le connaissaient plus »*, devait dire M. Jack Lang en évoquant *« la leçon pédagogique et créatrice »* offerte durant vingt-cinq ans par Jean Dasté. *« Parce que ses moyens s'étaient appauvris, parce que l'idéologie régnante l'accoutumait au repliement sinon à la démoralisation, le théâtre a pu paraître s'essouffler au cours de ces dernières années. Depuis quelques années, la confiance réciproque renaît »*, déclarait le ministre de la culture, estimant que maintenant *« tout est en gestation pour une grande époque du théâtre »*.

Mlle Jeanne Laurent, ancienne directrice des spectacles au ministère de l'éducation nationale, ayant officialisé en 1947 la naissance de la Comédie de Saint-Etienne, était présente. A plusieurs reprises, M. Lang fit référence à la force de sa politique, dont il veut s'inspirer, et aussi de son message, tout comme du combat de Jean Dasté : être soi-même et le rester, *« c'est-à-dire résister aux modes et aux vagues »*, et d'inviter les hommes de théâtre et de culture à *« s'arracher à la domination d'une petite poignée de Parisiens, une minorité qui depuis trop longtemps prétend tout régir »*, exerçant un pouvoir exorbitant auquel il faut mettre fin.

Dans la foulée, M. Lang assura que le nouveau gouvernement ferait tout *« pour éviter cette fuite des cerveaux, des intellectuels, vers la capitale. Il ne faut pas que les pesanteurs administratives l'emportent sur l'imagination, que les metteurs en scène, les acteurs, vivent dans la préoccupation permanente de la consécration parisienne. Qu'ils mettent leur énergie et leur talent au service de la ville, de la région où ils habitent et travaillent ; c'est là qu'ils trouvent leur récompense, leur reconnaissance »*.

Pour le ministre de la culture, la volonté et le devoir de l'Etat sont de redonner à la vie théâtrale vie et souffle : *« Réussir qu'un jour soit effectif le droit pour tous au plaisir du théâtre. »* M. Lang en voit la marque irréversible dans le budget 1982 accordant aux centres nationaux une augmentation de leur enveloppe de plus de 40 %. Mais il souligna que ces crédits étaient tout à fait exceptionnels, et ne pourront pas être réitérés chaque année.

Une lettre d'un « ton nouveau » sera adressée prochainement aux directeurs de centres dramatiques soulignant à chacun la mission dont il est chargé et envisageant même la possibilité d'un bilan à la fin de la saison *« pour vérifier si les missions réclamées ont été remplies »*, devait préciser un peu plus tard M. Robert Abirached, directeur du théâtre et des spectacles au ministère de la culture, en insistant sur la place à redonner à la création. Le ministre avait auparavant assuré qu' *« il n'y aura pas de modèle unique, de figure imposée »*. Il sera tenu compte des besoins, des appels, de la réalisation menés par chaque centre. *« L'Etat reconnaît votre dignité d'hommes de théâtre, d'hommes de culture, votre droit à la création et vous donne les moyens en même temps. Vous assumez la direction d'un service public. Ni vous ni nous n'avons le droit de décevoir. La confiance qui nous est faite est immense. Il y a une chance exceptionnelle qu'il nous fait saisir. »*

PAUL CHAPPEL.

■ *Deux lithographies de Maillol*, trois œuvres de Léopold Survage et six Picasso, dont trois dessins dédicacés, ont été dérobés pendant la nuit du 20 au 21 octobre, à Collioure, chez René Pous, le patron-mécène de l'hôtel-restaurant des Templiers, sur le port. René Pous, depuis cinquante ans, avait transformé sa salle de restaurant en une immense galerie, où les artistes de passage, alors souvent inconnus, offraient une toile.

Les enquêteurs soupçonnent un client de l'hôtel qui avait payé sa chambre un soir pour partir tôt le matin. Les œuvres semblent difficilement négociables.

« LA NUIT ET SES ÉPINGLES »

Mise en scène par Dominique Houdart

Formes baladeuses

Dans le noir s'élève verticalement un fil blanc, comme une ligne de fond que retirerait un pêcheur, la nuit. Cette ligne, continuant de s'élever, devient de plus en plus épaisse, elle n'est plus un fil mais un cordage, une liane végétale, puis presque un tronc auquel s'attachent des feuilles bizarres, on dirait des langues de géants.

Par cette petite pêche, plus ou moins miraculeuse, débute *la Nuit et ses épingles*, de Gérard Lepinois, mise en scène de Dominique Houdart : cachés dans le velours noir, les *manipulations de marionnettes*, ou de « formes animées » comme ils disent, nous préviennent d'entrée de jeu que nous allons à l'aveuglette essayer de cueillir on ne sait quels poissons, ou étoiles, ou autres surprises, dans un abîme commun. Sur un fond de nuit sans lune vont apparaître des « haricots » (mais on dirait plutôt des cerfs-volants), une tête gigantesque, dont un œil prend la clé des champs, ou tout simplement bavardes, ou tout simplement une main nue, avec ses cinq doigts, qui saura prendre toutes sortes de mines lasses ou effarouchées, qui à elle seule jouera une comédie entière.

Ces formes animées, baladeuses comme des nuages, ou vives comme des puces, ont un langage à elles, on pourrait dire pointilliste, ou tachiste, fait de mots purs aux couleurs naturelles posés les uns contre les autres avec un air innocent.

La Compagnie Dominique Houdart a voulu créer par là une fantasmagorie complète, un monde à part, où les objets imaginaires et les parlotes toutes neuves participeraient d'une même féerie. Et le mystère bouffe de cela est assez curieux. Peut-être la qualité propre des marionnettes est-elle néanmoins ailleurs. Non pas dans un surcroît de féerie, mais dans une brusquerie, un raccourci, un décalage d'espace, qui font « exploser » le réel, lui donnent plus d'accent, plus de « schproum ».

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre Présent, samedi 24 octobre, à 20 h. 30, et dimanche 25 octobre, à 17 heures.

DANSE

L'INDE AU FESTIVAL D'AUTOMNE

La pluie après l'orage

De trop rares représentations, le nombre restreint des places prévues pour chaque représentation, témoignent d'une fausse appréciation par les responsables du Festival d'automne de l'intérêt que suscite depuis plusieurs années la danse indienne. Les soirées un peu confidentielles du musée Guimet, l'activité du Centre Mandapa, le travail d'initiation de danseuses d'origine française comme Malavika ou Maytrayi y sont pour beaucoup. L'afflux du public au Théâtre de la Ville en 1972, au Théâtre des Champs-Elysées, au Théâtre d'Orsay en 1975, montrent sa fascination pour ces danses extra-européennes.

On s'écrase à la porte de la Chapelle de la Sorbonne pour le premier programme consacré au style noble du Baratah-Natyam. L'ambiance est agréable, l'éclairage doux, la « sono » relativement discrète. Dans un frissonnement de grelots, Vyjayantimala Bali traverse le chœur et monte sur la scène, toute rouge et or, épanouie, la hanche et le buste ronds comme il sied.

L'approche de la danse indienne par un Occidental est incomplète *dans la mesure où il ne peut saisir* le sens du chant qui sert de soutien au mouvement, pas plus qu'il n'a la clé des gestes et des codes narratifs par lesquels la danseuse représente des épisodes de la vie des dieux, passant d'un personnage à l'autre par les variations de son jeu expressif. Le spectateur se concentre sur la danse pure, un peu comme s'il observait un adage « classique ». Malgré tout, *« le mouvement ne ment pas »*, disait Martha Graham. A travers une exécution de qualité, le public non initié peut ressentir la beauté et la spiritualité de la danse.

Le spectacle de Vyjayantimala Bali est construit comme un itinéraire progressif. D'abord l'invocation aux Dieux où elle se présente et se laisse jauger, puis le Kirtanam, *scène mimée où elle montre* la précision et l'ampleur de ses gestes. Elle interprète *ensuite* le Varnam, alternance de danse pure et de danse expressive avec un certain manque de nervosité, on est surtout sensible à la beauté de son jeu de bras qui mène chaque mouvement jusqu'au bout des doigts et le projette au loin. Tout se précipite après l'entracte avec la description de Krishna dansant au bord du gouffre.

Là, tout n'est qu'équilibre, harmonie et vivacité avec de grands dégagés en arrière, des variations *de pas lui créent un climat dionysiaque* et s'achèvent dans une sorte d'extase. Puis vient la relance du Tillana (danse pure), avec ses gestes amples en demi-cercle, la prise de possession de l'espace par une interprète médiumisée, toute au plaisir du rythme, et enfin, tant attendue, se produit la symbiose entre l'orchestre et la danseuse, aussi libératrice que la pluie après la chaleur lourde de l'orage.

MARCELLE MICHEL.

Prochains spectacles : *Mohini-Attam*, jusqu'au 27 octobre, et *Odissi*, du 28 au 31 octobre, à 20 h. 30.

■ A l'occasion du cinquantenaire de la mort d'Arthur Schnitzler, l'Institut autrichien organise une soirée littéraire (en langue allemande) au Théâtre de l'Atelier le lundi 26 octobre, à 20 h. 30. Les acteurs Ursula Lingen et Kurt Meisel liront des œuvres de l'écrivain.

MUSIQUE

« LE SIÈGE DE CORINTHE » à Marseille

Sémiramis *et* Tancrède *au Festival d'Aix-en-Provence ont montré qu'il n'était pas vain de rechercher les beautés enfouies des opéras « sérieux » de Rossini. M. Jacques Karpo, directeur de l'Opéra de Marseille, avait donc des raisons pour exhumer* le Siège de Corinthe, *première œuvre française que l'auteur de* Guillaume Tell *écrivit pour l'Opéra de la rue Le Peletier en 1826.*

Mais Rossini, en reprenant son Maometto II *de 1820, s'il l'a enrichi de pages nouvelles, l'a aussi transformé et dépouillé de la majeure partie de ses roulades et fioritures qui déplaisaient alors aux Parisiens épris de « vérité dramatique » (1), et qui précisément aujourd'hui enchantent les amateurs dans les gosiers de Mmes Horne, Caballe ou Ricciarelli.*

Privés des unes (les roulades) et des autres (les divas), les spectateurs marseillais doivent donc espérer en l'intrigue, la musique et la mise en scène. Mais la première est absurde et dépourvue d'intérêt, bien que Rossini ait changé avec à-propos les Vénitiens en Grecs (dont les révoltes étaient alors « à la mode » ; cf. Missolonghi et la mort de Byron) : Mahomet II conquiert Corinthe et va la livrer au pillage quand il reconnaît en la fille du gouverneur celle qu'il aime depuis ses études à Athènes ! Déchirée entre son amour et son devoir, elle finira par se poignarder et Corinthe sera détruite.

La musique certes ne manque pas de grands airs, de beaux ensembles et de nobles chœurs, surtout au dernier acte où l'on se prend à être ému, et Rossini a beaucoup soigné les parties orchestrales, l'harmonie plus fournie, l'instrumentation (parfois surchargée et riche en cymbales, « pour réveiller les Français » selon Berlioz). Mais si le talent parle, on ne sent guère la conviction qui fait surgir les mélodies sublimes, et l'interprétation fort honorable se montre incapable de transfigurer la musique.

Georges Pappas est cependant un bon Mahomet, dont la voix sombre et corsée, le phrasé dramatique et la prestance ont un réel impact. La douce héroïne Pamira est chantée sans beaucoup d'expression par un petit rossignol américain, Christine Weidinger, tandis que Martine Dupuy donne plus de flamme et d'émotion au général corinthien dédaigné, mais affronte non sans mal les pièges d'air fort ardus avec une voix monocorde et pas très homogène. Charles Burles et Antoine Zerbini sont plus à l'aise, ainsi que les chœurs et l'orchestre (malgré la faiblesse de certains cuivres) sous la direction solide de Diego Masson, qui s'acharne à faire décoller cette œuvre un peu lourde.

Il n'y est guère aidé par la mise en scène, belle collection de poncifs et de gestes inutiles, sans parler d'un ballet godiche, dans des décors banals et des costumes sortis du magasin des accessoires.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Dernière représentation ce samedi 24 octobre.

(1) La représentation marseillaise utilise la version française de 1826, mais chantée en italien, tout en confiant le rôle du général Néoclès à une mezzo (au lieu d'un ténor) comme dans *Maometto*. L'histoire des versions de cette œuvre est, d'ailleurs, fort embrouillée.

LETTRES

LA TRENTE-TROISIÈME FOIRE DE FRANCFORT

(Suite de la première page.)

Il y eut pourtant une manifestation tranquille des écologistes contre une piste d'atterrissage qui détruira des forêts, un appel d'Ethiopiens en exil *« contre la dictature militaire dans la corne de l'Afrique »*, la protestation officielle de la Foire contre l'arrestation à Djakarta d'un éditeur indonésien, Jusuf Ishak, *la présence* devant le stand soviétique de la poétesse dissidente Voznessenskaïa dessinant des barbelés sur des tracts pour la libération de l'historien Arseni Roginski, un appel des signataires de l'appel de Krefeld pour le second forum de l'Union allemande pour la paix, qui se tiendra le 21 novembre à Dortmund, etc.

Dans les pavillons allemands, la foule semblait un peu moins compacte que d'ordinaire (on a enregistré 175 000 visiteurs contre 187 000 l'an dernier), on admirait les éditions bon marché d'œuvres complètes bien présentées en coffrets — Heine, Rilke, Novalis ou Stefan Zweig pour le centenaire de sa naissance, — mais les rumeurs allaient bon train : on chuchotait sur les difficultés de l'éditeur autrichien Molden, habitué des grosses enchères, qui vient de céder ses contrats de livres de fiction au géant Bertelsmann : celui-ci agrandit encore son domaine de clubs du livre, et, après « France-Loisirs » et d'autres, vient d'investir dans une filiale anglaise et une portugaise. On parlait aussi des fissures de l'empire Springer, puisque le magnat d'Allemagne de l'Ouest serait en train de vendre les éditions Propyläen, ainsi que des éléments de son groupe de presse... Un canular, qui fit long feu, répandu sous forme de tract, fit croire un moment que la très sérieuse et très puritaine maison Suhrkamp aurait été rachetée par une chaîne de grands magasins...

Chez les Français, un gigantesque stand national abritait quelque 180 éditeurs, connus ou inconnus. *L'Institut français de Francfort et le* ministère des affaires étrangères avaient invité trois écrivains primés — Michel Tournier, Yves Navarre, Jocelyne François — et organisé une réception qui marquait la réouverture du Vieil Opéra, monument néo-classique reconstitué avec le plus grand respect (du moins pour l'extérieur, car la profusion moderniste d'acier et de verre de l'intérieur ne *sont pas du meilleur effet*). *Les officiels* étaient venus nombreux cette année à Francfort : M. Jean Gattegno, qui profita de ce premier voyage en tant que directeur du Livre pour prendre contact avec l'ensemble de l'édition ; M. Lamarque, chef de cabinet chargé du livre au ministère des affaires culturelles ; M. Batbedat, directeur général adjoint des relations culturelles au ministère des affaires étrangères ; plusieurs fonctionnaires de la direction du Livre, etc.

D'après une étude réalisée en 1981 par le Syndicat national de l'édition, *il ressort que, dans le domaine du* commerce extérieur, les éditeurs français ont réalisé, en 1980, un chiffre d'affaires exportation de 1 200 000 000 F sur un chiffre d'affaires total de l'édition de 6 milliards. *« Soit 20 %, ce qui n'est pas si mal*, nous faisait-on remarquer : *douze fois plus que le film français ; trois fois moins que le cognac ! »* (Il faut noter que l'édition scientifique *et technique représente un fort pourcentage* dans ce chiffre des exportations).

On sait qu'un effort particulier doit être fait, puisque le fonds d'aide *pour la diffusion commerciale du* livre français à l'étranger, qui était, depuis six ans, de 13 millions de francs, va tripler cette année. De nouvelles initiatives sont en cours, et l'on attend beaucoup, par exemple, des importantes librairies françaises dont Gallimard va prendre la responsabilité à Mexico et à Boston.

Sur le plan commercial, malgré la baisse de plus de 10 % dans la *vente de livres du premier semestre* 1981, les éditeurs français ne semblaient pas mécontents de cette Foire : Pierre Belfond affirmait avoir battu tous les records en achetant 150 000 dollars (plus de 800 000 F) les droits du nouveau roman de l'Australienne Carson Mc Cullough, *An Indecent Obsession*, tandis que Balland s'estimait satisfait d'avoir acheté *The Vatican Connection*, un *livre-document sur une histoire de* fraude et de vol d'actions d'un proche de Jean-Paul II, que le Seuil se félicitait de l'acquisition du livre de « mise en forme » de Jane Fonda (*Jane Fonda's Work out book*) et qu'Albin Michel annonçait le second livre d'Arthur C. Clarke : *2010, a Space Odissey* et recevait D. M. Thomas, l'auteur de *White Hotel* venu pour la journée sans passeport (la *police de l'aéroport l'identifia grâce* à la photo de la couverture de son livre !). On parlait aussi d'un roman *de belles*...

Enfin, cette trente-troisième Foire du livre vit la consécration de l'écrivain soviétique Lev Kopelev, qui reçut solennellement le prix de la Paix attribué par l'organisation professionnelle des libraires allemands d'un montant de 25 000 DM. Kopelev, *brillant germaniste, ami de Soljenitsyne* et de Heinrich Böll, vit depuis un an en Allemagne, après qu'il lui eut été refusé de rentrer dans son pays ; il est actuellement professeur à l'université de Wuppertal et docteur *honoris causa* de l'université de Cologne. On a seulement traduit en France le premier tome de ses Mémoires : *A conserver pour l'éternité*, paru chez Stock en 1977. Il vient de *publier en Allemagne son dernier* livre, qui est une biographie romancée de Heine.

Rendez-vous est déjà pris avec les éditeurs pour 1982. Après la *femme*, l'enfant, l'Afrique, le thème central de la prochaine Foire traitera d'un sujet d'actualité : « La religion d'hier dans le monde d'aujourd'hui ».

NICOLE ZAND.

ARTS

DES ARTISTES AU VERT-GALANT

Une tente de bal sur la pointe du Vert-Galant, pour un week-end d'automne et juste derrière la statue d'Henri IV ; plantées au ventre de la ville, les bannières peintes par sept artistes, Adami, Cueco, Erro, Kermarrec, Monory, Pignon-Ernest, Velickovic ; sous la tente, quelques-uns de leurs tableaux récents, et ceux de jeunes artistes, inconnus ou presque — Charles Belle, Alice Davaillon, Bernard Guerbadot, Christopher Kilmartin, Jean-Louis Montigone, Pierre Rosenthal, qu'ils ont tenu à inviter à la fête de l'art au grand jour dans la cité.

L'exposition a une histoire. Elle a commencé il y a sept ans quand M. Philippe Charmet, P.-D.G. de Lintas-Paris, a demandé à Cueco de faire, pour son agence de publicité, une lithographie, qui s'inspirerait de la vue de l'agence. Depuis, chaque année, commande a été passée à un nouvel artiste, et les lithographies, qui sont également exposées sous la tente, sont offertes aux amis, aux clients, ou envoyées, en format carte de vœux, aux quatre coins du monde.

Une histoire de mécénat d'entreprise, où les marques d'amitié entre le commanditaire et les artistes, que l'épouse du P.-D.G., Carlotta Charmet a souvent exposés dans sa galerie, comptent autant que l'image de marque. Un mariage de l'art et de la publicité, mariage que tous les artistes ne pourraient certainement pas supporter. Mais ceux-là font des images assez fortes pour faire passer leur message parmi des centaines d'autres, d'autre nature.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ 24 et 25 octobre.

VARIÉTÉS

JEAN-MICHEL JARRE EN CHINE

Le chic sans choc

« Fossé culturel » : cette expression, déjà tellement galvaudée, est pourtant la seule susceptible d'expliquer la réaction — ou plutôt l'absence de réaction — du public chinois aux deux concerts que vient de donner à Pékin le compositeur *français Jean-Michel Jarre. La presse* chinoise a fait des deux concerts un compte rendu qui peut se résumer en deux mots : étrange mais intéressant.

Les dix-huit mille spectateurs qui étaient venus assister au stade de la capitale au premier concert de musique électronique jamais donné en Chine, ont été « surpris », et certains même « déçus » par les sonorités des *synthétiseurs*. A l'entracte, les jeunes Chinois, qui composaient la majorité du public, *ont déclaré « ne pas comprendre »* la signification de cette musique, à des années-lumière de celle dont ils ont l'habitude en Chine depuis 1949.

Mercredi soir, la moitié environ des spectateurs a quitté le stade avant la fin de la deuxième partie du concert, qui comprenait pourtant un morceau célèbre du répertoire chinois, exécuté par un ensemble de trente-quatre musiciens chinois, sous la direction d'un des grands chefs d'orchestre de Chine, le professeur Huang Feili.

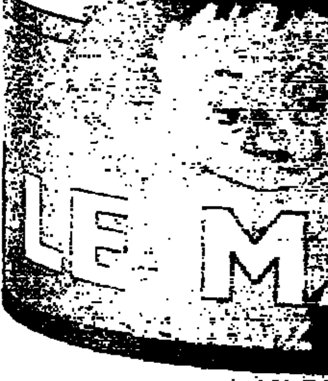
Impassible durant *la majeure partie* du spectacle, le public ne s'est manifesté qu'à de rares occasions, principalement pendant les jeux de lasers, qui ont suscité quelques applaudissements timides. Jean-Michel Jarre a déclaré pour sa part qu'il s'attendait à une absence totale de réaction du public chinois et qu'il avait été plutôt agréablement surpris par l'accueil réservé à son concert.

Le compositeur français n'a pas ménagé ses efforts pour faire de cette tournée une « première mondiale ». La mise en scène, très sophistiquée, a été confiée au Britannique Mark Fischer, qui a déjà signé celle des concerts « The Wall » donnée par le groupe Pink Floyd. Sur le plan électronique, Jarre a fait appel à trois autres musiciens synthétiseurs et a utilisé pour la première fois un instrument inédit, la « harpe laser », dont les cordes sont représentées par des rayons lasers, qui produisent un son à chaque contact de la main.

Quatre millions et demi de francs ont été investis dans cette tournée, qui devraient être rapidement amortis dès la sortie du film et de l'album consacrés aux concerts de Pékin et de Shanghaï. Le but de cette tournée était avant tout de prouver qu'un musicien « pop » peut se produire en Chine, et Jean-Michel Jarre y est parvenu après de longs mois de *négociations. La réaction du public*, toujours importante pour l'artiste, bien sûr, passe cependant, cette fois-ci, au second plan. Il est à prévoir que les Rolling Stones, les Pink Lloyd ou Elton John, qui ont depuis longtemps manifesté le désir de se produire en Chine, vont tenter à leur tour de s'infiltrer dans la brèche ouverte par Jarre, mais apparemment sans grand espoir pour le moment.

Leur musique, jugée « décadente » par les idéologues de Pékin, parviendra-t-elle à toucher la jeunesse chinoise ? Il est difficile de répondre à cette question, mais on peut toutefois penser que de tels concerts, s'ils ont lieu, produiront indéniablement sur le public chinois un choc, positif ou négatif. Mercredi et jeudi, aucun choc ne s'est produit. Pour les Pékinois, Jarre et sa musique électronique *évoluent vraiment sur une* autre planète.

GILLES CAMPION.



هكذا من الأصل

SPECTACLES

théâtres

NOUVEAUX SPECTACLES

LES ARMES SECRÈTES, Huchette (326-38-99) (sam., 22 h. 30).
DU VENT DANS LES BRANCHES DE SASSAFRAS, Madeleine (265-07-09) (sam., 20 h. 45, dim., 15., 18 h. 30).
VINCI AVAIT RAISON, Théâtre d'Edgar (322-11-02) (sam., 20 h. 15).
LE ROI SE MEURT, Théâtre de Ménilmontant (366-60-60) (sam., 20 h. 30, dim., 17 h.).

Les salles subventionnées et municipales

Palais des Sports (Opéra) (828-40-90) : Carmen (sam., 14 h. 15 et 20 h. 15).
Salle Favart (296-12-20) : Prends bien garde aux zeppelins (sam., 20 h. 30).
Comédie-Française (296-10-20) : L'Education d'un prince ; la Double Inconstance (dim., 14 h. 30) ; Andromaque (sam. et dim., 20 h. 30).
Odéon (325-70-32) : Dona Rosita (sam., 20 h. 30) ; le Groupe Una Ramos et Philippe Chatel (dim., 21 h.).
Petit-Odéon (325-70-32) : Point sublime (sam. et dim., 18 h. 30).
TEP (797-96-06) : la Mandragore (sam., 20 h. 30, dim., 15 h.).
Petit TEP (797-96-06) : Bienvenue au conseil d'administration (sam. 20 h. 30, dim. 15 h.)
Carré Silvia Monfort (531-28-34) : Cirque Grüss à l'ancienne (sam. et dim., 14 h. et 16 h. 45) ;
Théâtre musical de Paris (261-19-83) : la Vie parisienne (sam. 20 h. 30 sam. et dim., 14 h. 30). Orchestre Colonne, P. Dervaux, I. Arkhipova (Rimsky-Korsakov, Denisov, Moussorgsky) (dim., 18 h. 30).
Théâtre de la Ville (274-22-77) : Anna Prucnal (sam. 18 h. 30) ; Peer Gynt (sam. 20 h. 30, dim. 14 h. 30).

Les autres salles

Antoine (208-77-71) : Potiche (sam., 20 h. 30, dim. 15 h. 30 et 20 h. 30).
Artistic-Athévains (379-06-18) : En ce temps-là, la femme (sam., 20 h. 30, dim., 17 h. 30).
Arts Hébertot (387-23-23) : Princesse Baraka (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Astelle-Théâtre (202-34-31) : les Bonnes (sam., 20 h. 30, dim., 16 h.).
Atelier (606-49-24) : le Nombril (sam., 21 h. ; dim., 15 h.)
Athénée (742-82-23) : la Bête dans la jungle (sam., 20 h. 30, dim., 15 h. 30).
Bouffes-Parisiens (296-97-03) : Diable d'homme (sam. 21 h. ; dim. 15 h.)
Cartoucherie, Atelier du Chaudron (328-97-04) : Une femme (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h. Dern.).
Centre d'Art celtique (258-97-62) : Dos à dos, deux à deux (mimes) (dim., 17 h. et 20 h. 45).
Centre culturel de Belgique (271-26-16) : le Journal d'une femme de chambre (sam. 20 h. 45, dim., 15 h. 30 et 20 h. 45)
Centre Confluences (387-67-38) : Mille et une nuits (sam., 20 h. 30, dim., 16 h.).
Cinq Diamants (588-11-00) : Ka (sam., 21 h.).
Cité internationale, Grand Théâtre (589-67-57) : la Pause Suivante (sam. 20 h. 30) ; Galerie : Mademoiselle Julie (sam. 20 h. 30) ; Resserre : Rousseau, juge de Jean-Jacques (sam. 20 h. 30).
Comédie-Caumartin (742-43-41) : Reviens dormir à l'Elysée (sam., 21 h., dim. 15 h. 30)
Comédie des Champs-Elysées (720-08-24) : le Jardin d'Eponine (sam. 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 18 h. 30)
Comédie italienne (321-22-22) : Un p'tit rêve dans l'nez (sam., 22 h. 30).
Comédie de Paris (281-00-11) : Sandwich on the Blues (sam., 20 h.) ; Les aventures de Georges Larrère (sam., 21 h. 30).
Daunou (261-69-14) : La vie est trop courte (sam., 21 h., dim., 15 h. 30)
Deux-Portes (361-49-92) : les Fausses Confidences (sam., 20 h. 30, dim., 15 h.).
Edouard VII (742-57-49) : Deburau (sam., 20 h. 30, dim., 15 h. 30).
Espace Gaîté (327-95-94) : D. Lavanant (sam., 20 h. 30) ; Tranches de vie (sam. 21 h. 45).
Espace Marais (271-10-19) : la Mouette (sam., 20 h. 30) ; l'Amante anglaise (sam., 22 h. 15).
Essaïon (278-46-42) : Incendie au sous-sol (sam., 20 h. 15). Attention copy-right (sam., 21 h. 30), salle 2 : Blaise Cendrars (sam., 18 h. 30).
Fontaine (874-74-40) : les Trois Jeanne (sam. 20 h. 30)
Gaîté-Montparnasse (322-16-18) : Elle voit des nains partout (sam., 20 h. 15) ; Anatole (sam., 22 h.).
Galerie 55 (326-63-51) : Figaro solo (sam. 21 h.)
Grand Hall Montorgueil (233-80-78) : l'Architecte et l'empereur d'Assyrie (sam., 20 h. 30).
Huchette (326-38-99) : la Cantatrice chauve (sam., 20 h. 15) ; la Leçon (sam. 21 h. 30)
La Bruyère (874-76-99) : le Divan (sam., 21 h. ; dim. 15 h.).
Lierre-Théâtre (586-55-83) : les Bouffons (sam., 21 h., dim., 16 h.).
Lucernaire (544-57-34). Théâtre noir : Yerma (sam. 18 h. 30) ; Faut pas faire ça tout seul (sam., 20 h. 30) ; Louise la pétroleuse (sam., 22 h. 15). — Théâtre rouge : Douce (sam., 20 h.). — Petite salle : Parlons français (sam., 18 h. 30).
Marigny (256-04-41) : Domino (sam., 21 h. ; dim. 15 h.) ; salle Gabriel (225-20-74) : le Garçon d'appartement (sam. 21 h.).
Marie-Stuart (508-17-80) : Mais le meilleur guerrier (sam. 20 h. 30, dim. 18 h.) ; Calamity Jane (sam. 22 h., dim. 16 h.)
Mathurins (265-90-00) : Jacques et son maître (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Michel (265-35-02) : On dînera au lit (sam. et dim., 21 h. 15 ; dim., 15 h. 15)
Michodière (742-95-22) : Mademoiselle (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30)
Moderne (874-94-28) : Zirdia (sam., 20 h. 30, dim., 15.).
Montparnasse (320-89-90) : Exercices de style (sam., 21 h ; dim., 15 h.). — Petite salle : Un dibouk pour deux personnes (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.) : Ce soir je sors (sam., 22 h. ; dim., 18 h.).
Nouveautés (770-52-76) : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h.).
Œuvre (874-42-52) : Pa (sam. et dim., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30)
Palais-Royal (297-59-81) : Joyeuses Pâques (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. 30)
Plaisance (320-00-06) : Toewz et les vipères (sam., 20 h. 30)
Poche (548-92-97) : Accordez vos violons (sam. 21 h.).
Ranelagh (288-64-44) : Un soleil en pleine nuit (sam., 20 h. ; dim., 15 h.).

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées)
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Samedi 24 - Dimanche 25 octobre

Roquette (805-78-51) : la Mort du roi Arthur (sam., 20 h. 30, dim., 15 h. 30) ; Flora Tristan (sam., 22 h.). — Petite Roquette : le Métro (sam., 20 h. 30).
Saint-Georges (878-63-47) : le Charimari (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 18 h. 30)
Studio des Champs-Elysées (723-35-10) : le Cœur sur la main (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 18 h. 30)
TAI - Théâtre d'essai (278-10-79) : l'Ecume des jours (sam. et dim., 17 h.) ; la Famille Fenouillard (sam., 18 h. 30) ; le Rouge et le Noir (sam., 20 h. 30, dim., 15 h.) ; le Chien des Baskerville (sam., 22 h.) ; la Métamorphose (sam. 24 h.).
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : Nous, on fait où on nous dit de faire (sam., 22 h.) ; II : le Chant du bouc (sam., 23 h. 15).
Théâtre du Marais (278-50-27) : Henri IV (sam., 20 h. 30)
Théâtre de Paris (280-09-30) : Bent (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Théâtre Paris-12 (343-19-01) : Thérèse Raquin (sam., 20 h. 30, dim., 15 h.)
Théâtre de la Plaine (842-32-25) : Si jamais je te pince... (sam., 20 h. 30, dim., 17 h.).
Théâtre Présent (203-02-55) : la Nuit et ses épingles (sam., 20 h. 30, dim., 17 h.) ; Amphithéâtre : la Brasse à l'envers (sam., 21 h. ; dim., 17 h.).
Théâtre du Rond-Point (256-70-80) : l'Amour de l'amour (sam. 20 h. 30, dim., 15 h. et 18 h. 30). Petite salle : Oh ! les beaux jours (sam., 20 h. 30, dim., 15 h.).
Tristan-Bernard (522-08-40) : Une heure à tuer (sam., 21 h., dim., 15 h. et 18 h. 30)
Théâtre 13 (589-05-99) : Bérénice (sam., 20 h. 45, dim., 15 h.).
Variétés (233-09-92) : l'Intoxe (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).

Le music-hall

Bobino (322-74-84) : Maxime Le Forestier (sam., 20 h. 45, dim., 16 h.).
Eldorado (208-18-76) : Brel en cent chansons (sam., 21 h., dim., 14 h. 30 et 18 h. 30).
Escurial (707-28-04) : Pierre Barouh (sam., dim., 20 h.).
Gymnase (246-79-79) : le Grand Orchestre du Splendid (sam., 20 h. 30, dim., 15 h.).
Olympia (742-25-49) : Yves Montand (sam. 21 h., dim. 15 h. et 21 h.).
Palais des glaces (607-49-93) : les Colombaïoni (sam., 20 h. 30, dim., 17 h. dern.). — Petite salle : D. Bailly (sam., 20 h. 45) ; Alexandre Révérend (sam., 22 h. 15).
Petit Forum (297-53-47) : Hugues Aufray (sam., 20 h. 30).
Potinière (261-44-16) : Alex Métayer (sam., 20 h. 45).

Les comédies musicales

Porte St-Martin (607-37-53) : Violettes impériales (sam. 20 h. 30, dim. 14 h. 30).
Renaissance (208-21-75) : Soleil d'Espagne (dim., 14 h. 30).

La danse

Espace Marais (271-10-10) : Danse sacrée de l'Orissa (sam., 18 h. 30).
Elysées Montmartre (606-38-79) : Grand Ballet de la Martinique (sam., dim., 20 h. 30 dern.).
Essaïon (278-46-42) : La création, les dieux de l'Inde (sam., 18 h. 30).
Lucernaire (544-57-34) : Entre-temps (dim., 20 h.).
Palais des congrès (758-21-34) : Ballet du vingtième siècle (sam. 20 h. 30 dern.).
Théâtre Noir (797-85-15) : L. Zebila, Ballet du Congo (sam., 20 h. 30, dim., 17 h.).
Théâtre 18 (226-47-47) : Une heure et rêver (dim., 16 h.).

Concerts

Lucernaire : Trio à cordes Archetto (Schubert, Beethoven, Schœnberg) (sam. et dim., 18 h. 30) ; C. Joly, N. Santos-Daugareil (Martinu, Schumann, Milhaud) (sam., dim., 19 h. 45).
Salle Pleyel : M. A. Estrella (Haendel, Beethoven, Debussy, Chopin) (sam., 20 h. 30).
Sainte-Chapelle : Ensemble d'archets français, Chorale Saint-Thomas-d'Aquin, dir. : N. Pommeret, sol. A.-M. Miranda (Mozart) (sam., 21 h.).
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre : W. Parrot, A. Dumond, M. Delfosse (Vivaldi, Haendel, Parrot) (sam., 21 h.).
Eglise Saint-Merri : Sextuor J. Loriod, ondes Martenot (Bartok, Tisné, Jolivet, Messiaen) (sam., 21 h.) ; Duo Picavet (Liszt, Bartok, Poulenc) (dim., 16 h. et 21 h.).
Salle Gaveau : A. Krust (Schumann) (sam., 21 h.).
Crypte Sainte-Agnès : C. Molinaro (Villa-Lobos, Piazzola, Albeniz, Tedesco, Yupanqui) (sam. 20 h. 30).
Théâtre du Rond-Point : J. Berbié, T. Paraskivesco, J. Estournet (Mozart, Debussy, Gounod, Bizet) (dim., 11 h.).
Eglise Saint-Louis de la Salpêtrière : E. Leitner (Muffat, Stary, Mozart) (dim., 16 h. 30).
Eglise des Billettes : U. Reinemann, N. Lee (Schubert) (dim., 17 h.).
Conciergerie : Ensemble La Forlane (Telemann, Marin Marais, Rameau) (dim., 17 h. 30).
Théâtre des Champs-Elysées : Orchestre des Concerts Pasdeloup, dir. G. Devos, sol. F. Clidat (Liszt) (dim., 18 h.).
Salle Cortot : S. Lebedinskaia, M. Dibbern (Moussorgsky, Rimsky-Korsakov, Rachmaninov, Poulenc, Debussy) (dim., 17 h.).
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 18 h. : M. Hayashima (Bach, Correa) (dim., 18 h.).
Notre-Dame : O. Pierre (Guilmant) (dim., 17 h. 45).
Eglise Saint-Louis-des-Invalides : P. Caire (Guilmant, Widor) (dim., 17 h.).

XXe ANNIVERSAIRE D'AMNESTY INTERNATIONAL

Nogent-sur-Marne, Pavillon Baltard : J. Higelin (sam. 21 h.).
Gaîté-Montparnasse : C. Mercade (dim. 21 h.).
Bobino : G. Béart (dim. 21 h.).
Odéon : Una Ramos, Ph. Chatel (dim. 21 h.).
Salle Pleyel : G. et E. Kremer, A. Queffelec, B. Finnila, D. Achatz (Schubert, Schumann, Brahms, Scarlatti, Ridoup) (dim. 21 h.).
Olympia : R. Chicot, R. Charlebois, F. Béranger (dim., 21 h. 30).
Suresnes, Théâtre J.-Vilar : Rufus (dim. 18 h.).

Jazz, pop, rock, folk

Bofinger (272-87-72) : Al Levitt (sam., 21 h. 30).
Caveau de la Huchette (326-65-05) : J.P. Sasson (sam., dim., 21 h.).
Chapelle des Lombards (357-24-24) : J.-L. Chautemps, M. Rai, E. Dervieu, R. Del Fra, R. Urtreger (sam., 20 h. 30) ; Salsa Unit Orchestra (sam., 23 h.).
Cloître des Lombards (233-54-09) : Roots of Rock (sam., 22 h. 30).
Dunois (584-72-00) : J. Courail (sam. 20 h. 30).
Dreher (233-48-44) : R. Urtreger, P. Michelot, J.-L. Chautemps, A. Romano (sam., dim., 22 h. 30).
L'Ecume (542-71-16) : Chicago blues (sam, 22 h.).
Espace Marais (271-10-10) : Alma Nova (dim. 18 h. 30).
Gibus (700-78-88) : Night Club (sam. 22 h.).
Golf Drouot (380-22-89) : Connection (sam., 22 h.).
Jazz Unité (776-44-26) : Rimadolf (sam., 21 h. 30).
Lucernaire (544-57-34) : G. Lefebure et son ensemble (sam., 22 h. 30).
La Manu Musicale (238-05-71) : S. Kessler (sam., 21 h.).
New Morning (523-51-41) : P. Vassiliu, R. Petite (sam., 21 h.) ; S. Fisher (dim., 17 h.).
Pavillon Baltard, Nogent (871-16-53) : ZZ Top (dim. 20 h.).
Petit Journal (326-28-59) : Preissac Jazz Quintet (sam.).
Petit Opportun (236-01-06) : E. Watson, C. Alvim (sam., dim., 23 h., dern.).
Slow Club (233-84-30) : R. Franc Orchestra (sam., 21 h. 30).
La Tannière (337-74-39) : L. Konte, G. Oryema (sam. 20 h. 45).
Tromp'œil (278-73-90) : Jazzing the Beatles (sam., 22 h. 30).

Les festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE (296-12-27)

Saint-Denis, Théâtre G.-Philipe : Premier Amour (sam., 20 h. 30, dim. 17 h.).
Cartoucherie, Théâtre de la Tempête : Alarmes 2 (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. 30).
Centre Pompidou : Dis Joe, Piece of Monologue (sam., 20 h. 30, dim. 16 h.) ; Video Beckett (sam. et dim., 14 h. et 18 h.).
Chapelle de la Sorbonne : Mohini-Attam (sam. 20 h. 45, dim. 17 h.).
Gennevilliers, Théâtre : Café Amérique (sam., 20 h. 45, dim., 17 h.).
Ivry, Studio : Compagnie (sam., 20 h. 30, dim., 16 h.).

EXPOSITIONS

Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière : Architecture (sam. et dim., 12 h. à 20 h.).

FESTIVAL INTERNATIONAL DE DANSE (723-47-77)

Théâtre des Champs-Elysées : Ballet Royal du Danemark, Orchestre de l'Ile-de-France, dir. P.-E. Lassin (Kermesse à Bruges, Napoli, La Ventana) (sam., 20 h. 30, dim. 14 h. 30).

FESTIVAL DE L'ILE-DE-FRANCE (225-11-40)

Montévrain, Eglise Saint-Rémy : Ensemble A Sei voci (sam., 21 h.).
Vigneux, Eglise Saint-Pierre : Ensemble C. Janequin (sam. 21 h.).
Crosnes, Eglise : Ensemble A Sei Voci (dim., 17 h.).
Musée Carnavalet : Quatuor Vocal de l'Ile-de-France (Mozart, Haydn) (dim., 15 h. 30).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits au moins de treize ans (**) au moins de dix-huit ans

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Sam., 15 h. : le Guépard, de L. Visconti ; 19 h. : Hallelujah, de K. Vidor ; 21 h. : la Troisième Génération, de R.-W. Fassbinder. — Dim., 15 h. : Ombres blanches, W. S. van Dyke et R. Flaherty ; 17 h. : Billy the Kid, de K. Vidor ; 19 h. : The stranger's return, de K. Vidor ; 21 h. : Ce répondeur ne prend pas de messages, d'A. Cavalier.

BEAUBOURG (278-35-57)

Sam., 15 h. : Monte là-dessus ; Ah ! ces belles-mères, de S. Taylor et F. Newmeyer ; 17 h. : le Lit de la Vierge, de P. Garrel ; 19 h. : les Mauvais Coups, de F. Leterrier ; 21 h. : la Rue de la honte, de K. Mizoguchi. — Dim., 15 h. : Queen Kelly, d'E. von Stroheim ; 17 h. : One P.M., de D. A. Pennybaker et J.-L. Godard ; 19 h. : Alice dans les villes, de W. Wenders ; 21 h. : Vivre d'A. Kurosawa.

Les exclusivités

AGATHA (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33).
ALLEMAGNE MÈRE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
L'AMANT DE LADY CHATTERLEY (Fr.-Ang.) (*), V. angl. : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; V. fr. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Montparnos, 14e (327-52-37)
L'AMOUR NU (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
L'ANNÉE DES TREIZE LUNES (All., v.o.) (**) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) H. Sp.
A NOUS LA VICTOIRE (A., v.o.) : Normandie, 8e (359-41-18).
L'ARME A L'ŒIL (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
L'AU-DELA (It.) (**), v.o. : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
AU-DELA DU RÉEL (A.) (*), v.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70), Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
BEAU-PÈRE (Fr.) (*) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Tourelles, 20e (636-51-98).
BELLES, BLONDES ET BRONZÉES (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LA BIBLE NE FAIT PAS LE MOINE (A., v.o.) : U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
LA BOUM (Fr.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
LES CASSEURS (A., v.f.) (*) : Max Linder, 9e (770-40-04) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
CHARULATA (Ind., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25)
LE CHOIX DES ARMES (Fr.) (*) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10)
LE DERNIER MÉTRO (Fr.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
EXCALIBUR (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A., v.o.) (*) : Movies, 1er (260-43-99) ; Colisée, 8e

LES FILMS NOUVEAUX

L'ECOLE DES DRAGUEUSES, film américain de Samuel Weil — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LES MATOUS SONT ROMANTIQUES, film français de Sotha. — U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
LE PROFESSIONNEL, film français de Georges Lautner. — Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41) ; Paramount-Bastille, 12e (357-90-81) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
LE SANG DU FLAMBOYANT, film franco-antillais de François Migeat. — Forum, 1er (297-53-74) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-63-20) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
MOURIR A BELFAST, film américain de Tony Luraschi (à partir du 23). — V.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42). — V.f. : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88)
NOCES DE SANG, film espagnol de Carlos Saura (à partir du 23). — V.o : Quintette, 5e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

SPECTACLES

(359-29-46) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Calypso, 17e (380-30-11), h. sp. — V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).

FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

LA FEMME D'A COTE (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-Studio, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

GARDE A VUE (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Lucernaire, 6e (544-57-34). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

LES HOMMES PREFERENT LES GROSSES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Convention - Saint-Charles, 15e (579-33-00).

IN GIRUM IMUS NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI (Fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).

INSEMINOID (A., v.f.) (**) : Cin'ac Italiens, 2e (296-80-27).

IRAN, UN PRINTEMPS EN HIVER (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04), h. sp.

LE JARDINIER (Fr.) : Forum-Cinéma, 1er (508-94-14) ; Quintette, 5e (633-79-38).

JAZZ SINGER (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

LABYRINTHE (Fr.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94).

MADAME CLAUDE 2 (Fr.) (**) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Miramar, 14e (320-89-52).

LA MALEDICTION FINALE (*) (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08). V.f. : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33).

MALEVIL (Fr.) : Studio-Raspail, 14e (320-38-98).

MOI CHRISTIANE F. (*) (All., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10).

NEW-YORK 1997 (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40).

OUTLAND (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82).

PASSION D'AMOUR (It., v.o.) : U. G. C. - Odéon, 6e (325-71-08) ; U. G. C. - Elysées, 8e (359-12-15) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : U.G.C.-Caméo, 9e (246-66-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue - Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Murat, 16e (651-99-75).

POLYESTER (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76).

POUR LA DEFENSE DU PEUPLE (Iran, v.o.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.) (*) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy - Pathé, 18e (522-46-01) ; Mistral, 14e (539-52-43).

PUTAIN D'HISTOIRE D'AMOUR (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08).

REGARDS ET SOURIRES (Ang., v.o.) : 14 Juillet - Parnasse, 6e (326-58-00) ; Racine, 6e (633-43-71).

REPORTERS (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

RIEN QUE POUR VOS YEUX (A., v.o.) : Gaumont - Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny - Palace, 5e (354-07-76) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis - Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. - Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

RUST NEVER SLEEPS (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Elysées-Point Show, 8e (225-67-29) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : 14 Juillet - Parnasse, 6e (326-58-00)

TAIS-TOI QUAND TU PARLES (Fr.-Tun.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52)

TARZAN, L'HOMME - SINGE (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic - Convention, 15e (828-20-64) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

THE FOUR SEASONS (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

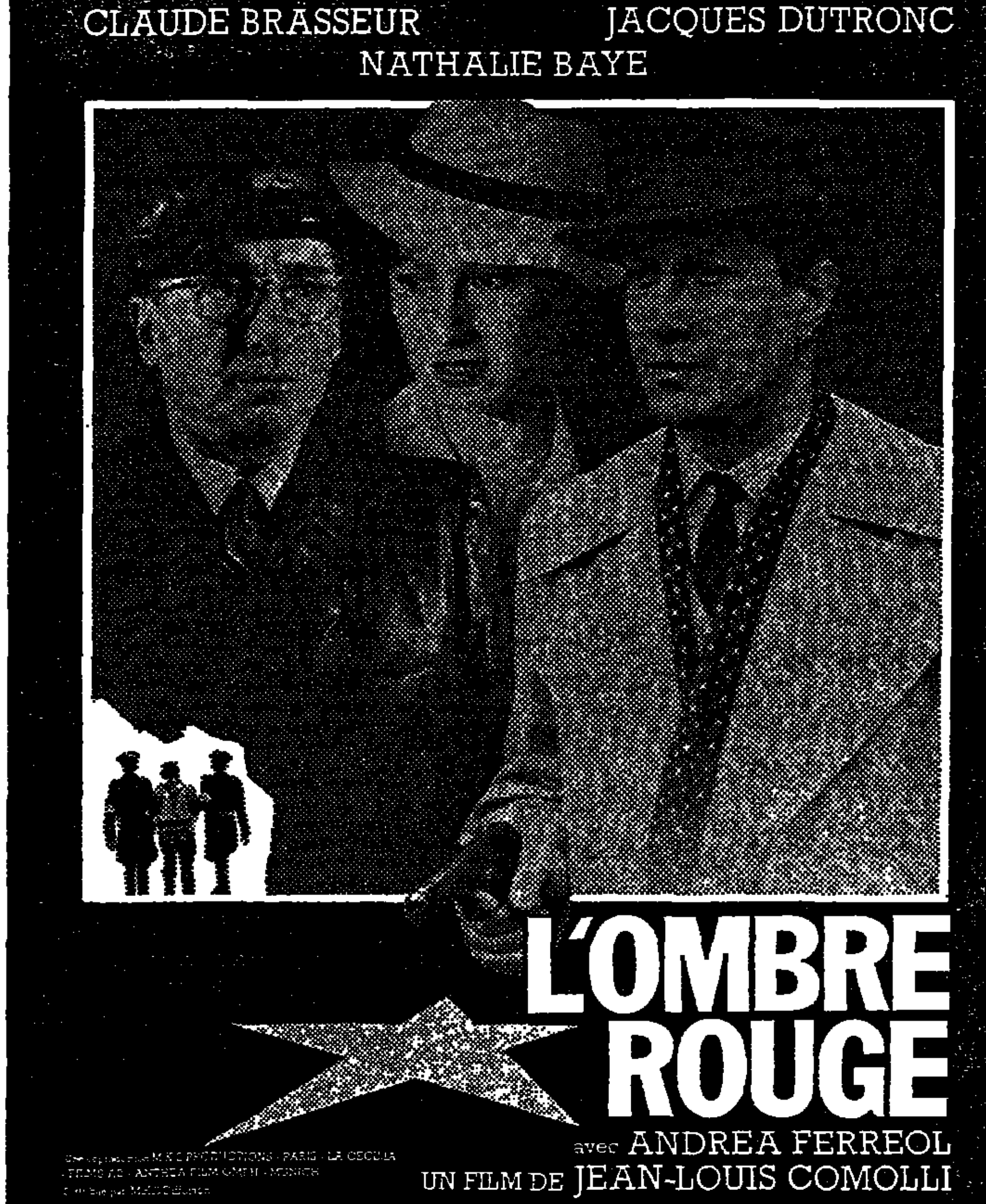
TROIS FRERES (It., v.o.) : Studio de la Harpe 5e (354-34-83).

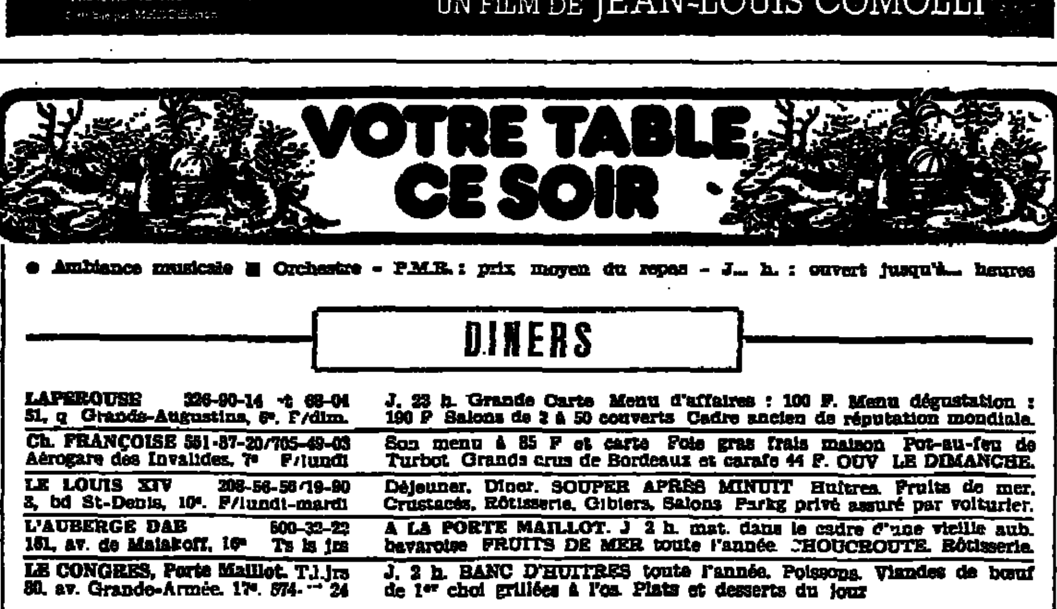
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00).

LA VIE CONTINUE (Fr.) : UGC Danton, 6e (329-42-62).

Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) H. sp. — V.f. : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

MERCREDI 28





● Ambiance musicale ■ Orchestre - P.M.R. : prix moyen du repas - J... h. : ouvert jusqu'à... heures

DINERS

LAPEROUSE 326-90-14 et 68-04 51, q. Grands-Augustins, 6e. F/dim.	J. 23 h. Grande Carte Menu d'affaires : 100 F. Menu dégustation : 190 F Salons de 2 à 50 couverts Cadre ancien de réputation mondiale.
Ch. FRANÇOISE 551-87-20/705-49-03 Aérogare des Invalides, 7e F/lundi	Son menu à 85 F et carte Foie gras frais maison Pot-au-feu de Turbot Grands crus de Bordeaux et carafe 44 F. OUV LE DIMANCHE.
LE LOUIS XIV 208-56-56/19-90 8, bd St-Denis, 10e. F/lundi-mardi	Déjeuner. Dîner. SOUPER APRÈS MINUIT Huîtres. Fruits de mer. Crustacés. Rôtisserie. Gibiers. Salons Parkg privé assuré par voiturier.
L'AUBERGE DAB 500-32-22 161, av. de Malakoff, 16e Ts les jrs	A LA PORTE MAILLOT. J. 2 h. mat. dans le cadre d'une vieille aub. bavaroise FRUITS DE MER toute l'année. CHOUCROUTE. Rôtisserie.
LE CONGRES, Porte Maillot. T.l.jrs 80, av. Grande-Armée. 17e. 574-[illegible] 24	J. 2 h. BANC D'HUITRES toute l'année. Poissons. Viandes de bœuf de 1er choi grillées à l'os. Plats et desserts du jour

RADIO-TÉLÉVISION

Samedi 24 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Variétés : Numéro un.
Jeane Manson ou la belle histoire de Shirley Violette.

21 h 30 Feuilleton : Jacquou le Croquant.
Réalisation S. Lorenzi, avec E. Damain, F. Ulysse, C. Cerval, G. Léger...
Deuxième épisode de l'histoire d'un enfant martyr.

22 h 55 Télé-foot 1.

23 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Téléfilm : L'Atterrissage.
De F. Chalais, réal. E. Le Hung. Avec M. Bonet, C. Cellier, G. Cattand, O. Laure...
Un journaliste remet en question sa vie professionnelle et sentimentale dans un monde en pleine effervescence.

22 h 5 Série documentaire : Cosmos.
Une voix dans la fugue cosmique, réal. A. Malone.
La naissance de la cellule vivante : son rôle, son importance et ses mutations.



23 h Les carnets de l'aventure : Fall line.
De R. Carmichael.
L'exploit des skieurs américains acrobates.

23 h 35 Journal.

23 h 55 Variétés : Rock Palast Festival.
Avec R. Chapman, Mink Deville, the Undertones, Black Uhuru.



TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 Série : Histoire contemporaine.
« L'Orme du mail ». D'après A. France. Réal. M. Boisrond. Avec C. Piéplu, J. Bougerie, C. Samie...

22 h Journal.

22 h 20 Ciné-regards.
Marie-France Pisier, Chanel solitaire

FRANCE-CULTURE

20 h, L'interphone, d'H. Böll. Avec : C. Alers, G. Laurent, M. Ruyssen, M. Vitold.
20 h 28, La plus belle fête du monde, de S. Lenz. Avec : P. Michaël, P. Mazzotti, G. Montero, J. Topart, etc.
21 h 42, Musique enregistrée.
21 h 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 45, Soirée lyrique (Festival de Lyon — Auditorium M.-Ravel — 22-9-81) : « Béatrice et Bénédict » de Berlioz, par l'Orchestre de Lyon, dir. J. Nelson, et les Chœurs du Festival, dir. B. Tétu, avec A. Nafé, I. Caley, Ch. Eda-Pierre, F. Kimm, G. Bacquier, X. Tamalet, R. Massis.
23 h, Ouvert la nuit : Le temps suspendu... (Haëndel, Beethoven, Berg, Brahms, Chostakovitch).

Dimanche 25 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 Emission israélite.
Judaïca ; La source de vie.

10 h Présence protestante.

10 h 30 Le jour du Seigneur.

11 h Messe.
Avec les sœurs de l'Assomption à Paris-16e ; Prédication Père Stan Rougier.

12 h La séquence du spectateur.

12 h 30 TF 1 - TF 1.

13 h Journal.

13 h 20 Sérieux s'abstenir.

14 h 15 Les nouveaux rendez-vous.
Une émission d'E. Ruggieri et R. Grumbach. Spécial Coluche.

15 h 30 Tiercé.

15 h 40 Série : Snoopy.

16 h 10 Sports première.
Gymnastique rythmique ; Rugby ; Marathon de New-York.

17 h 40 Série : Julien Fontanes magistrat.
Réalisation F. Dupont-Midy, avec J.-M. Dupuis, R. Gérôme...

19 h 15 Les animaux du monde.
Poissons, passions.

19 h 45 Série : Suspens.

20 h Journal.

20 h 35 Cinéma : le Pion.
Film français de C. Gion (1978), avec H. Guybet, C. Piéplu, C. Jade, M. Galabru, C. Dauphin.
Un timide professeur auxiliaire dans un lycée de province, chahuté par ses élèves, écrit, en cachette, un roman qui va changer sa vie.
Comédie à base de conventions vaudevillesques, banalement réalisée mais où s'impose, dans le personnage principal, Henri Guybet, comédien trop souvent voué aux rôles secondaires.

22 h Hommage à Nadia Boulanger.
De B. Monsaingeon, réal. Y. Courson (Rediff.).

23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 55 Cours d'anglais.
English Spoken.

11 h 15 Dimanche Martin.
Entrez les artistes.

12 h 45 Journal.

13 h 20 Dimanche Martin (suite).
Incroyable mais vrai ; 14 h 25, Série : « Vegas » ; 15 h 20, L'Ecole des fans ; 15 h 55, Les voyageurs de l'histoire ; 16 h 25, Thé dansant.

17 h 5 Série : Jean Chalosse.
L'Enfant sauvage (Rediffusion).

18 h La course autour du monde.

19 h Stade 2.

20 h Journal.

20 h 35 Feuilleton : Moviola.
Les Amants du muet.
L'avènement de Greta Garbo, de John Gilbert, star du premier âge du cinéma.

22 h 15 Document : Raymond Aron.
Liberté et raison (1968-1981).
R. Aron évoque ici les événements de mai 1968, puis en vient aux illusions de la détente Est-Ouest.

23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Emissions de l'ICEI destinées aux travailleurs immigrés : Mosaïque.
Images de Tunisie ; Reportage : Turquie 1981 ; Variétés.

16 h Aspects du court-métrage français.
« Combattimento », d'A. Kendall.

16 h 5 Voyage entre les lignes : Edouard Herriot.
Réal. : B. Maigrot.

17 h Prélude à l'après-midi.
« Sonate pour violoncelle », de Kodaly, interprétée par P. Tortelier.

17 h 35 Théâtre de toujours : Mesure pour mesure.
De W. Shakespeare. Une production de la B.B.C.

19 h 40 Spécial DOM-TOM.
Aviculture extensive en Guadeloupe ; La foire de Bourail, en Nouvelle-Calédonie.

20 h Jeu : Télé-test.
Une émission de l'INA.
Jeu et gags à partir des images de télévision.

20 h 30 Série : Mer du Nord et Baltique.
Emissions de P. Gerin et P. Jeannin. Numéro 2 : « les Vikings ».
Un document précieux, un peu didactique sur la Scandinavie.

21 h 25 Journal.

21 h 40 Vive l'histoire : La Pologne.
Une émission de J.-C. Bringuier. Réal. J. Offredo et P.-A. Boutang.

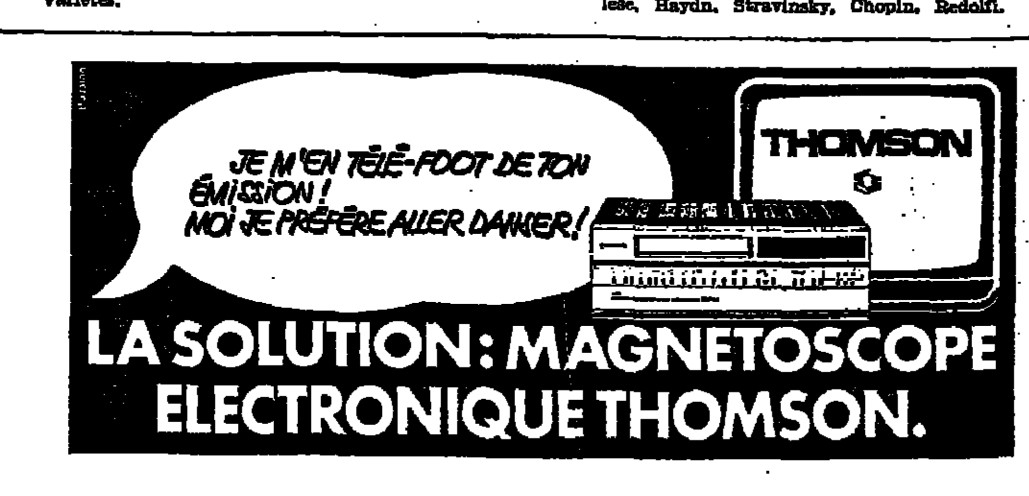
22 h 30 Cinéma de minuit (cycle R. Siodmak) : le Grand Jeu.
Film français de R. Siodmak (1953), avec G. Lollobrigida, J.-C. Pascal, Arletty, R. Pellegrin, P. van Eyck, L. Kedrova.
Un avocat parisien se ruine et se déshonore pour sa maîtresse. Il s'engage dans la légion. Quatre ans plus tard, revenu de la guerre d'Indochine, il croit reconnaître celle qu'il aime toujours dans une prostituée amnésique du Sud-algérien.
Nouvelle version décevante (le romantisme de la légion étrangère n'ayant plus cours, le double rôle de Gina Lollobrigida étant sans mystère) d'un film célèbre de Jacques Feyder (1933-1934). Seule Arletty appartient, ici, à l'univers de Siodmak.

FRANCE-CULTURE

11 h, Regards sur la musique : Pénélope, de G. Fauré.
12 h 5, Allegro.
12 h 40, Le lyriscope, au Festival de Lille : « Le mariage secret », de Cimarosa.
14 h, Sons : Histoires de chiens.
14 h 5, La Comédie-Française présente : « le Point de mire », d'E. Labiche.
16 h 5, Concert : Les premiers prix 1980 des tournois du royaume de la musique.
17 h 30, Rencontre avec... A. Glucksmann : L'homme du XXe siècle.
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Albatros : Poésie et traduction (Vladimir Holan ou le miroir brisé de la traduction).
20 h 40, Atelier de création radiophonique : Cordoba-Gongora.
23 h, Musique de chambre : Bartok, Debussy, Mozart.

FRANCE-MUSIQUE

11 h, Concert (en direct du Théâtre du Rond-Point des Champs-Elysées) : « Sonate K 454 » de Mozart, « Mélodies pour soprano et piano » de Gounod, « Mélodies pour soprano et piano » de Bizet, « Sonate pour violon et piano » de Debussy, avec J. Berbié, soprano, Th. Paraskivesco, piano, J. Estournet, violon.
12 h 5, Magazine de musique contemporaine ; 12 h 45, Tous en scène : Frank Sinatra au cinéma.
13 h 30, Jeunes solistes : F. Dudziak, baryton, et J.-B. Dartigolle, piano, interprètent Fauré, Poulenc et Duparc.
14 h 15, *Les après-midi de l'orchestre : Histoire de la* direction d'orchestre en France, « Arturo Toscanini », le chef d'orchestre symphonique (Glück, Verdi, Moussorgsky, Wagner).
16 h 15, La tribune des critiques de disques : Six versions de la « Symphonie du Nouveau Monde en mi mineur » de Dvorak ; 19 h, Jazz vivant : « Concord All Stars » au Festival de Nice.
19 h 20, Concert : Tournée Europe centrale (en direct du Stefaniensaal de Graz) : « Nocturnes » de Haubenstock-Ramati », « Jonchaies », de Xenakis, « Timbres, Espaces, Mouvement », de Dutilleux, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. G. Amy ; 21 h 30, Equivalences (non voyants) ; œuvres de Liszt, Dobos, Bartok.
22 h, Ouvert la nuit : Une semaine de musique vivante ; 23 h 30, Saturnales : œuvres de Schumann, Pergolèse, Haydn, Stravinsky, Chopin, Redolfi.



RELIGION

Jean-Paul II nomme un « délégué personnel » à la tête de la Compagnie de Jésus

Jean-Paul II a nommé un jésuite italien de quatre-vingts ans, le Père Paolo Dezza, comme son représentant personnel auprès de la Compagnie de Jésus. Le Père Pedro Arrupe, victime d'une thrombose cérébrale le 7 août dernier (*le Monde* daté 9-10 août), reste supérieur général de la Compagnie et conserve toutes les responsabilités de sa fonction, mais, compte tenu de sa maladie, le Père délégué, Paolo Dezza, pourvoira au gouvernement ordinaire de l'ordre, qui avait été provisoirement confié à un vicaire général, le Père Vincent O'Keefe (*le Monde* du 13 août).

Le Père Dezza, qui sera aidé par un assistant, également nommé par Jean-Paul II, le Père Giuseppe Pittau, un Sarde de soixante ans, jusqu'à présent provincial des jésuites au Japon, aura pour tâche principale de préparer la congrégation générale qui doit élire le successeur du Père Arrupe.

Le fonctionnement de la Compagnie se trouve perturbé depuis mai 1980, date à laquelle Jean-Paul II avait demandé au supérieur des jésuites de surseoir à la convocation d'une congrégation générale, au cours de laquelle le Père Arrupe avait l'intention de présenter sa démission, pour raisons de santé. Les conversations entre le pape et le supérieur des jésuites avaient été interrompues ensuite par la longue hospitalisation de Jean-Paul II, puis par la maladie du Père Arrupe.

Les nominations des Pères Dezza et Pittau prendront effet el 31 octobre, et elles ne devaient être rendues publiques qu'à cette date, mais, à la suite d'une indiscrétion de la presse espagnole, elles ont été confirmées par le bureau de presse des jésuites le 23 octobre.

[Né le 13 décembre 1901, à Parme, Paolo Dezza est ordonné prêtre en 1928, et prononce ses vœux, dans la Compagnie de Jésus, en 1935. Il est recteur de l'université grégorienne, à Rome, de 1941 à 1951, puis expert au concile Vatican II avant d'être nommé assistant général du Père Arrupe, de 1965 à 1975. Consulteur aux congrégations romaines pour l'éducation catholique, pour les religieux et pour les sacrements et le culte divin, le Père Dezza est, surtout, connu pour son travail auprès des universités catholiques.]

Une succession surveillée

Voilà qui est fait. En nommant un homme de confiance à la tête de la Compagnie de Jésus — après avoir longtemps hésité, — Jean-Paul II a accompli un acte que certains jésuites considéreront comme une *ingérence dans les affaires de la* Compagnie, d'autres comme une décision salutaire et nécessaire.

Frappé par la maladie, le Père *Arrupe avait confié le gouvernement* de la Compagnie à un de ses quatre assistants généraux, le Père Vincent O'Keefe, un Américain de soixante et un ans, ouvert, et particulièrement qualifié pour poursuivre la ligne définie par la dernière congrégation générale. Or les deux priorités fixées par celle-ci — *« foi et justice »* et l'*« inculturation des jésuites dans le tiers-monde »* — ont provoqué une sécularisation et un engagement social et politique jugés excessifs par les trois derniers papes.

C'est pourquoi Jean-Paul II, qui avait demandé au Père Arrupe de surseoir à sa décision de démissionner, a préféré remplacer le Père O'Keefe par le Père Paolo Dezza. Homme connu et estimé au Vatican pour avoir été le confesseur privé de Pie XII, *de Paul VI et de Jean-*Paul Ier, intellectuel cultivé, fin, mais aussi connu pour ses positions conservatrices, le Père Dezza est l'*interlocuteur* idéal du pape et déjà tout à sa dévotion.

On pourrait s'étonner qu'un homme de quatre-vingts ans, à moitié *aveugle, ait été choisi* pour préparer la congrégation générale qui doit déterminer l'avenir de la Compagnie, mais il est évident qu'il n'est qu'un supérieur « de transition », un instrument de Jean-Paul II, qui révèle ainsi son intention de suivre de près l'élection du successeur du Père Arrupe.

Le choix de l'assistant du Père Dezza, enfin, peut donner une idée du « modèle » recherché par Jean-Paul II. C'est le Père Giuseppe Pit*tau, un Sarde de soixante ans,* qui a préparé le voyage de Jean-Paul II au Japon en février dernier. Le pape, qui l'a rencontré à plusieurs reprises, a été très favorablement impressionné. On lui prête même ce mot : *« Je souhaite que tous les jésuites ressemblent au Père Pittau. »*

Un tel choix, impulsif, est tout à fait dans le style du pape. Mais il reste à voir comment ce mode de gouvernement autoritaire sera accueilli par la Compagnie de Jésus, *qui, en dépit de son vœu spécial* d'obéissance au pape, se targue de ses constitutions démocratiques.

ALAIN WOODROW.

● *Le Père Guy de Lachaux* vient de démissionner de son poste de directeur des aumôneries de l'enseignement d'Etat. Mgr Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris, a demandé au Père Albert Rouet, responsable du Centre pastoral Jean-Bart, d'assurer l'intérim jusqu'à la nomination d'un successeur. Le Père de Lachaux a offert sa démission à l'archevêque à la suite de reproches personnels de Mgr Lustiger sur sa manière de concevoir son travail et notamment sur la liberté et le fonctionnement démocratique des aumôneries, jugés excessifs. Le départ du Père de Lachaux a provoqué des remous chez les aumôniers, dont la majorité regrettent le déplacement de leur directeur, et surtout l'absence de toute consultation des intéressés par l'autorité supérieure.

P.T.T.

LA « LIBERTÉ » REMPLACERA LA « SABINE »

Après quatre années de service les timbres au type « Sabine » (extrait d'un tableau de David) seront « relevés de leurs fonctions » pour la « Liberté »... guidant le peuple », de Delacroix, gravé également par Pierre Gandon.

Le nouveau ministre des P.T.T., M. Louis Mexandeau, a rétabli la mention « République française » qui avait été remplacée par celle de « France ».

Ainsi la « Sabine » finira sa carrière avec trente-cinq valeurs, dont trois avec la mention « République française ». Il y a lieu également de tenir compte des variantes comme les roulettes et carnets. Voici le texte du communiqué des P.T.T. annonçant cette décision :

« Dès le mois de janvier prochain, un nouveau timbre-poste République type « Liberté » dessiné et gravé en taille-douce par Gandon, d'après le célèbre tableau de Delacroix la Liberté guidant le peuple, *remplacera la « Sabine » en service depuis plusieurs années.*

» Une première série de treize valeurs, comprenant notamment les deux timbres d'usage courant, sera émise dès les premiers jours de janvier prochain. Elle sera complétée dans le courant de l'année 1982 par une dizaine de valeurs supplémentaires. Les timbres de la série « Sabine » seront progressivement retirés du service au fur et à mesure de l'épuisement des stocks.

» A l'occasion de l'émission de cette nouvelle série, il a été décidé de procéder à une uniformisation des gommages utilisés pour la fabrication des figurines aussi bien à destination de la France métropolitaine que des départements d'outre-mer. Bien entendu, des différences de brillance dans le gommage seront susceptibles d'être observées suivant la provenance et les lots de papier utilisés.

» Dans ces conditions, les guichets spécialisés et le service philatélique ne tiendront plus à la disposition du public de fabrications sur gommage dit « tropical ».

» Les informations concernant les valeurs et les dates de mise en service des timbres-poste de la nouvelle série feront l'objet de communiqués ultérieurs. »

TÉLÉPHONE : LES DÉBUTS DU « 05 »

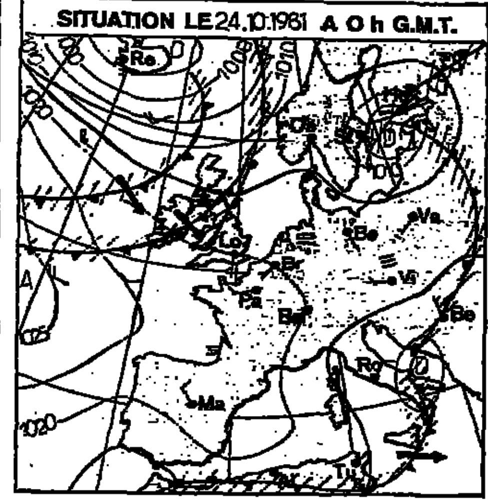
Depuis le 22 octobre, les P.T.T ont commencé à expérimenter un nouveau service téléphonique dit « de libre appel automatique ». En composant le 16, suivi du préfixe 05, un particulier pourra appeler gratuitement un certain nombre de correspondants (entreprises, services publics, magasins) afin de solliciter un renseignement ou de réclamer un dépannage, le destinataire de la communication prenant en charge automatiquement sa taxation.

Dans un premier temps, cette espèce de « P.C.V. automatique » concernera deux cents lignes, déjà toutes attribuées.

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 24.10.1981 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 25.10.81 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard ~ Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le samedi 24 octobre à 0 heure et le dimanche 25 octobre à 24 heures :

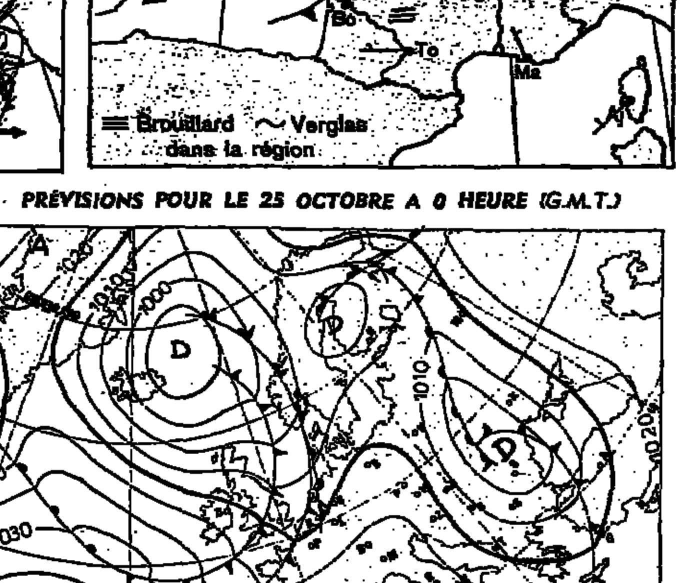
Une faible perturbation venant de l'Atlantique traversera lentement la France au cours de ces deux jours.

Dimanche 25 octobre, les nuages seront abondants le matin sur la moitié nord-ouest du pays et ils donneront quelques faibles pluies intermittentes. Sur la moitié sud-est, il fera encore assez froid avec même quelques faibles gelées locales, mais le ciel sera peu nuageux. Au cours de la journée, la perturbation gagnera progressivement la moitié sud-est en épargnant toutefois les régions méditerranéennes où les éclaircies persisteront. En même temps, le ciel deviendra plus variable sur la moitié nord-ouest où de belles éclaircies alterneront avec des averses qui seront rares dans le sud-ouest, plus fréquentes de la Manche à la région parisienne et au Centre. Les vents, de secteur nord-ouest, seront modérés. Les températures minimales seront en hausse sur la moitié nord-ouest, les températures maximales varieront peu par rapport à celles de samedi.

Le samedi 24 octobre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 022,6 millibars, soit 767 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 23 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 23 au 24) : Ajaccio, 17 et 5 degrés; Biarritz, 15 et 7 ; Bordeaux, 13 et 5 ; Bourges, 10 et 4 ; Brest, 11 et 7 ; Caen, 10 et 3 ; Cherbourg, 9 et 3 ; Clermont-Ferrand, 10 et 2 ; Dijon, 9 et 4 ; Grenoble, 12 et 3 ; Lille, 10 et 4 ; Lyon, 9 et 2 ;

PRÉVISIONS POUR LE 25 OCTOBRE A 0 HEURE (G.M.T.)



Marseille, 14 et 7 ; Nancy, 7 et 3 ; Nantes, 13 et 4 ; Nice, 18 et 7 ; Paris-Le Bourget, 11 et 1 ; Pau, 14 et 3 ; Perpignan, 14 et 7 ; Rennes, 11 et 7 ; Strasbourg, 7 et 5 ; Tours, 11 et 5 ; Toulouse, 12 et 5 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 17 et 11 degrés ; Amsterdam, 11 et 3 ; Athènes, 25 et 19 ; Berlin, 8 et 2 ; Bonn, 8 et −2 ; Bruxelles, 9 et 3 ; Le Caire, 31 et 19 ; îles Canaries, 25 et 18 ; Copenhague, 7 et 3 ; Dakar, 31 et 28 ; Genève, 10 et 2 ; Jérusalem, 24 et 13 ; Lisbonne, 21 et 9 ; Londres, 11 et 4 ; Madrid, 17 et 3 ; Moscou, 12 et 8 ; Nairobi, 27 et 11 ; New-York, 30 et −3 ; Palma-de-Majorque, 19 et 7 ; Rome, 18 et 6 ; Stockholm, 5 et 2.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

LUNDI 26 OCTOBRE

« Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle », 15 h., devant l'église, Mme Allaz.

« Le Printemps », 15 h., devant le Welcome service, Mme Huiot.

« Une folie du 17e à Charenton », 15 h., métro Charenton-Ecoles, Mme Pennec.

« L'Eglise Saint-Merri », 15 h., devant l'église, Mme Vermeersch (Caisse nationale des monuments historiques).

« Degas et Toulouse-Lautrec », 14 h. 30, musée du Jeu de Paume (Arcus).

« La cathédrale russe », 15 h., 12, rue Daru (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« La Bourgogne romane », 15 h., Musée des monuments français (Histoire et Archéologie).

« *La cristallerie de Baccarat* », *15 h.*, 30 bis, rue de Paradis (P.-Y. Jaslet).

« Village de Charonne », 15 h., métro Porte-de-Montreuil (Paris et son histoire).

MARDI 27 OCTOBRE

« L'Eglise Saint-Thomas-d'Acquin » 15 h., place Saint-Thomas-d'Aquin, Mme Bouquet des Chaux.

« Le musée Carnavalet », 15 h., 23, *rue de Sévigné*, Mme Vermeersch.

« Hôtel de Lauzun », 15 h., 17, quai d'Anjou, Mme Zujovic (Caisse nationale des monuments historiques).

« La Franc-Maçonnerie », 15 h., 16, rue Cadet (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le Marais », 14 h. 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« La chapelle Saint-Ferdinand », 16 h., 2, place de la Porte-des-Ternes (Tourisme culturel).

« La Cour des miracles », 14 h. 30, 16, rue Etienne-Marcel (le Vieux Paris).

CONFÉRENCES

LUNDI 26 OCTOBRE

15 h. et 17 h., 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, Mme C. Thibaut : « Le siècle de Louis XIV ».

18 h 30, 24, rue du Mont-Thabor, professeur Baruk : « La Bible et la psychothérapie » (Centre Siloé).

MARDI 27 OCTOBRE

14 h. 30, 62, rue Madame : « Ramsès II ou l'apogée de l'Egypte » (Arcus).

15 h., Musée des monuments français, palais de Chaillot, Mme Egler : « Le Bateau-Lavoir et ses hôtes ».

17 h. 30, 6, rue Ferrus, M. A. Rouquié : « La France et l'Amérique latine » (Institut français des relations internationales)

19 h. 30, amphithéâtre Bachelard, Sorbonne, docteurs Salva et Laforgue : « Cardiologie et homéopathie » (Université populaire de Paris).

20 h. 45, Centre Challlot-Galliera : « New-York - Los Angeles » (projection).

20 h., Salon Bozes, 3, rue Bobillot, docteur J. Pierrakos : « Energétique du centre vital » (Université holistique).

21 h., 36, rue Jacob, M. J. Diwo : « Lipp : carrefour de la littérature, des arts et de la politique » (Andrée Gautier, La Tisanière).

MAISON

FLAMBÉE. — Les Parisiens qui désirent stocker du bois devront se rendre au 27, rue Ampère, à Ivry-sur-Seine dans le Val-de-Marne (le matin seulement) et non à Vitry-sur-Seine, comme nous l'avons indiqué par erreur dans nos éditions du 22 octobre.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 3045

HORIZONTALEMENT

I. Raréfie certains rapprochements. Signe de naïveté. — II. Chargeai avec l'arme de la dérision. Apporte une précision sur l'itinéraire. — III. Elle se devait d'être sage comme une image, mais tel ne fut pas son cas. Préposition. Qui échappe à la commune mesure. — IV. Esclavagiste convaincu, mais finalement vaincu. Lapé ou lampé. Peste ayant empoisonné les enfants d'Athamas. — V. Peut cacher son jeu en parlant franc. — VI. Note. Ebauche un ornement ou parachève un décor. Asile de nuit. Personnel. — VII. Barres parallèles. L'accord règne quand on le partage mais ne règne pas quand il est partagé. — VIII. Les uns furent généraux en civil ; les autres sont civils, en général. Révolution qui ne peut se faire que dans le sang. — IX. Salutation respectueuse. Note. S'impose pour un habitué des grands courriers. — X. En travers de la route de Michel Strogoff. Persécuté, il boit son calice jusqu'à l'hallali. Article. Lettres destinées à des sous-entendus. — XI. Echo de nursery. Il a roulé les Anglais dans leur propre pays. Préalable à la remise en circulation de certains effets. — XII. Elles s'offrent nues aux mauvais garçons. Elément de comparaison. — XIII. Hausser le ton tout en restant en bonne harmonie. Celle qu'on ferre n'est pas celle qu'on ressemelle. — XIV. Sorte de grès. Baigne parfois dans le vin blanc après avoir nagé dans l'eau de mer. Négation. — XV. Couche. Se déshabille avant de pénétrer dans un palais. Personnel.

VERTICALEMENT

1. Avec une telle femme, on est assuré que le foyer sera bien entretenu. Fauteur de bruits. Repère de manuel. — 2. Prendre le plus sage des partis. Il est de plus en plus cher et de moins en moins prisé. Milieu pour milieu. — 3. Il est évident qu'un manque de réflexion ne peut les rendre brillantes. Soulevé par quelque chose d'enlevé. Acte d'autorité. — 4. « Casse-pattes » avec lequel les Britanniques se remettent sur pieds. Char ou Voiture. Inspiratrice d'Auguste de la Force et de Pierre de La Gorce. — 5 Masses flottantes dangereuses pour la flotte. Des ballots s'y font mener en bateau. — 6. Ardoise. Partie centrale d'une cruche. Bande dessinée. — 7. Sainte-Croix parmi les Vierges. Pousser un cri passant pour être de mauvais augure. Auteur de la belle Hélène. — 8. Sous les bateaux de La Seyne. Rémunère un travail de Romain. Tueur de serpents. — 9 Préposition. Le cachet du jour. Préposition. Peut s'exécuter sans trompette, mais non sans tambour. — 10. Forme d'avoir. Coupe de cheveux à la mode Apache. Ile britannique. — 11. Manifester un air cloche. Une pierre à ne pas jeter dans le jardin du voisin ! — 12. Dure au feu et tendre au foyer. Fils aîné d'Enée. — 13. Qualité qui transparaît. Permet d'être trente minutes plus tôt là-bas ou trente ans plus tôt là-haut. — 14. Nom de deux écrivains frères et Germains. Celles qui tombent de la couronne n'ont généralement pas la faveur du palais. Sa place n'est pas au salon, sauf à celui des Indépendants. — 15. Environnements d'un centre de production laitier. C'est parfois se creuser la tête pour se remplir l'estomac.

Solution du problème n° 3044

Horizontalement

I. Arsenic. — II. Roupillon. — III. Nu. Œil. — IV. Illettrée. — V. Ce. La. — VI. Attire. Ré. — VII. Todt. Sem. — VIII. Gelées. Gê. — IX. Es. Aman. — X. Var. Etait. — XI. Election.

Verticalement

1. Arnica. Gave. — 2. Roulette. Al. — 3. Su. Toléré. — 4. Ephélides. — 5. Ni. Tarte. Et. — 6. Ilot. Sati. — 7. Clerc. Mao. — 8. Oie. Regain. — 9. Enlèvement.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 24 octobre 1981 :

UN DECRET

● Approuvant le plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé d'Auxerre (Yonne).

DES LISTES

● Supplémentaire d'admission à l'école navale en 1981 ;

● Supplémentaire d'admission aux écoles de service de santé des armées de Bordeaux et de Lyon (1981) ;

● Complémentaire d'admission à l'école militaire interarmes ;

CARNET

Réceptions

— A l'occasion de la fête nationale, l'ambassadeur de la République de Zambie et Mme Manda ont donné *une réception le 23 octobre 1981.*

Naissances

— M. Yves GANCEL et Mme, née Brigitte Cabon, laissent à Aurore la joie d'annoncer la naissance de sa petite sœur

Eloïse,

le 14 octobre 1981.
92100 Boulogne.

— Eric HINTERMANN et Mme, née Memona Affejee, François, Luc et Julien, sont heureux de faire part de *la naissance de*

Laurence,

le 19 octobre 1981.
8, boulevard du Bennevy,
74500 Evian-les-Bains.

Décès

— Jean-Paul et Nicole Canonge, leurs enfants Romain et Faustine,
Henri et Danièle Canonge, leur fille Julia,
Camille Canonge, ses enfants et petits-enfants,
Jean-Pierre et France Canonge, leurs enfants et petits-enfants,
Mme Lestel, Jean-Denis Lestel,
Mlle Puech,
Mme Authié, ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Arthaud, leurs enfants et petits-enfants,
M. Germain Puech, ses enfants et petits-enfants,
Les familles Lamarche, Bourniquel, Biau, Roux, Heran, Delmas, Laporte, Imbert, Corriget, Bauguil, Rabet et Puech,
ont la douleur de faire part du décès de

Henri CANONGE,
ingénieur agronome,
ancien conseiller d'Etat en service extraordinaire,
ancien président du Comité économique et social de la C.E.E.,

survenu subitement à l'âge de soixante-sept ans.

Les obsèques, selon le culte protestant, auront lieu le lundi 26 octobre, à 11 heures, à Bozouls (Aveyron).

7, boulevard Gambetta,
12000 Rodez.

(Lire page 12.)

— Suzanne DALLIGNY,
docteur en droit,
maire adjoint honoraire du Ve arrondissement de Paris,
ancienne secrétaire générale de la rédaction aux éditions Dalloz,
présidente d'honneur de l'Union des anciens et anciennes élèves des lycées,
présidente d'honneur de la Maison des lycéennes,

a quitté les siens le 14 octobre 1981.

Selon sa volonté, ses restes ont été incinérés et ses cendres dispersées, dans l'intimité.

« Le vrai tombeau des morts est dans le cœur des vivants ».

8, square Albin-Cachot,
75013 Paris.

— Les anciens collaborateurs de la compagnie d'assurance contre l'incendie L'Urbaine,
ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 22 octobre 1981, de

M. Gilbert DEVAUX,
commandeur de la Légion d'honneur,

qui fut leur président de 1960 à 1968.

Les obsèques auront lieu le lundi 26 octobre 1981, à 11 heures, en l'église Saint-Jacques (167, boulevard Bineau, 92200 Neuilly-sur-Seine).

— Le président,
Le conseil d'administration et la direction de l'Union des assurances de Paris,
ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 22 octobre 1981, de

M. Gilbert DEVAUX,
commandeur *de la Légion d'honneur*,
conseiller technique honoraire de l'U.A.P.

Les obsèques auront lieu le lundi 26 octobre 1981, à 11 heures, en l'église Saint-Jacques (167, boulevard Bineau, 92200 Neuilly-sur-Seine).

— Le président et les membres du conseil d'administration,
La direction et le personnel de la Compagnie nationale du Rhône,
ont le regret de faire part du décès de

M. Gilbert DEVAUX,
commandeur de la Légion d'honneur,
ancien président de la Compagnie nationale du Rhône,

survenu le 22 octobre 1981

[*Le Monde du 24 octobre.*]

— Mme Suzanne Jesseaume,
M. et Mme Gilbert Zannier,
Et leurs enfants,
ses oncles, tantes, cousins et cousines,
ont la très grande douleur de faire part du décès de

Mlle Jeannine JESSEAUME,
consul adjoint à Boston,

survenu le 11 octobre 1981, à Bligny (Essonne).

L'incinération a eu lieu le vendredi 16 octobre, au cimetière du Père-Lachaise (Paris-20e).

La messe d'inhumation sera célébrée le samedi 24 octobre, à 11 heures, en l'église de Dives-sur-Mer (Calvados).

— Yannik Nguyen et ses enfants,
Nguyen Dinh Thai, ses enfants et petits-enfants,
Sylvia Hoppilliard, ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

NGUYEN TAN VUONG,

survenu en son domicile, le 22 octobre 1981, à l'âge de trente-trois ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 26 octobre, à 16 heures, en l'église Notre-Dame-des-Champs, Paris-6e.

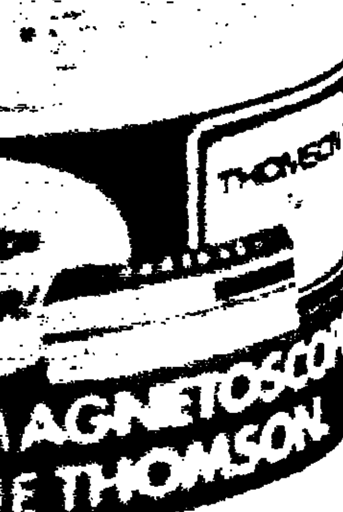
Anniversaires

— Pour évoquer le souvenir de

Henri BONNET,
ambassadeur de France,

enlevé il y a trois ans à l'affection de ses amis et de ceux qui l'ont connu.





Le Monde

économie

C.E.E.

LE MÉMORANDUM SUR LA RÉFORME DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

La Commission européenne propose de fixer des objectifs de production pour 1988

La Commission européenne vient de transmettre aux Etats un mémorandum sur les réformes à apporter à la politique agricole commune (PAC), conformément aux objectifs que lui assignaient les Dix dans le « mandat » qu'ils lui ont confié le 30 mai 1980. Elle s'est efforcée de trouver les voies permettant de rendre la PAC moins coûteuse, moins chroniquement excédentaire, plus efficace, sans pour autant remettre en cause ses principes de base : l'unité du marché et des prix, la préférence communautaire, la solidarité financière. La Commission reste, pour l'essentiel, fidèle à la méthode préconisée voici un an par *le vice-président Gundelach, depuis décédé.* Ce mémorandum va être examiné par les ministres des affaires étrangères, puis les 26 et 27 novembre, à Londres, par les chefs de gouvernement.

De notre correspondant

Bruxelles (Communauté européenne). — La renationalisation des dépenses agricoles, leur plafonnement ou celui de la production : de telles réformes extrêmes, qui auraient signifié une remise en cause radicale de la PAC, ont été évitées. Au cours des dernières années, le mémorandum le souligne, le rythme de progression des dépenses de soutien des marchés prises en charge par le budget européen s'est ralenti. Alors qu'il atteignait en moyenne 27,5 % par an au cours de la période 1974-1979, il n'est plus que de 9,2 % au cours de la période 1979-1982 (en prenant comme base de calcul pour 1982 les prévisions de dépenses). Grâce à une conjoncture favorable, mais aussi à une gestion plus rigoureuse, les dépenses *de soutien en* 1981 sont inférieures d'environ 1,5 milliard d'ECU à ce qui avait été prévu (1 ECU = 5,80 F environ). La Commission reconnaît cependant que le danger d'excédents chroniques, coûteux à résorber, n'est pas écarté. Afin d'y échapper, elle propose pour les produits les plus sensibles la fixation d'objectifs de production à l'automne 1988.

Pourquoi 1988 ? L'idée est d'agir sur une période de cinq *ans ; la commission considère que* les décisions nécessaires seront prises en 1982 pour application en 1983 : 1983 plus cinq ans nous conduisent à 1988. Des objectifs de production intermédiaires seront *fixés* chaque année. Leur dépassement déclenchera — c'est là le second volet du dispositif — un renforcement des mesures de coresponsabilité, autrement dit une participation accrue des agriculteurs aux dépenses de soutien. Le système, c'est son originalité, est modulé produit par produit :

1) LES CEREALES. — La production des Dix, toutes céréales confondues, est de 120 millions de tonnes. La Commission propose de retenir comme objectif de production, pour *1988, 130* millions de tonnes. Selon elle, programmer une telle augmentation est raisonnable pour trois raisons. Des possibilités d'exportations existent : la C.E.E. devra accroître son programme d'aide. Il *convient* que les besoins supplémentaires pour l'alimentation du bétail soient satisfaits pour l'essentiel grâce aux céréales communautaires. Dans le cas où, pour une céréale donnée, l'objectif annuel serait dépassé, le prix d'intervention sera *légèrement* diminué. Outre cette expression de coresponsabilité, la Commission propose que les prix communautaires des céréales soient graduellement rapprochés des prix pratiqués dans les pays concurrents. L'écart entre les prix de *la* C.E.E. et les prix aux Etats-Unis est de l'ordre de 20 %. L'idée est de le faire disparaître d'ici 1988. Enfin, pour que les disciplines qui vont ainsi être imposées à nos agriculteurs ne profitent pas à leurs concurrents des pays tiers, la Commission propose que soient plafonnées à leur niveau actuel les importations de produits de substitution. En douze ans, les importations de ces produits dans la C.E.E. *ont été* multipliées par cinq.

2) LE LAIT. — C'est cette production qui coûte le plus cher au budget. La Commission propose d'accepter une augmentation de la production de 0,5% par an, jusqu'à *1988. C'est là un assouplissement* de sa position, car, voici un an, elle était favorable au blocage de la production. Mais la situation a évolué de façon positive : les stocks de beurre ont disparu, ceux de poudre de lait sont bas, grâce à une gestion efficace, les prix mondiaux sont redressés et des marchés ont pu être conquis, avec des subventions à l'exportation plus raisonnables que dans le passé.

La Commission propose le maintien de la taxe de coresponsabilité à son niveau actuel de 2,5 % du prix indicatif. Mais, innovation, et geste dans la direction souhaitée par Paris, elle propose que les trente mille premiers litres *produits (ce qui équivaut en* France en moyenne aux sept premières vaches) soient dispensés de la taxe. Un super-prélèvement serait de surcroît prévu sur les laiteries qui développeraient leur production de plus de 0,5 % par an. L'application du super-prélèvement au niveau de la laiterie confère une certaine souplesse au système : les entreprises pourront faire des péréquations parmi leurs adhérents et permettre ainsi le développement de la production de ceux qu'il convient, par exemple pour des raisons de qualité, d'encourager. Il est prévu d'assujettir au prélèvement spécial des entreprises laitières qui ont une production à l'hectare d'herbage supérieure à 15 000 litres. Autrement dit ce qu'on appelle les usines à lait.

3) LA VIANDE BOVINE. — Ce secteur pose des problèmes croissants aux responsables de la PAC. *La* production 1980 est de 7,2 *millions de tonnes*, les *importations* de 400 000 tonnes, les exportations de 600 000 tonnes. Si aucune mesure n'était prise, la production augmenterait de 1,5 % à 2 % par an au cours des prochaines années (soit 8,2 millions de tonnes en 1988), alors que la consommation ne progressera que de 0,7 %, *toujours* par an. La Commission propose de retenir 7,6 millions de tonnes comme objectif de production pour 1988. Cela implique une politique des prix très prudente. Pour compenser les effets restrictifs d'une telle politique, la Commission préconise l'octroi d'aides directes aux revenus des petits producteurs.

Des produits méditerranéens

Pour le colza, dont la production s'est développée légèrement, la Commission propose un système de coresponsabilité analogue à celui des céréales (baisse du prix d'intervention si l'objectif de production est dépassé), mais il prévoit une marge d'augmentation annuelle autorisée de la production de 7,5 %.

En ce qui concerne les produits méditerranéens (vin, matières grasses, fruits et légumes), les propositions de la Commission ont été présentées aux gouvernements membres voilà trois jours. Pour l'huile d'olive, la Commission met l'accent sur la *nécessité d'un meilleur contrôle* de l'aide. Afin surtout de réduire les charges, elle propose de plafonner en volume l'aide accordée aux conserves de tomates ; elles seraient limitées à 4,5 millions de tonnes de tomates transformées. La production de pommes est excédentaire, les retraits souvent importants et coûteux ; la Commission, afin de décourager la production de mauvaise qualité, propose de limiter les retraits à certaines quantités.

En contrepartie des efforts demandés aux agriculteurs, la Commission estime que la C.E.E. doit continuer à pratiquer une présence active à l'exportation : sa part actuelle dans les échanges mondiaux agricoles *ne devrait* pas diminuer d'ici à 1988. La Commission insiste *encore* sur la nécessité d'améliorer le contrôle de l'application de la réglementation communautaire. Elle annonce des propositions précises à ce sujet avec probablement la création d'équipes d'agents dépendant directement d'elle.

PHILIPPE LEMAITRE.

ÉTRANGER

En Italie

PRÈS DE DIX MILLIONS DE TRAVAILLEURS ONT SUIVI LES CONSIGNES SYNDICALES D'ARRÊT DE TRAVAIL

Correspondance

Rome. — Près de dix millions de travailleurs italiens ont cessé le travail pendant quatre heures, le 23 octobre, à l'appel des confédérations syndicales : C.G.I.L. (communistes et socialistes), C.I.S.L. (catholiques), U.I.L. (socialistes). Cette grève a marqué le véritable début de la rentrée sociale.

Le mouvement, à l'origine, ne concernait que les travailleurs agricoles et se voulait une riposte à l'interruption des négociations avec le patronat sur la limitation du coût du travail. Les débrayages se sont néanmoins étendus, quoique de façon très limitée, à d'autres catégories, comme les transports, les administrations publiques, les banques.

Une partie de la C.G.I.L., et *notamment* les *communistes, souhaitaient* faire de cette grève *« un avertissement au gouvernement de M. Spadolini pour qu'il change sa politique économique » (le Monde* du 13 octobre). Des dirigeants des confédérations C.I.S.L. et U.I.L., liés peu ou prou aux partis de la coalition gouvernementale, mais aussi une autre partie de la C.G.I.L., tenaient, en revanche, à éviter de donner un caractère *« trop politique au mouvement ».*

A Turin, après la fin d'un long conflit avec la Fiat sur les licenciements et la défaite syndicale, contrairement à l'habitude, les confédérations de la ville n'avaient pas appelé à une manifestation, mais simplement à des débrayages sur les lieux. Selon la direction de la Fiat, ceux-ci furent suivis à peine à 30 %. Les syndicats affirment, en revanche, que près de *60 % des travailleurs* ont débrayé à Fiat. — M. S.

Aux États-Unis

LE COUT DE LA VIE A AUGMENTÉ DE 1,2 % EN SEPTEMBRE

Washington (A.F.P.). — L'indice du coût de la vie a augmenté de 1,2 % en septembre, après s'être *accru de 0,8 % en août et également* de 1,2 % en juillet. En un an, par rapport à septembre 1980, le taux s'établit à 13,5 %. Pour les neuf premiers mois de 1981, la hausse des prix à la consommation ressort à un peu plus de 10 % en rythme annuel.

L'augmentation des prix des produits alimentaires (+ 1 %), du logement (+ 1,3 %) et des transports (+ 1,2 %) a été, selon le département du travail, largement responsable de la montée du coût de la vie en septembre.

Pour l'ensemble de 1980, la hausse du coût de la vie avait été de 12,4 %. Pour le troisième trimestre de 1981, le taux annuel s'établit à 13,3 %.

La reprise de l'inflation est intervenue, malgré le recul des prix des matières premières (— 2,1 % en septembre) et la stabilisation, voire la baisse, de ceux des produits pétroliers. Elle est due, selon de nombreux spécialistes, pour une large part à *des causes internes : persistance d'un* important déficit budgétaire, stagnation de la productivité, niveau élevé des taux d'intérêt que le Système fédéral de réserve entend maintenir.

● ERRATUM. — Une erreur s'est glissée dans la seconde édition de notre article consacré au Crédit agricole *(le Monde* daté du 24 octobre 1981). Le poste de directeur général adjoint du Crédit agricole vient d'être attribué à M. Michel Bon (trente-huit ans, ENA, inspecteur des finances) (et non pas à M. Michel Bonnot), tandis que M. Jacques Bonnot a effectivement été nommé au poste de directeur général à la mi-septembre.

AGRICULTURE

Un des fondateurs de la C.G.A.

M. HENRI CANONGE EST MORT

M. Henri Canonge, qui vient de mourir à l'âge de soixante-sept ans, fut un des créateurs et animateurs des structures des organisations agricoles, mises en place à la Libération.

Il était né le 13 mai 1914 à Barre-les-Cévennes (Lozère) et son père était pasteur protestant. Ingénieur agronome, il dirige pendant la guerre le comité interrégional du roquefort à Rodez et participe à sa « montée » à Paris à la création, avec le ministre socialiste de l'agriculture, M. Tanguy-Prigent, de la Confédération générale de l'agriculture. Il en sera le directeur de 1945 à 1953.

Cet organisme, qui était d'inspiration radicale et socialiste, était à l'origine l'organe unique de représentation et de coordination de l'agriculture. Sous la pression des conservateurs paysans, qui créèrent la F.N.S.E.A., il devait très vite dépérir. M. Canonge devient alors le secrétaire général, puis directeur général de la Confédération nationale de la coopération, de la mutualité et du crédit agricole.

M. Canonge sera contraint, en janvier 1975, d'abandonner ses fonctions à la C.N.M.C.C.A., sous la pression du président Alexandre Boniean.

En 1970, M. Canonge avait été nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire. Membre du Comité économique et social du Marché commun depuis 1958, il avait siégé à la présidence de ce Comité de 1972 à 1974.

ÉNERGIE

Avant la réunion de l'OPEP

LA LIBYE ET LE NIGÉRIA OFFRIRAIENT DES RABAIS SUR LE PRIX DU PÉTROLE

La Libye vient d'offrir un rabais de 2 dollars par baril sur le prix de vente de son pétrole, affirment les milieux spécialisés new-yorkais, ramenant ce prix de 39 à 37 dollars. Les prix élevés pratiqués jusqu'à présent par Tripoli avaient entraîné une baisse de la production de 1,7 million à 600 000 barils par jour.

Le Nigéria, dont le pétrole a une qualité proche de celui de la Libye, a lui aussi informé ses clients que le prix du brut vendu en fonction de contrats à long terme pourrait être réduit de 1,5 dollar.

A la fin du mois d'août, déjà, le Nigéria avait diminué ses tarifs de 39 à 36 dollars le baril. Cette nouvelle baisse porte donc le prix du pétrole nigérian à 34,50 dollars le baril.

A moins d'une semaine de la conférence *extraordinaire qui sera* réunie à Genève pour tenter de réunifier les prix des pays membres de l'Organisation, l'OPEP semble confirmer qu'un accord sera possible sur la base d'un prix de référence pour le brut saoudien léger de 34 dollars — soit une hausse de 2 dollars — et des primes de qualité et de proximité des marchés de consommation de l'ordre de 3 dollars.

SOCIAL

Le nombre des licenciements économiques en août est resté stable par rapport à l'an dernier

Selon les services statistiques du ministère du travail, dix-neuf mille deux cent soixante-treize salariés ont fait l'objet d'une autorisation de licenciement économique en août 1981, soit 34,1 % de moins que le mois précédent, mais 0,4 % de plus qu'en août 1980. Le nombre d'établissements touchés par des règlements judiciaires ou une mise en liquidation de biens s'est élevé à six mille cent cinquante-sept en août 1981, soit une baisse de 29,1 % par rapport au mois de juillet, mais une hausse de + 28,9 % sur un an.

La défense de l'emploi reste une des priorités des luttes revendicatives. Ainsi, à Paris, environ cinq cents salariés C.G.T., C.F.D.T. et C.G.C. de l'usine Kléber-Colombes (groupe Michelin) ont manifesté leur refus du projet de la suppression de près de deux mille deux cents emplois en région parisienne envisagée par la direction.

A Paris, toujours, quelques dizaines de travailleurs C.G.T. de la firme Caraver (groupe C.G.E.) venus de Tarbes ont occupé, le 23 octobre, les *locaux parisiens de la C.G.E. pour* protester contre le prochain licenciement de sept cent soixante-six salariés de l'entreprise tarbaise, dont le personnel occupe les usines depuis le 23 septembre.

Aux ASSEDIC de Paris, le conflit pour l'augmentation des effectifs se poursuit. A Sochaux, chez Peugeot, quelque cinq cents des sept mille ouvriers de l'atelier de carrosserie ont fait grève quelques heures le 23 octobre pour obtenir l'ouverture de négociations sur la cinquième semaine de congés, le passage aux trente-huit heures et l'allégement des cadences. La C.S.L., syndicat majoritaire du groupe Peugeot-Citroën-Talbot, a demandé, pour sa part, le 23 octobre, à négocier avec le gouvernement, *« qui s'est affirmé ouvert au dialogue ».*

Cependant, l'application de la loi d'amnistie du 4 août 1981 a fait l'objet d'un premier bilan recensé par la C.G.T. et publié dans *la Vie ouvrière.*

Une cinquantaine de salariés ont été réintégrés dans leur entreprise selon la centrale. Parmi eux, MM. Michel Certano (Renault), Gérard Pussat (pompier à Saint-Malo), des salariés de Gévelot (Issy-les-Moulineaux), de S.P.R. (chantier nucléaire de Gravelines, dans le Nord).

AFFAIRES

Au Sénat

M. DREYFUS OPPOSE LA GESTION DE RENAULT A CELLE DE PEUGEOT

L'avenir de l'industrie automobile française a été l'objet de plusieurs questions orales, vendredi 23 octobre au Sénat. M. Machefer (P.S., Yvelines) s'est particulièrement inquiété des conséquences de la crise de cette industrie sur l'emploi dans son département. Cette industrie, estime-t-il notamment, ne doit plus être considérée comme *« la vache à lait de la fiscalité »*, ne serait-ce qu'en raison de son rôle social. M. Souvet (R.P.R., Doubs), est préoccupé par les effets de cette crise en Franche-Comté. M. Vallon (Un. cent., Rhône), réclame des mesures susceptibles de rendre l'industrie automobile de plus en plus compétitive face à la concurrence internationale. M. Schmaus (P.C., Hauts-de-Seine) demande notamment que l'on renégocie certains accords internationaux *trop contraignants* selon lui.

M. Dreyfus, ministre de l'industrie, répondant aux orateurs déclare notamment : *« Il y a vingt ans et même un peu plus que Renault a voulu profiter de la conjoncture pour s'implanter dans le monde. Cela supposait de gros investissements : la Régie l'a fait seule jusqu'en 1962 et ensuite avec l'aide de son actionnaire (l'Etat) au taux de 5,7 %, c'est-à-dire dans des conditions tout à fait normales. Peugeot, lui, admirablement bien géré de façon patrimoniale, s'est tourné plus tardivement vers l'extérieur. Il a fallu donc le faire par fusions longues et délicates. Il a dû vendre aux Allemands le réseau Talbot ce qui est la cause de la détérioration de nos échanges avec ce pays. L'industrie automobile dispose d'atouts importants. A l'actionnaire de décider s'il fera les efforts nécessaires pour se mettre à niveau, non seulement du produit mais de l'instrument de production. »* — A. G.

Les difficultés des constructeurs américains

GENERAL MOTORS MET A PIED DEUX MILLE CINQ CENTS SALARIÉS

Les ventes de l'industrie automobile *américaine se sont* resserrées début octobre. Les trois grands, General Motors, Ford et Chrysler n'ont vendu que 141 941 véhicules lors de la seconde décade d'octobre 1981, contre 196 040 pour la période correspondante de 1980, soit une baisse de 27,6 %. Alors que le marché s'était maintenu en septembre, la chute s'était faite d'octobre, atteignant 34,7 %. cade d'octobre, atteignant 34,7 %. General Motors, après avoir annoncé une perte de 468 millions de dollars au cours du troisième trimestre, prévoit la mise à pied, pour une durée indéterminée, de 2 500 ouvriers de son usine de montage à Oklahoma-City, qui en emploie 6 000. Causes de cette mesure : la faiblesse des ventes et la persistance des niveaux élevés des taux d'intérêt.

L'effet du maintien de ces taux d'intérêt à un niveau trop élevé aurait été le thème de l'entretien qu'ont eu vendredi 23 octobre, le P.-D.G. de Chrysler, M. Lee Iacocca et ce secrétaire au Trésor, M. Donald Regan. En dépit du démenti apporté par la firme, plusieurs observateurs pensent qu'il fut aussi question de la nécessité pour Chrysler d'obtenir une dernière tranche de garantie d'emprunts, de 300 millions de dollars. On sait en effet que sur une autorisation de crédits garantis par l'Etat d'un volume de 1,5 milliard de dollars, Chrysler en a déjà utilisé 1,2 milliard. Si cette nouvelle était confirmée, elle traduirait les difficultés éprouvées par Chrysler pour opérer son redressement financier.

Après une nouvelle année déficitaire

LES BANQUES ALLEMANDES SONT A NOUVEAU CONTRAINTES DE SOUTENIR A.E.G.-TELEFUNKEN

Deux ans après avoir été sauvé par un consortium bancaire dirigé par la Dresdner Bank, A.E.G.-Telefunken, numéro deux de *l'électronique ouest-allemande* derrière Siemens, est à nouveau au bord de la faillite. Le consortium bancaire, qui détient plus de 50 % du capital de l'entreprise à la suite du plan de redressement de 1979 *(le Monde* du 6 décembre 1979), *accepte de « fournir une nouvelle contribution (financière) substantielle étalée si nécessaire des années 1981 à 1983 ».* C'est ainsi que les crédits accordés par les banques à des taux de faveur (actuellement 2 % de réduction sur le taux d'intérêt des prêts à long terme) seraient maintenus. A.E.G.-Telefunken envisage également de céder plusieurs de ses actifs pour améliorer ses liquidités.

Avec des *engagements* financiers de plus de 5 milliards de deutschemarks, le service de la dette du groupe se montera à 650 millions de deutschemarks pour la seule année 1981, le chiffre d'affaires avoisinant 15 milliards de deutschemarks.

Lourdement déficitaire en 1979 et 1980, respectivement de 961 millions et 300 millions de deutschemarks, l'entreprise accuserait une nouvelle perte d'exploitation de plusieurs centaines de millions de deutschemarks pour 1981, les ventes mondiales du groupe progressant de plus de 7 % par rapport à 1980 sur la période de janvier à septembre.

régions

SOCIAL

En marge de la Semaine nationale des personnes âgées

Les gérontologues souhaitent une action concertée pour le développement des soins à domicile

Vingt-deux associations de bienfaisance participant à la Semaine nationale des personnes âgées — célébrée du 19 au 25 octobre — viennent de lancer un appel en faveur des vieillards handicapés. Problème important, mais peu abordé, qui concerne à la fois les handicapés vieillissants (souvent bien avant soixante ans) et les personnes âgées devenues dépendantes. Selon M. Cipriano, responsable de l'association des Petits Frères des pauvres, près d'un million de personnes âgées sont handicapées, dont un tiers ont plus de quatre-vingt-cinq ans. Leur drame principal est la solitude.

La condition de ces vieillards malades ou impotents — et singulièrement des quelque quatre cent mille d'entre eux qui se trouvent hospitalisés ou hébergés dans des maisons de retraite médicalisées — *requiert une meilleure coordination des rôles* respectifs de la famille, des médecins et des services sociaux, notamment pour les soins à domicile. Mais une véritable réforme des structures exige des sacrifices budgétaires. Telles sont aussi les conclusions d'un colloque organisé par le Centre international de gérontologie sociale (G.I.G.S.) (1), en collaboration avec l'école nationale de la santé publique de Rennes.

De notre envoyé spécial

Rennes. — « *Notre société sera jugée sur la façon dont elle traite ses malades âgés. En gériatrie, la parole est aux législateurs.* » Quelque deux cent cinquante médecins, infirmières, directeurs d'hôpitaux ou d'associations de retraités ont approuvé ce postulat proclamé par le docteur Dechelotte, médecin chef au centre hospitalier de Pau. Ces experts ont dressé un bilan plutôt sombre de l'état de notre secteur socio-sanitaire dans le domaine des personnes âgées, soulignant les carences en équipements, en personnels et en moyens financiers.

Sur le plan humain, l'hospitalisation qui sanctionne une maladie bouleverse la vie quotidienne et suscite l'inquiétude des vieilles personnes. Or les parents, les médecins, les travailleurs sociaux, interviennent trop souvent en ordre dispersé en dehors du malade, voire à son détriment, alors même qu'ils devraient le faire de façon complémentaire et intégrée.

Une enquête réalisée au cours du dernier trimestre par le personnel du service de gériatrie de la clinique de la Porte-Verte, à Versailles, auprès de trois cent trois patients âgés en moyenne de soixante-quinze ans, dont 80 % de handicapés, a montré l'importance de ces problèmes relationnels. Si la plupart des familles coopèrent avec l'équipe médicale (88 % étaient présentes au moment d'une opération), d'autres s'opposent au retour du patient, généralement pour des raisons d'ordre matériel et faute de moyens d'accueil et de réadaptation : « *C'est moi que vous allez rendre malade* », a déclaré cette épouse dont le mari était remis sur pied.

Comme M. Franceschi, secrétaire d'Etat aux personnes âgées, les membres du C.I.G.S. préconisent des formules de soins à domicile, mais aussi de petites unités d'hébergement à caractère familial, implantées au cœur des quartiers. Ils déplorent que nos hôpitaux et nos hospices regorgent de vieillards accueillis abusivement, notamment dans les sections psychiatriques. Pour la personne âgée, cette hospitalisation est d'ailleurs ressentie comme une rupture cruelle, et son désir est de rentrer chez elle, même dans des *conditions difficiles*. Selon les gérontologues réunis à Rennes, le maintien au domicile, malgré les charges qu'il entraîne et les risques qu'il peut comporter, vaut généralement mieux que l'admission dans une maison de retraite ou dans un service gériatrique de long séjour. « *Le long séjour, au sens de la loi*, dira encore le docteur Dechelotte, *ce n'est qu'un mouroir.* » Pour éviter cette issue, a estimé M. Mercereau, président de la Fédération nationale des associations de retraités, la personne âgée malade devrait être le centre d'un réseau de relations où les interventions du milieu hospitalier, souvent surchargé, seraient épaulées par celles du secteur social et — pourquoi pas ? — des élus locaux et du secteur associatif. En définitive, si une très grande majorité de personnes âgées vivent à leur domicile, c'est souvent grâce à toute une série d'aides informelles — familles, voisins, associations — qui se mettent en place spontanément, au fur et à mesure que surgissent des difficultés.

Selon le professeur Lambert, les solutions ne doivent pas toujours être recherchées dans des structures lourdes et coûteuses, généralement étouffantes pour les individus. Certains médecins pensent qu'il vaudrait mieux développer ce qui existe — en forçant les établissements de moyen séjour à accueillir des vieillards semi-dépendants — plutôt que de créer à grands frais des centres de rééducation fonctionnelle.

Mais tout cela est affaire de finances, comme le souligne M. Pavard, directeur de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés (CNAV). Cet organisme ainsi que les instances régionales de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) consacrent déjà l'essentiel de leurs moyens financiers à l'aide ménagère (en 1981, sur 900 millions de francs de dotation : 728 millions de francs, soit 94 %). Pour la médicalisation des maisons de retraite (loi du 16 juin 1980), les crédits d'Etat passeront de 140 millions de francs en 1981 à 300 millions de francs en 1982, avec la participation de la CNAM (14 %) et de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (16 %). L'intervention de la Sécurité sociale dans l'aide aux malades âgés constitue ainsi l'élément décisif du maintien à domicile.

« *Le problème qui se pose pour l'avenir*, a conclu M. Pavard, *est de savoir si le système de financement actuel permettra de mener à bien les actions entreprises, dont les développements prévisibles sont considérables.* »

Mais la nation peut-elle refuser ces sacrifices alors même que l'on s'apprête à célébrer en 1982 l'« Année mondiale du vieillissement » ?

JEAN BENOIT.

(1) Organisme à but non lucratif, 91, rue Jouffroy, Paris 17e.

M. KRASUCKI DÉNONCE L'« EXPLOITATION MALSAINE » DU SUICIDE A LYON D'UNE MILITANTE CÉGÉTISTE

Evoquant les commentaires faits au sujet du suicide, le 20 octobre à Lyon, de Mme Georgette Vacher, responsable « Femmes » de l'union départementale C.G.T. du Rhône (*le Monde* du 24 octobre), M. Krasucki, secrétaire confédéral de la C.G.T., a dénoncé, le 23 octobre, devant les militants de cette union, réunis en congrès à Lyon, « *l'exploitation malsaine* » dont leur bureau « *fait l'objet* » à propos de ce décès. « *A travers vous, c'est la C.G.T. qui est visée* », a affirmé M. Krasucki.

Les militants de l'U.D.-C.G.T. du Rhône, réunis en congrès, ont demandé qu'une enquête soit engagée « *pour faire la lumière sur les circonstances qui ont entouré la mort de Georgette Vacher* ».

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

(Principaux postes sujets à variation (en millions de francs))

ACTIF		Au 15 oct. 1981
1) OR et CREANCES SUR L'ETRANGER		335 247
dont : Or	212 676	
Disponibilités à vue à l'étranger	35 223	
Ecus	74 298	
Avances au Fonds de stabilisation des changes	13 048	
2) CREANCES SUR LE TRESOR		4 376
3) CREANCES PROVENANT D'OPERATIONS DE REFINANCEMENT		132 840
dont : Effets escomptés (crédits à moyen terme à l'exportation)	68 636	
Effets achetés sur le marché monétaire et obligations	53 595	
4) OR ET AUTRES ACTIFS DE RESERVE A RECEVOIR DU FECOM		61 824
5) DIVERS		5 228
		537 716

PASSIF		
1) BILLETS EN CIRCULATION		157 112
2) COMPTES CREDITEURS EXTERIEURS		16 025
3) COMPTE COURANT DU TRESOR PUBLIC.		2 824
4) COMPTES CREDITEURS DES AGENTS ECONOMIQUES ET FINANC.		49 016
dont comptes cour. des étabI. astreints à la constitution de réserves	24 947	
Autres comptes, dispositions et autres engagements à vue (endettement vis-à-vis du FECOM)	21 312	
5) ECUS A LIVRER AU FECOM		57 184
6) RESERVE DE REEVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR ..		246 008
7) CAPITAL ET FONDS DE RESERVE		1 931
8) DIVERS		13 813
		537 716

Corse

Après l'occupation d'un domaine à Ghisonaccia

Les syndicats agricoles durcissent leur position

De notre correspondant

Bastia. — La fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles et le centre départemental des jeunes agriculteurs de Haute-Corse ont nettement durci le ton après l'occupation du domaine de Pinia (800 hectares appartenant à la famille Fernandez, originaire d'Algérie, et situé sur la commune de Ghisonaccia (*le Monde* du 23 octobre), qui continue dans le calme. Les syndicalistes ont décidé de prendre contact avec les occupants et de constituer, de fait, une coopérative foncière, qu'ils se chargeraient d'organiser, et qui louerait, aux jeunes agriculteurs sans terre, le domaine occupé.

M. Jean-Baptiste Bartoli, président de la F.D.S.E.A., s'en est pris, en termes vifs, à M. Bastien Leccia, chargé, par le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, de suivre ces affaires corses à qui l'on avait reproché d'avoir fait écran entre les syndicalistes corses et le ministère de l'agriculture. Selon M. Bartoli, M. Leccia aurait, volontairement, retardé la venue d'une mission d'information. L'arrivée de celle-ci a, cependant, été confirmée par le comité interministérielle consacré à la Corse (*le Monde* du 22 octobre).

En outre les deux syndicats agricoles ont présenté leurs « *propositions pour le statut particulier de la région corse* », un document de cinquante pages, remis à M. Leccia il y a quelques semaines. La F.D.S.E.A. et le C.D.J.A. de Haute-Corse posent quatre préalables « *non négociables* » : premièrement, la reprise des « terres spoliées » ; deuxièmement, un remodelage cantonal en « mini-régions représentant d'authentiques unités géographiques » (1) ; troisièmement, la création d'une agence foncière régionale remplaçant la SAFER et de plusieurs offices fonciers cantonaux ; quatrièmement, la création d'une taxe sur toutes les marchandises agro-alimentaires entrant en Corse pour financer le développement agricole.

Ils demandent aussi la suppression des deux départements « *division conventionnelle et factice* » et se prononcent pour une organisation mutualiste de l'agence foncière qui pourrait à la fois louer et vendre les terres.

La coopérative foncière que les syndicats agricoles veulent mettre en place pour récupérer le domaine de Pinia doit permettre d'expérimenter la formule qu'ils entendent par la suite étendre au niveau régional.

DOMINIQUE ANTONI.

(1) Le projet des syndicats réduit à vingt le nombre des cantons. Il y en a actuellement quarante-neuf : vingt-neuf en Haute-Corse et vingt en Corse-du-Sud.

● *Attentats manqués en Haute-Corse.* — A Algajola, en Haute-Corse, des élèves jouant dans la cour de récréation de l'école ont découvert, dans *l'après-midi du vendredi 23 octobre*, une charge explosive constituée de deux bâtonnets de dynamite reliés avec un système de mise à feu électronique. L'explosion devait avoir lieu une heure après la découverte. La charge visait, en fait, l'agence du Crédit agricole mitoyen du groupe scolaire.

A Corte, deux bâtons de dynamite, reliés à un système de mise à feu par mèche lente, n'ont pas explosé. Ils avaient été déposés sur le rebord d'une fenêtre du Crédit lyonnais.

Faits et projets

QUATRE CENTS ASSOCIATIONS A PARIS.

M. Michel Crépeau, ministre de l'environnement, à l'occasion de la « *consultation nationale des associations de l'environnement* », organisée le 23 octobre à Paris, a « fermement » recommandé à celles-ci de « *conquérir leur légitimité face aux pouvoirs publics* ». Environ quatre cents représentants d'associations participaient à cette rencontre.

Les associations de l'environnement — on en compte environ quatre mille — sont par essence contestataires. Leur position, de ce fait, est souvent délicate face à l'administration chargée de les « reconnaître », de leur accorder, éventuellement, des subventions. M. Crépeau leur a conseillé d'adopter la forme fédérative qui, a-t-il dit, « *peut renforcer leurs moyens, leur efficacité et leur représentativité* ».

Les associations ont fait part à leur interlocuteur de leur désir d'avoir des « *relations privilégiées* » avec le ministère de l'environnement, et elles ont exposé une série de suggestions destinées à l'amélioration de leur statut, insistant particulièrement sur « *le respect de leur indépendance et de leur autonomie d'action* ».

En concluant, M. Crépeau a déclaré qu'il veillera, dans son secteur, à l'application de la loi de 1978 sur l'accès aux documents administratifs ; il a aussi annoncé plusieurs mesures tendant à multiplier les occasions de dialogue : renforcement des pouvoirs des délégués régionaux à l'architecture et à l'environnement et multiplication par cinq des crédits affectés aux audiences publiques. M. Crépeau a ajouté que la représentativité des associations dans les commissions sous sa compétence serait renforcée et que le prochain directeur de la qualité de la vie serait issu du monde associatif.

FEU VERT POUR E.D.F. DANS L'OZERAIN.

Le Conseil d'Etat a levé le sursis à exécution des travaux qui avait été accordé, le 30 septembre, par le tribunal administratif de Dijon aux dépens d'E.D.F., à propos de la construction d'une importante ligne à haute tension dans la vallée de l'Ozerain, dans la Côte-d'Or.

Cette décision va permettre à E.D.F. de construire une ligne de 400 000 volts, destinée principalement à acheminer l'électricité des centrales nucléaires de la région du Rhône vers la banlieue sud et sud-est de Paris, et à laquelle s'opposent depuis plusieurs années les défenseurs de la vallée de l'Ozerain.

A E.D.F., on indique que les travaux ne pourront vraiment être entrepris que lorsque le préfet de Côte-d'Or aura accordé le permis de construire, et que les maires des communes concernées par le tracé auront été réunis. Des sondages archéologiques devront en outre permettre de renseigner la direction *départementales des affaires* culturelles sur d'éventuels vestiges de l'ancienne voie romaine qui suit en partie le tracé de la ligne.

● *Sécurité routière : davantage de morts pour les « quatre roues ».* — Les « quatre roues », rapporte le Comité de la sécurité routière, *sont* responsables d'un nombre croissant d'accidents et de victimes, même si l'on enregistre globalement cette année moins d'accidents, de blessés et de tués sur les routes françaises.

Pendant les huit premiers mois de 1981, le nombre des accidents (154 331) a diminué de 4,3 %, le nombre des blessés (216 389) de 2,5 % et celui des tués (7 976) de 1,6 %. Mais, pendant la même période, le nombre des tués dans les accidents impliquant des véhicules à quatre roues s'est élevé en France (sauf la région parisienne et les autoroutes urbaines) à 4 934 tués, en hausse de 6,2 % par rapport aux huit premiers mois de 1980.

● *Une usine de planches à voile à Béthune.* — A l'initiative d'un Parisien, M. Patrick Dussossoy, et avec l'aide de la DATAR et de l'Association pour l'expansion du Nord-Pas-de-Calais, une unité de fabrication de planches à voile va s'installer sur la zone industrielle de Béthune, dans le Pas-de-Calais. La société S.R. Industries commencera sa production au début de l'année 1982. Soixante-dix personnes seront embauchées. — *(Corresp.)*

Ile-de-France

Les projets de la mairie de Paris

● Des logements à La Villette

● Développement des équipements sportifs

Le projet d'aménagement de La Villette (un grand parc et un musée) proposé sous le septennat précédent va-t-il être modifié ? Vraisemblablement, si l'on en croit les propos tenus le vendredi 23 octobre par M. Jacques Chirac, qui, à deux reprises, vient de rencontrer M. Jack Lang, ministre de la culture. Le maire de Paris a indiqué que « la ville allait construire des logements » sur une partie des anciens abattoirs. Le maire a, en outre, présenté l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil de Paris, qui aura lieu le mardi 27 octobre.

● RUES PIETONNES : « *La Ville est responsable de leurs aménagement et de leur propreté, et la préfecture de police et le ministre de l'intérieur sont responsables du maintien de l'ordre* », a déclaré M. Chirac, qui a annoncé qu'une nouvelle fois il allait s'adresser aux pouvoirs publics pour qu'ils tiennent leurs engagements.

● SANISETTES : quatre cents sanisettes (sanitaires publics à entretien automatique) seront implantées, au tarif de 1 franc, dans la capitale d'ici à 1983, dont cent cinquante avant la fin de l'année.

● AUTOBUS : de nouveaux couloirs réservés aux autobus seront créés sur 2 kilomètres de chaussée. Une gare routière va être installée aux abords de la gare du Nord, et le secteur de la Plaine de Vaugirard, dans le quinzième arrondissement, sera mieux desservi grâce à un prolongement de ligne.

● PISTES CYCLABLES : le maire de Paris estime qu'une telle piste pourrait être créée sur la voie express rive gauche. Il vient d'écrire au ministre de l'intérieur pour lui proposer une concertation entre leurs services respectifs sur ce sujet.

● *Un « S.V.P. sports »* : M. Chirac a annoncé la création prochaine d'un « S.V.P. sports », permettant, sur simple appel téléphonique, d'être informé des conditions de pratique du sport de son choix. Le maire de Paris a, *aussi, décidé d'ouvrir plus largement* au public les deux cent soixante dix-huit établissements sportifs gérés par la Ville et qui sont surtout utilisés, actuellement, par les enfants des écoles et les associations. Ainsi, pour les piscines, une carte d'abonnement sera créée, permettant, moyennant un forfait, d'accéder librement aux équipements. Pour le tennis, priorité sera donnée à la création de nouveaux courts municipaux. Quarante-quatre nouveaux courts ont été ouverts entre 1977 et 1980.

Dans l'immédiat, on va s'efforcer de mieux utiliser les installations existantes en les mettant à la disposition du public, le samedi et le dimanche, avec possibilité d'une réservation par téléphone. Le maire a décidé de mieux faire connaître les équipements existant dans Paris à l'aide d'une signalisation spéciale qui indiquera les installations sportives et l'itinéraire à suivre pour s'y rendre.

JEAN PERRIN.

FONTAINES...

La fontaine de Varsovie (cinquante-deux jets d'eau), au Trocadéro, va être remise prochainement en état. Les travaux, qui commenceront le 15 mars, devraient être achevés pour l'été 1982, a indiqué M. Jacques Chirac.

Une vaste opération de restauration des cent cinquante fontaines de Paris a été entreprise en 1978, et doit se terminer au printemps 1983. Déjà, soixante-seize fontaines ont pu recommencer à fonctionner, a précisé M. Chirac. Pour celles du Trocadéro, l'importance des travaux, évalués à 27 millions de francs, nécessite un engagement par tranches dont la première, qui se montera à 10 millions de francs, concerne non seulement la réfection des jets d'eau de la fontaine de Varsovie, mais aussi celle des gazons ainsi que la plantation de conifères.

Douze nouvelles fontaines vont être installées dans la capitale, dont quatre de petites dimensions, dans le cinquième arrondissement, seront conçues par les élèves de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts.

En revanche, c'est à deux artistes de renom, les sculpteurs Tinguely et Nickie de Saint-Phalle, que le maire de Paris a confié l'étude d'une fontaine qui sera installée près du Centre Georges-Pompidou, sur le toit de l'immeuble où est installé l'IRCAM. « *Un tel ouvrage devra nécessairement avoir des lignes modernes, épousant celles du Centre Pompidou* », a indiqué M. Chirac, qui a rappelé le succès que connaît la fontaine de Bâle, avec ses mobiles de Tinguely. Pour le financement de cette fontaine, à Beaubourg, le maire de Paris envisage de faire appel au mécénat.

LA RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS SERA-T-ELLE RENDUE AUX VOITURES ?

La rue Saint-André-des-Arts sera-t-elle rendue aux voitures ? Le mensuel *le Courrier du VIe arrondissement*, dirigé par M. Pierre Bas, député R.P.R., vient de lancer un sondage auprès de ses lecteurs pour savoir « *s'ils souhaitent le rétablissement de la circulation automobile rue Saint-André-des-Arts* ». La vie des riverains de cette artère piétonne est devenue impossible, déclare M. Bas. « *Des hord-s de clochards ont envahi la rue, se sont installées, souvent à demeure, sur les bancs publics destinés au repos des promeneurs. Provocation aux passants, gestes impudiques, urine sous les porches, sur les vitrines ou sur les voitures, vol à la tire, sont désormais l'occupation préférée de ces vagabonds auxquels, semble-t-il, se sont hélas ! intégrés de très jeunes gens.* »

M. Bas veut, de toute façon, s'opposer à l'extension de cette zone piétonne, que doit étudier prochainement la commission d'arrondissement.

Un règlement plus strict pour les voies piétonnes est actuellement étudié par la mairie de Paris et la préfecture de police.

● *Exposition Guy Môquet dans le métro.* Le 22 octobre 1941, à Chateaubriant, Guy Môquet, un jeune militant communiste âgé de 17 ans, était fusillé par les Allemands avec 26 de ses camarades. Quarante ans après, M. Claude Quin, président du conseil d'administration de la R.A.T.P., a inauguré dans la station du métro qui porte le nom du jeune martyr une exposition qui dorénavant rappellera aux voyageurs le souvenir de ce lycéen qui « *aimait la vie à en mourir* ».

ÉCHECS

Au championnat du monde UNE FINALE POUR QUATRE CAVALIERS

Bien qu'elle se soit terminée par la nullité, la huitième partie jour à Merano (Italie) entre Anatoly Karpov et Victor Kortchnoï, a été digne d'un championnat du monde. Rien n'a manqué : l'innovation dans l'ouverture (voir *le Monde* du 24 octobre), la pression constante du champion du monde bien contenue par Kortchnoï, l'ajournement dans une position équilibrée, mais périlleuse et, à la reprise, vendredi, quarante coups qui témoignent de la haute technique des deux grands maîtres.

Une grande tension régnait dans la salle. En effet, Kortchnoï fut trois fois victime du « zeinot », c'est-à-dire du manque de temps. Chaque joueur dispose de deux heures et trente minutes pour jouer les quarante premiers coups, et d'une heure pour les seize coups suivants. Or aux quarantième, cinquante-sixième, et soixante-douzième coups, Kortchnoï faillit être trois fois battu... par la pendule.

Après l'échange des tours, puis des fous, chaque adversaire disposait de ses deux cavaliers et de deux pions. Quand Karpov, après une superbe chevauchée, captura l'un des pions, on put croire qu'il parviendrait à ses fins. Il n'en fut rien et, après dix heures de jeu, ce fut le champion du monde qui proposa la nullité.

La neuvième partie se dispute samedi. Rappelons que Karpov mène par trois victoires à une, quatre parties ayant été nulles.

HUITIEME PARTIE

Blancs : Anatoly KARPOV
Noirs : Victor KORTCHNOI

Position à l'ajournement : Blancs : Ré1, Ta5, Fd1, Cd3 et é3, Pb4, ç3, é4, f3, g3, h4. Noirs : Rf8, Tb8, Fé8, Cç7 et ç8, Pb5, ç6, é5, f6, g7, h7.

41. —	Ta8	61. Ch5	ç5+
42. f4	é×f4	62. b×ç5	Cç6+
43. g×f4	Cb6	63. Ré3	C×ç5
44. Ff3	Td8	64. C×f6	C×é6
45. Fé2	Ca4	65. h5	Cf8
46. Ta7	Td7	66. Ré4	Rb6
47. Rd2	Cé6	67. Cg5	h6
48. T×d7	F×d7	68. Cf7	Cé6
49. Fg4	g6	69. Cé8	Cç5+
50. f5	g×f5	70. Ré3	Ca4
51. F×f5	Rg7	71. Rd2	b4
52. é5	Cf8	72. ç×b4	C×b4
53 F×d7	C×d7	73. C×h6	Cç5
54. é6	Cdb6	74. Cf5	Cd5
55 Cf4	Rf8	75. h6	Cé4+
56. Rd3	Cç8	76. Rd3	Cg5
57 Cg4	Ré7	77. Rd4	Rç6
58 Ch6	Rd8	78. Cfg7	Cé7
59 Rd4	Cé7	79. Cf6	Cg6
60. Cf7+	Rç7	80. Cf5	Nulle.

CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

L'euromarché

Affaiblissement général

Le marché euro-obligataire fait à nouveau preuve de faiblesse, que ce soit en dollars, en deutschemarks, en florins ou en tout autre devise. Ce faisant, il continue d'osciller au gré de l'évolution dans le monde des taux d'intérêt à court terme. Ceux-ci s'étant à nouveau tendus à New-York, où le marché des capitaux demeure sous la pression considérable des prélèvements énormes du trésor américain, le secteur des euro-emprunts en dollars et à taux fixe est redevenu hésitant. Aussi, à la très vive activité primaire de la semaine dernière, a succédé une grande prudence. Seulement deux euro-émissions nouvelles ont vu le jour depuis lundi, tandis qu'une troisième était éventuellement attendue au cours du week-end.

Sur les deux opérations offertes aux investisseurs internationaux, celle qui, d'emblée, a le plus retenu leur attention est l'emprunt de cent millions de dollars lancé par la Caisse française des matières premières (C.F.M.P.). Celui-ci, d'une durée de quinze ans, se présente dans le cadre d'une formule originale puisque les porteurs auront la possibilité, s'ils le désirent, de demander le remboursement par anticipation de leurs obligations, au pair, à la fin des troisième, sixième, neuvième et douzième années. Simultanément, le niveau du coupon annuel sera renouvelé tous les trois ans. Le premier est de 16,75 %. A l'issue des trois premières années, un autre coupon sera proposé pour les trois suivantes, qui tentera de refléter les conditions du marché à l'époque. Offerte à 99,625, l'émission est garantie par la République française. La formule utilisée par la C.F.M.P. est récente puisqu'elle était introduite pour la première fois sur l'euro-marché, il n'y a pas plus de deux semaines. C'est le « Municipal Finance Authority of British Columbia », qui l'avait inaugurée avec succès, les investisseurs ayant été séduits par l'adaptation aux conditions du court terme que permet cette méthode. Ils sont, pour la même raison, également tombés sous le charme de l'emprunt de la Caisse française des matières premières qui, malgré un marché difficile, a soulevé énormément d'intérêt. D'autant plus que c'est la première fois que ce débiteur se manifeste sur le marché international des capitaux. Vendredi, les obligations C.F.M.P. étaient traitées aux alentours de 98,75 - 99,25.

Ce cours n'est que très provisoire. A la moindre ébauche de reprise, il est assuré de remonter au-delà des prix d'émission. Précisons que c'est le C.C.F qui a mis au point la formule utilisée par la C.F.M.P.

Pour sa part, l'emprunt de 60 millions de dollars lancé par la Consolidated Bathurst Ltd, société papetière canadienne, est plus classique. D'une durée de sept ans, il est ouvert jusqu'au 27 octobre avec un coupon annuel de 17,50 %. Les premières réponses se sont avérées positives, malgré le climat adverse. De toute manière, la très longue période de placement laisse le temps suffisant pour que le papier atteigne les portefeuilles des investisseurs.

C'est au Koweït, que le Crédit national s'adresse, actuellement, pour lever 7 millions de dinars de ce pays par le truchement d'une euro-émission d'une durée de dix ans qui pourra néanmoins être remboursée après sept ans, si les porteurs d'obligations en expriment le désir. L'emprunt, qui bénéfice de la garantie de la République française, est attendu avec un rendement de 11,75 %. Les conditions définitives en seront arrêtées le mardi 27 octobre. A l'exception de Paribas, le syndicat majoritaire de direction est exclusivement composé d'établissements arabes. Comme c'est la Kuwait Investment Company (KIC), qui dirige le consortium, on est certain que le papier ne sortira pas du portefeuille de l'Etat koweïtien. La KIC est la société d'Etat qui, entre autres, se charge des placements du pays. Le dinar du Koweït présente pour les emprunteurs un énorme avantage : à cause de l'attrait de ses liens avec la devise américaine, c'est, en fait, un dollar doté d'un faible taux d'intérêt. On ne peut donc que regretter que le montant des dinars disponibles soit limité.

Le dentiste belge

Le marché des euro-emprunts libellés en deutschemarks, qui s'était assez bien repris au cours des semaines antérieures, n'a pu lui aussi résister à la tension des taux d'intérêt qui s'exerce dans ce secteur comme dans tous les autres. La décision des chemins de fer fédéraux allemands de doter d'un coupon de 10,25 %, alors qu'on attendait seulement 10 %, son émission à dix ans de 900 millions de deutschemarks, a été le signal d'une remontée des taux d'intérêt à long terme. Par voie de conséquence, les émissions de débiteurs étrangers en cours de souscription ont été immédiatement affectées. La plus touchée fut sans conteste celle de 100 millions de deutschemarks de la Mortgage and Finance Administration Agency du royaume du Danemark. Emises à 99,50 avec un coupon de 10,50 %, les obligations à dix ans se retrouvaient, à la veille du week-end, à 97,50-98 deutschemarks sur le marché secondaire.

D'une manière générale, la morosité est profonde sur le marché allemand des capitaux. Alors que les besoins du Trésor d'outre-Rhin étaient, il y a encore peu, estimés à un maximum de 2 milliards de deutschemarks, on s'aperçoit maintenant que c'est plus de 7 milliards de deutschemarks qu'il lui faudra lever d'ici à la fin de l'année. Il en va de l'Allemagne fédérale comme des Etats-Unis : dans les deux cas, les déficits budgétaires rejaillissent négativement sur les marchés des capitaux.

Nombreux sont ceux qui estiment que les perspectives de la devise canadienne sont meilleures à moyen terme que dans l'immédiat, lorsqu'on la compare à sa consœur des Etats-Unis. C'est peut-être pourquoi un certain nombre d'euro-émissions en dollars canadiens ont été lancées récemment. Il faut dire qu'avec des coupons de 18 %, ainsi qu'elles étaient généralement offertes, elles ne manquaient pas de soulever un fort intérêt. Le dentiste belge notamment, ainsi que l'on représente outre-Quiévrain l'archétype de l'investisseur privé, a fait une très forte consommation de ce genre de papier, étant donné son attirance pour les coupons élevés. On peut estimer sans se tromper que les quatre cinquièmes du montant des recettes d'euro-émissions en dollars canadiens ont été placés au Benelux.

Toutefois, les deux nouveaux emprunts libellés dans la devise à feuille d'érable, qui ont surgi cette semaine, sont légèrement moins rémunérateurs. C'est en effet à un coupon de 17,50 % seulement et un prix de 100 que la province du Québec propose sur son émission à six ans de cinquante millions de dollars canadiens lancée jeudi. Une telle rémunération a, de toute évidence, déçu les investisseurs belges, d'autant plus qu'au même moment les rendements remontaient sur les euro-emprunts en dollars américains. En même temps, la Canadian Pacific Securities Ltd offrait 50 millions de *dollars canadiens sur une durée* de six ans avec un coupon de 17,75 %. « Canpac », ainsi que l'on surnomme familièrement cet emprunteur bien connu de l'euro-marché, est une société holding canadienne dont la *classification* comporte un seul « A », tandis que la province de Québec bénéficie d'une position supérieure avec « A.A. ».

Le tout est maintenant de voir lequel du coupon ou du statut l'emportera dans l'esprit des investisseurs du Benelux.

CHRISTOPHER HUGHES.

Le marché monétaire

Nouvelle baisse des taux en France

Cette semaine, l'événement marquant a été l'accentuation de la baisse des taux en France, voulue par les pouvoirs publics après la dévaluation du 4 octobre dernier. A cette occasion, une mini-révolution s'est produite sur le marché, la Banque de France abandonnant, le 20 octobre, le mode d'intervention qu'elle avait institué le 20 avril 1981, à savoir donner et reprendre quotidiennement à un taux « administré ».

Depuis le milieu de la semaine donc, elle borne ses interventions aux achats périodiques d'effets de première catégorie sur des durées de dix à quinze jours. Les achats, sur adjudication, ont été effectués à 16 % contre 16 1/2 % valeur 21 octobre, puis à 15 1/2 % valeur 26 octobre. Du coup, le loyer de l'argent au jour le jour est revenu de 17 % à 16 %, premier palier de baisse, comme nous le laissions prévoir la semaine dernière.

Conséquence également prévue, et logiquement attendue, le taux de base des banques va être ramené de 14,50 % à 14 %, la *Société générale n'ayant pas* laissé au Crédit lyonnais l'initiative de la baisse. Rappelons que le taux de base avait été relevé brutalement de 12,25 % à 17 % au mois de mai 1981 pour revenir *à 15,90 % au début de juillet, puis* à 15,60 % et 15,30 % les semaines suivantes, et retomber à 14,50 % le 4 septembre. Toute étape ultérieure de baisse sera liée à un mouvement correspondant des *taux sur le marché monétaire, le* palier à 15 % étant actuellement l'objectif des pouvoirs publics.

Aux Etats-Unis, une tension persistante s'est manifestée, obligeant quelques banques à relever d'un demi-point le taux de leurs prêts aux courtiers de Wall Street, tandis que le loyer de l'argent entre établissements, les Federal Funds, se maintenait obstinément au-dessus de 15 %.

L'annonce, au début du week-end précédent, d'une forte augmentation de la masse monétaire américaine (5,6 milliards de dollars pour M 1 B) n'a guère impressionné le marché, car elle était liée à des facteurs exceptionnels (versements en début de trimestre au profit de particuliers par la Sécurité sociale), et certains analystes avaient même avancé des chiffres beaucoup plus importants (21 à 23 milliards de dollars).

En ce qui concerne les prévisions, qui vont bon train ces temps-ci, notons une déclaration du président Reagan, qui pronostique une décrue effective d'ici à l'année prochaine, « *car il y aura une chute de l'inflation* », et critique l'action menée par le Federal Reserve Board (Fed). Ce dernier, a encore dit le président, « *n'a pu opportunément maintenir la masse monétaire dans les limites fixées et n'a pas su tenir compte des réactions contraires de Wall Street.* »

Quant au président du Fed, M. Paul Volcker, il a affirmé que l'actuel mouvement de baisse des taux n'est que la projection cyclique du ralentissement conjoncturel et ne constitue en aucune façon un changement radical de tendance. Ce changement ne se produira que l'année prochaine, lorsque la psychose inflationniste aura été « cassée ». M. Volcker, le fait est à noter, se défend de prévoir, comme le célèbre expert Henry Kaufman, une nouvelle envolée des taux à des niveaux records mais il n'exclut pas des difficultés provoquées par la lutte contre l'inflation.

En attendant, le marché américain des obligations est à nouveau déprimé, les taux d'émission dépassant 18 %, ce qui décourage les entreprises candidates à l'emprunt et les renvoie sur le crédit à court terme, créateur de monnaie : c'est le cercle vicieux bien connu...

En France, sur le front des obligations, où le calme a régné, les rendements n'ont pas été touchés par la baisse des taux sur le marché monétaire, comme si la restauration progressive d'un écart normal entre le court terme et le long terme avait été anticipée et prise en compte.

Ainsi, sur le marché secondaire en Bourse, les emprunts d'Etat à plus de sept ans s'échangeaient en fin de semaine au taux inchangé de 16,75 %, tandis que ceux à moins de sept ans affichaient un rendement en très légère hausse par rapport à la semaine précédente (16,27 % contre 16,09 %), les emprunts du secteur public restant pratiquement stables à 17,10 % et ceux du secteur privé passant de 18,16 % à 18,20 %.

Le manque de réaction aux variations extérieures est-il dû à une certaine lassitude des souscripteurs, un peu « gavés » ces temps-ci après la volée d'emprunts qui s'est abattue sur le marché la semaine dernière ? D'autre part, la perspective d'un emprunt UNEDIC réservé aux compagnies d'assurances pèse quelque peu.

Sur le front des émissions, on a quand même noté un emprunt de 500 millions de francs à 17,40 % et douze ans pour le compte de la Caisse centrale du crédit coopératif et de 1,8 milliard de francs, même taux, même échéance, pour le Crédit d'équipement aux P.M.E.

Sur un plan plus général, le Trésor espère que le montant total des émissions atteindra 100 milliards de francs en 1981 contre 110 milliards de francs en 1980, le retard pris en juin et juillet étant partiellement comblé.

Pour 1982, les projets sont très ambitieux : 40 à 50 milliards de francs, au minimum, devront être levés pour combler une partie du déficit budgétaire, puis environ 30 milliards de francs pour les entreprises nationalisables, puis les emprunteurs habituels, soit au bas mot 150 milliards de francs, la grande inconnue restant, pour le Trésor, le financement éventuel d'un déficit de la Sécurité sociale, dont l'importance est encore à déterminer.

Les fonds communs de placement

Rue de Rivoli, on enregistre donc, avec une certaine sympathie, le développement des fonds communs de placement en obligations, qui poussent comme des champignons (une centaine déjà) depuis la sévère limitation de la rémunération des capitaux à court terme décidée le 4 septembre dernier.

Cette multiplication n'est pas totalement innocente, puisqu'elle *permet à la fois de tourner cette* limitation, et même de rogner sur la fiscalité des placements. Ainsi le cabinet de M. Delors a-t-il demandé une enquête sur certains « abus », notamment sur celui *consistant*, pour un *fonds commun*, à vendre ses obligations peu avant le détachement du coupon, ce qui évite d'avoir à déclarer ce dernier et permet d'opter pour la taxation des plus-values, moins *onéreuses. Mais Rue de Rivoli*, on convient que les fonds communs permettraient de diriger une épargne supplémentaire sur le marché secondaire des obligations et, donc, de l'animer avec des effets bénéfiques pour le marché primaire.

Signalons, enfin, que les établissements de crédit à statut spécial, notamment le Crédit na*tional, vont faire passer* leur taux d'intérêt privilégié de 14,75 % à 15,50 %, pour alléger un peu la charge du Trésor, qui comble la différence entre ce taux et le coût des ressources correspondantes levées sur le marché obligataire, soit un peu plus de 18 % actuellement.

FRANÇOIS RENARD.

Les matières premières

Baisse du cacao et de l'argent

Une amélioration sélective s'est produite sur les métaux. Elle semble plutôt due à des facteurs spécifiques qu'à un réveil de l'activité économique. Aux Etats-Unis, c'est la récession qui commence. Le président d'un important groupe producteur de matières premières ne prévoit pas de reprise dans le secteur des métaux et produits de base avant le troisième trimestre de l'année prochaine.

Ainsi, les places commerciales sont-elles restées influencées par les craintes de tension internationale et de renchérissement du loyer de l'argent.

METAUX. — *Meilleure tenue des cours du cuivre au Metal Exchange de Londres. La nouvelle réduction des stocks britanniques de métal, les grèves qui se poursuivent et s'étendent au Pérou avec comme incidence l'invocation de la clause de force majeure pour réduire les livraisons, sont autant d'éléments ayant contribué à soutenir le marché.*

Obtenue in extremis *après d'âpres négociations, la légère majoration des prix d'intervention du directeur du stock régulateur a finalement exercé peu d'influence sur le marché. Elle ne satisfait pas les producteurs, qui demandaient 12,50 % et n'ont obtenu que 6,85 %.*

Vive reprise des cours du zinc à Londres. Plusieurs facteurs expliquent ce renversement de tendance : réduction des stocks mondiaux, grèves qui paralysent toujours certaines installations en Europe — elles durent depuis dix-huit semaines — et en Amérique du Sud, enfin relèvement des prix du zinc par plusieurs producteurs américains.

Dans le sillage de l'or, les cours de l'argent se sont repliés à Londres. Le marché reste toujours déprimé par les ventes de métal excédentaire américain provenant des stocks stratégiques.

Après avoir dépassé 3 000 livres la tonne, les cours du nickel sont revenus pratiquement à leur niveau de la semaine précédente. La grève qui paralyse les installations d'Inco, dans le Manitoba, se poursuit, mais les négociations viennent de s'engager entre les syndicats et la direction.

DENREES. — *Nouveau renversement de tendance sur le marché du cacao où les cours reviennent à leurs niveaux les plus bas depuis cinq mois. Les achats déjà réalisés par le directeur du stock régulateur « assèchent » aux deux tiers les réserves financières du fonds d'intervention. Ils n'ont pas permis de freiner le mouvement de baisse des prix. Les moyens financiers du fonds vont donc être accrus sous forme d'emprunts à négocier auprès des banques. Une décision à ce sujet sera prise le 16 novembre prochain. Mais, ce qui affecte surtout le marché, ce sont les stocks mondiaux, de l'ordre de 500 000 tonnes.*

Les cours du café ont été soutenus sur les différents marchés avec le relèvement d'un million de sacs du quota d'exportation des pays membres de l'accord international porté à 14 millions de sacs. Les exportations colombiennes ont diminué de 22 % et, comme la récolte a été supérieure de 800 000 sacs à la précédente, les stocks se sont gonflés ; ils atteignent 6,7 millions de sacs au lieu de 2,7 millions de sacs, il y a un an.

COURS DES PRINCIPAUX MARCHÉS

du 23 octobre 1981

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente.)

METAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (wirebars) comptant, 905 (898) ; à trois mois, 928 (923) ; étain comptant, 8 200 (8 220) ; à trois mois, 8 400 (8 355) ; plomb, 396 (366) ; zinc, 504 (468) ; aluminium, 631,50 (621) ; nickel, inch. (2 925) ; argent (en pence par once troy), 499 (519). — New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 74 (74,30) ; argent (en dollars par once), 9,09 (9,42) ; platine (en dollars par once), 410 (417) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), 80,17 (82,17) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 420-430 (425-430). — Penang : étain (en ringgit par kilo), 35,62 (35,52).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre) : coton, déc., 64,85 (66,93) ; mars, 67,01 (69,20). — Londres (en nouveaux pence par kilo) : laine (peignée à sec), déc., 383 (394) ; jute (en livres par tonne), Pakistan, White grade C, 265 (262) — Roubaix (en francs par kilo), laine, 41,30 (41,50).

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S (comptant), 56-56,50 (55-56,50). — Penang (en cents des Détroits par kilo), 227,50-228,50 (230-231)

DENREES. — New-York (en cents par lb ; sauf pour le cacao en dollars par tonne) : cacao, déc., 1 948 (2 117) ; mars, 2 020 (2 195) ; sucre, janv., 11,20 (11,75) ; mars, 11,80 (12,35) ; café, déc., 136,40 (136,50) ; mars, 130,60 (130,50). — Londres (en livres par tonne), sucre, janv., 155,75 (161,75) ; mars, 163,70 (169,30) ; café, nov., 1 122 (1 100) ; janv., 1 125 (1 108) ; cacao, déc., 1 198 (1 294) ; mars, 1195 (1278). — — Paris (en francs par quintal), cacao, déc., 1 240 (1 305) ; mars, 1 228 (1 302) ; café, nov., 1 178 (1 156) ; janv., 1 190 (1 170) ; sucre (en francs par tonne), déc., 1 764 (1 780) ; mars, 1 795 (1 820) ; tourteaux de soja : Chicago (en dollars par tonne), oct. : 188,90 (184,80) ; déc., 193,20 (191,40) ; Londres (en livres par tonne), déc., 132,90 (133,70); fév., 136,70 (135,50).

CEREALES. — Chicago (en cents par boisseau), blé, déc., 435 (432 1/4) ; mars, 462 1/4 (458 1/4) ; maïs, déc., 286 1/2 (292 1/4) ; mars, 305 1/2 (310 1/2). — Indices Moody's, 1 006,70 (1 009,40) ; Reuter, 1 657,4 (1 664,8).

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe
1880

Commission paritaire n° 57 437.

Les devises et l'or

Nouvelle hausse du dollar - Bonne tenue du franc

Le dollar en pleine remontée, le franc en tête du Système monétaire européen (S.M.E.) avec la lire italienne, l'or en légère baisse, malgré les incidents en Pologne et au Proche-Orient, tels sont les faits saillants de la semaine écoulée.

La monnaie américaine a, décidément, bien du ressort. Malgré la récente baisse des taux aux Etats-Unis, les ventes arabes et la *meilleure santé de l'Allemagne* fédérale, qui a enregistré en septembre son meilleur excédent commercial de l'année (3,5 milliards de marks), elle s'obstine à se raffermir après sa chute *d'il y a quinze jours* à peine. Sans doute les entraves mises à une baisse ultérieure des taux outre-Atlantique y sont-elles pour quelque chose, mais tout de même...

En attendant, le cours du dollar, qui, à Francfort, était tombé à 2,18 DM, et à 5,48 F à Paris, s'est hissé graduellement à près de 2,28 DM et à plus de 5,70 F, déjouant toutes les prévisions.

A Paris, le mark s'est maintenu au voisinage de son cours-plancher (2,5050 F), dont il commence, toutefois, à décoller légèrement (avec une cotation de 2,51 F), en raison, probablement, de la baisse des taux d'intérêt français (voir en rubrique « Marché monétaire »). Depuis la dévaluation du franc le 4 octobre, la Banque de France a, estime-t-on, racheté entre 2 et 3 milliards de marks et, au total, l'équivalent de 2 milliards de dollars, soit la moitié environ des 4 milliards de dollars perdus en août, septembre et octobre.

Les esprits chagrins, on le sait, tablent sur une nouvelle dérive du franc par rapport au mark, ce qui, selon eux, pourrait conduire, en juin ou à l'automne 1982, à un nouvel « ajustement », ou même à une sortie du S.M.E.. La santé actuelle du franc est « *trompeuse* », et la dévaluation de 8,5 % du franc par rapport au mark est « *insuffisante* », affirme le quotidien allemand *Die Welt*, qui s'appuie sur des études effectuées par plusieurs grandes banques d'outre-Rhin. Pour notre confrère, le franc était surévalué de 12 % à 13 % avant la dévaluation (toujours par rapport au mark), et, même en supposant que le dernier réajustement ait mis le compteur à zéro, « *il ne reste aucune marge de manœuvre pour compenser les écarts à venir.* » Tout dépendra, en fait, de la conjoncture en France, du taux d'inflation, du déficit commercial et du succès de la politique de prix menée par M. Delors. Que d'inconnues !

Sur le marché de l'or, le cours de l'once de 31 grammes oscille entre 430 et 440 dollars, sans être influencé par les événements et les menaces à la paix qui pointent en bien des endroits de la planète. Le dollar est encore trop fort, semble-t-il, et les taux d'intérêt encore trop hauts, sans compter les ventes soviétiques que se font régulièrement ces temps-ci. — F. R.

LES MONNAIES DU S.M.E.*: DE LA PLUS FORTE À LA PLUS FAIBLE

23 octobre 1981

%
0
−0,25
−0,50
−0,75
−1
−1,25
−1,50
−1,75
−2,00
−2,25
FRANC FRANÇAIS
LIRE ITALIENNE
COURONNE DANOISE
FRANC BELGE
LIVRE IRLANDAISE
FLORIN NÉERLANDAIS
MARK ALLEMAND
Plafond
Plancher

*Système monétaire européen

Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.-U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,8200	—	17,4978	52,9100	43,9367	2,6246	39,8809	0,0829
	1,8358	—	17,8253	53,4759	14,7437	2,6666	40,4367	0,0841
Paris	10,4013	5,7150	—	302,38	251,09	15,0600	227,46	4,7388
	10,2943	5,6100	—	300,00	251,00	14,9600	226,84	4,7182
Zurich....	3,1398	1,8900	33,0709	—	83,0404	4,9606	75,2238	1,5671
	3,43145	1,8700	33,3333	—	83,6689	4,9866	75,6166	1,5727
Francfort	4,1423	2,2760	39,8263	120,423	—	5,9737	90,5870	1,8872
	4,1012	2,2350	39,8406	119,518	—	5,9600	90,3760	1,8797
Bruxelles	69,342	38,1000	6,6666	20,1587	16,7398	—	15,1641	3,1592
	68,8125	37,5000	6,6844	20,0534	16,7785	—	15,1637	3,1539
Amsterdam	4,57275	2,5125	43,9?37	132,9365	110,3910	6,5944	—	2 083,33
	4,53795	2,4730	44,0839	132,2459	110,648	6,5?46	—	2 079,88
Milan	2194,92	1 206,00	211,02	638,095	529,8760	31,6535	480,00	—
	2181,81	1 189,00	211,94	635,82	531,99	31,7066	480,79	—
Tokyo	422,96	232,40	40,6652	122,96	102,108	609,97	92,4975	0,1927
	422,96	230,50	41,0880	123,26	103,131	614,66	93,2006	0,1938

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 23 octobre, 2,4591 F contre 2,4338 F, le vendredi 16 octobre.

LA SEMAINE FINANCIÈRE

Valeurs à revenu fixe ou indexées

	23 oct.	Diff.
4 1/2 1973	1 961	— 224
7 % 1973	6 765	— 70
10,30 % 1975	81,05	— 70
10 % 1976	78,75	+ 0,35
P.M.E. 10,6 % 1976	79,80	inch.
P.M.E. 11 % 1977	80,95	+ 0,10
8,80 % 1977	91,25	— 1,45
10 % 1978	76,30	— 0,45
9,80 % 1978	75,30	— 0,55
9,45 % 1978	73,50	— 0,55
8,80 % 1978	75,20	— 0,80
9 % 1979	70,40	— 0,45
10 % 1979	74,55	+ 0,85
10,80 % 1979	76,85	+ 0,05
12 % 1980	87,20	— 0,95
C.N.E. 3 %	2 840	+ 310

Banques, assurances, sociétés d'investissement

Le bénéfice disponible de la *Compagnie du Midi* pour l'exercice clos le 31 août s'élève à 133,13 millions de francs. Il s'y ajoute un solde net d'impôt sur plus-values de 41,08 millions de francs. Ces résultats ne sont cependant pas comparables aux précédents — respectivement 206,89 millions de francs et 52,3 millions de francs, — la Compagnie ayant enregistré 23,6 millions de profits exceptionnels contre 129,53 millions de francs et, d'autre part, accru son patrimoine grâce aux apports fait par la *Société parisienne de gestion financière et immobilière*.

	23 oct.	Diff.
Bail Equipem.	158,10	+ 0,10
B.C.T.	73	— 5,90
Banque Rothschild.	206	+ 6,50
Cetelem	196,50	— 7,50
Chargeurs réunis	157,80	— 1,20
Cie bancaire	132,50	— 11,50
C.C.F.	148	— 1,50
C.F.F.	385	— 5
C.F.I.	178,20	— 3,80
Crédit du Nord	88	— 2,70
Eurafrance	285	— 3,50
Paris Pays-Bas	*199,70*	— 13,30
La Hénin	295	+ 4
Locafrance	180	+ 21
Locindus	329	— 20
Midi	620	— 45
Prétabail	413	— 8
Schneider	82	— 1,90
Suez	299	— 21
U.C.B.	100	— 2

Alimentation

Le résultat comptable de *Martell* pour l'exercice clos le 30 juin (après impôts et dotation d'une provision pour hausse des prix sans réintégration) augmente de 32,7 % à 54,8 millions de francs.

	23 oct.	Diff.
Begkin-Say	163,50	— 14,50
B.S.N.-G. Danone	1 126	— 22
Carrefour	1 614	— 21
Casino	1 210	+ 20
Occidentale (Gle)	421	— 12
Guyenne et Gasc.	413	— 2
Martell	800	— 31
Moët-Hennessy	541	— 12
Mumm	387	— 19 (1)
Olida Caby	223,50	— 9,50
Pernod-Ricard	287	+ 1,50
Source Perrier	156,50	— 5,50
Radar	501	+ 0,28 (2)
St-Louis-Bouchon	141,50	— 2,50
C.S. Saupiquet	270	+ 14
Vve Cliquot	1 015	— 59
Viniprix	625	— 15
Nestlé	10 460	— 260

En raison de la perte supposée par la filiale mexicaine (défaillance d'un gros client), le résultat consolidé (part du groupe) progresse beaucoup plus faiblement (+ 10,6 %) à 64,7 millions de francs.

Le dividende global est porté de 31,50 F à 37,50 F.

(1) Compte tenu d'un droit de 8 F.
(2) Compte tenu d'un droit de 0,28 F.

Bâtiment et travaux publics

	23 oct.	Diff.
Auxil. d'entrep. (1)	700	— 25
Bouygues	882	— 10
S.C.R.E.G.	117,30	— 1,70
Ciments franç.	147	+ 3
Dumez	1 180	— 51
J. Lefebvre	241	+ 2
Gén. d'entrep.	247	— 2
G.T.M.	512	— 13
Lafarge	289,90	— 8
Maisons Phénix	298	— 27
Poliet et Chausson	305	— 5

Filatures, textiles, magasins

Le bénéfice du *Printemps S.A.* pour le premier semestre s'élève à 10,4 millions de francs après amortissements. Il prend en compte les revenus procurés par les titres de participation (26,40 millions de F). Au 30 juin 1980, *Printemps S.A.* avait dégagé un résultat de 6,02 millions de F après prise en compte de 14,43 millions de plus-values et de 14,79 millions de dividende.

	23 oct.	Diff.
F. F. Agac.-W.	36,50	inchangé
B.H.V.	120,60	+ 2,60
C.F.A.O.	563	— 21
Darty	675	— 15
D.M.C.	26,30	+ 0,80
Galeries Laf.	112	— 0,10
La Redoute	724	— 11
Printemps	112,20	— 2,30
André Roudière	104,20	+ 7,70
S.C.O.A.	54,20	+ 0,10

Pétroles

C.D.C. Petroleum Inc., filiale à 100 % de *Canada development corp.*, annonce qu'à la suite de son O.P.A. lancée sur *Aquitaine Canada* et venue à expiration le 14 octobre dernier, elle détenait désormais 97 % du capital de l'ancienne filiale du groupe *Elf Aquitaine*.

	23 oct.	Diff.
Elf-Aquitaine	765	— 2
Esso	198	+ 16
Pétroles (Franç.)	115,20	— 1,80
Pétroles B.P.	53,80	+ 1,70
Primagaz	277	— 8
Raffinage	87,50	— 2,50
Sogerap	393	— 52
Exxon	203	— 3,60
Petrofina	631	— 13
Royal-Dutch	206	+ 1,50

Mines d'or, diamants

Les bénéfices après impôts pour le troisième trimestre des quatre mines exploitées par *Rand Mines* ont globalement diminué de 12,6 % à 83,1 millions de rands. Pris séparément, ils sont cependant très inégaux. Le résultat net d'*East Rand* s'est ainsi établi à 6,8 millions de rands (— 32 %). Pour *Durban Roodeport*, il atteint 8 millions de rands (+ 70 %) ; pour *Harmony*, 23,1 millions de rands (—12,8 %), et pour *Blyvoor*, 17,04 millions de rands (— 3,2 %).

	23 oct.	Diff.
Amgold	601	— 36
Anglo-Americ.	85,20	— 6,70
Buffelsfontein	267,80	— 19,20
De Beers	43,50	— 1,65
Free State	274	— 21
Goldfields	61,70	— 0,10
Harmony	98,80	— 8,70
President Brand	280	— 17
Randfontein	399	+ 6
Saint-Helena	242	— 13,10
Gencor	135,20	— 6,80
West Driefont.	167,50	— 11,70
Western Deep	238	— 26
Western Hold.	400,50	— 16,50

Les résultats nets globaux du groupe *General Mining* ont en revanche augmenté de 3,4 % à 114,74 millions de rands.

Produits chimiques

L'*Institut Mérieux* (groupe Rhône-Poulenc) annonce pour le premier semestre un bénéfice avant impôts de 36,67 millions de francs (+ 11,2 %).

Sanofi, deuxième groupe pharmaceutique français, annonce pour le premier semestre un bénéfice net consolidé (part du groupe) de 122 millions de francs et une marge brute de 243 millions. Aucune comparaison n'est possible en raison des modifications de structures intervenues en 1980 (absorption de Clin-Midy).

Rappelons que, au 30 juin 1980, hors Clin-Midy, le résultat net consolidé (part du groupe) s'était élevé à 69 millions de francs et que, pour l'exercice écoulé en entier, il s'était monté à 163 millions (249 millions avec Clin-Midy).

	23 oct.	Diff.
Institut Mérieux	660	— 18
Laborat. Bellon	234	— 13
Nobel-Bozel	*24*	inch.
Rhône-Poulenc	116,50	+ 4,50
Roussel-Uclaf	228	— 9
B.A.S.F.	382	— 32
Bayer	349	— 16
Hoechst	348	— 21
I.C.I.	29,70	— 1,90
Norsk-Hydro	480	— 2

L'emprunt 4 1/2 % 1973 a chuté de 24 % en un mois

L'emprunt 4 1/2 % 1973 a poursuivi son repli cette semaine et baissé de 8,3 % pour retomber à 1 961 francs, le vendredi 23 octobre, soit en dessous de son plus bas niveau de l'année (1 998 francs). Ainsi, en l'espace d'un mois, soit d'une liquidation à l'autre, il a perdu 23,9% de sa valeur boursière. Cette baisse n'a rien pour surprendre. Par le jeu de l'indexation, le titre de rente est le satellite du napoléon. La pièce française de 20 francs ayant plongé, l'emprunt l'a, fidèlement, suivie dans sa chute et même devancée. En effet, si le napoléon, en revenant jeudi à 763 francs, avait fléchi de 12 %, sa perte, à la veille du week-end, se trouvait réduite à 6,8 % à la suite d'un redressement tardif. Mais, cumulée avec les précédentes, elle s'élève, depuis le 22 septembre, à 21 %.

Au-delà de cette constatation, la tenue du 4 1/2 % 1973 inquiète passablement les milieux boursiers, qui font valoir que, si une correction n'intervenait pas ou si d'aventure le « décrochage » devait continuer, un très grave préjudice serait causé aux SICAV Monory, aux caisses de retraite, aux mutuelles, etc, qui comptent parmi les plus gros détenteurs de titres, avec tous les inconvénients que cela pourrait comporter, à terme, pour leur clientèle.

En attendant, le malheur des uns peut faire le bonheur des autres. A 1 961 francs, en effet, l'emprunt 4 1/2 % 1973 s'inscrit, en Bourse, à près de 20 % en dessous de son prix de remboursement admis en règlement des droits de mutation, fixé à 2 447,28 francs depuis le 15 mai dernier jusqu'au 15 novembre prochain. Cette forte décote n'a pas échappé aux notaires, qui, se sont, semble-t-il, portés massivement acheteurs. — A.D.

BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 19 AU 23 OCTOBRE

Sans passion

PRATIQUEMENT calquées l'une sur l'autre, ces cinq séances auront décidément été d'une exemplaire morosité et les boursiers ont, dès lors, en tout le loisir de se passionner pour les divers rebondissements de ce western financier qu'est devenu ce qu'il faut bien appeler l'« affaire Paribas ».

De fait, la séance de lundi a donné le ton, l'hésitation étant manifeste autour des groupes de cotation où l'on semblait tout au plus décidé à expédier les affaires courantes jusqu'à la liquidation, qui s'est déroulée jeudi. Pour la première fois depuis trois mois, le solde des positions a été négatif, et ce dans une proportion non négligeable puisque la baisse atteignait 6 % en cette fin de terme d'octobre.

Au total, au cours des quatre premières séances de la semaine, l'indicateur instantané a marqué un recul de 2 % environ, et le démarrage du nouveau terme n'a guère été plus profitable aux valeurs françaises qui ont perdu 0,5 % vendredi dans un marché toujours aussi étroit. A l'image de la semaine précédente, en effet, le gros des transactions est demeuré assuré par les titres « nationalisales » qui s'inscrivent en peloton groupé au palmarès des valeurs les plus actives, entraînant dans leur roue quelques noms solides tels L'Air Liquide, B.S.N.-Gervais-Danone ou encore la Lyonnaise des Eaux, depuis qu'il a été confirmé que la nationalisation du secteur privé de la distribution d'eau n'est pas inscrit, pour l'instant, à l'ordre du jour des nationalisations.

A défaut de passionner l'opinion, ces dernières ont eu au moins l'avantage — pour les gazetiers, naturellement, — de déclencher quelques psychodrames au Palais-Bourbon où majorité et opposition ont fait assaut d'anathèmes, par amendements interposés, sans avoir vraiment compris que la scène se jouait en extérieur, rue d'Antin, au siège de Paribas, par exemple. Partagé entre la secrète admiration pour le « bon tour » qui vient d'être joué à ce gouvernement *qui se faisait fort d'empêcher le discret* voyage au-delà des frontières d'une partie du patrimoine de la banque d'affaires, et le ton faussement offusqué qui reste de mise au nom d'un certain savoir-vivre, le petit monde de la finance attend impatiemment le nouvel épisode.

D'autres sociétés nationalisables oseront-elles invoquer le droit privé, puisqu'il est bien vrai que la loi sur les nationalisations n'a pas encore été votée, pour se livrer à *des opérations du même genre* ? Quel va être le sort de M. Pierre Moussa, ci-devant président de Paribas et dont M. Le Garrec, l'homme de l'« extension du secteur public », a déclaré qu'il « devrait rendre compte de cette affaire » ? Autant de questions encore sans réponse.

A la Bourse, le titre Paribas s'est tenu coi, clôturant la semaine sur un cours de 201 F contre 211 F lundi, et les opérateurs semblent avoir fait fi des propos tenus par *M. Marchais : le secrétaire du parti communiste français* demande que la proposition d'indemnisation des actionnaires de la compagnie financière soit revue en fonction de l'épisode Pargesa, du nom de cette filiale suisse qui a permis cette transaction, osée à défaut d'être réellement délictueuse.

L'actionnariat, justement, « c'est la forme la plus efficace de l'épargne à risque » s'est évertué à démontrer, au cours d'une conférence de presse, M. Balley, le vice-président de l'Association des *sociétés* et *fonds* français d'investissements. « Après les nationalisations, a-t-il ajouté, la capitalisation du marché de Paris représentera environ le quart du budget de l'Etat en 1982. Sa partie immobilisée, le « flottant », sera de l'ordre du déficit budgétaire. Ce sont des chiffres dérisoires dans un pays qui veut être une puissance industrielle moderne. »

Ce discours-choc, à défaut d'être vraiment novateur, a été émaillé de quelques remarques à propos de l'économie de marché. « Le profit est le seul critère objectif de l'efficacité économique. On peut rêver de critères plus raffinés et plus séduisants, mais ils seront subjectifs et risquent d'être finalement arbitraires », a notamment déclaré ce président de la société des SICAV... sans aller pourtant jusqu'à préciser où s'arrêtaient le raffinement et la séduction, et où commençait l'arbitraire.

SERGE MARTI.

Matériel électrique, services publics

Selon une appréciation faite par Merrill Lynch », la valeur de l'action « C.G.E. » se situerait entre 830 F et 920 F, alors que l'indemnisation envisagée porte sur un prix de l'ordre de 340 F. Le conseil a mandaté le président A. Roux pour défendre les intérêts des actionnaires. De 1975 à 1980, les résultats consolidés du groupe ont quadruplé, pour atteindre 560 millions de francs, et la marge brute a plus que triplé (2,1 milliards de francs hors plus-values).

Phénomène plus significatif encore de l'expansion du groupe sur une longue période : son chiffre d'affaires entre 1946 et 1981 a été multiplié par 35 en francs constants. Pour l'exercice en cours, il devrait se situer aux alentours de 52 milliards de francs.

	23 oct.	Diff.
Alsthom-Atlant.	113,40	+ 7
C.E.M	30,20	— 0,10
CIT-Alcatel	637	— 0,90
Electricité (Cie g.)	392	— 8,50
Crouzet	197	— 15
Thomson C.S.F.	201	— 5,50
Gén. des eaux	277	— 13,50
Legrand	1 312	— 28
Lyonn. des eaux	379	+ 4
Mach. Bull	36,45	— 1,55
Matra	NC	NC
Mot. Leroy-Somer	420	— 42
Moulinex	62,05	— 4,45
P.M. Labinal	130	— 6
Radiotechnique	179,80	— 1,20
S.E.B.	165	+ 4,90
Signaux	395	— 14
Télémec. électr.	*879*	— *40*
Thomson-Brandt	226,30	— 3,70
I.B.M.	340	— 14,40
I.T.T.	181,70	— 14,30
Schlumberger	367,60	— 6,60
Siemens	640	— 50

Métallurgie, constructions mécaniques

Les résultats du groupe « Peugeot S.A. » pour le second semestre devraient dans l'ensemble confirmer le redressement amorcé depuis quelques mois. « Automobiles Peugeot », pour sa part, a retrouvé, au cours du second trimestre, l'équilibre de son exploitation, et, pour l'exercice entier, ses résultats devraient être nettement positifs.

Néanmoins, en raison des coûts supportés durant l'année par le dégagement opéré par ce groupe de ses implantations en Argentine, les dirigeants de la firme de Sochaux tablent, pour l'exercice entier, sur une perte consolidée d'ordre comparable à la précédente (1 504 millions de francs), correspondant environ au poids de ces coûts. Pour les six premiers mois, la société « Peugeot S.A. » annonce un bénéfice net de 104 millions contre *307 millions* en *1980* à pareille époque.

	23 oct.	Diff.
Alspi	100	+ 2
Avions Dass.-Brég.	N.C.	N.C.
Fives Lille	122,20	+ 2,70
Chiers-Chatillon	10,60	— 0,30
Creusot-Loire	44,10	— 2,40
De Dietrich	315	— 11
FACOM	471	inch.
Valéo	151	— 16,20
Fonderie (Gle)	75	+ 5,50
Marine-Wendel	42,60	+ 0,40
Métal-Normandie	19,50	+ 0,80
Penhoët	285	— 2
Peugeot S.A.	145,50	+ 5,40
Poclain	155	+ 2
Pompey	103	inch.
Sacilor	N.C.	N.C.
Sagem	710	— 25
Saulnes	36,10	— 1,4
Saunier-Duval	64,50	— 3,50
Usinor	N.C.	N.C.
Vallourec	74,80	+ 9,20

Mines, caoutchouc, outre-mer

La crise dont souffre l'industrie mondiale des matières premières a sérieusement affecté les résultats du groupe *Amax* dont le bénéfice pour le troisième trimestre a diminué presque de moitié par rapport à celui de la période correspondante de 1980 (51 millions de dollars contre 100 millions). Compte tenu de la conjoncture, le président Gousseland *considère ce résultat comme* satisfaisant.

	23 oct.	Diff.
Imetal	86,50	— 3,50
Kléber	35,10	+ 0,10
Michelin	749	— 6
M. M. Penarroya	54,20	— 2,90
Charter	28,90	— 0,70
INCO	86,50	— 8,60
R.T.Z.	54	— 4,50
Union minière	86	— 9
Z.C.I.	2,74	— 0,06

Pour les neuf mois, les profits nets dégagés par *Amax* chutent de 43,2 % à 217 millions de dollars.

Classée au troisième rang mondial dans sa spécialité *(étude du sol et du sous-sol)*, la *Compagnie générale de géophysique* a fait son entrée officielle le 22 octobre à la Bourse de Paris. Un cours de 1 390 F a été coté. En 1980, la *C.G.G.* a réalisé un chiffre d'affaires de 1,7 milliard de francs.

Valeurs diverses

	23 oct.	Diff.
A.D.G.	165	— 10,50
L'Air liquide	468	— 11,70
Arjomari	92	+ 1
Bic	430	— 18
Club Méditerr.	482	— 9
Essilor	340	— 5
Europe 1	708	+ 7
Gle Ind. Part.	164	+ 2
Hachette	298	— 12
J. Borel Int.	113	inchangé
L'Oréal	720	— 26
Navigation m.	156	— 5
Nord-Est	32,50	— 0,50
Presses Cité	453,50	— 19,50
P.U.K.	90	— 4,50
St-Gob.-P.-à-M.	134,70	— 2,20
Skis Rossignol	463	+ 7
Sanofi	300	— 21
U.T.A.	123	— 2

« Merrill Lynch International » de l'action « P.U.K. » porte sur une valeur comprise entre 375 francs et 425 francs, dont plus de la moitié correspond aux seules filiales américaines. Cette valeur représente moins du tiers de celle établie par le projet gouvernemental.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	19 oct.	20 oct.	21 oct.	22 oct.	23 oct.
Terme	238 356 330	245 505 722	255 590 197	204 428 174	189 681 233
Comptant					
R. et obl.	235 887 610	63 355 315	285 432 644	372 453 751	379 053 314
Actions	96 337 987	182 150 407	90 699 414	725 242 330	135 427 866
Total	570 581 927	491 011 444	631 722 255	1 302 124 255	704 162 443
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1980)					
Franç.	86,1	85,6	85,3	84,9	—
Etrang.	129,2	128,9	131,6	129,8	—
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100 31 décembre 1980)					
Tendance	99,2	98,5	98,2	97,3	—
(base 100 29 décembre 1961)					
Ind. gén.	92,1	91,5	91,3	90,7	90,1

Bourses étrangères

NEW-YORK

Toujours en baisse

En dépit de la demande manifestée par les investisseurs à l'égard de certains titres devenus relativement bon marché en raison de leurs niveaux actuels, le marché newyorkais a reflété une nette prédominance de baisse et, en fin de semaine, l'indice Dow Jones des industrielles s'inscrivait en repli à 837,99 contre 841,69 le vendredi précédent.

A l'éternel problème de l'évolution hésitante des taux d'intérêt est venue s'ajouter la certitude que les Etats-Unis sont bel et bien entrés dans une phase de récession économique. Les opérateurs en veulent pour preuve la hausse de 1,2 % des prix à la consommation enregistrée en septembre, ce qui représente une moyenne annuelle de 14,8 %, alors que l'administration Reagan a toujours manifesté sa volonté de ramener l'inflation au-dessous des 10 %.

	Cours 16 oct.	Cours 23 oct.
Alcoa	24 1/2	24 5/8
A.T.T.	58 3/4	57 7/8
Boeing	26 1/8	26
Chase Man. Bank	55 3/4	53 1/2
Du Pont de Nem.	37 3/8	36 1/2
Eastman Kodak	65 1/2	64 1/4
Exxon	30 1/8	30 1/8
Ford	18 1/8	17 3/8
General Electric	55 3/4	53 3/4
General Foods	30 3/8	30 1/2
General Motors	41 1/2	39 1/4
Goodyear	17	16 1/2
I.B.M.	51 1/8	50 7/8
I.T.T.	28 1/2	27 5/8
Mobil Oil	26 1/4	27
Pfizer	44 5/8	44 3/4
Schlumberger	53 1/2	54 3/4
Texaco	32	32 1/4
U.A.L. Inc.	18 3/8	18 3/4
Union Carbide	47 1/2	46 3/4
U.S Steel	27 1/2	27 7/8
Westinghouse	25 7/8	24 1/2
Xerox Corp	39 1/2	39 1/8

LONDRES

Maussade

Le Stock Exchange ne s'est pas départi du ton maussade qu'il arbore depuis plusieurs jours, et le léger démarrage observé en début de semaine après la baisse inattendue du nombre des chômeurs en Grande-Bretagne du mois de septembre n'a pas résisté à l'annonce d'une nouvelle hausse des taux d'intérêt locaux.

En outre la défaite gouvernementale lors de l'élection partielle de Croydon, alliée aux menaces de grève générale chez British Leyland, a également pesé sur la cote où l'ensemble des valeurs industrielles ont perdu du terrain. Les mines d'or ont subi, de leur côté, le contrecoup de la baisse observée sur le métal fin.

Indices « Financial Times » du 23 octobre : industrielles, 461,9 contre 463,4 ; mines d'or, 60,39 contre 61,12 ; fonds d'Etat, 375 contre 391,1.

	Cours 16 oct.	Cours 23 oct.
Bowater	204	200
Brit. Petroleum	286	298
Charter	221	218
Courtaulds	51	50
De Beers*	6,55	6,30
Free State Geduld*	43 1/2	40
Gt. Univ. Stores	368	363
Imp. Chemical	254	254
Shell	336	356
Vickers	142	144
War Loan	26 1/8	26 1/8

(*) En dollars.

FRANCFORT

Marché hésitant

Sensiblement affaibli la semaine précédente lorsque les valeurs locales avaient dû s'incliner de plus de trois pc en moyenne, le marché allemand n'est guère apparu mieux disposé cette semaine. Les opérateurs se sont cantonnés dans une prudente réserve et la quasi-totalité des secteurs ont été orientés à la baisse tandis que le marché obligataire manifestait une certaine déception au vu des conditions du dernier emprunt des chemins de fer fédéraux dont le taux de rendement a été fixé à 10,21 %. Les valeurs françaises se sont également affaiblies. L'indice de la Commerzbank s'est établi vendredi 23 octobre à 678,8 contre 686,1 une semaine plus tôt.

	16 oct. Cours	23 oct. Cours
A.E.G.	48	47
B.A.S.F.	135	132,70
Bayer	119,10	117,60
Commerzbank	127	125,50
Hoechst	119,50	120
Mannesman	144,30	145
Siemens	225,80	222
Volkswagen	126	122,90

TOKYO

Redressement

Au Kabuto-Cho, le siège de la Bourse de Tokyo, les cours se sont inscrits en légère hausse cette semaine, opérant ainsi un redressement après le net recul de la semaine précédente.

L'intérêt des investisseurs s'est essentiellement porté sur les traditionnelles valeurs-vedettes, les « blue chips », ainsi que sur certains titres pértoliers dans la perspective de la réunion de l'OPEP qui doit s'ouvrir le 29 octobre à Genève.

L'indice Nikkei Dow-Jones qui était encore au-dessous de la barre des 7 000 mardi a refranchi ce seuil le lendemain pour terminer vendredi à 7 282,19, en hausse de 13,58 yens sur la semaine précédente, tandis que l'indice général s'établissait en progrès de 0,4 point, à 537,21.

	Cours 16 oct.	Cours 23 oct.
Canon	1 020	1 000
Fuji Bank	400	399
Honda Motors	785	865
Matsushita Electric.	1 180	1 390
Mitsubishi Heavy	241	239
Sony Corp.	3 840	3 890
Toyota Motors	1 060	1 110

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 16/10	Cours 23/10
Or fin (kilo en barre)	83000	80500
— (kilo en lingot)	82000	80100
Pièce française (20 fr.)	815	758
Pièce française (10 fr.)	548	490
Pièce suisse (20 fr.)	770 10	723
Union latine (20 fr.)	721 10	650 10
● Pièce tunis. (20 fr.)	605	639
Souverain	772	738
● Souverain Elizabeth II	825	780
● Demi-souverain	4.5 20	405 50
Pièce de 20 dollars	4088	3580
— 10 dollars	2000	1900
— 5 dollars	950	950
— 50 pesos	38 0	3660
● — 20 marks	818	809 90
— 10 florins	709	700
● — 5 roubles	455	450

VALEURS LES PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
4 1/2 % 1973	149 500	299 925 800
Saint-Gobain	705 425	96 503 716
Rhône-Poulenc	535 500	63 647 200
Paribas	238 575	43 088 762
Suez (1)	125 025	42 341 575
Bque Rothschild	153 250	29 988 547
Thoms. Brandt (1)	121 275	27 770 762
PUK (1)	209 500	19 645 510

(1) Quatre séances seulement.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

● *Pour protester contre l'attentat d'Anvers*, un rassemblement silencieux aura lieu rue Copernic, à Paris, dimanche 25 octobre à 10 h 30, à l'appel de la Ligue des droits de l'homme et des organisations suivantes : MRAP, LICRA, CGT, CFDT, FEN, PC, PS, OCI, LCR, PSU, UNEF et UNEF indépendante et démocratique.

Le numéro du « Monde » daté 24 octobre 1981 a été tiré à 556 921 exemplaires.

LES CONFLITS SOCIAUX

TENSION CHEZ RENAULT

Les négociations concernant les O.S. de Billancourt ont échoué

Durcissement chez Renault. Les négociations entre les syndicats et la direction entamées le 23 octobre, visant à mettre fin à la grève qui depuis plus d'un mois, paralyse deux ateliers de Billancourt ont échoué. Cet échec pourrait remettre en cause la négociation globale qui devait s'ouvrir mardi 27 octobre.

Le conflit à la régie Renault semblait être en passe de se débloquer le 23 octobre au matin. La veille au soir, plusieurs décisions avaient été prises au comité central d'entreprise : les négociations concernant les ateliers en grève — le 74 (montage mécanique) et le 12 (presses) — devaient reprendre.

Mais le 23 octobre, après douze heures de négociations, le climat s'est à nouveau nettement durci. Dans la nuit du 23 au 24 octobre, les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. ont, au cours de conférences de presse séparées, dénoncé le premier « le complot intolérable envers le millier de travailleurs à l'origine du conflit » (ceux du 74), le second « le double langage de la direction ».

Selon ces syndicats, la direction reprend d'une main ce qu'elle avait donné de l'autre. Elle avait, disent-ils, accordé 150 francs à l'ensemble du personnel, mais n'accorde plus que 100 francs aux salariés O.S. du 74.

La grève sera-t-elle étendue à l'ensemble de la Régie comme la C.G.T. en brandit la menace ?

Une négociation globale, portant sur l'ensemble des classifications comme sur les problèmes de conditions de travail, était prévue pour le 27 octobre, indépendamment des discussions concernant les départements en grève.

La C.G.T. et la C.F.D.T. demandent désormais des garanties minimales pour les travailleurs O.S. de ces départements (qui revendiquent un examen de leur évolution de carrière), avant d'aborder la discussion générale des problèmes de l'entreprise.

Dans ces conditions, l'ouverture de la négociation globale paraît compromise.

MENACE DE DURCISSEMENT DANS L'AVIATION CIVILE

L'échec de la réunion du vendredi 23 octobre entre direction et syndicats du personnel au sol d'Air France risque de déboucher sur un durcissement du conflit, la semaine prochaine. La direction a, en effet, refusé de verser au personnel la prime uniforme de 500 francs réclamée par chaque employé, en invoquant la mauvaise situation financière de la compagnie, qui devrait enregistrer, en 1981, un déficit d'exploitation de 400 millions de francs.

Les syndicats C.F.D.T. et S.N.M.S.A.C. (Syndicat national des mécaniciens au sol de l'aviation civile) appellent le personnel à des assemblées générales, lundi matin 26 octobre, la C.G.T. annonçant pour sa part son intention de procéder à des débrayages dans le courant de la semaine. A la différence de la C.F.D.T., la C.G.T. estime que la prime de 500 francs mensuels ne devrait pas être versée à la totalité du personnel, mais seulement aux salariés des catégories les plus basses (1, 2 et 3).

Selon la direction, les mouvements de revendication ne se sont traduits jusqu'ici que par « *quelques retards* » et n'ont pas entraîné de modifications du programme de vols.

A Air Inter, plusieurs dizaines de salariés, répondant à l'appel des syndicats C.G.T., C.F.D.T. et U.G.I.C.T. (Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens), se sont répandus, vendredi après-midi, sur les parkings d'avions d'Orly-Ouest, empêchant des avions à destination de Perpignan, Nice et Marseille de faire mouvement vers les pistes. Les syndicats d'Air Inter réclament eux aussi l'attribution au personnel d'une augmentation de salaire de 500 francs et une réduction du temps de travail.

UN DOUANIER SUSPENDU DE SES FONCTIONS

Un agent d'exécution des douanes, en poste au service « recherches » de la direction nationale des enquêtes douanières (D.N.E.D.), a été l'objet d'une suspension avec traitement, au cours de l'été, décidée par la direction générale des douanes, apprend-on maintenant. L'enquête disciplinaire déclenchée par les douanes est sur le point de se terminer. Le fonctionnaire en cause, dont la direction des douanes affirme que « *le nom est secret et doit le demeurer* », est accusé d'avoir détenu trois plaquettes de résine de cannabis dans son bureau. Il avait prélevé celles-ci, le 24 mars, sur une saisie d'une tonne et demie qu'il était chargé de surveiller (*le Monde* du 26 mars 1981).

Pour sa défense, le douanier, accusé par un malfaiteur, avance qu'il essayait, avec cette drogue, en guise d'appât, de remonter une des filières africaines de trafic de stupéfiants. Ce fonctionnaire n'avait, cependant, pas averti ses supérieurs comme il est de règle. Pour sa part, la direction générale des douanes n'a pas estimé utile d'aviser, immédiatement, le procureur de la République.

LES CONSTRUCTEURS FRANÇAIS D'AUTOMOBILES VONT RELEVER LEURS PRIX

Les constructeurs français d'automobiles seraient sur le point d'augmenter leurs prix de vente. La hausse qui interviendrait début novembre serait de 4,5 % en moyenne. On ne sait pas encore si — en dépit du régime de liberté des prix — le gouvernement autorisera une telle hausse.

M. SERGE JULY MIS EN MINORITÉ A « LIBÉRATION »

M. Serge July a été mis en minorité, vendredi 23 octobre (n'obtenant que 37 voix sur 126 voix), sur son projet de développement de *Libération*.

Déjà en juin, le journal avait été sérieusement ébranlé par des grèves à répétition au niveau de la fabrication. M. Serge July estimait alors que ces tensions « *sanctionnaient les difficultés de la restructuration envisagée* ». Il lui apparaissait que, « *faute de moyens sans doute, la structure interne n'était pas suffisante par rapport à l'ambition du projet journalistique* ». Rappelons que, en février, M. Serge July avait obtenu les pleins pouvoirs pour réaliser cette relance de *Libération*.

L'idée de base du projet était que, pour réaliser un journal diffusant à terme à 80 000 ou *100 000 exemplaires*, il était nécessaire de se doter d'une équipe mieux structurée, avec davantage de cadres, donc avec une hiérarchisation des salaires. Il souhaitait aussi des ressources plus diversifiées que les seules ventes, ce qui implique l'introduction de la publicité. Enfin il proposait un financement extérieur.

La remise en cause des grands principes de *Libération* a entraîné, de l'aveu même de M. Serge July, une « *levée de boucliers* », de la part du personnel.

MM. Serge July, directeur de la rédaction, et Antoine Griset, administrateur, s'étaient présentés conjointement sur une liste non bloquée, sur la base de ce programme. Aucun candidat n'ayant été élu, la majorité absolue étant de 64 voix, un second tour est prévu, conformément aux statuts, pour le 30 octobre, précise le conseil de surveillance de la société éditrice.

NOUVELLES BRÈVES

● *Le parti communiste basque* (E.P.K.) a rompu, ce samedi 24 octobre, avec le parti communiste espagnol (P.C.E.). Le *comité central de l'E.P.K. a décidé* par 32 voix contre 9 de rejeter les conditions posées par M. Santiago Carrillo, secrétaire général du P.C.E., à la fusion envisagée entre les communistes basques et le parti de la révolution basque (E.I.A.), et de poursuivre ce processus de fusion. — *(A.P.)*

● *Une semaine près la bataille de Guelta Zemmour*, le front Polisario a annoncé à Alger, vendredi 23 octobre, avoir abattu un hélicoptère Puma de l'armée marocaine et capturés dix-neuf militaires marocains au cours de violents accrochages qui se sont déroulés, jeudi, à Aouletis, à une centaine de kilomètres de cette région du Sahara occidental. — *(A.F.P.)*

● *Fort excédent du commerce extérieur ouest-allemand.* — La R.F.A. a enregistré en septembre son deuxième meilleur excédent commercial de 1981, qui s'établit à 3,5 milliards de marks, soit le double du surplus constaté en septembre 1980 (1,56 milliard de DM). La meilleure performance commerciale date de juillet dernier, avec un solde positif de 3,67 milliards de DM. En août, les échanges commerciaux ouest-allemands avaient été déficitaires de 55 millions de DM. Le déficit des paiements courants s'est établi à 2,2 milliards de DM en septembre. — *(A.F.P.)*

● *Grève des marins sur les lignes de la Manche.* — La Fédération des syndicats maritimes C.G.T., et ses syndicats de Dunkerque et de Dieppe, appellent les marins de l'armement naval S.N.C.F qui assure le trafic sur la Manche à observer, à partir du lundi 26 octobre, une grève de quarante-huit heures à Dieppe et à Dunkerque et de soixante-douze heures à Calais. En outre, la C.G.T. organisera, mardi 27 octobre, une manifestation devant la direction générale de la S.N.C.F. à Paris. Ces décisions, indique la C.G.T., résultent de l'échec d'une négociation qui a eu lieu à la direction de l'armement naval S.N.C.F. sur l'utilisation des car-ferries cet hiver.

● *M. Lignel rachèterait 40 % du capital du « Journal du dimanche ».* — La société Delaroche, éditrice du *Progrès*, de Lyon, dont le P.-D.G. est M. Jean-Charles Lignel, serait sur le point d'acquérir 40 % du capital de la Sogide, société éditrice du *Journal du dimanche*, dont M. Daniel Filipacchi est le directeur depuis le début de l'année 1981. La Sogide est, en effet, une filiale du groupe Hachette, qui, depuis décembre 1980, est contrôlée par Matra, avec une participation du groupe Filipacchi.

● *Une saisie à la frontière franco-belge.* — Un administrateur de société de nationalité belge, dont le nom n'a pas été révélé, a été arrêté, jeudi 22 octobre, à la frontière franco-belge au poste de Saint-Aybert (Nord) alors qu'il s'apprêtait à passer en fraude 1 127 000 F en billets français et 370 000 F en pièces d'or mexicaines. Présenté, vendredi 23 octobre, devant M. Guënael Le Gallo, juge d'instruction à Valenciennes, il a été placé sous mandat de dépôt.

LE « TOUR DE FRANCE » DU PREMIER MINISTRE

M. Pierre Mauroy commence en Bretagne sa campagne de mobilisation contre le chômage

M. Mauroy commence lundi 26 octobre en Bretagne le tour de France qu'il a décidé d'entreprendre pour convaincre les élus locaux, les partenaires sociaux et l'opinion publique de participer au plan gouvernemental de lutte contre le chômage. Le premier ministre se rend successivement à Brest et à Rennes, où il aura de nombreux entretiens.

Avant de se rendre dans la région à visiter, M. Mauroy reçoit à l'hôtel Matignon les élus (parlementaires, présidents des conseils généraux, président du conseil régional, maires des principales villes) ainsi que certains représentants des organisations professionnelles et syndicales, afin d'avoir un premier échange de vues sur la situation locale.

Ce premier « tour de table » est complété, quelques jours plus tard, au cours du voyage du premier ministre, par une série d'entretiens élargis avec les élus locaux et des séances de travail avec les professionnels et les syndicats sur les dossiers particuliers. M. Mauroy souhaite procéder notamment à une « *radiographie du chômage, région par région* ».

Troisième stade : quelques semaines après le voyage, les élus locaux seront à nouveau reçus à l'hôtel Matignon pour tirer avec le premier ministre les conclusions des contacts précédents et *prendre connaissance des premières décisions du gouvernement*. M. Mauroy a procédé et procédera de cette façon avec les élus bretons, qui sont d'ores et déjà invités à revenir rue de Varenne en novembre.

M. Mauroy se fera accompagner, chaque fois, par plusieurs autres membres du gouvernement et, en permanence, par M. Jean Saint-Geours, qui préside la mission nationale pour l'emploi et dont l'objectif essentiel est d'obtenir l'adhésion des collectivités locales, des entreprises publiques et du secteur privé à la formule des « contrats de solidarité » inscrite dans le plan gouvernemental. Afin de rendre ces contrats plus attractifs le conseil des ministres doit adopter le 4 novembre un projet de loi proposant une exonération de charges sociales en faveur des employeurs qui accepteront de réduire la durée du travail dans leurs entreprises pour créer de nouveaux emplois. « *Nous serons des prospecteurs-placiers en contrats de solidarité* », dit M. Mauroy.

« IL FAUT SOUSTRAIRE L'ÉCONOMIE DU PAYS A LA DOMINATION DU CAPITAL » déclare M. Lambert (O.C.I.)

M. Pierre Lambert, membre du comité central de l'Organisation communiste internationaliste (O.C.I., trotskiste), a réclamé, au cours d'un meeting organisé le vendredi 23 octobre à la porte de Pantin, à Paris, la « *liquidation* » des « *institutions réactionnaires* » et de la « *Constitution antidémocratique de la Ve République, taillées sur mesure pour la défense des intérêts des capitalistes et des banquiers* ».

M. Lambert a insisté sur le « *dilemme* » auquel « *personne ne saurait se soustraire* » : « *Ou bien*, a-t-il dit, *un gouvernement bourgeois cédant aux injonctions des capitalistes, ou bien un gouvernement appuyé sur la majorité P.S.-P.C.F., décidant de prendre des mesures énergiques contre les capitalistes et les banquiers, contre le sabotage des hauts fonctionnaires.* » Il s'est prononcé, notamment, pour un contrôle de l'activité des banques par « *des délégués élus par bureau et par service* ».

« *Si, pour les travailleurs*, a déclaré le dirigeant de l'O.C.I., *il ne saurait être question de tout réaliser en un seul jour, on ne pourra améliorer les conditions de vie et de travail sans entreprendre une action résolue, visant à soustraire l'économie du pays à la domination du capital.* »

Entendus pour la première fois en commission par les députés

Les chefs militaires évoquent les retards dans l'équipement des forces armées

Pour la première fois depuis de nombreuses années, la commission de la défense à l'Assemblée nationale, présidée par M. Louis Darinot, député socialiste de la Manche, a pu consacrer toute la semaine écoulée à l'audition de tous les chefs militaires, du secrétaire général pour l'administration des armées et du délégué général pour l'armement, qui sont les principales autorités du ministère de la défense.

De l'aveu de nombreux députés, y compris de l'opposition, les responsables entendus — à l'exception peut-être du secrétaire général pour l'administration des armées, M. Philippe Lacarrière, qui a paru vouloir rester davantage sur la réserve, ont répondu précisément à toutes les questions et donné l'impression de mettre sans fard toutes les cartes sur la table.

D'une manière générale, si l'on en croit de nombreux députés qui ont trouvé leurs exposés « *ouverts et francs* », les chefs militaires ont dressé, au cours de leurs auditions, qui ont duré, chacune, entre deux et trois heures, un « *bilan lucide* » des retards dans l'équipement des forces. Leur témoignage a, ainsi, indirectement confirmé l'analyse qu'avait rédigée, en septembre 1979, M. Arthur Paecht, alors député U.D.F. du Var, sur l'exécution de la programmation militaire 1977-1982 et que M. Yvon Bourges, ministre de la défense, a contestée.

Si le général Jean-Yves Delaunay, chef d'état-major de l'armée de terre, a paru plus soucieux que d'autre d'améliorer l'image de marque de sa propre armée, le général Jeannou Lacaze, chef d'état-major des armées, s'est plus spécialement interrogé sur la capacité du projet de budget de la défense pour 1982 à satisfaire les besoins des armées et à maintenir leur aptitude à remplir leurs missions.

Sous-marins contre porte-avions

M. Yves Lancien, député R.P.R. de Paris, leur a répondu que le budget de 1982, étant un budget de reconduction, ne pouvait être satisfaisant. De son côté, le général Marcel Bigeard, ancien président de la commission et député apparenté U.D.F. de Meurthe-et-Moselle, a rappelé que la part du produit intérieur brut marchand (PIBm) nécessaire à la défense devait atteindre 4,5 %. Le précédent gouvernement visait un taux de 3,94 % en 1982. Le gouvernement actuel n'a alloué que 3,895 %, ce qui, a fait observer l'ancien secrétaire d'État à la défense, ne peut qu'entraîner des difficultés pour les armées.

Interrogé sur l'éventualité pour l'armée de l'air française d'acheter le Mirage 4000 pour remplacer le bombardier nucléaire Mirage-IV après 1990, le général Guy Fleury, chef d'état-major, a estimé que l'armée de l'air ne peut pas, en l'état présent, développer deux programmes chers à la fois, étant totalement engagée sur le plan financier par le développement de l'avion de combat Mirage 2000.

Le délégué général pour l'armement, M. Jean-François Martre, a été invité à donner des évaluations financières sur les projets d'un nouveau missile stratégique, le SX, qui serait mobile ou semi-mobile, et sur le missile Hadès, porteur de l'arme neutronique, qui pourrait remplacer le missile sol-sol tactique Pluton. A l'heure actuelle, aucune décision n'a été prise sur l'un ou l'autre de ces systèmes d'armes nucléaires. Mais, selon M. Martre, le développement du SX est estimé à 15 ou 20 milliards de francs et celui du missile nucléaire tactique Hadès à 5 ou 6 milliards de francs.

Des explications du général Lacaze, il ressort que le conseil de défense, s'il ne s'est pas encore prononcé sur les programmes SX et Hadès, ne s'est pas davantage intéressé, d'une façon claire et définitive, au sort d'un septième sous-marin nucléaire lance-missiles, dont le principe paraissait acquis à M. François Mitterrand, lors de sa visite de l'Ile-Longue en juillet dernier.

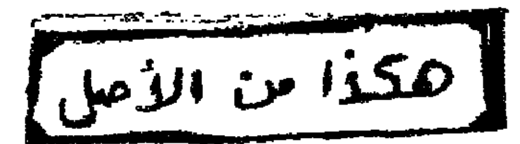
Le sort de ce septième sous-marin stratégique n'est donc pas tranché à cette date, et il existe, à l'état-major de la marine, quelques inquiétudes sur son avenir dans la mesure où sa construction pourrait apparaître comme concurrente, sur le plan budgétaire, avec la mise en chantier d'un porte-avions à propulsion nucléaire. On sait que le ministre de la défense, M. Charles Hernu, a prévu d'inscrire 30 millions de francs de crédits, en 1982, pour des études sur la chaufferie nucléaire d'un tel bâtiment et que, lors de sa visite sur le *Clemenceau*, le 3 septembre dernier, il a rendu un hommage remarqué à l'intérêt pour la France de maintenir une capacité aéronavale.

Au Centre des hautes études de l'armement, en septembre, le général Lacaze a du reste expliqué à son auditoire qu'un sous-marin nucléaire lancé autour des années 1990 serait d'une technologie ancienne mais que, lancé vers 1994, il serait, dans ces conditions, d'un modèle nouveau et capable de porter un nouveau type de missile.

JACQUES ISNARD.

A B C D E F G





Les « cumulards » de la retraite PAGE VI

La révolution des microserveurs PAGE VIII

SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 11427 - NE PEUT ÊTRE VENDU SÉPARÉMENT DIMANCHE 25 OCTOBRE 1981

Le Monde
DIMANCHE

Les leçons de sagesse africaine de l'« oncle » Hampate Ba


TUDOR BANUS

Historien, philosophe, écrivain, ancien diplomate, le Malien Amadou Hampate Ba est le symbole de la sagesse et de la culture africaines.

PHILIPPE DECRAENE

LE Malien Amadou Hampate Ba est considéré par la plupart des africanistes comme un véritable conservatoire vivant de la tradition africaine. Comme le Nigérien Boubou Hama, qui vit dans une semi-retraite à Niamey, ou bien le Mauritanien Oumar Ba, qui poursuit des recherches avec les collaborateurs du musée de Nouakchott, Amadou Hampate Ba connaît à la perfection les classiques de l'époque précoloniale. Fabuleux conteur, cet octogénaire, qui partage son temps entre Abidjan et Paris, lorsqu'il ne participe pas aux travaux de colloques ou de séminaires ici ou là à travers le monde, témoigne d'une activité exceptionnelle pour un homme de sa génération.

Dépositaire d'un patrimoine culturel et religieux d'une importance considérable, disciple du marabout Tierno Bokar, auquel il vient de consacrer son dernier livre (1), Amadou Hampate Ba s'est toujours posé en zélateur du dialogue des cultures et des religions, prêchant la tolérance et le cosmopolitisme. Musulman pratiquant, mais adepte résolu de l'œcuménisme, il croit fermement que, en dépit du matérialisme qui déferle sur l'ensemble des civilisations contemporaines, le spiritualisme finira par triompher. Appelé « *doyen* » par ses pairs, et plus simplement « *oncle* » par ses familiers, ce patriarche incarne une certaine qualité africaine de la vie.

∴

« *Quel a été votre premier contact avec le monde blanc ?*

— C'est en 1905, alors que j'étais âgé de cinq ans et me trouvais à Bougouni — où mon père adoptif Tidjani Amadou Ali, ancien chef de province, avait été déporté par les autorités coloniales, — que je vis un Européen pour la première fois. C'était le commandant de Courcelles, seul Européen de tout le cercle. Accompagné de son interprète et d'un garde de cercle, il passait de demeure en demeure pour procéder au recensement de la population.

» Les familles avaient donné l'ordre à tous les enfants de moins de dix ans de se cacher. Mais, tenaillé par la curiosité, je demandai à ma « servante-mère » — c'est-à-dire la servante qui s'était occupée de moi depuis ma naissance — de m'abriter derrière les pans de son boubou afin que je puisse m'approcher du Blanc. Je voulais essayer de le toucher. J'avais entendu dire que les Blancs étaient les « *fils du feu* », que c'étaient des « *braises vivantes* ». J'étais donc persuadé qu'ils brûlaient... Les Africains avaient en effet baptisé ainsi les Européens parce qu'ils s'étaient aperçus que ceux-ci devenaient tout rouges lorsqu'ils étaient contrariés.

» Quand tous les membres de ma famille furent réunis dans la cour, ma servante-mère écarta les larges pans de son boubou et je me blottis derrière elle. Nous nous approchâmes du commandant qui inscrivait les noms sur un grand registre. Lorsque je fus tout près de lui, j'avançai tout doucement ma main et posai le plus légèrement que je pus mon index sur son avant-bras, pendant qu'il écrivait. Contrairement à mon attente, je ne ressentis aucune brûlure. J'en fus extrêmement déçu. Désormais, pour moi, le Blanc était « *une braise qui ne brûle pas* ». Telle fut ma première rencontre avec un Européen.

Deuil à Paris

— Quand êtes-vous venu en Europe pour la première fois ?

— C'était en 1951. Je travaillais alors à Dakar, à l'Institut français d'Afrique noire (I.F.A.N.), fondé par le professeur Théodore Monod. En me faisant affecter à son service, en 1942, ce dernier m'avait sorti de justesse des griffes de l'administration coloniale d'alors, qui me persécutait en raison de mon appartenance à la congrégation islamique dite « hamalliste », suspectée, à tort d'ailleurs, de menées antifrançaises.

» A cette époque, l'UNESCO proposa une bourse offrant un voyage d'un an en France, tous frais payés. Pour l'obtenir, il fallait être africain, âgé d'au moins quarante ans, avoir été élevé dans la tradition africaine, savoir écrire le français, mais n'avoir pas fait ses études en France et ne posséder aucun diplôme universitaire.

» Parmi tous ceux qui remplissaient ces conditions, nous étions trois à être le plus en vue — donc le mieux indiqués — au Soudan français : Fily Dabo Sissoko, Mambi Sidibé et moi-même. Mais le premier venait d'être élu député à l'Assemblée nationale française et le second était gravement malade. C'est donc moi qui, avec l'aide de Théodore Monod, obtins cette bourse.

» A Paris, les responsables de l'UNESCO me firent savoir que l'on n'attendait de moi aucun travail particulier et que l'on me laissait entièrement libre de faire tout ce que je voulais, tous frais payés. Je ne sais trop ce que l'on attendait d'un Africain traditionaliste lâché tout seul dans la grande ville... Toujours est-il que mes premières visites furent pour le Musée de l'homme et le Collège de France. Ce furent les débuts de mes relations avec le professeur Massignon, d'une part, de ma collaboration avec les ethnologues spécialistes du département Afrique noire du Musée de l'homme : Marcel Griaule, Tibiana, Denise Peaulme, Germaine Dieterlen...

— Les Européens *ont-ils* provoqué de sérieux traumatismes culturels en Afrique ?

— Bien sûr ! Aucun colonisateur n'est un philanthrope. Tous ceux qui colonisent ont un complexe de supériorité. Comment le leur reprocherait-on ?

(Lire la suite page XIV.)

(1) *Vie et enseignement de Tierno Bokar, le sage de Bandiagara*, paru aux éditions du Seuil, est le douzième ouvrage d'un auteur qui a publié plusieurs contes initiatiques des études historiques et un excellent roman intitulé *l'Etrange Destin de Wangrin* (Presses de la Cité, 1973, collection « 10/18 »).

COURRIER

Emotions

La journée est belle, chaude, un peu lourde. C'est le premier jour du mois de septembre. Retour en train vers Montluçon de la superbe Florence s'étirant au bord de l'Arno : Giotto, Botticelli, Michel-Ange, les Médicis, bruits de sabots des chevaux, d'armes qui se déchaînent entre guelfes et gibelins, glas qui sonne pour Savonarole, petit bijou de la Toscane... Des rêves plein la tête se poursuivant dans un train qui roule, qui bascule tantôt à droite, *tantôt* à gauche...

Mollement étendue, je lis, je parcours, je réinvente un livre de Marguerite Yourcenar. Après trois trains solitaires, sans un regard ami, je suis assise à côté d'un homme jeune, la trentaine. Quelque chose de tendre dans le visage. Il a posé ma valise sur le porte-bagages. Regards... Quoi de plus banal en vérité ? Tiens, Marguerite Yourcenar parle des flâneries dans les longs soirs roses. Justement, c'est l'heure à laquelle, à cette époque, les champs se teintent dans cette douce lumière d'une fin d'après-midi.

J'ai posé mon bras sur l'accoudoir. Presque sans faire attention. Le train a basculé un peu plus. Mon coude a frôlé celui de mon voisin. Impossible de quitter ce contact pourtant à peine perceptible : le train tangue de l'autre côté. Pendant un bon moment, à chaque mouvement du train, des dizaines de gestes esquissés pour quitter et retrouver un peu mieux ce bras inconnu, mais devenu si nécessaire. Rêve-t-il les yeux mi-clos ? Se pose-t-il, comme moi, mille et une questions ?

En face, un garçon qui voyage avec lui. A-t-il surpris cet étrange couple que nous formons, uni par un bras qui n'a jamais autant frémi (jamais ? Comme on oublie, ou comme on souhaite que ce soit toujours la première fois), l'air un peu chaviré tous les deux... Le garçon s'est levé. Il est loin maintenant devant la porte de sortie, discret, plein de flair. Y a-t-il tant d'émotions qui passent entre les êtres, tant de connivences ?

Quelqu'un dit l'heure à haute voix : 18 h 50. Dans un quart d'heure, je descends à Montluçon. Je ne saurai jamais. Au moins effleurer sa main... Savoir s'il la retirera. Mes doigts vagabondent... Stupeur, joie, bonheur exquis. D'autres doigts leur répondent doucement, caresse subtile et lente, puis ils se prennent, se déprennent, s'enlacent et les mains ne savent plus, quêtent, froissent une autre main, la malmènent, la pétrissent, la baisent.

Tout cet échange. Pas une parole. J'esquisse un regard. Un sourire aussi maladroit et ému que le mien me répond. « *Le train arrive en gare de Montluçon. Arrêt trois minutes* », dit le haut-parleur. « *Voulez-vous descendre ma valise, s'il vous plaît ?* »

O vacances... N'est-ce pas merveilleux, parfois...

DENISE LEGENDRE
(Saint-Mandé).

Divorce

Cette scène se passe début septembre au tribunal de... Je me présente devant le juge, bien que l'avocat de la partie adverse ait omis de me convoquer ! L'audience est d'importance : il s'agit d'attribuer la garde de deux enfants...

Une salle d'attente immense et sombre — dont les fenêtres donnent sur une cour intérieure tapissée de vigne vierge — rassemble une quinzaine d'inculpés et leurs avocats. Un silence solennel règne, seulement interrompu de temps à autre par les murmures des avocats et de leurs clients.

Une voix s'élève, on appelle ma femme devant le juge : elle ressort une minute plus tard. C'est mon tour : devant moi apparaissent une dame décidée et son secrétaire.

« *Votre femme demande le divorce... Êtes-vous d'accord pour divorcer ?*

— Oui.

— Faites entrer votre femme. »

Quelques instants plus tard :

« *Votre mari et vous-même ne désirez donc pas vous réconcilier ?* »

Non commun.

« *Faites entrer vos avocats.* »

Les avocats prennent place à nos côtés et commencent à parler ensemble.

« *Ah ! Ne commencez pas avec vos histoires, je ne peux accorder que cinq minutes à chaque cas ; il faut maintenant attribuer la garde des enfants.* »

L'avocat de ma femme, en tant que demandeur, expose rapidement la situation professionnelle ainsi que le futur lieu de résidence de l'épouse. Mon avocat procède de même. Les positions respectives paraissent favorables à l'éducation des enfants.

Mme le juge : « *La garde des enfants est accordée à la mère. Le droit de visite maintenant ?* »

Cela paraît difficile puisque les vacances scolaires des deux académies concernées ne correspondent pas. Mme le juge décidera cependant que les enfants pourront s'absenter de l'école pour aller chez le père lorsque celui-ci, enseignant, aura des vacances ! A ma question sur les critères d'attribution de la garde des enfants, je n'aurai qu'une réponse évasive de Mme le juge : « *Je ne peux pas décider de cela à vos bonnes mines, il faut que je fasse un choix.* » Devant mon insistance, une enquête sociale sera décidée. Le montant de la pension sera tout aussi rapidement réglé.

En huit minutes, je me retrouve privé de mes deux enfants âgés de quatre et six ans. Je suis un instituteur, j'ai pris toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'éducation de mes enfants, et j'ai demandé mes enfants parce que l'aînée désirait rester avec moi. En quelques instants, la subjectivité d'un juge et la répartition des temps scolaires par académies me séparent à tout jamais de mes enfants.

A. D.
(La Bourboule).

PARTI PRIS

Pour les sorcières

La chasse aux sorcières est fermée, paraît-il. C'est, d'un certain côté, bien ennuyeux. Cet exercice échauffait le sang, faisait circuler la bile, entretenait l'émulation entre chasseurs. Pour ces derniers le comble de l'habileté cynégétique était de se présenter comme le gibier d'hier, ce qui leur donnait, estimaient-ils, le droit imprescriptible de troquer contre un fusil l'odieux balai qu'on leur avait fait si longtemps chevaucher. Le plus curieux — le plus humain sans doute — est que l'on a vu surgir des victimes inconnues, des martyrs ignorés. Des gens qui savaient bien, eux, que c'étaient leurs opinions qui les avaient fait reléguer dans l'ombre, ou au bas des échelles, et non pas les insuffisances qu'on leur attribuait. Il était temps, cependant, de mettre fin aux battues. Il y avait trop de chasseurs, et pas assez de gibier.

D'une part parce que le pouvoir, avec raison, s'est efforcé d'imposer un quota, d'autre part parce que bien des nouvelles sorcières avaient su, à temps, renoncer aux sabbats et se retrouver du bon côté.

Et, surtout, il fallait éviter l'extinction de l'espèce. Que ferait-on sans jeteuses de sort ? A qui attribuerait-on grands ou petits malheurs ? Blanche-Neige l'a échappé de justesse. Sans la hideuse et méchante sorcière ne paraîtrait-elle pas moins belle, moins émouvante et moins pure ?

JEAN PLANCHAIS.

Prud'hommes

Je lis, dans l'article de Philippe Frémeaux concernant « Les prud'hommes ou le jugement des pairs » *(le Monde Dimanche* du 27 septembre) que, d'après un employeur, « *les salariés viennent aux prud'hommes comme ils jouent au loto* », sous-entendant que « c'est facile, pas cher, et que ça peut rapporter gros ».

Pour les salariés réellement victimes d'un préjudice pécuniaire ou professionnel, cette image des prud'hommes n'est pas très objective lorsque l'on sait que les employeurs peuvent, eux aussi, « faire durer le plaisir » en exploitant les carences bureaucratiques de ce tribunal « pas comme les autres » et les manœuvres dilatoires de leurs conseils juridiques que les salariés ignorent.

Si l'on prend en exemple le fonctionnement actuel des prud'hommes de Paris, engorgés depuis des mois, il faut savoir qu'entre l'audience de conciliation et le « jugement » il faut bien compter dix-huit mois. Si l'on sait que l'employeur peut ne pas se présenter à l'audience de conciliation sans courir le moindre risque pécuniaire d'un jugement par défaut, l'audience de « jugement » devient souvent un prétexte pour obtenir un « renvoi pour prendre connaissance du dossier de l'adversaire », demander la désignation d'un conseiller rapporteur ou d'un expert-comptable. Cette procédure parfaitement légale remet donc le véritable jugement à plus tard.

Lorsque, après ce steeple-chase juridique, l'affaire revient en jugement, presque au bout de *trois ans*, l'employeur peut alors faire un appel dilatoire qui *suspend* le jugement pendant deux ans puisque des magistrats professionnels doivent rejuger. Si en justice civile les appels ne suspendent pas les jugements, en justice sociale c'est l'inverse, autrement dit cela peut mener jusqu'à *cinq ans d'attente* avant qu'un salarié touche son dû... avec une « poignée de cerises » de dommages-intérêts, s'il reste encore de l'argent dans la caisse de l'employeur après son dépôt de bilan !

MARTIAL LEMOINE.
(Paris).

● RECTIFICATIF. — *Le Jeu de la constance* et *Laurence de Saintonge* sont deux livres de Jacques de Bourbon-Busset... et non de Pierre de Boisdeffre, comme nous l'avons indiqué par erreur dans la note accompagnant la nouvelle de ce dernier, publiée dans *le Monde Dimanche* du 11 octobre.

HONORÉ

Moi, Antoine de Tounens roi de Patagonie ce n'est pas moi, c'est lui

A l'article de Patrick Chastenet (1), je serais tenté de répondre à la manière de Flaubert : Antoine de Tounens, roi de Patagonie, c'est moi ! Mais cela n'exprimerait pas la vérité, quelque ambition romanesque que j'ai eue de régner *sur* la Patagonie en 1860 par Antoine de Tounens interposé. Par les temps *qui courent, on n'a plus souvent* l'occasion d'être roi... Mais c'est vrai que je vis en compagnie de ce héros pathétique depuis de longues années, tant j'ai essayé, sachant ce que je sais de lui, de me mettre à sa place, de le comprendre et de lui ménager un dernier rendez-vous avec le destin (2).

Déjà, dans les années 50, j'avais parcouru en tous sens ses Etats, *dont il eut peu souvent l'occasion* de prendre la mesure, chassé qu'il en fut à quatre reprises soit par la guigne, soit par ses propres sujets, qui ne se contentaient plus de discours, soit enfin par les autorités chiliennes ou argentines, que sa longue barbe de Christ en croix et son obstination à se proclamer roi de Patagonie et d'Araucanie — pour le plus grand divertissement des gazettes de France et d'Amérique du Sud — avaient fini par lasser. Du rio Negro et du rio Bio-Bio au cap Horn, c'étaient, au dix-neuvième siècle, d'immenses pays à la hauteur de son rêve, désolés, peuplés d'Indiens farouches dont l'organisation tribale classique et connue, minutieusement décrite par Patrick Chastenet, allait de pair avec une tonique et virile sauvagerie. Le Breton Auguste Guinnard, *qui fut leur prisonnier pendant trois* ans dans les années 1860 (3), le comte de La Vaux (4), Alcide d'Orbigny (5) et d'autres en ont laissé des descriptions édifiantes où d'épouvantables beuveries couchaient sur le flanc des escadrons entiers de ces magnifiques guerriers.

Je n'ignorais rien de ces pays, du souvenir et de la réalité de ces tribus indiennes pour beaucoup disparues aujourd'hui, à l'exception des Araucans du Chili qui ne sont plus — restons sérieux — menacés de génocide, même par le général Pinochet ! Il me restait à faire plus ample connaissance avec ce modeste avoué de Périgueux, fils de paysans, Antoine de Thounem, alias de Tounens, l'homme qui voulut là-bas être roi.

Hormis le torrent de rires et de sarcasmes qu'il déchaîna pendant de longues années à chacun de ses retours ou à chacune de ses mani*festations royales, et jusqu'au jour* même de sa mort, dans la presse parisienne et périgourdine — car c'était un homme dont on se moqua cruellement, souvent avec quelque raison, mais c'est justement ce qui le grandit à mes yeux, — hormis cela, la Bibliothèque nationale ne me livra pas plus d'une centaine de feuillets. Ce sont les écrits du roi, ses Mémoires édités à compte d'auteur, ses manifestes, les constitutions de ses ordres chevaleresques — car il décora beaucoup et fit beaucoup de comtes, de ducs et de barons patagons — et l'extraordinaire et éphémère journal qu'il publia à Marseille, où il annonçait à ses futurs abonnés les titres mirobolants de chapitres de ses aventures qu'il n'écrivit jamais. Peu de chose, en vérité, dont durent se contenter ses rares biographes, *secs, et pour cause, au bout d'une* centaine de pages, enthousiastes comme Saint-Loup, qui me confia récemment avoir inventé de toutes pièces les scènes de batailles (6) ; circonspects, voire méfiants, hasardant parfois l'hypothèse, mais *toujours ironiques et indulgents* en même temps comme Marc Blancpain (7) ou l'Argentin Braun Menendez (8). En fait, on ne sait de S.M. Orélie-Antoine Ier, roi de Patagonie, que ce qu'elle a bien voulu en écrire elle-même. Et, pour peu qu'on sache lire entre les lignes et qu'on s'attache à l'homme tel qu'il s'est vu, projeté et imaginé, c'est proprement fascinant.

Sa grande affaire, par exemple, la *seule* qu'il décrive par le menu alors qu'il *résume* d'ordinaire en une phrase des années de sa vie et des voyages fabuleux pour l'époque, comme le franchissement du détroit de Magellan ou celui de l'isthme de Panama *avant* le canal, c'est son procès au Chili en 1862. On se trouve devant la réplique dérisoire mais combien émouvante du procès de Jésus-Christ : « Es-tu le roi ? — Je le suis ! » Puisqu'on le lui demande par la bouche d'un juge, c'est donc qu'il l'est, roi ! Il fondera toute sa légitimité là-dessus, et ses « successeurs » après lui, avec une incroyable et pathétique opiniâtreté. Le connaissant comme je le connais — car c'est avec toutes les fibres de mon cœur que j'ai tenté de l'approcher — je suis certain qu'il eût accueilli avec joie le peloton d'exécution. Il fut seulement expulsé, c'est là son *drame, et crucifié par la presse à* son retour. Il avait régné quatre jours sur quelques centaines d'Indiens subjugués par ses mirifiques promesses et par son imperturbable *culot.* Et c'est cette brièveté qui fonde justement sa dimension romanesque, à défaut d'autre chose. Car il fut roi, c'est vrai, sans parvenir ensuite à en convaincre personne à Paris que les poètes et autres merveilleux originaux de la « *bande à Charles Cros* », *qui com*posèrent un temps sa cour, mais roi quatre jours seulement, si l'on étudie soigneusement les faits et les dates tels qu'ils ressortent de ses écrits et de sa correspondance. Quatre jours... l'éternité... Où est la différence ?

Car il y a sa correspondance retrouvée à Périgueux, lettres à ses amis expédiées du Chili entre 1860 et 1862. Ces lettres serrent le *cœur. On y mesure sa solitude,* sa fragilité, son découragement, sa pauvreté. Il se trouve inexplicablement à La Serena, une bourgade au nord de Santiago, à des centaines de kilomètres de ses Etats, où il n'a point encore mis les pieds, mais *dont il s'est déjà proclamé roi* sans avoir jamais rencontré un seul de ses sujets ! Il rêve. Il attend. Selon une disposition d'esprit que l'on retrouvera tout au long de sa vie et qui le fait même fuir le succès, quand il parvient enfin à l'atteindre, il sait que s'il se met en route son rêve se brisera au contact des réalités. Enfin il se décide. Il écrit seulement : « Je pars », et l'on n'en sait plus rien de précis ou de vérifié jusqu'à son arrestation et son fameux procès.

Pour un romancier, quelle aubaine, quel trésor de merveilleuses opportunités ! C'est vrai, de la vie d'Antoine de Tounens, roi de Patagonie, j'ai fait un roman. C'est vrai, j'ai pu galoper à l'aise à travers les immenses *blancs* de son existence comme un explorateur à travers les blancs de la carte, avec ivresse, avec bonheur. Je n'ai pas inventé, j'ai déduit.

Son impuissance sexuelle, par exemple, que ses « successeurs » me reprochent d'avoir mise en avant par la plume de Patrick Chastenet. Or elle éclaire tout le personnage, sa solitude, sa vie sans femmes, le soin qu'il prend dans la Constitution du royaume de transmettre sa couronne à ses frères, ses sœurs et neveux (dont aucun de ces braves paysans sidérés ne voudra), cette soif grandiose de revanche, ce délire royal proprement *mystique* qui le possédera jusqu'à la mort. J'ai eu entre les mains l'arrêté du préfet de la Dordogne dispensant le jeune Antoine Thounem de se présenter au conseil de révision sur avis du médecin, en raison d'une malformation congénitale qui aujourd'hui s'opère très bien mais en ce temps-là laissait sans espoir.

Mais à cet homme sans femmes qui en souffrit durement et secrètement, j'ai prêté une reine, une épouse mystique du nom de Véronique, qui l'accompagnera dans les grandes circonstances de son règne sous différentes métamorphoses. Antoine de Tounens était un homme qui ne faisait pas de confidences. Lisant entre les lignes de son cœur, je les ai faites à sa *place* et, contrairement à ce qu'avance M. Chastenet, les critiques étaient fondés de « prendre mon récit pour argent comptant ». Antoine de Tounens, ce n'est pas moi, c'est lui ! Et ce n'est pas la première fois dans l'histoire marginale qu'un *héros malheureux* sortira plus vrai et grandi de son passage entre les mains, le cœur, l'imagination et la plume d'un écrivain. C'était au moins mon secret désir, cher Antoine...

Venons-en aux « successeurs » du roi. J'ai gobé la « dynastie » quelque temps comme une survivance réjouissante et assez touchante jusqu'à ce que je me fusse exactement renseigné. Antoine de Tounens est mort le 17 septembre 1878 à Tourtoirac, en Dordogne. Aucun des princes, ducs et barons patagons qu'il avait faits n'était là pour le porter en terre. Ils l'avaient si *proprement oublié* qu'il fallut attendre l'année 1947 pour que, à l'instigation d'André Maurois, le conseil municipal de Tourtoirac fit apposer une stèle sur la tombe d'Antoine, marquant sa dignité *royale. Antoine mort sans postérité*, sa famille refusant avec effroi cet héritage dont tout le Périgord s'était vilainement gaussé, surgit de la « bande à Charles Cros » devenue « bande du Chat-Noir », à Paris, un obèse aimable et jovial, bon vivant, riche, généreux, qui se fit proclamer roi par le conseil des barons, où siégeait le délicieux Antoine Cros, duc patagon *de Niacalel* et frère de Charles Cros.

Ainsi régna Achille Laviarde, l'ami des poètes, sous le nom d'Achille Ier. Il se fit confectionner un bel uniforme d'amiral patagon et ouvrit une légation d'Araucanie et de Patagonie sur les Boulevards. Ce n'était plus de l'épopée, mais au moins de la pataphysique. Ils durent s'amuser comme des fous, entretenant des relations diplomatiques avec le Texas et le Costa-Rica. Leur plus beau coup fut d'attirer à la légation de Patagonie une ambassade perse qui s'ennuyait dans Paris. Inutile de préciser qu'aucun de ces Patagons ne mit jamais les pieds en Patagonie. S.M. Achille Ier décédée, Antoine Cros reprit le flambeau et se fit proclamer roi par sa bande de barons. C'était, je crois, le seul ami sincère de Tounens. Il le fit, j'imagine, par fidélité à un certain sou*venir. Il régna un an seulement et* mourut en 1901.

Dès lors, les barons dispersés, on n'entendra plus parler dans Paris d'un roi ou même d'un prince d'Araucanie et de Patagonie. Jacques Bernard, notamment, petit-fils d'Antoine Cros, mort lui aussi sans descendance, n'était ni roi ni prince patagon, n'entretenait nulle cour de barons et se contentait de diriger les éditions du Mercure de France. Si l'on tient abdsolument à trouver un successeur à S.M. Orélie-Antoine Ier, j'en vois un possible, descendant des Tounens par les sœurs d'Antoine qu'il avait admises dans l'ordre de succes*sion. Il est à Tourtoirac un petit* garçon du nom de Mouneix qui use encore ses culottes sur les bancs de l'école et dont l'instituteur m'a dit en souriant : « S'il faut un roi, c'est lui... »

Mais si l'on veut mon sentiment, le seul monarque digne de succéder à Antoine de Tounens, roi de Patagonie, c'est Antoine de Tounens lui-même. Il a pour lui l'éternité, et c'est devant lui que je m'incline comme le plus fidèle et le plus sincère de ses sujets. ■

JEAN RASPAIL.

(1) « La véritable histoire des Araucans et de leur roi », *le Monde Dimanche*, 4 octobre 1981.

(2) *Moi, Antoine de Tounens, roi de Patagonie*, Albin Michel, Paris, 1981.

(3) *Trois ans d'esclavage chez les Patagons, Paris, 1864.*

(4) *Voyage en Patagonie*. Tour du Monde, Paris, 1900.

(5) *Voyage dans l'Amérique méridionale*, Paris, 1847.

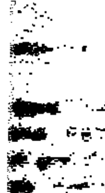
(6) *Le Roi blanc des Patagons*, André Bonne, Paris, 1955.

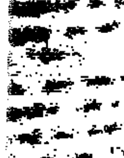
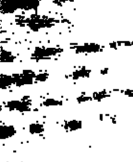
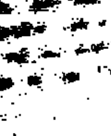
(7) *Un roi, sans divertissement*, Pierre Fanlac, Périgueux, 1970.

(8) *Chroniques australes*, Gallimard, Paris, 1961.

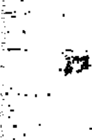
N.D.L.R. — Le plaidoyer de Jean Raspail concerne davantage — et c'est bien normal — son héros que les faits eux-mêmes. Une précision toutefois : *dans un testament fait à Paris* le 31 janvier 1874, Orélie-Antoine Ier *a désigné* Achille Laviarde comme son successeur. Deux systèmes de succession étaient prévus : en ligne directe ou par désignation par le roi en titre. Le dernier roi, Jacques-Antoine III, décédé à Paris en octobre 1952, *a désigné pour sa succes*sion le prince Philippe d'Araucanie. Un jugement du tribunal d'instance de Paris du 4 juin 1979 a confirmé la légitimité et la légalité de la transmission du titre. — P. C.

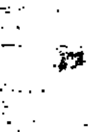
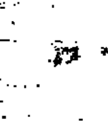
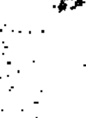
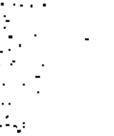
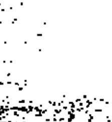
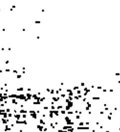
هكذا من الأصل



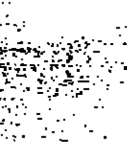
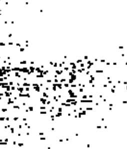
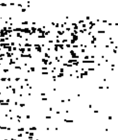










LÉONARD FREED/MAGNUM

Signes

L'endive et le poireau

par FRÉDÉRIC GAUSSEN

BOITES *de conserve*, produits surgelés, plats préparés, légumes en sachet, viandes et fromages emballés sous vide..., les aliments condi*tionnés s'amoncellent dans* les chariots. Les cohortes de ménagères s'allongent devant les caisses enregistreuses. Sans arrêt, les étalages se remplissent et se vident. Le supermarché distribue aux foules indifférenciées qui se pressent devant les rayons les produits normalisés de la société de consommation. Bientôt, les victuailles iront s'entasser dans les coffres des voitures, avant de remplir les *réfrigérateurs. Les jours qui suivront*, les tables de la région offriront aux familles réunies pour les repas de midi et du soir les mêmes menus conçus par les spécialistes de l'ali*mentation* industrielle.

Qu'est-ce qui distinguera l'ordinaire de l'ouvrier et du patron, du paysan *et de* l'artisan, puisque tous ont fait leurs provisions au même endroit et ont acheté les mêmes produits ? Les différences de pouvoir d'achat peuvent faire varier la quantité des aliments achetés ; les plus riches auront pu s'offrir les produits exotiques, *les bizarreries* alimentaires qui les auront tentés... Mais la base de la nourriture quotidienne ne sera guère différente, puisque la source de l'approvisionnement est identique.

Cette image du nivellement des estomacs, de l'homogénéisation des goûts, par la mise en place d'énormes réseaux de distribution, qui ne la ressent à fréquenter ces temples *de la* grande bouffe que sont les supermarchés ? Image trompeuse cependant. Une analyse minutieuse des comportements alimentaires des Français montre que les habitudes liées aux traditions culturelles des différents milieux sociaux sont singulièrement tenaces et qu'il y a bien des manières d'utiliser — ou de refuser — la modernité en matière de nourriture. Des barrières invisibles retiennent certaines catégories sociales de s'approcher de certains produits. Bar*rières qui ne sont pas seulement éco*nomiques, mais qui renvoient à des images inconscientes, à des souvenirs d'enfance, à des connivences secrètes avec les goûts et les saveurs. Telles sont les conclusions de l'étude qu'ont réalisée deux sociologues, Claude et *Christiane Grignon*, pour l'Institut national de la recherche agronomique, à partir d'une enquête par questionnaire auprès des lecteurs de la revue *50 millions de consommateurs* (1).

∴

Que le whisky soit l'apéritif des cadres — avec les vins de liqueur, le porto, le xérès et le madère — et le *pastis une boisson populaire — avec* les vins doux et les vins cuits, — cela ne semblera pas une révélation. Mais on apprend que les clivages sociaux vont subtilement se nicher bien plus loin : dans le choix des légumes et des viandes, des fruits et des desserts.

Ainsi peut-on distinguer entre les viandes « bourgeoises » que sont le mouton, le veau et même le bœuf (consommé davantage par les industriels, les gros commerçants et les membres des professions libérales que par les ouvriers) et les viandes *« populaires », comme* le porc, le lapin et les saucisses fraîches. Il existe *une hiérarchie des légumes frais*, allant des plus huppés (les endives) aux plus paysans (les poireaux) et aux plus ouvriers (les pommes de terre), en passant par les haricots verts, les tomates, les choux-fleurs, les laitues et les carottes (qui, selon qu'elles seront râpées ou bouillies, n'auront pas la même connotation sociale). *Le riz* est plutôt consommé par les classes supérieures, les pâtes et les légumes secs par les *classes* populaires. Même chose pour les fruits, depuis les aristocratiques raisins jusqu'aux populaires bananes, en passant par les poires et les pêches. Les fraises et les framboises se trouvent surtout sur les tables des classes aisées ; les abricots et les prunes sur celles des classes moyennes et popu*laires*.

Poussant plus loin leurs investigations, nos sociologues montrent que chaque catégorie sociale a sa façon de se nourrir, liée évidemment à ses moyens financiers, mais aussi à son style de vie, ses références culturelles, ses traditions particulières. Les catégories les plus aisées ont recours aux mets les plus chers, mais aussi à ceux qui font gagner du temps (plats cuisinés, légumes surgelés, café soluble, achats de plats *préparés* chez un traiteur). Elles vont volontiers au restau*rant, possèdent une cave, aiment* recevoir, fréquentent les boutiques de spécialités régionales...

Les classes moyennes sont les plus fidèles clients des grandes surfaces et les plus grands consommateurs de produits « industriels » (choucroute en boîte, petits pois en conserve, potages en sachet, sardines à l'huile, mayonnaise en tube, charcuterie sous plastique...) Mais, alors que les techniciens et les cadres moyens administratifs ont le plus recours à ce genre *d'alimentation, les professions* « intellectuelles » (instituteurs, travaileurs sociaux, cadres moyens du secteur sanitaire), ainsi que les artisans et les petits commerçants, sont, pour des raisons différentes, nettement plus réticents. Les premiers, au *nom d'une certaine idéologie de la* nature, et par refus de la surconsommation, *les seconds*, par fidélité à une image traditionnelle de l'approvisionnement chez les petits détaillants et par méfiance à l'égard de la nouveauté et du modernisme.

Ainsi, le même rejet d'une certaine image du progrès peut renvoyer à deux attitudes bien différentes : tandis que les artisans et les petits commerçants auraient tendance à *calquer leurs désirs sur ceux* des classes dominantes (acquisition de produits de luxe, composition d'une cave, fréquentation des restaurants), les « intellectuels » des classes moyennes, qui ont d'autres moyens (plus culturels) de s'identifier aux classes supérieures, manifestent plutôt un refus du gâchis alimentaire *et un certain rigorisme moral dans* leur rapport avec le corps.

Avec les contremaîtres, on pénètre dans l'univers culinaire des classes populaires, mais d'une façon plus *débridée. Gros mangeurs*, ils *consom*ment davantage que les ouvriers, mais le même genre de produits (saucisses cuites ou fumées, saucisson, bœuf, porc, margarine, pain, viande de cheval). Toutefois, on trouve aussi sur leur table des aliments caractéristiques des classes moyennes (beurre, chocolat, agneau, poisson, fruits frais, *biscottes, croissants*).

L'alimentation des ouvriers est d'une nature particulière. Plus pauvre quantitativement en raison de l'étroitesse du pouvoir d'achat, elle se *concentre sur des produits plus sim*ples (pain, pommes de terre, pâtes) *et fait davantage* appel à l'autosubsistance, à l'approvisionnement direct et au travail domestique. Mais il y a une nette différence entre l'alimentation des ouvriers issus de familles ouvrières, plus pauvre et moins différenciée, et celle des ouvriers d'origine paysanne, qui garde bien des traits spécifiques des habitudes rurales. En effet, le développement des grandes surfaces et de l'industrie alimentaire *n'a pas changé profondément les* pratiques culinaires des gens de la campagne. *L'autosubsistance* demeure élevée (légumes, fruits, conserves faites à la maison), et les aliments *traditionnellement considérés comme* « paysans » continuent d'être fortement utilisés (pain, sucre, légumes secs, pommes de terre, volaille, lapin, œufs, lait frais).

∴

Le rapport à la *nourriture* des Français est trop lié aux traditions familiales (et aussi régionales), à l'éducation et à la conception de l'existence pour être aisément modifié. Le progrès technique élargit certes les possibilités des individus, mais il est bien des manières de l'utiliser et de l'interpréter. Telle ménagère verra *dans* l'acquisition d'un congélateur la possibilité de stocker des produits tout préparés, rapidement utilisables et donc de passer moins de temps dans sa cuisine ; telle autre l'utilisera pour emmagasiner des produits frais qui seront transformés, par un travail long et minutieux, en conserves et en préparations *maison*. Le *temps* qu'elle passera à cette occupation sera compensé par le plaisir de réaliser des plats savants, appréciés et peu coûteux, et de maintenir des coutumes ancestrales.

Les goûts eux-mêmes sont fortement associés aux expériences enfantines (au souvenir *de la* mère) *et* aux normes du milieu. Ce qui paraît commun aux uns aura pour d'autres la vertu de la simplicité et du naturel. A l'inverse, les mets considérés comme les plus délicats dans certaines maisons seront trouvés ailleurs pauvres et insipides. Manger est une façon de marquer son appartenance à une *communauté, d'exprimer une préfé*rence et une fidélité. Changer ses *habitudes*, c'est perdre un peu *de* soi-même. La confrontation à des saveurs et à des consistances nouvelles est, on le sait, l'un des charmes — mais aussi une des épreuves — du voyage. Il est rare qu'on y résiste longtemps. Rentrer chez soi, c'est d'abord retrouver des fumets familiers. On ne peut, sans désagrément, être trop longtemps dépaysé par son assiette. ■

(1) Claude et Christiane Grignon, *Consommations alimentaires et styles de vie. Contribution à l'étude du goût populaire*. INRA. C.N.R.S. septembre 1980. « Styles d'alimentation et goûts populaires ». *Revue française de sociologie*, octobre-décembre 1980.

AUJOURD'HUI



CROYANCE

Les marabouts en exil

Les marabouts, confesseurs et thérapeutes aident les Africains immigrés à conserver leur identité. Même s'il existe parmi eux de purs charlatans.

JEANNE LAGIER ET JANE HERVÉ

« *ALLAH ou akabar, Mohamed rassoulouh* ». (Allah est grand et Mohamed est son prophète)... Le cri modulé du muezzin flotte un instant sur l'air embrumé de Boulogne-Billancourt, languissant, avant de s'éteindre dans la cour du foyer de travailleurs immigrés. A la fenêtre du premier étage, l'officiant s'est tu. Au rez-de-chaussée, les Africains ont déposé respectueusement leurs babouches sur les carrelages grisâtres, à l'entrée de la petite mosquée.

A l'intérieur, dans la salle de prières, ils se balancent longuement sur les tapis bariolés, chapelet en main, sous la conduite de l'imam Ousmane M'Ba qui leur fait face. La ferveur profonde de cette prière de l'après-midi est également partagée par deux vieillards algériens, presque momifiés dans un coin. Quand l'office est terminé, leur guide spirituel se lève, dans son ample boubou immaculé dont le damas brille sous la lumière. Chacun salue alors à coups de grandes accolades Ousmane M'Ba, imam intérimaire depuis le départ en vacances du chef religieux de cette communauté. L'un lui donne les dernières nouvelles du pays, l'autre évoque la gestion des lieux...

Puis M'Ba rentre chez lui, dans l'étroite chambre occupée au cœur même de ce foyer. D'un côté, le lit de fer ; de l'autre, l'épais tapis de prières tourné en direction de La Mecque. Sur le réfrigérateur placé à l'angle trône une énorme télévision, entre une reproduction de la Kaaba et un calendrier offert par la compagnie Air Afrique.

Là, M'Ba ôte sa djellaba pour redevenir M. Tout-le-Monde : ses petits yeux noirs empreints de naïveté brillent alors gaiement dans son visage poupin. Et pourtant, cet homme-là n'est pas tout à fait comme les autres. Outre sa fonction provisoire d'imam, M'Ba est également le marabout du lieu, cumulant très naturellement ces deux fonctions si différentes.

Né dans une famille maraboutique des environs de Saint-Louis-du-Sénégal, il a été élevé à la médersa (1) dans la stricte lignée religieuse de ses père, grand-père et grand-oncle. Ces ancêtres, aujourd'hui vieillards vêtus de blanc et appuyés sur leur bâton, posent sur les photos murales avec un regard intérieur d'une profonde sagesse. Malgré tous les coups de baguette reçus à l'école coranique, Ousmane a toujours pensé que la fonction de marabout reviendrait à son frère aîné.

Puis la misère l'a conduit en France dans ce foyer où de nombreux Sénégalais connaissaient sa famille, sa foi, et sa noble réputation. Sans l'avoir voulu, Ousmane M'Ba a ainsi été choisi comme marabout par ses compatriotes puisqu'il vénérait Allah et connaissait parfaitement le Coran. Ousmane officie donc ici, dans sa chambrette.

Trois petits coups polis à la porte. Fatima, une jeune cuisinière sarakolée de vingt ans, entre, tout enturbannée, en faisant froufrouter sa robe. Mariée depuis plus d'une année, elle souhaite ardemment la naissance d'un enfant. Un garçon de préférence. Que faire ? M'Ba lui conseille avec un sérieux indiscutable de faire l'amour tournée du coté droit. C'est le meilleur moyen. Sur la gauche, elle a en effet toutes les chances d'avoir une fille... En attendant l'heureux événement, qu'elle ne perde pas courage ! Rassérénée et rieuse, Fatima rejoint ses fourneaux enfouis au sous-sol du foyer où des ragoûts adorants mijotent au fond d'énormes chaudrons.



JEAN-PIERRE CAGNAT

Le jour : O.S.

Le second consultant, Sally, habillé d'un boubou bleu électrique, a l'air sombre et préoccupé. Pour lui, tout va mal. Pas de travail, pas d'argent et peu d'espoir. Pour calmer ses maux de tête persistants, ce patient devra frotter sur son corps un amalgame de racines et de versets du Coran imbibé d'eau bénite.

Un quart d'heure plus tard, Keita pénètre dans la pièce, visiblement tendu, et s'assied sur le lit. Devant lui, Ousmane M'Ba, assis en tailleur sur son tapis jaune, place le Coran à portée de sa main. Et cet Africain austère et soucieux, d'une trentaine d'années, se confesse longuement en langue ouolof. Pendant une demi-heure, Keita décrit tous les maux dont l'accablent ses ennemis occultes et maléfiques. M'Ba l'écoute gravement et chausse ses lunettes avant de consulter le saint Livre. Feuilletant rapidement les pages, il s'arrête soudain sur une sourate qu'il lit et relit attentivement. Puis il s'empare d'une tablette de cuivre haute d'une vingtaine de centimètres. Sur l'une de ses faces sont inscrits les versets du Coran, tandis que l'autre sert exclusivement d'écritoire. M'Ba trempe alors un batonnet taillé à son extrémité dans un encrier dodu avant d'écrire nerveusement sur cette tablette. A l'aide d'un morceau de coton hydrophile humide, il lave ensuite méticuleusement cette ardoise rituelle. Quand elle est absolument propre, il enferme ce duvet teinté à l'intérieur d'une page blanche déchirée d'un cahier d'écolier qu'il plie ensuite soigneusement. C'est le gri-gri. M'Ba remet alors ce petit paquet dans la paume de Keita qui l'enfouit vivement dans les larges poches de son boubou. Cette amulette protectrice ne le quittera plus. Mais Keita devra, en outre, frotter sur son corps un mélange de sel et de racines pilées. Après avoir été béni par le marabout, son patient se lève et le remercie en lui glissant quelques pièces de 10 F.

Mais le travail d'Ousmane M'Ba n'est pas terminé : il va soutenir par la prière, toute la nuit, le bon effet de ce talisman. Il invoquera Allah longuement, appelant son Seigneur au milieu des ombres nocturnes. Quand tout est calme et que les croyants sommeillent, le marabout veille en faisant ses ablutions. Autour de lui, les encens brûlent purifiant les lieux, quand il demande : « Seigneur, aide-moi, donne-moi tes bienfaits. » Quand se lève le petit matin, Ousmane le marabout enfile son bleu de travail. Traversant la rue, il rejoint la cohorte des O.S. immigrés qui passent le portail de l'usine Renault, dans l'île Seguin.

Le « don »

Si Ousmane M'Ba est marabout le soir après son travail à la chaîne, Yacoubé officie, lui, à plein temps dans l'intimité de son minuscule appartement du XVIII[e] arrondissement. Grand et sec, cet Africain distingué en robe de bure grise a un air étrangement détaché et lointain.

Cet homme qui a le « don » prétend guérir les malades et particulièrement les paralysés. Le diable s'étant emparé de leur corps doit en être chassé rapidement. Mais si la paralysie date de plus de trois mois, il n'y a plus rien à faire ! Le plus souvent, Yacoubé règle des cas de divorce et d'impuissance. Ainsi, pour ceux qui n'ont plus de force pour faire l'amour, il prépare des breuvages à base de bois africains, tout en demandant les faveurs d'Allah.

Parmi ses clients, des Africains, des Antillais et même des Européens. Pour preuve, il conserve les photos de tous ces êtres – hommes et femmes, jeunes et vieux – venus le voir dans la détresse pour ramener à la raison un mari volage ou une épouse capricieuse. Muni également des photos, du nom et de la date de naissance de leurs ennemis à neutraliser, Yacoubé met alors en branle toutes ses forces magiques. De nuit, quand l'esprit adverse sans défense est au repos, le marabout agit sur lui, le terrassant pour la modique somme de 100 F ! Et son pouvoir attribué à la parfaite connaissance du Coran est si puissant que cet homme, vénéré et redouté, est appelé par ses fidèles dans tous les coins de France.

Toutefois, la concurrence est dure pour des gens comme Yacoubé. Chaque matin, certains marabouts font distribuer généreusement par leurs adeptes leurs cartes de visite aux bouches du métro. Omar Kanté est de ceux-là : « *O. Kanté, astrologue, grand médium. Marabout, spécialiste. Arrivé récemment à Paris. Résout tous les problèmes, travail, amour, affection retrouvée. Fait fonctionner les hommes impuissants. Protection contre les ennemis et les accidents. Reçoit tous ceux qui veulent retrouver le bonheur.* »

Un coup de sonnette à l'adresse indiquée. Il est 11 heures du matin. Kanté, tiré du lit en djellaba grisâtre, ouvre la porte d'un œil tout ensommeillé. Ce « grand médium » officie à l'intérieur d'une chambre confortable avec téléviseur, réfrigérateur, luxueuse radio à cassettes et tapis de haute laine masquant les murs et les plafonds, dans le décor typique d'un immigré nanti. Sans accorder le moindre regard à son visiteur, il se prosterne à plusieurs reprises en direction de La Mecque.

Originaire de Gambie, il comprend mal le français et téléphone sur-le-champ à sa voisine, une belle Africaine à la langue bien pendue. Or cette traductrice, irritée par notre curiosité inhabituelle et mal venue, soutient que le cher Kanté garde « *le plus grand secret* » sur ses consultations. Et le marabout, ulcéré, ajoute qu'en effet « *tout est dit et écrit sur la carte* ». Motus et bouche cousue. La déesse africaine se retire, outragée, dans un grand mouvement de châle. Il est vrai que la carte de visite trop prolixe laissait déjà suspecter le charlatan.

Force est de constater la prolifération en France de faux marabouts sans réelle vertu, ni connaissance coranique. Ces tartufes à la mode musulmane conquièrent ici leur influence et leur prestige en misant sur la crédulité et la misère des immigrés.

Le bouillant Si Hamza Boubakeur, recteur de la mosquée de Paris, condamne sans appel « *tous ces marchands de talismans* ». « *De telles pratiques relèvent de la magie sous couvert de religion. Entre la vraie foi et ces marchands de gris-gris, il n'y a aucun lien. Ces hommes sont des exploiteurs de la superstition populaire. Or le Coran, texte sacré, est formel : « Ni la magie ni les magiciens ne prospéreront ».* ■

(1) Ecole coranique.

Une étape du soufisme

D'où vient alors le marabout ? Ce mot est dérivé de « El Almoravides » (« el marabitoun » = le marabout), dynastie musulmane du onzième siècle fondée par le chef des marabouts Ibn Yassin et dont la capitale est Marrakech. Le maraboutisme est une étape du soufisme qui estime que le croyant s'élève de degré en degré par la méditation et l'ascèse jusqu'à la connaissance de Dieu. Or le cheminement intérieur des soufis procédant du seul amour de Dieu se distingue nettement de l'islam orthodoxe, fondé, lui, sur la connaissance intégrale du texte coranique. Et les soufis, dévots issus du peuple, apparus dès le huitième siècle, se sont élevés vers des cimes vertigineuses avant de subir au seizième siècle les contrecoups de la décadence islamique.

Des confréries soufistes ont alors élaboré la théorie de la « baraka » héréditaire : chaque saint béni par Dieu, le wali, est ainsi nimbé d'un fluide transmissible à ses propres enfants. Ses descendants, porteurs de cette même baraka, sont vénérés à l'égal de leur père même s'ils ne s'adonnent pas à la vie mystique.

Et cette baraka a dégénéré quand le fidèle a demandé au fils du marabout, devenu marabout lui-même, d'intervenir auprès d'Allah pour régler toutes ses affaires. « *La baraka*, explique Si Hamza Boubakeur, *est devenue un simple « article de commerce ». L'orthodoxie musulmane s'est alors fortement insurgée contre cette conception qui, d'Afrique du Nord, s'est rapidement étendue vers les pays africains* ».

Pourquoi un tel succès ? « *Le marabout, semblable au petit curé de campagne, est à l'écoute de ses ouailles* », précise Ibrahim Sow, docteur en théologie et en sociologie africaine. *Ses grandes connaissances en botanique et en psychologie en font le guérisseur de l'âme et du corps de ses fidèles. Considéré par ses frères comme un médecin, ce sage local s'avère capable d'interpréter la théologie musulmane selon des réalités culturelles, familiales, sociales et juridiques africaines.* »

Mais le marabout parisien, transfuge d'Afrique, est évidemment confronté aux nouvelles conditions de vie de ses fidèles et de lui-même. Ces immigrés, en décalage avec la société française hors du foyer, perpétuent à l'intérieur leurs structures tribales et religieuses. Pour retrouver leur identité, ils reprennent force auprès de leur confesseur et thérapeuthe, le marabout. L'ancien forgeron devenu O.S. chez Renault trouve ainsi à Paris son ancien marabout transformé en balayeur des rues, pour une solidarité aussi forte que nécessaire.

CROQUIS

Vent d'Espagne

Proche du confluent de la Garonne avec le Salat, il y a une petite station thermale appelée Salies. Dans son jardin public, à l'époque peu fréquenté, un berger avec sa cape et son chien comptait les pièces de monnaie au fond d'une bourse avachie. Comme je m'asseyais pour une brève halte auprès de lui, il me dit, en désignant sa fortune : « *Pas massa de dardena, aquo pesa !* » (Trop d'argent pèse).

J'approuvai avec d'autant plus de sincérité qu'à quinze ans ma fortune à moi aussi était légère... Depuis, j'ai tenté en vain de retrouver sur les pentes ou dans les vallées le berger philosophe. Cela m'a valu du moins de magnifiques promenades.

Celle qui suit le Salat, en remontant par Mane, Caumont et, au-delà de Saint-Girons, par les gorges du Ribaoutou, jusqu'à Seix, berceau de René-Victor Pilhes, Conflens et Salau, est l'une des meilleures introductions à l'Espagne.

Car elle est là, l'Espagne, entre deux monts jumeaux – le Rouge et le Rouch, frères aussi par le toponyme – qui culminent à 2 846 mètres pour l'un, à 2 858 mètres pour l'autre. Espagne des lacs : sur le versant sud des Pyrénées, on en compte une large vingtaine; Espagne des torrents; Espagne des vents chauds dont on dit qu'ils sentent – mais c'est probablement une illusion – le silex et le jasmin...

Ces vents nourrissent les songes, et notamment celui de l'époque où l'on partait, en culotte courte et bâton ferré au poing, à l'assaut de la sierra des Canals ou du cap de la Pique, en fredonnant avec Trénet :

« Quand les Pyrénées
Chantent au vent
d'Espagne... »

Un peu plus tard, un peu plus tôt, sans renier nos convictions démocratiques et sans racisme amoureux, on chantait :

« Je suis le roi
d'Espagne,
J'aime les filles
aux yeux noirs... »

A Saint-Gaudens comme à Montréjeau et comme à Saint-Bertrand-de-Comminges, du haut de remparts moyenâgeux ici, derrière des garde-fous du début du siècle là, avec quelle paix ne peut-on voir, les soirs venus, la Garonne trolebucher dans la plaine !

Je suppose que Robert Devezies, qui est saint-gaudinois et un excellent poète de la mémoire, eut dans son enfance des impressions voisines. N'en retrouve-t-on pas de telles, en tout cas, lorsqu'il évoque, dans *l'Eau et le Vin* (Edit. Maspero), la Saint-Jean-des-Feux, la lampe pigeon, les herses dans les labours et cette image andalouse :

« A l'aube, la lune
Sur la balustrade
D'un balcon posée... »

Sans compter ces « *cocoricos déchirés par le vent d'Espagne* » – autre façon de rappeler que, loin de séparer, les Pyrénées servent en quelque sorte de relais à deux peuples où l'on parle latin aux chevaux, en leur criant : « *i !* », qui veut dire : avance !

MAURICE CHAVARDES.

هكذا من الأصل

LA VIE EN ROSE

Les dividendes du capital Mauroy

Lorsque le président de la Fédération Léo-Lagrange a été nommé premier ministre, les militants ont compris que la pénurie, c'était hier.

NICOLAS BEAU

LES sourires réjouis en témoignent : on a vite oublié, à la Fédération nationale Léo-Lagrange, les vaches maigres. Oublié le temps du mépris d'une administration qui les prenait pour des *« gauchistes attardés »* ! Finie la stagnation des subventions qui obligeait la direction nationale du mouvement à réduire d'un tiers le nombre de permanents à Paris ! Giscard réélu, c'était à leurs yeux simplement l'*« asphyxie »*, la fin des mouvements associatifs nationaux, les incidents de l'agglomération lyonnaise généralisés, un avenir aux couleurs de Liverpool et de Manchester...

C'est peu dire que le 10 mai fut une délivrance pour les six cents soixante-dix permanents de la fédération, dont beaucoup, il est vrai, ont *« la carte »* – celle évidemment du parti socialiste, qui fut, en 1951, à l'origine de la création de ce mouvement. *« La JOIE, la JOIE spontanée, franche, profonde, fraternelle, la JOIE immense de tout un peuple est sans doute ce que nous nous rappellerons le soir du 10 mai 1981 »*, peut-on lire dans la revue de la Fédération Léo-Lagrange de la région parisienne du mois de juin.

Une joie confortée par la nomination comme premier ministre de Pierre Mauroy, leur président, et l'un des créateurs du mouvement. Le jour de sa nomination, on boit le champagne à la Maison du Nord à Paris et banquet sera offert début juillet à Matignon en l'honneur des principaux responsables de la fédération. Cette connivence avec le pouvoir va jusqu'au discours sur l'*« économie sociale »*, l'*« éducation populaire »* et la *« nouvelle citoyenneté »* : *« Nous avons entendu parler de la nouvelle citoyenneté de Pierre Mauroy bien avant le 10 mai »*, disent, ravis, les dirigeants du mouvement.

Sans complexe

Cette complicité ne crée nul complexe chez ces animateurs qui se présentent comme des *« militants du gouvernement socialiste »*. Et, sans fausse pudeur, ils parleront des entretiens que leur ont accordés, cet été, une dizaine de ministres : n'ont-ils pas, en effet, des projets à la mesure de leurs nouveaux moyens ? Ne faut-il pas rattraper le temps perdu hier lorsqu'on est passé *« à côté des radios libres et des mouvements de consommateurs »*, trop accaparé par une gestion de plus en plus acrobatique ? N'est-il pas temps de systématiser les expériences originales comme ces camps de vacances pour jeunes Maghrébins ou ces bibliobus qui permettent à l'animation de sortir de ses murs ?

Les cent mille adhérents de la Fédération nationale leur donnent, estiment-ils, une légitimité suffisante, contrairement à ces animateurs de radios libres qui, avec la publicité, auraient impunément accaparé les ondes : *« Près de 90 % de nos adhérents*, estiment les dirigeants de Léo-Lagrange, *adhèrent chez nous autant pour participer à une activité que pour approuver le projet de société de la fédération »*. L'époque n'est pas si lointaine où certains clubs organisaient des pèlerinages à Evergnicourt (Aisne) où a été dressée une stèle en souvenir de Léo Lagrange (1).

Par prudence, ou par pudeur, ces militants ont tenu pourtant à ce que la grande fête de la jeunesse organisée par le gouvernement le 10 juin, place de la République, ne soit pas présentée trop ostensiblement comme la fête organisée par la Fédération Léo-Lagrange : *« Cela n'aurait pas été opportun*, dit-on, *vis-à-vis des autres associations »*. Mais c'est sans complexe encore qu'ils se sont vu attribuer, cet été, vingt-neuf des cinq cents postes d'animateurs créés par le gouvernement dirigé par leur président d'honneur – contre quatre seulement, par exemple, pour le scoutisme français. *« C'est peu*, estiment-ils même, *par rapport aux cent douze postes que nous avions revendiqués. »* Et d'ajouter : *« On aimerait bien encourir le reproche d'être des privilégiés, mais ce n'est pas le cas. Nous espérons bien avoir les dividendes du capital Mauroy. »*

La pénurie, cela est clair, c'était hier. Il est urgent de répondre aux besoins sociaux, d'autant plus que beaucoup de ceux-ci seraient, selon le secrétaire général, Jacques Guénée, *« solvables » : « Il y a*, explique-t-il, *beaucoup de retraités ou de personnes en vacances qui ont les moyens de payer pour leurs loisirs et leurs vacances. »*

« Après tant de brimades »

Simple ombre au tableau : la répartition autoritaire des postes nouvellement créés dont est jugée coupable non le pouvoir mais cette administration *« restée elle-même »*. Les militants de Léo-Lagrange n'ont pas de mots assez durs pour ces hauts fonctionnaires qui ne joueraient pas le jeu de la concertation. Pour le reste, pour les C.R.S. envoyés auprès des jeunes de Villeurbanne – où la fédération possède deux clubs de loisirs, – pour le débat sur les expulsions, pour les maladresses du gouvernement, on trouve toujours des circonstances atténuantes. L'état de grâce est devenu un état de fait.

Même euphorie, même certitude à la *« maison pour tous »* Léo-Lagrange à Levallois, dans les Hauts-de-Seine : Jean-Pierre Grandazzi, *responsable* bénévole de ce club depuis sa création, en 1965, alors qu'il était, à vingt-cinq ans, maire adjoint socialiste de sa ville, se félicite du deuxième poste d'animateur qui vient juste d'être attribué à son club : *« Après tant de brimades*, affirme ce solide barbu, négociateur en locaux industriels, *on souhaitait voir une réparation. »*

Les cent cinquante-six adhérents de ce club, de tous âges, bénéficieront d'après son président de *« plus grandes possibilités d'ouverture de l'équipement »*. Ainsi les enfants pourront-ils venir également le samedi après-midi, et le cours de guitare pourra redémarrer. Ainsi les débats qui ont pu avoir lieu sur l'énergie ou sur la dissidence pourront-ils être multipliés, et généralisés aussi les stages pour jeunes chômeurs amorcés cette année.

L'animatrice actuelle pourra être déchargée de ses tâches d'accueil et de gestion. Pour quoi faire ? *« Pour faire enfin de l'animation réelle »*, répond l'intéressée, Jacqueline Merveille, trente-six ans, à l'évidence réjouie. L'animation, c'est-à-dire : *« Permettre aux gens de se rattacher à un ensemble »*, *« impulser des choses nouvelles au sein des activités »*, *« faire de la recherche de documentation audiovisuelle »*, notamment pour les personnes âgées qui, pour l'instant, jouent aux cartes...

Tout cela est encore bien général. Concrètement, les jeunes du quartier ne se retrouveront toujours pas le samedi soir dans le local pour danser ou écouter de la musique. Pour deux raisons au moins : une telle réunion, prévue actuellement le jeudi, supposerait *« une exigence de disponibilité »*, que l'animatrice pour l'instant ne peut pas prendre à sa charge. Mais surtout, après 22 heures, le bruit de la musique suscite des réactions hostiles du quartier. Des pétitions ont été envoyées à la mairie dans le passé, certains membres du club plus âgés en étaient signataires. Les militants de Léo-Lagrange pourront-ils, voudront-ils, changer aussi les mentalités ? ■

(1) Léo Lagrange fut sous-secrétaire d'État aux sports et aux loisirs de 1936 à 1938. Il est décédé à Evergnicourt en 1940.

PASSION

Citizen Fittoto

« Que va-t-il encore inventer ? », soupirent les bonnes gens de Saint-Lô. Fittoto a décidé de créer son journal.

DANIEL SCHNEIDER

« ON est bien d'accord ? *Ni remise de médailles ni conférence de presse du préfet, sauf s'il a vraiment quelque chose à dire. Je veux un journal qui parle de la vie des gens. Sylvain, tu vas aller habiter trois semaines dans la tour la plus dégueulasse de la ZUP, et tu racontes. Après, tu iras découvrir le travail à la chaîne chez Moulinex. Les gens doivent se retrouver dans le journal. »*

Grave et à demi convaincu, Sylvain acquiesce. Comment résister aux idées de Fittoto ? Un silence fasciné règne autour de la table de la conférence de rédaction, dans ce local exigu situé en plein centre de Saint-Lô (Manche). Là se mijote le premier numéro de *Fittoto-Hebdo*, « le plus petit journal d'Europe » : *« Pas de scrupules pour les notables. Et tans pis si ce sont des annonceurs. Je ne fais pas un journal pour la pub, mais pour les lecteurs. Le président du comité des fêtes, celui qui va toujours pisser pendant les inaugurations, il faudrait qu'on le suive et qu'on le photographie en train de se reboutonner. Ça, c'est bon ! »*

Fittoto s'esclaffe. *Fittoto-Hebdo* sera irrespectueux ou ne sera pas. Attention, l'information sérieuse n'est pas oubliée : un dossier se prépare sur l'agonie de la Fraternelle, l'historique coopérative de menuiserie de Saint-Lô, née en 1936. Deux cents emplois menacés, six cents personnes concernées. Là aussi, Fittoto a son « angle » : *« On va aller voir l'ancien patron et lui demander ce qu'il pense de la gestion de son successeur. »* Un génie de l'« angle », Fittoto. Comment traiter avec un regard neuf le conflit de l'usine de retraitement nucléaire de la Hague ? *« On va faire interviewer le directeur de l'usine par le leader des antinucléaires, et* vice versa. *On va bien rigoler ! »*

En quelques injonctions, trois coups de gueule et deux idées du siècle, voici ficelée la formule-Fittoto : à mi-chemin d'*Actuel* et du *Crapouillot*, le tout assaisonné d'un zeste de gauloiserie. Fittoto, dans la Manche, est une atténuation de « fi de garce », un juron patoisant des plus répandus. Quant à Fittoto – alias Christian Génicot, – pensez si on le connaît, à *Saint-Lô* : dès qu'elles aperçoivent sa casquette et son immuable costume trois-pièces qui fendent la foule du marché, les vieilles maraîchères se tortillent d'avance derrière leurs laitues : *« Alors, Monsieur Fittoto, c'est pour quand, votre journal ? Qu'est-ce que vous allez encore inventer ? »*

« Pas là pour flinguer »

En quatre ans, au fil d'une impitoyable chronique intitulée « le café du commerce » dans *Ouest-France »*, il s'est dessiné un personnage de Figaro – le barbier, pas le journal – de sous-préfecture, en étrillant tout ce que le département compte de susceptibilités officielles : *« Une municipalité qui bosse, on le dit. Si elle ne fout rien, il faut le dire aussi. On n'est pas là, pour flinguer, mais pour travailler ! »*

Son goût de l'« hénaurme », à la Jules Romains, a souvent laissé Saint-Lô, vingt-cinq mille habitants, étranglée, sans savoir si c'était de rire ou de colère : n'a-t-il pas, en juin dernier, organisé une canularesque « vendue (1) publique » de la *« tour qui ne sert à rien »*, une bâtisse phallique et incongrue, naguère utilisée pour l'étendage des tuyaux des pompiers, et qui exhibe depuis sa laideur et son inutilité au beau milieu de la place du marché ?

C'était trop. Fittoto et le très tranquille *Ouest-France* – où ce journaliste issu de la rédaction parisienne de Radio Monte-Carlo avait tenu à revenir « à la base » – se séparèrent un jour par consentement mutuel. Et ce fut l'aventure : avec une bande de copains, quatre jeunes journalistes salariés et une dizaine de pigistes, dont des professeurs, ramassée dans les rédactions du département, Fittoto s'est installé dans ses meubles. En juillet, une société d'édition était constituée – *« pas une coopérative, attention. Je n'aime pas le pouvoir pour le pouvoir, mais je ne souhaite pas me faire remplacer un jour au hasard d'un vote »*. Quarante pages, couverture couleur, papier de belle qualité : le premier numéro du mensuel *Manche-Magazine* était aussitôt lancé.

Peur de leur ombre

En couverture du numéro de septembre, un idyllique paysage local : *« Là, on a fait une concession. L'événement du mois, c'est sûr, c'était Brice Lalonde traîné par les C.R.S. devant la Hague. Mais cela n'aurait pas parlé aux gens. »* Au sommaire, une enquête sur la rentrée, avec interviews de parents, de chefs d'établissement et d'élèves, une étude sur la démographie régionale, une page sur les états d'âme de FR 3 Caen, l'interview du prêtre « désencraudeur » – exorciste – du diocèse et, bien sûr, en dernière page, la chronique de Fittoto. Assurément, un ton qui se cherche, un public mal défini, mais bien différent des habituels comices agricoles et de la sempiternelle retraite du brigadier...

« Les journalistes ont peur de leur ombre, explique Christian Génicot. *Lors de ma dernière année à* Ouest-France, *j'ai refusé de couvrir le défilé du 14 juillet. Pas une ligne. J'ai écrit à la place un article sur une grève à Prisunic. Le lendemain, je n'ai eu qu'un coup de fil chevrotant du président des anciens combattants. J'ai couru voir le rédacteur en chef : je tenais la preuve que le défilé n'intéresse personne. Ah ouiche ! comme si je soufflais dans un violon ! »*

Une presse locale « différente » peut-elle trouver sa place entre les deux mammouths que sont *Ouest-France*, le quotidien français au plus fort tirage, et *la Manche libre*, premier hebdomadaire déparemental de France ? Beau joueur, *Ouest-France* a annoncé la naissance de son turbulent confrère. *« Il ne manque pas de courage »*, estime Jacques Lebailly, à la rédaction en chef rennaise.

Consacré aux vacances, le premier numéro de *Manche-Magazine* s'est vendu à six mille cinq cents exemplaires, dont cinq mille grâce aux *« cow-boys »*. Encore une trouvaille-maison, les cow-boys : un groupe de jeunes – lycéens pour la plupart – recrutés par petites annonces et lâchés sur les marchés environnants, à côté des crieurs de *l'Huma-Dimanche*, avec une marge de 2 F par exemplaire vendu. *Jusqu'à soixante* ensemble, durant l'été : *« Ils vont chercher des clients qu'on n'aurait jamais en maison de la presse. Certains sont même partis en stop, pour aller vendre à Cherbourg. Pour eux, c'est une excellente thérapeutique. Certains m'ont dit être parvenus, grâce à la vente, à vaincre leur timidité. »*

La Corse de l'an 2000

A peine rôdé *Manche-Magazine*, l'équipe n'a pas hésité à mettre sur rails *Fittoto-Hebdo*. *« Hé ! on ne travaillait que le jour. La nuit, on n'avait rien à faire ! »* Le scepticisme des annonceurs, déjà patent lors du lancement de *Manche-Magazine*, –, mais qui n'a pas empêché le premier numéro d'être entièrement financé par la publicité – s'est alors exprimé sans retenue. Scepticisme ? Fittoto s'en nourrit, le digère et, par quelque chimie intérieure, le convertit en rage journalistique : *« Toi l'imprimeur, l'agriculteur, ne t'a-t-il pas fallu de la ténacité, pour convaincre ? Tes ennemis raillaient ton projet, prédisaient ton naufrage, te traitaient d'inconscient, de poète »*, s'exclame-t-il dans le numéro zéro du futur hebdomadaire. Pari presque gagné : le numéro se vend à deux mille exemplaires.

Qu'importent les scepticismes ! Après plusieurs mois de bénévolat, l'équipe d'une dizaine de personnes s'est versée fin septembre ses premiers salaires, tous égaux et au SMIC, ou peu s'en faut. Six cents abonnements à *Manche-Magazine*, dont des ouvriers et des paysans, et des subventions à la création de dix emplois d'utilité collective, permettront de voir venir. Mais surtout, la présence dans l'équipe d'un photograveur et d'un maquettiste permet la confection de brochures de commande pour l'association des commerçants ou un club sportif. Le cas échéant, celles-ci contribueront à renflouer la petite société d'édition.

Dernier atout de Fittoto, son attachement, sentimental autant que journalistique, à ce pays d'adoption : *« J'ai trouvé ici des paysages extraordinaires, des gens très intéressants. La Manche, dans les cinq années qui viennent, va être à la pointe de l'actualité, crois-moi. Les inégalités entre les zones industrielles, où les centrales de Flamanville et de la Hague vont créer des emplois, et les campagnes, où deux mille éleveurs, encore aujourd'hui, gagnent moins de 1 500 F par mois, vont s'accentuer, et les lignes à haute tension, au départ des centrales, tu ne crois pas qu'elles vont attirer les attentats ? Crois-moi, la Manche, c'est la Corse de l'an 2000 ! »* ■

(1) Vente.

CHOMAGE

Les « cumulards » de la retraite

En ces temps de chômage, le cumul d'un emploi et d'une retraite est mal considéré. Mais son interdiction pose d'autres questions.

LILIANE DELWASSE

DANS quelques jours, le conseil des ministres aura communication d'un projet de loi visant à réglementer le cumul retraite-emploi. Il sera déposé au Parlement pour être discuté à la session de printemps. Un vieux problème sur lequel le précédent gouvernement s'était bien gardé de légiférer.

Pourtant, lors du débat sur la retraite à soixante ans il y a six ans, M. Jacques Chirac avait déjà demandé en vain une loi réglementant les cumuls. Le parti socialiste affirmait alors que l'interdiction du cumul offrirait au marché du travail environ trois cent mille emplois nouveaux.

A la fin du mois d'août, M. Jean Auroux, ministre du travail, déclarait à *Paris-Match* : *« Le problème du cumul emploi-retraite est un problème majeur. Il n'est pas légitime que quelqu'un, s'il a un niveau de revenus suffisant à son existence, prenne en plus un emploi rémunéré. »* Cette phrase déjà irritante par ce qu'elle implique (c'est admettre qu'une autorité supérieure estimera, et sur ses critères, ce qu'est un niveau de revenus suffisant) a reposé avec acuité le problème des « cumulards ». Un terme péjoratif, presque insultant qui a l'air, en tout cas, de vouer à la vindicte nationale ceux des retraités qui continuent à avoir une activité rémunérée.

Il est vrai que, en période de récession, alors que le chômage atteint environ deux millions de travailleurs, il peut paraître choquant que, jouissant déjà d'une pension de retraite – donc étant à la charge de la population active, – certains n'hésitent pas à prendre une part de ce qu'on commence à considérer comme le gâteau de l'emploi.

Il est très difficile de savoir exactement combien de retraités sont encore actifs. Une enquête de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) de 1980 parle de sept cent cinquante mille situations de cumul. Le ministère du travail, lui, avance les données de l'Institut national des statistiques et des études économiques (INSEE) de 1979 : cinq cent soixante-dix-neuf mille retraités seulement auraient une activité rémunérée, qu'elle soit salariée ou non salariée, dont deux tiers à temps partiel. Ceux dont l'activité est salariée seraient au nombre de deux cent quatre-vingt-dix mille. Le problème y perd singulièrement de son ampleur...

La fonction publique

Quels sont ces cumulards ? Cent vingt mille à cent quarante mille (1) sont des militaires qui ont abandonné l'uniforme pour entamer une carrière civile. Un certain nombre de catégories de fonctionnaires ont la possibilité de prendre leur retraite avant les soixante-cinq ans fatidiques, depuis toujours. Les fonctionnaires civils des administrations, les enseignants, les policiers, les agents des P.T.T., peuvent bénéficier de leur pension de retraite à soixante ans pour les administratifs, à cinquante-cinq pour les instituteurs, le personnel du tri ou les facteurs. Dans les entreprises publiques, les régimes sont très voisins. A la S.N.C.F., les « roulants », chefs de train, conducteurs ou contrôleurs peuvent partir à cinquante ans, les chefs de gare ou techniciens d'exploitation à cinquante-cinq ans. La R.A.T.P., elle, échelonne aussi les départs entre cinquante ans pour les machinistes, cinquante-cinq ans pour le personnel des ateliers, soixante ans pour les administratifs.

Pourquoi évoquer les fonctionnaires ou le personnel des entreprises publiques ? Parce que ce sont les seuls qui aient la possibilité matérielle de reprendre un emploi après leur retraite. Quelle entreprise engagera un homme de soixante-cinq ans passés ? Aucune. Et quel travailleur de soixante-cinq ans aura l'idée de repartir pour une vie active ? La plupart ont bien gagné leur repos. Ceux qui ont encore envie de travailler s'engagent dans des activités bénévoles.

Quant à ceux qui bénéficient de la garantie de ressources, ceux qu'on a mis à la préretraite à soixante ans, cinquante-cinq ans ou même cinquante ans – parce qu'ils appartenaient à des secteurs en difficulté et pour libérer des postes, – ceux-là justement sont soumis à l'interdiction légale de cumuler leur garantie de ressources avec un nouvel emploi. Et si l'interdiction prend fin au seuil des soixante-cinq ans, c'est-à-dire quand les intéressés retombent dans le système de retraite normal, c'est parce que le législateur savait bien que c'est à cinquante-cinq ans ou cinquante ans qu'on a encore une chance d'être embauché, pas à soixante-cinq ans ou soixante-dix ans.

Ce qui rend le problème inextricable, ce sont les contradictions. Dans la perspective d'une lutte anti-chômage, le gouvernement veut abaisser l'âge de la retraite. S'il n'est pas assorti d'une réglementation du cumul, cet abaissement risque de se traduire *par un accroissement des charges* pour les régimes de retraite sans contrepartie en terme d'emplois libérés. Car plus l'âge d'accès à la retraite est bas, plus les risques de cumul sont grands. D'une part, en raison de la disponibilité de retraités encore jeunes ; d'autre part, en raison des niveaux des pensions d'autant plus bas qu'elles sont incomplètes.

Une note de la direction de la prévision du 5 juin dernier évaluait de 63 000 à 120 000 le nombre d'emplois que libérerait une retraite à soixante ans assortie de l'interdiction de reprendre à partir de là une activité salariée. On est loin des 300 000 emplois nouveaux dont rêvaient les économistes du P.S. voici quelques années.

Le projet de loi proposera un plafonnement du cumul de façon que les revenus additionnés ne dépassent pas deux fois et demi le SMIC. A Matignon, on chuchote que trente mille personnes seulement dépasseraient ce plafond *et seraient donc touchées* par ces mesures, dix fois moins que ce qui était espéré. Pour Michel Gaspard, conseiller technique du ministre du travail, les revenus d'activité des retraités se montent en moyenne à 80 % du SMIC, car deux tiers d'entre eux n'ont qu'un emploi à temps partiel.

« Forfaiture »

Les très jeunes cumulards ne sont pas très nombreux : à moins de cinquante ans, cinquante-quatre mille seulement cumulent emploi et pension, pratiquement tous des militaires. Et, là, les pouvoirs publics ont soulevé une véritable tempête. La révolte gronde dans les casernes. Dire que les militaires sont inquiets, angoissés, furieux est peu. Depuis que le conseil des ministres du 27 mai dernier a envisagé de réduire les cumuls pour lutter contre le chômage, les associations de militaires se sont regroupées en un « comité de réflexion » qui envisage sérieusement le recours aux plus hautes instances contre ce qu'ils appellent une spoliation, une rupture de contrat, une illégalité, une forfaiture. Pour l'instant, démarches, lettres, pétitions se multiplient.

Les militaires ont des carrières courtes. Une armée doit avoir un encadrement jeune, sportif, opérationnel ; pas question, en cas de conflit, d'avoir des officiers alourdis par le poids des ans. D'autre part, pour ne pas bloquer l'avancement et pour « dégraisser » le haut de la pyramide des âges, un certain nombre de mesures ont incité les militaires à quitter l'armée tôt et à entamer une deuxième carrière civile.

Si douze mille militaires quittent l'armée chaque année après avoir effectué de trois à cinq ans de service, ils sont souvent venus y chercher tout simplement une formation professionnelle et partent sans retraite, laissant la place à la vingtaine de mille qui annuellement entrent à l'armée. Huit mille autres partent après quinze ans de service au moins et ont donc droit à une pension. Parmi eux, deux mille, les plus âgés, ne reprennent aucun emploi et jouissent de leur retraite. Les six mille autres, dont mille cinq cent officiers, soit un sur cinq, sont jeunes. Ils ont entre trente-cinq et cinquante ans et n'ont qu'une retraite s'élevant à la moitié de leur solde d'activité. Le président de l'association des sous-officiers en retraite explique : *« De nombreux sous-officiers partent après quinze ou dix-sept ans de service. Ils ont trente-trois ou trente-cinq ans. De toute façon, la limite pour un adjudant-chef est de quarante-deux ans. Ils touchent une retraite de 2 500 ou 3 000 F par mois. Est-il normal de supposer qu'ils se tourneront les pouces toute la journée ? »*

D'autant que les charges familiales sont souvent lourdes chez les militaires. Ils voyagent beaucoup, changeant de garnison tous les deux ou trois ans. Leurs épouses, même si la femme au foyer n'était dans la tradition militaire, n'ont pratiquement jamais pu exercer de profession et il *n'entre qu'un salaire dans* leur foyer. En outre, leur mode de vie fait qu'ils se marient souvent tard et il est fréquent de les voir à cinquante-cinq ou soixante ans avoir encore à charge des enfants scolarisés.

On a beaucoup parlé des emplois réservés aux militaires dans l'administration. Les gardiens de musée, les plantons des ministères étaient souvent d'ex-caporaux ou d'anciens gendarmes. Mais ces emplois réservés sont en voie de disparition, sous la pression des syndicats. L'administration des P.T.T. reconnaît réserver aux victimes de guerre... dix emplois par an. Et, pour convoyer les fonds, une vingtaine de policiers retraités ont trouvé une deuxième carrière. Pas plus.

Il est toutefois évident que la reconversion des militaires a été favorisée par un certain nombre de mesures. Une loi de 1970 leur donne accès à certains emplois de la fonction publique et parapublique. Un concours de recrutement spécial est ouvert jusqu'à quarante ans, ce qui peut passer pour un encouragement à quitter l'armée avant qu'il ne soit trop tard. D'autre part, une convention signée en 1971 leur donne le droit de recevoir une formation professionnelle au sein de l'AFPA (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes). Pour ceux qui souhaitent entrer dans le secteur privé, l'aide à la reconversion se manifeste soit par des stages en entreprise, soit par un recyclage payé à plein temps par le ministère de la défense. Certaines entreprises recherchent tout particulièrement les anciens militaires et ont la réputation de les débaucher en « draguant » à la porte des mess. Les sociétés de fournitures d'armes à l'armée, en particulier Dassault, recrutent des officiers à un très haut niveau, recherchés pour leurs relations. Plus modestement, les entreprises de « vigiles musclés » emploient volontiers d'anciens sous-officiers, censés avoir le profil de l'emploi.

« La peau trouée dix fois »

« On nous a presque prié de quitter l'armée et voilà que, maintenant, on vient nous le reprocher », résume amèrement Michel Henry, président de l'Association des anciens officiers dans les carrières civiles. A cinquante ans, un colonel sorti de l'école de guerre qui quitte l'armée parce qu'il n'a que peu de chances d'être général, s'il a vingt-huit ans de service, jouit de quarante annuités : les campagnes comptent double. Il reçoit donc entre 8 000 et 10 000 F de pension par mois. Il n'y a pas deux retraites semblables à l'armée, et leur calcul est d'une extrême complexité, car il dépend de l'arme, des déplacements, des sauts en parachute ou des vols, etc. Le statut de la fonction militaire de juillet 1972 précise que cette pension *« n'est qu'une compensation aux contraintes et aux exigences de la vie dans les armées. » « Trouve-t-on,* s'indigne Michel Henry, *que 8 000 F de pension avec quatre enfants, presque trente ans voués au service de la France dont vingt-huit outre-mer, dix-sept déménagements, la guerre d'Indochine, celle d'Algérie, les meilleurs amis tombés sous nos yeux, la peau trouée dix fois, trouve-t-on que ce soit trop cher payer les survivants ? »*

Un commandant en retraite déplore : *« Le même pouvoir socialiste qui nous a envoyé crever en Indochine au nom de la liberté – pour endiguer la marée communiste, – soi-disant, qui nous a envoyé défendre en Algérie l'intégrité du sol français, vient à présent nous montrer du doigt comme si nous étions responsables du chômage ou comme si nous nous reposions sur des matelas cousus d'or. Non, l'armée n'est pas « de droite ». Nous avions gardé un excellent souvenir de Max Lejeune ou de Guy Mollet. Lors de l'O.A.S., 90 % étaient restés fidèles à la République. »* La menace perce, voilée : *« En nous humiliant, on nous marginalise, on nous rejette. Il y a des exaltés partout, même parmi nous. Qui pourra dire jusqu'où ils peuvent aller ? »*

Car ils se sentent humiliés, les militaires, déjà mal aimés, souvent tournés en dérision. On veut à présent, disent-ils, leur faire porter tout le poids de la solidarité nationale, et à eux seuls en fait. *« Nous n'avons pas de leçon de civisme à recevoir de M. Mauroy »*, écrit l'épouse d'un officier.

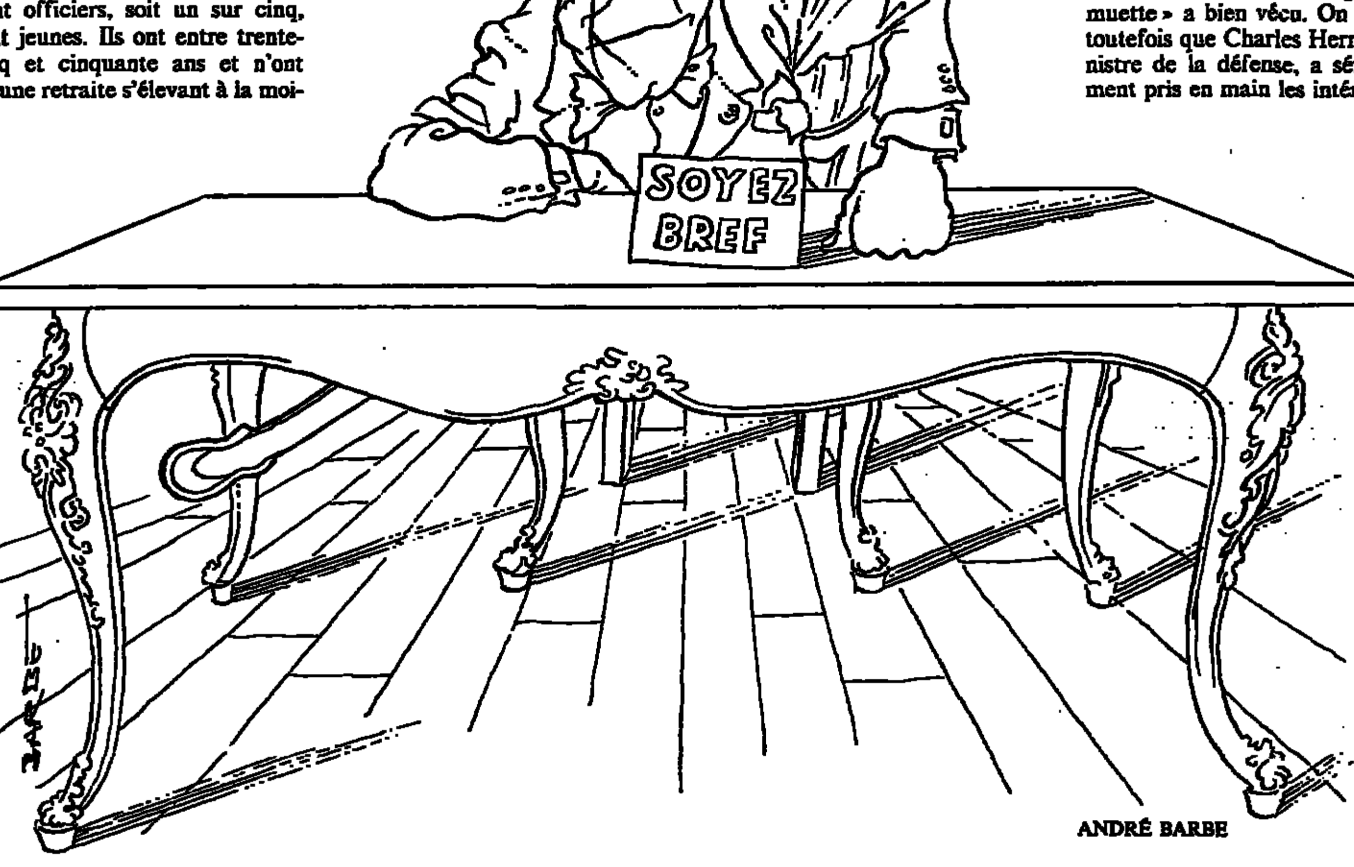
Il n'y a pas de métier privilégié pour les anciens militaires redevenus civils : selon leurs compétences, les entreprises privées (mécanique, informatique, électricité...) font appel à eux. Mais, si le baron Empain s'était offert un général pour bras droit, si Bréguet-Dassault est plein d'ex-colonels, le quartier-maître devenu gardien de square ajoute à sa retraite de 1 500 F un salaire de 3 000 F par mois. L'adjudant devenu péagiste autoroutier a un salaire inférieur à sa solde en activité : à quarante-quatre ans, il n'avait pas le choix...

La majorité des salaires de leur carrière civile se situe pour les officiers supérieurs dans les tranches de 7 500 F à 10 000 F par mois. Ils doublent en gros leur pension de retraite. *« Si on plafonnait les revenus de nos collègues cadres, comme il est question de plafonner les nôtres, on entendrait un beau concert de protestations. »* Un ancien chef de bataillon raconte : *« Une retraite de commandant de 8 000 F, plus un salaire de 4 000 F de technicien des documents historiques, trois enfants jeunes, combien de Français peuvent honnêtement trouver que mes revenus sont scandaleusement élevés ? »*

15 % seulement des militaires sont propriétaires de leur logement. Installés tardivement en métropole, ils ont souvent des budgets grevés d'emprunts tardifs et lourds. *« C'est le prix de notre sang qu'on refuse de nous verser »*, s'écrie un vieux capitaine revenu de toutes les guerres et de toutes les garnisons.

Le chef du personnel d'une grosse société touche un salaire brut de 17 000 F par mois. S'y ajoute sa retraite de lieutenant-colonel : 8 000 F. *« 25 000 F par mois, c'est ce que gagne normalement un cadre supérieur de mon âge, qui a commencé sa carrière plus tôt que moi ; j'ai quitté l'armée à quarante-six ans et j'ai beaucoup travaillé. En général, dans le privé, on ne rémunère pas bien les incapables. Le problème, c'est que, pour bien gagner sa vie, il faut quitter l'armée tôt, donc avec une retraite médiocre. Si on pantoufle tard, on jouit d'une retraite plus élevée, mais on n'a pas le temps de faire une carrière civile brillante, et c'est le salaire qui est, en conséquence, plus bas. L'un dans l'autre, on voit peu de militaires riches. »* Il faut ajouter qu'une retraite militaire de 8 000 F est celle d'un officier qui a fait des campagnes ; à son âge, grade et école égaux, et sans guerre, un jeune officier ne touchera que 5 000 F.

Le « comité de réflexion » qui regroupe les associations de militaires envisage les actions les plus énergiques. Il est même question de créer un syndicat militaire. *« Nous devons nous mettre à l'abri des caprices des politiciens de passage*, affirme Michel Henry. *Les autres cumulards sont défendus par leurs syndicats, nous, nous n'avons que nous-mêmes. »* La « grande muette » a bien vécu. On admet toutefois que Charles Hernu, ministre de la défense, a sérieusement pris en main les intérêts de ses ouailles, mais il est lié par la solidarité gouvernementale. On lui fait confiance, *« à lui, pas aux autres ».*



ANDRÉ BARBE

« Je me coucherai pour mourir »

Au ministère de la solidarité, qui travaille sur la question, on reconnaît que, vu leurs retraites particulièrement et quasi obligatoirement précoces, les militaires se sentent les seuls visés en fait par les mesures anti-cumul.

Pourtant, si le statut de la R.A.T.P. interdit le cumul à ses retraités, il n'en est pas de même pour la S.N.C.F., et l'on compte seize mille cheminots qui reprennent un emploi après cinquante ou cinquante-cinq ans. Et pour cause ! Leur pension avoisine en moyenne 41 000 F par an. Pierre, cinquante-deux ans, a retrouvé un travail dans une entreprise de transports privée, avec laquelle il avait été en contact lorsqu'il était contrôleur. Le plafonnement, il s'en moque : il perçoit 6 800 F par mois au total.

André, ancien facteur (cinquante-neuf ans), est employé dans une entreprise de routage. Sa femme est gardienne d'immeuble. A l'idée qu'on puisse lui *« sucrer sa retraite »*, il voit rouge. *« Ils vont pas nous faire croire que c'est justement les trois ou quatre ans qui me restent à travailler qui vont ré-*

(1) Lire l'article de Jacques Isnard dans *le Monde* du 15 octobre.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

soudre « leur » chômage. Ma retraite est bien à moi, vu que j'ai cotisé toute ma vie pour ça. Ça ne les regarde pas si j'arrive à me débrouiller et à bosser pour gagner plus. De toute façon, si on me force à changer d'employeur dans un but dissuasif, le mien m'a déjà promis un réengagement bidon. »

Le cumul, l'idée fait rire Marc. Autrefois conducteur d'autobus, il a été successivement huissier en province, gardien d'une propriété vide tout l'hiver, et, à présent, il cumule sa retraite avec le bureau de tabac qu'il a pris en gérance et les travaux de jardinage, de peinture, parfois de maçonnerie qu'il effectue pour qui veut l'employer. Il se fait des mois de 10 000 à 12 000 F et il ferait beau voir qu'on l'empêche de travailler tant qu'il en a la force. *« Y a que les feignants qu'on soigne à présent. Les travailleurs, les vrais, ça leur fait peur. Moi, je me coucherai pour mourir. »*

On reconnaît en haut lieu que le problème est posé en raison de la conjoncture : sans crise de l'emploi, nul ne songerait à s'attaquer au cumul. Tous les partenaires sociaux sont en proie à cette contradiction : le cumul choque en situation de chômage, l'atteinte au droit au travail choque également. Toute une palette de solutions a été envisagée, mais on a renoncé aux mesures autoritaires telles que refuser aux retraités de moins de soixante ans le droit de travailler. Au-delà, il semble qu'on s'oriente vers l'interdiction du cumul. Le plafonnement vers lequel penche le pouvoir consistera à suspendre la retraite au cas où les revenus d'activité dépasseraient deux fois et demi le SMIC. Mais aucun organisme centralisateur regroupant les retraites n'existe. Or beaucoup de retraités touchent toute une batterie de petites pensions, provenant d'activités successives. Une coordination de ces régimes prendrait un à deux ans avant de se mettre en place.

Le cumul des salariés est encore relativement facile à résoudre. En revanche, les agriculteurs, les commerçants ou artisans sont les champions des fausses cessations d'activité, des rachats-bidon de fonds par l'épouse. Faudra-t-il mettre un inspecteur derrière chaque citoyen pour le contrôler ? Non seulement c'est impossible, mais encore contradictoire avec le souci du gouvernement de ne pas empiéter sur les libertés individuelles. *« On se trouve dans un système ambigu, et il y a peu de chances qu'on se décide dans un sens ou dans l'autre avant des années »*, soupire le directeur de cabinet de Nicole Questiaux, Daniel Fabre.

Pourquoi les personnes âgées feraient-elles les frais du changement ? On s'obnubile depuis quelques années sur le chômage des jeunes. Mais, dans une vingtaine d'années, la courbe démographique sera telle qu'il sera peut-être nécessaire de prolonger la vie active. Pourra-t-on sérieusement reculer la retraite à soixante-dix ans après l'avoir abaissée à soixante ?

On se pose de plus en plus la question de savoir si le plafonnement des ressources dégagera même des emplois. En effet, les « cumulards » sont unanimes à reconnaître qu'ils garderont leurs activités salariées et renonceront, la rage dans l'âme, à leur pension suspendue. Enfin, le dernier risque, et non des moindres, est de voir se développer un travail au noir, qui est économiquement contestable, et incontrôlable. Les retraités de soixante ans en pleine forme morale et physique qui renonceront par « civisme » à travailler — sous la pression conjuguée de l'opinion publique et de la législation — seront tentés d'arrondir les fins de mois de mille et une façons bien cachées, selon leur compétence.

Daniel Fabre reconnaît qu'*« on ne peut pas prendre de bonnes mesures en ce domaine. On en prendra parce qu'il le faut, ne fût-ce que pour dissuader le cumul haut de gamme. Mais elles seront forcément discriminatoires et insuffisantes ».* ■

DEMAIN



Les produits miracles du raffinage agricole

Les céréales, le lait, les oléagineux, sont désormais considérés comme des matières premières dont chacun des composants est exploitable industriellement. Au même titre que le pétrole !

SOPHIE SEROUSSI

JE, vous, il, nous mangeons des P.A.I. Ce sigle hermétique cache-t-il encore une de ces mixtures chimiques *qui empoisonnent notre* alimentation ? Pas du tout. Les P.A.I. sont tout simplement des produits alimentaires intermédiaires, à l'origine de ce que d'aucuns n'hésitent pas à appeler d'*ores* et déjà la révolution du raffinage agricole. Extraits des matières premières alimentaires de base, les P.A.I. sont produits sur mesure en fonction de leurs applications possibles, quelles soient ou non alimentaires. A l'*instar du brut en pétrochimie*, lait, grains, sont désormais distillés, purifiés, séparés en différents composants, avant d'être retransformés dans une gamme de produits.

Exemple : le maïs. Chaque hectare de *maïs cultivé* produit en moyenne 5 tonnes de paille, 0,5 tonne de cônes et 5 tonnes de grains. La paille peut donner de l'énergie, des fertilisants ; les cônes, *de l'alcool ou du furfural*, substances de base de l'industrie chimique ; les grains, utilisés en tant que tels ou décomposés après traitement en lipides, glucides, protéines, peuvent donner de la semoule, de l'huile, des aliments du bétail.

Jusque-là, rien de bien révolutionnaire. Plus étonnant est, au stade ultérieur, le « cracking » des glucides eux-mêmes, qui entrent à 70 % dans la composition des grains. La chimie de l'amidon, notamment, a donné naissance à une véritable industrie dans des usines d'un type nouveau, les amidonneries-glucoseries.

Le sucre liquide

Traditionnellement employé *dans l'industrie alimentaire*, papetière et textile, l'amidon est un glucide composé de molécules de glucose. Une fois séparées, ces molécules trouvent des applications comme édulcorants *dans* l'industrie alimentaire ou, transformées après hydrogénation en sorbitol, précurseur de la vitamine C, dans l'industrie pharmaceutique.

En présence d'une enzyme glucoïsomérase, les molécules de glucose peuvent également changer de structure et se transformer en molécules de fructose. Or (comparé au saccharose — le sucre courant — pris comme référence égale à 100) le fructose a la particularité d'avoir un pouvoir sucrant supérieur à celui du glucose, 130 contre seulement 70. En théorie, il est donc plus intéressant d'exploiter le fructose que le glucose ou même le saccharose. Mais, en pratique, le taux de conversion des molécules de glucose en fructose par la technique enzymatique n'atteignait jusqu'en 1960 que 20 %. Economiquement, le résultat n'était pas rentable. Le procédé est donc resté à l'état de curiosité de laboratoire. *Toutefois, à partir* de 1970, la technique s'améliorant pour atteindre des taux de conversion de 42 % puis de 90 %, la production de sirop de maïs à haute teneur en fructose a démarré.

Les grands bénéficiaires de cette innovation sont les industries alimentaires, qui s'accommodent fort bien de ce sucre liquide dans leurs techniques de fabrication. Aux Etat-Unis, il entre pour moitié dans la préparation des *soft-drinks*. Les Américains espèrent couvrir ainsi la moitié de leurs besoins en sucre d'ici à 1990, et, par la même occasion, s'affranchir des aléas du cours de cette matière première sur le marché mondial. Ils produisent déjà près de 3 millions de tonnes de sucre de maïs par an.

Le phénomène sirop de maïs, *qui finit même par ébranler* le monde pourtant très établi des sucriers de canne et de betterave, montre bien l'ampleur que peut prendre cette nouvelle conception de l'agro-alimentaire.

« Le mot de passe du raffinage agricole, c'est DECOMPOSER-RECOMPOSER, explique avec conviction Guy Fauconneau, de l'INRA (1). *Directement inspiré des techniques de génie chimique, physique et mécanique, le génie alimentaire va de plus en plus s'appliquer à fabriquer — au sens propre du terme — des produits qui correspondent mieux aux exigences nutritionnelles mais aussi industrielles du vingtième siècle. »*

Et elles sont nombreuses, ces exigences !

L'homme moderne mange trop et mal. Ce déséquilibre alimentaire influe dramatiquement sur la mortalité des pays industrialisés, où les maladies de pléthore (obésité, diabète, maladies cardio-vasculaires) se sont multipliées. Spécialistes et pouvoirs publics s'en sont alarmés. A tel point que, pour redresser la situation, des directives alimentaires ont été publiées un peu partout. Les recommandations célèbres de la commission MacGovern aux Etats-Unis et plus récemment *« les Apports nutritionnels conseillés pour la population » (2)* en France préconisent notamment de diminuer la consommation de sucres (glucides) et de matières grasses (lipides). Mais pas n'importe quel sucre et pas n'importe quelle matière grasse.

Filage, moussage

Avec l'entrée en force des sodas, des confiseries et des pâtisseries industrielles dans notre alimentation, c'est la consommation de glucides solubles à absorption intestinale rapide qui s'est considérablement accrue. Et ce au détriment de glucides complexes (pain, céréales, légumes secs) à absorption lente et progressive. Manger moins des uns, plus des autres implique aussi des adaptations technologiques des produits, comme remplacer le sucre dans les boissons par des édulcorants. A *quantité moindre, le sirop* de maïs à haute teneur en fructose sucrera autant. Goût du consommateur et exigences nutritionnelles sont ainsi tous les deux satisfaits.

De même pour les matières grasses : celles que nous consommons en trop grande quantité sont d'origine animale. Pour y remédier, on peut fabriquer la charcuterie avec des viandes maigres telles que la volaille, préférer des fromages moins riches ou carrément substituer les graisses végétales aux graisses animales. En jonglant avec le suif, le saindoux, le colza, le tournesol, il est possible, à partir des acides gras constitutifs, de « recréer » des lipides moins nuisibles pour la santé ou d'emplois plus spécifiques. Ainsi sont apparus sur le marché des huiles de colza sans acide érucique, acide gras accusé auparavant d'être néfaste pour le cœur, et des huiles diététiques destinées plus particulièrement à la friture ou à l'assaisonnement.

De tels changements ne sont réalisables que si l'industrie alimentaire dispose d'éléments de base pour recomposer des aliments. Les fameux P.A.I. deviennent alors ni plus ni moins que les ingrédients d'une nouvelle cuisine industrielle. L'objectif est de fabriquer des aliments équilibrés en quantité et en qualité du point de vue nutritionnel, au besoin en les restructurant complètement grâce aux techniques de filage, de moussage, d'extrusion. A la satisfaction générale des producteurs, des industriels comme des consommateurs.

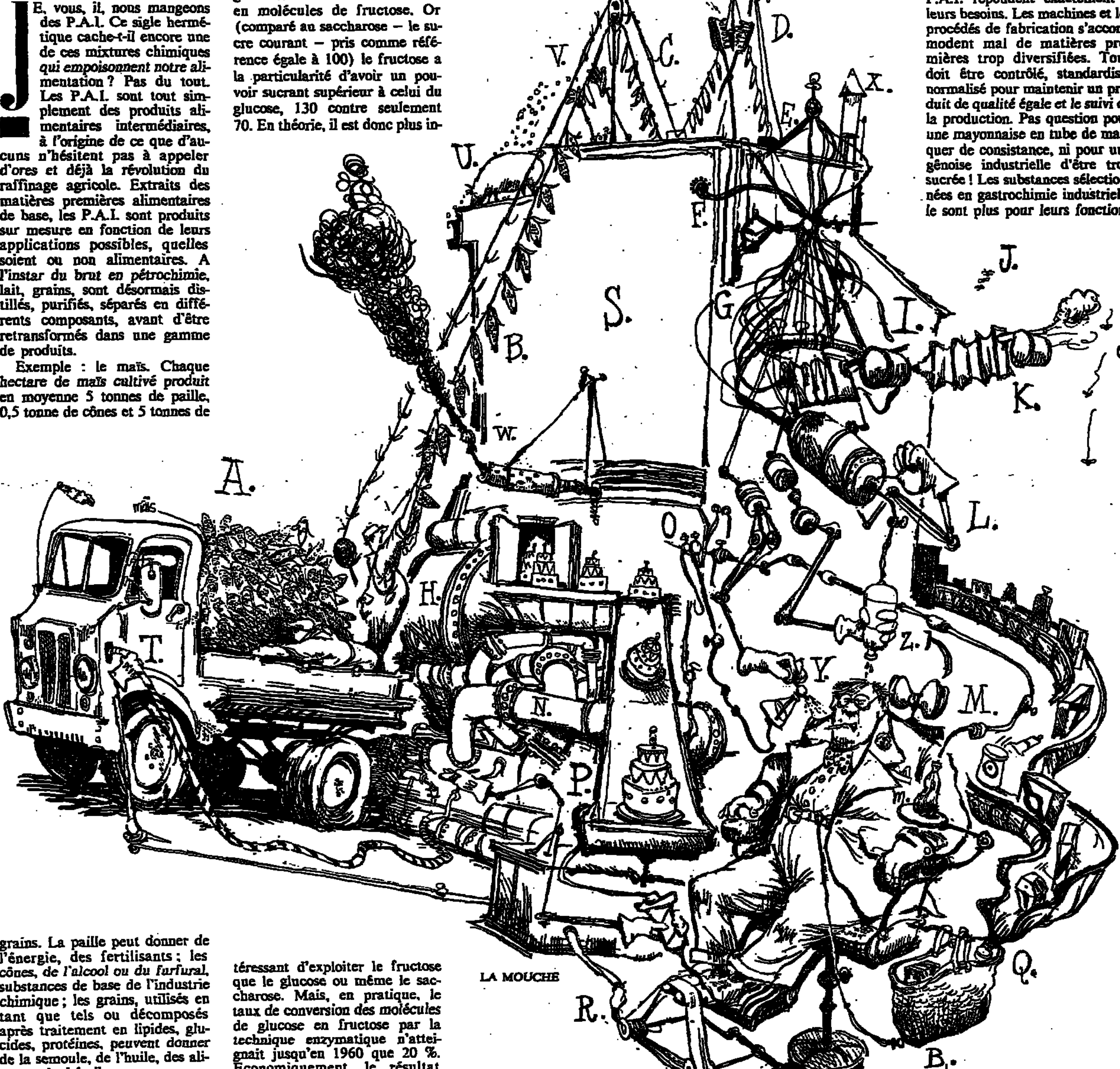
Par le biais des P.A.I., les matières premières agricoles sont plus faciles à conserver. Outre le beurre et les fromages plus ou moins allégés en matières grasses, le fractionnement du lait (3) donne des concentrats de protéines lactiques pour la charcuterie-salaisonnerie, du lactose pour la confiserie-chocolaterie, des levures lactiques pour l'alimentation diététique ou des produits recombinés, créés pour des besoins technologiques spécifiques de l'industrie. Il n'est pas utopique de penser que la généralisation de ces procédés aiderait à résoudre les problèmes des excédents laitiers.

Substances normalisées

Les consommateurs, eux, apprécient de plus en plus les produits prêts à l'emploi. Dans les pays industrialisés, deux catégories d'aliments se distinguent très nettement désormais : les aliments de service, qui représentent 80 % à 85 % de la consommation totale, et les aliments dits de loisirs de qualité supérieure. Avec l'évolution du mode de vie, plus personne n'a le temps ni les moyens, même en France, haut lieu de la gastronomie par excellence, de faire de la bonne cuisine élaborée tous les jours.

Quant aux industriels, les P.A.I. *répondent exactement* à leurs besoins. Les machines et les procédés de fabrication s'accommodent mal de matières premières trop diversifiées. Tout doit être contrôlé, standardisé, normalisé pour maintenir un produit de *qualité égale* et le *suivi* de la production. Pas question pour une mayonnaise en tube de manquer de consistance, ni pour une génoise industrielle d'être trop sucrée ! Les substances sélectionnées en gastrochimie industrielle le sont plus pour leurs fonctions que pour le produit en lui-même. Telle matière sera choisie parce qu'elle fond à telle température, telle autre parce qu'elle est gélifiante, une troisième parce qu'elle tient mieux la pâte à la cuisson. Ainsi, en biscuiterie industrielle, ce ne sont plus du sucre et de la farine que les industriels emploient mais des mélanges, à base des mêmes produits, appelés *shortenings*. Leur particularité : ils empêchent la pâte de coller à la langue. Tout est à l'avenant.

(Lire la suite page VIII.)



LA MOUCHE

(1) Guy Fauconneau est directeur scientifique du département des industries agricoles et alimentaires de l'Institut national de recherche agronomique.

(2) D'Henri Dupin, édité chez Lavoisier.

(3) Lire *le Monde des sciences et des techniques* du 10 décembre 1980.

TÉLÉMATIQUE

La révolution des microserveurs

Le vidéotex va exploser : finie la centralisation des informations avec un « serveur » unique. La généralisation des microserveurs particuliers ouvre une voie nouvelle à la télématique.

RICHARD CLAVAUD

« L'*EXTENSION de Télétel passe par la suppression de Télétel.* » M. Hervé Nora, chef du service télématique à la D.G.T. (Direction générale des télécommunications), n'a pas peur de manier le paradoxe. A peine vient-on d'inaugurer l'expérimentation de ce service à Vélizy (1) qu'il faudrait penser à le supprimer ? En fait, bien que les nouveaux responsables de la D.G.T. semblent continuer ce qui s'est fait jusqu'à présent, on assiste à un changement de cap en matière de télématique.

Le Français moyen n'est pas très réceptif à la télématique domestique, « imposée » pour développer le marché des terminaux. Des enquêtes récentes montrent que la plupart des gens ignorent ce qu'est l'annuaire électronique (2) et que ceux qui le savent y sont souvent hostiles — notamment la presse. On s'adresse donc aujourd'hui à un public plus motivé : les chefs d'entreprise, les administrations et les organisations professionnelles. En clair, Télétel peut disparaître, vive le vidéotex professionnel ! De service, Télétel devient système — question de vocabulaire — et se voit promu à un bel avenir. De quatre-vingt mille terminaux professionnels en 1985 prévus en juin 1980 par les experts du Plan (3), on passe aujourd'hui à cinq cent mille.

L'arrivée de nouveaux décideurs à la tête de l'administration des télécommunications survient alors qu'apparaissent sur le marché des mini et micro-ordinateurs capables de composer des pages-écran aux normes vidéotex, accessibles à distance par le réseau téléphonique commuté, et des terminaux d'interrogation bon marché. Grâce à ces matériels, la télématique offre à une large clientèle des possibilités réservées jusqu'ici aux grandes entreprises équipées en téléinformatique.

Plusieurs solutions vont s'offrir aux entreprises qui veulent utiliser le vidéotex. Celles qui sont déjà informatisées peuvent *rendre leur matériel compatible au* vidéotex grâce à un matériel et à des logiciels spécialisés. Celles qui n'ont aucun équipement peuvent acheter un mini ou un micro-ordinateur capable de composer des pages vidéotex et des terminaux. Enfin le simple « consommateur » pourra s'abonner à un centre serveur et louer son terminal pour environ cent francs par mois.

L'ordinateur qui compose les pages a été baptisé mini ou micro-serveur, suivant sa puissance. Ses fontions télématiques vont du simple carnet de rendez-vous électronique à la gestion de banques de données importantes.

3 000 francs

Quatre classes de serveurs ont été définies. Certains sont déjà commercialisés, d'autres sont à l'étude. Les classes I et II utilisent un micro-ordinateur 8 bits et permettent de servir simultanément un à dix correspondants. La classe III, avec un micro-ordinateur de 16 bits, sert trente correspondants, et la classe IV, basée sur un mini-ordinateur, deux cents.

Les prix envisagés sont de 3 000 F pour la classe I, de 10 000 F à 20 000 F pour la classe II, de 80 000 F à 200 000 F pour la classe III et de 2 000 000 F pour la classe IV. Ces matériels s'adressent pour les classes I et II aux particuliers (surtout les professions libérales et les P.M.E. qui pourront faire des économies de secrétariat...), la III toujours aux P.M.E., aux services d'éducation et de recherche, aux petites municipalités, la classe IV aux grandes entreprises ou aux grandes métropoles. Le matériel bas de gamme correspond à un simple répondeur vidéotex (voir encadré), la classe IV aux serveurs de Vélizy pour l'expérience Télétel.

Un système de classe II, baptisé Idatel, est actuellement expérimenté à Montpellier par l'IDATE (Institut pour le développement et l'aménagement des télécommunications et de l'économie (4). Il utilise le micro-ordinateur français Goupil 2 produit par la S.M.T. (5) équipé d'un boîtier de deux lecteurs de disques souples 8 pouces qui permet de mémoriser trois cents pages d'informations, relié à des terminaux de type terminal annuaire électronique (T.A.E.).

Ambiguïté

Ce terminal vaut encore près de 5 000 F à lui seul, mais son prix devrait rapidement baisser, condition obligatoire du développement du vidéotex. L'objectif de la D.G.T. — basé précédemment sur un marché d'un million d'exemplaires — était de 500 F. Mais, aujourd'hui, les nouvelles orientations remettent ce chiffre en question. Si l'on ajoute aux 500 000 terminaux professionnels souhaités les 50 000 qu'il est prévu d'installer dans les bureaux de postes, il manque 450 000 exemplaires pour atteindre l'effet de série... à moins que l'on ne les installe à domicile. D'autant plus que certains services de vidéotex professionnel ne peuvent se développer que si le public est largement équipé de terminaux. Dans le cas de l'agenda électronique, par exemple, on imagine assez mal le client se rendant à son bureau de poste pour consulter sur un terminal public les possibilités de rendez-vous chez son médecin ou son avocat. Il lui suffit de téléphoner de chez lui. Même chose pour certains services (vente par correspondance, enseignement, etc.).

Cette ambiguïté se retrouve dans les expériences annoncées par la D.G.T. Certaines sont ouvertes à une clientèle particulière, d'autres sont internes à des entreprises mais ne demandent qu'à s'ouvrir au public pour de simples raisons commerciales.

Du côté utilisation interne, la société SOCADIP (Viniprix, Euromarché) expérimente un serveur vidéotex basé sur un ordinateur Mini 6. Une cinquantaine de responsables de succursales reçoivent, chaque jour, sur un terminal du type annuaire, des informations commerciales (messages, promotions, nouveaux tarifs), effectuent la saisie des bons de commande, de la recette, gèrent les stocks et peuvent même recevoir un complément de formation commerciale à partir du centre serveur. Ce service passe par le réseau téléphonique commuté, c'est-à-dire que, demain, cette entreprise sera en mesure de fournir des pages de publicité aux consommateurs équipés d'un terminal annuaire. Du vidéotex professionnel au grand public, il n'y a qu'un numéro de code d'accès au serveur... et un vide juridique.

Parmi les autres expériences, citons l'aide médicale au diagnostic pour les praticiens de Rennes ; un service pour médecins et pharmaciens à partir de la banque d'information automatisée sur les médicaments ; une entreprise de matériaux de bâtiment qui diffuse des renseignements sur ses produits (avec possibilité de passer des commandes). Le monde agricole tente également des expériences : Télagri, pour le traitement d'informations techniques et économiques (avec l'aide de l'Institut national de gestion et d'économie rurale et le Crédit agricole) ; Télécoop, pour passer des commandes à des coopératives, et Agrinfo, qui permet de consulter des catalogues de matériels ou de s'informer sur la météo.

La presse n'est pas restée inactive. Plusieurs projets sont à l'étude. Un journal professionnel va utiliser un serveur vidéotex pour faire parvenir des informations à ses abonnés, *le Matin de Paris* participe à l'élaboration d'une banque de données destinée aux clients des hôtels quatre étoiles et quatre étoiles luxe de la capitale. Un quotidien régional, *la Dépêche du Midi*, va utiliser le vidéotex pour ses besoins de communication interne.

Tous ces projets indiquent que nous allons bientôt assister à l'explosion du vidéotex, ce qui va à nouveau poser le problème de la publicité. Certains estimeront que le vidéotex professionnel n'est qu'un cheval de Troie destiné à envahir tôt ou tard le marché du grand public, comme l'annuaire électronique première version. Alors qu'on interdit aujourd'hui la publicité sur les radios locales privées, en fera-t-on autant sur les microserveurs locaux ? Quant à la poste, elle risquerait de voir disparaître une partie des recettes que lui procure la publicité adressée et qui a représenté, en 1980, 10 % du trafic postal et plus de 6 % des recettes d'exploitation.

Journal municipal

En dehors de ces applications professionnelles, les mini ou micro-serveurs télématiques peuvent servir pour l'information municipale. Certains y voient une possibilité d'améliorer les rapports entre administration et administrés et de mettre à jour les renseignements quotidiennement à la source. L'intégration à terme du télécopieur permettra même de faire circuler un véritable journal municipal.

Mais la mise en service de banques de données décentralisées ne signifie pas forcément que l'information diffusée par vidéotex sera moins sujette à caution que celle qui descend des administrations centrales. Si aucun contrôle n'est exercé sur ces données, par exemple par des associations, les serveurs télématiques peuvent aussi bien se transformer en machines de guerre électorales.

Le développement du vidéotex comme média décentralisé permettra la création de réseaux locaux (6). Qui les contrôlera ? Continuera-t-on d'utiliser le réseau commuté des P.T.T. ou laissera-t-on se développer des réseaux privés ? Certaines entreprises de services estiment que la suppression du monopole en matière de transmission permettrait d'abaisser les coûts et donc d'ouvrir plus rapidement le marché de la télématique, comme cela s'est fait dans l'aviation pour les charters. Mais l'époque n'est pas à la privatisation. A l'échelle d'une entreprise ou d'un immeuble, un câblage parallèle à celui des P.T.T. ne pose pas de problèmes institutionnels. A l'échelle d'un quartier ou d'une ville, il en va tout autrement, car on imagine assez mal les télécommunications se privant des ressources que représente le trafic entre les serveurs et leurs abonnés.

En revanche, il faudra régler le problème de la tarification et de la rétribution du prestataire de service. Les P.T.T., qui veulent se cantonner à leur rôle de transporteur d'informations, pourraient être appelés à encaisser le montant des communications entre abonnés et serveurs et à en redistribuer une partie au serveur. Le problème est ardu. Un nouveau débat en perspective. ■

(1) *Télétel* est un service interactif qui permet de recevoir des informations grâce à un clavier, un écran de télévision et le réseau téléphonique commuté, et d'effectuer des transactions à distance. (*le Monde* du 30 septembre 1981).

(2) Voir *le Monde Dimanche* du 16 novembre 1980 : « Les dessous de l'annuaire électronique ».

(3) *Du téléphone à la télématique.* Rapport du groupe de travail présidé par M. Henri Pigeat. Commissariat général au Plan. Publié à la Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07. Tél. : 261-50-10.

(4) IDATE : bureaux du Polygone, 34000 Montpellier. Tél. : (67) 65-48-48.

(5) Société de micro-informatique et télécommunications, 22, rue Saint-Amand, 75015 Paris. Tél. : 533-61-39.

(6) Thème du colloque international de l'IDATE du 26 au 28 octobre.

Un secrétariat vidéotex

Un appel d'offres a été lancé au début de l'année par la D.A.I.I. (direction des affaires industrielles et internationales), afin de réaliser des « *micro-bases de données pour une application de répondeur vidéotex* » accessible par le réseau téléphonique commuté, véritable secrétariat automatique de base utilisable par des non-initiés à l'informatique.

● **La boîte à lettres.** — le premier type d'appareil permet de déposer, d'enregistrer et de consulter des messages de manière sélective, localement ou à distance. Des logiciels spécialisés en font un outil adaptable à différentes professions. Le mode de fonctionnement est simple : le client appelle le serveur par l'intermédiaire de son terminal et d'un code d'accès. Il se présente (nom, adresse, téléphone) et indique quel type de message il veut laisser dans cette « boîte à lettres électronique » (information, commande, degré d'urgence). Cela permet au destinataire de sélectionner les informations quand il en prend connaissance. Le correspondant valide ensuite son message et le serveur l'enregistre.

● **L'agenda.** — Un autre type de répondeur correspond à un « agenda électronique ». Le correspondant se présente, indique la date-limite à laquelle il désire son rendez-vous, et reçoit en réponse la liste des dates à exclure. Il choisit un jour et une heure, et indique l'objet du rendez-vous pour que le prestataire de service puisse planifier ses journées suivant la durée prévisible de l'intervention et le temps d'utilisation des machines. Cela va de la nature des réparations pour un atelier de service après-vente au type d'examen à effectuer pour un laboratoire d'analyses médicales. Le titulaire du serveur peut consulter son carnet à tout moment et de manière sélective, par exemple refaire l'« historique » d'un de ses clients.

Le raffinage agricole

(Suite de la page VII.)

Stockables, échangeables, aux caractéristiques parfaitement définies, les produits alimentaires intermédiaires sont nés au carrefour des nécessités de l'agriculture, de l'industrie et de la consommation. Les produits finals obtenus n'en sont pas moins naturels pour autant. Bien au contraire.

Guy Fauconneau estime que, « *poussé à l'extrême, le raffinage agricole permettra même de supprimer les fameux additifs chimiques qui, voilà cinq ans, avaient tellement ému les Français* ». La poudre d'albumine de blanc d'œuf se substitue déjà aux alginates dans les préparations industrielles de crèmes glacées. Des pectines pourraient avantageusement remplacer la saccharine et les cyclamates tant décriés.

Concurrence

Les fins industrielles du raffinage agricole ne sont pas purement alimentaires. Loin de là. Les amidonneries-glucoseries, qui traitent en France 1 200 000 tonnes de céréales par an, ne destinent que 40 % de leur production à l'industrie alimentaire. Le reste va aux autres industries, notamment pharmaceutiques.

La chimie des lipides fabrique également beaucoup de produits non alimentaires à partir du suif, des huiles de soja, ricin, lin, coprah. Aux Etats-Unis, 8 millions de tonnes de matières grasses sont utilisées par l'industrie, dont un tiers dans le secteur non alimentaire. La proportion des lipides d'origine agricole entrant dans la fabrication de produits les plus divers devient très importante. En 1976, ils entraient à 40 % dans la fabrication de plastiques à base de résines alkyd, à 20 % dans celle des détergents et des lubrifiants, à 15 % dans celle des plastifiants, à 10 % dans celles des insecticides, fongicides, régulateurs de croissance et également dans celles des teintures, des savons, des inhibiteurs de corrosion, etc. A partir d'un acide gras de l'huile de ricin, l'acide linoléique, on obtient un thermoplastique analogue au nylon, le Rilsan.

Actuellement, s'installe une réelle concurrence entre les acides gras d'origine agricole et les acides gras industriels — synthétisés après « cracking » des produits pétroliers. Leur avenir dépendra de l'évolution du prix des matières premières et de l'énergie. Bon nombre de spécialistes ne doutent pas que l'agrochimie puisse fournir les molécules de remplacement que les industries chimiques cherchent fiévreusement depuis la crise du pétrole. Pour 30 %, l'éthanol américain provient déjà de la production agricole !

En travaillant sur le matériel biologique, l'agro-industrie et l'agro-alimentaire ont l'avantage de faire depuis longtemps, comme M. Jourdain de la prose, de la biotechnologie sans le savoir. ■

CRIBLE — par Annie Batlle

REPÈRES

Silence !

Les individus vivant ou travaillant dans des milieux bruyants ont plus de risques que les autres de développer une hypertension : telle est la conclusion de diverses études suédoises présentées à Milan lors du dernier congrès de la Société internationale de l'hypertension.

Les malades présentant un déficit auditif dû à l'exposition prolongée au bruit ont une tension nettement supérieure aux autres ; les patients exposés pendant dix minutes à un bruit de 100 décibels ont présenté une augmentation de 10 % de leur tension. Des travaux expérimentaux le confirment : le bruit provoque des modifications structurales des vaisseaux sanguins. (*Le Quotidien du médecin*, 7, avenue de la République, 75530 Paris. Tél. : 355-44-18.)

Le téléphone dans les avions

On en parlait depuis dix ans, mais les matériels n'étaient pas au point. C'est maintenant chose faite, semble-t-il, puisque la société américaine Airfone Inc. (filiale à 50 % de Western Union) vient d'obtenir l'autorisation d'installer des téléphones dans les avions de ligne américains. (Innovations et produits nouveaux, 1, rue Paul-Houette, 92190 Meudon. Tél. : 534-84-41.)

BOITE A OUTILS

Les phénomènes de la communication

La communication est l'instrument privilégié du changement. Relayée ou non par les médias, institutionnelle ou interprofessionnelle, elle a des objectifs politiques, économiques et sociaux. *Les Cahiers de la communication*, revue interdisciplinaire et scientifique (cinq numéros par an, deux parus à ce jour), étudient tous ces aspects. Ils rendent compte des recherches menées dans les domaines de l'information et de la communication, sous la direction de François Balle, directeur de l'Institut de presse, et avec le concours du Conseil français des recherches sur l'information et la communication (C.F.E.R.I.C.).

Trois sections sont développées : 1) des articles de réflexion, des recherches. Ainsi dans le numéro 2 : Technologies de la communication. Démocratisation et régionalisation (15 p.). La télécommunication et le changement social (20 p.). Les grands événements historiques à la T.V., qui les écoute et qui les regarde ? (12 p.) ; 2) l'actualité des deux mois écoulés, française et internationale (revue de la jurisprudence, documents parlementaires) ; 3) bibliographie analytique et systématique.

Un très bon outil de réflexion et de travail. (C.D.R. Centrale des revues, 70, rue de Saint-Mandé, B.P. 119, 93104 Montreuil, Cedex 1. Tél. : 374-12-45.)

Sciences de l'environnement

Sept institutions universitaires et une institution de coopération transfrontalière de quatre Etats membres de la C.E.E. ont mis sur pied un cycle d'études post-universitaires européen en sciences de l'environnement : la Fondation universitaire luxembourgeoise d'Arlon ; l'université de Metz ; l'Institut européen d'écologie de Metz ; le centre universitaire de Luxembourg ; l'université de la Sarre ; l'université de Trèves ; l'université de Kaiserslautern ; l'Institut pour la coopération régionale dans les régions intracommunautaires de Sarrebruck.

Le programme, d'une durée d'au moins deux ans, comprend une période de « formation générale » (tronc commun) à la Fondation universitaire luxembourgeoise à Arlon (premier quadrimestre). Pour les trois autres quadrimestres, les étudiants choisiront une option dans le cadre d'une formation spécialisée : « aménagement de l'environnement » ou « analyses de l'environnement ». Les différents cours se rapportant à ces options se donnent dans des universités allemandes (Sarrebruck, Trèves, Kaiserslautern) ou françaises (Metz).

Au cours de leur formation, les étudiants doivent également participer à des séminaires.

Le cycle d'études est accessible aux étudiants ayant terminé un cycle universitaire complet. Une connaissance au moins passive de la deuxième langue (français ou allemand) est nécessaire. (Diplôme européen de sciences de l'environnement, rue des Déportés 140, 6700 Arlon, Belgique.)

BLOC NOTES

Robots

Le 12e Congrès international sur les robots industriels se déroulera à Paris du 9 au 11 juin 1982. Organisé par l'AFRI (Association française de robotique industrielle), ce congrès accueillera plusieurs centaines de participants du monde entier. Il y sera surtout question de la « deuxième génération » des robots, c'est-à-dire de ceux équipés d'organes sensoriels, lesquels devraient permettre d'augmenter la qualité et la productivité des procédés de fabrication tout en améliorant les conditions de travail du personnel.

Le point sur ces problèmes sera fait dans le cadre du Congrès de Paris, qui sera accompagné d'une exposition internationale de robotique industrielle (du 9 au 17 juin 1982 à la porte de Versailles). Renseignements : AFRI - c/o SEPIC, 40, rue du Colisée, 75381 Paris Cedex 08. Tél. : (1) 359-10-30. Télex : 640450 F Sepic.

هكذا من الأصل

ETRANGER

Rome devient noire

Des travailleurs immigrés à Rome ? Dans un pays où l'émigration était jusqu'à présent un phénomène interne – la montée des gens du Sud vers le Nord, – c'est un paradoxe. Rome n'en compte pas moins un nombre croissant de travailleurs étrangers, notamment africains.

FRANCO RIZZI

Rome comme New-York, Paris, Londres ? La presse italienne, qui annonçait, le matin du 22 mars 1979, le meurtre d'un Somalien de trente-deux ans, brûlé vif pendant qu'il dormait enroulé dans une feuille de carton, sous le portique d'une vieille église du centre de Rome, se demandait si les Italiens étaient racistes. Une mort atroce, la question angoissante de savoir pourquoi, trois jeunes d'abord condamnés puis innocentés en cour d'appel, et l'Italie qui découvrait de manière dramatique qu'elle était devenue un pays d'immigration. Le phénomène est récent et a pris à Rome des proportions voyantes, surtout entre 1977 et 1980. Certes, on est encore loin de villes comme Paris ou Londres, mais on voit poindre une situation qui commence à intéresser les syndicats et les forces politiques, qui découvrent que la législation est incapable de faire face aux différents problèmes posés par cette main-d'œuvre étrangère.

Mais combien sont-ils ? Les chiffres sont fluctuants, et contradictoires ; les statistiques officielles ne tiennent compte que des personnes ayant un permis de travail régulier, et font abstraction de tous ceux qui pratiquent un travail au noir, beaucoup plus nombreux, un demi-million peut-être. Selon la C.G.I.L. (Confederazione generale italiana del lavaro), il y aurait à Rome environ trente mille travailleurs de couleur. Les syndicats essaient d'intervenir sur cette réalité ; la C.G.I.L., la première, a lancé une enquête systématique, selon laquelle les immigrés à Rome viennent du bassin méditerranéen et du Moyen-Orient (20,4 %) ; des îles du Cap-Vert, du sud du Sahara, d'Éthiopie et de Somalie (55,7 %) ; de l'Amérique centrale et du Sud, des Antilles, du Pakistan et des Philippines (23,9 %). Les langues qu'ils parlent sont l'arabe, le français, l'anglais et le castillan. Leur travail : domestiques, pour la plupart des femmes ; les hommes sont garçons de café, plongeurs dans les restaurants, porteurs, vendeurs ambulants ; une minorité trouve du travail dans l'agriculture. Dans les autres régions, l'emploi de la main-d'œuvre étrangère suit évidemment les fluctuations du marché du travail.

Le choix des femmes

Abdel est un Égyptien de vingt-sept ans qui travaille dans un garage de la capitale. Surmontant une méfiance compréhensible, il m'a expliqué comment il avait décidé de venir à Rome. « *J'avais ici des amis qui m'ont procuré une place. Et puis, ce n'est pas très difficile d'entrer en Italie.* » Un clandestin comme tant d'autres, soupçonneux à juste titre et par conséquent peu loquace. Mais l'important est dit. En l'absence d'une véritable réglementation, ce sont les parents et les amis travaillant déjà en Italie qui attirent leurs compatriotes. De plus, la présence constante de millions de touristes sur le territoire national rend plus difficile le contrôle des permis de séjour ; le risque d'expulsion est calculé, on le met à l'avance dans la balance.

En outre l'enquête de la C.G.I.L. montre qu'une bonne partie des étrangers arrivent en Italie déjà munis d'un contrat, ou au moins d'une place procurée par quelque intermédiaire. Un certain nombre d'entre eux (16 %) choisissent l'Italie parce qu'ils pensent que la société n'y est pas raciste, Rome surtout parce que c'est le siège de la papauté. Mais on choisit Rome aussi parce que le manque de travailleurs domestiques, de femmes de ménage surtout, y a fait affluer un très grand nombre de femmes du Cap-Vert, des Philippines, de la Somalie, de l'Éthiopie. Les hommes préfèrent aller ailleurs, alors que les femmes choisissent l'Italie parce qu'elles pensent y trouver des conditions favorables pour le travail domestique, au point que certains parlent d'un « flux migratoire féminin ». Même dans ce cas, c'est toujours la présence de parents et d'amis qui favorise ce genre de migration, mais la recherche d'un emploi est souvent prise en main par des instituts religieux qui se chargent de trouver une place dans une famille. La paroisse, le bar, la discothèque ou la gare Termini fonctionnent comme points de rencontre informels, où l'on se retrouve, où l'on échange des renseignements.

Wagons et portiques

En fait, il n'existe en Italie aucune structure officielle organisée qui aide les étrangers à trouver un emploi. C'est essentiellement le groupe national qui sert de médiation entre les immigrés et la ville, et qui tend par là même à établir des rapports fermés vis-à-vis des Italiens comme vis-à-vis d'autres immigrés. Cela n'empêche pas que la recherche d'un emploi et celle d'un logement restent des soucis obsédants, au point que le second est en train de transformer l'économie de certains quartiers. On choisit un secteur de la ville – à Rome il s'agit des rues, des places et des bars qui séparent piazza Vittorio de piazza Indipendenza – parce qu'on y trouve des pensions ou des hôtels à bas prix, mais à son tour la présence des immigrés amène la création plus ou moins légale d'appartements où ce sont les lits qui se louent.

On n'en est pas encore à la location d'un bout de mur pour s'appuyer la tête et se reposer, mais l'absence de contrôle ne fait qu'encourager ces situations ruineuses pour la santé et l'hygiène. Un lit coûte environ 2 500 lires par nuit (12,50 F) ; pour quelqu'un qui ne gagne en général pas plus de 200 000 lires par mois (1000 F), la charge est considérable. Certains, qui n'arrivent même pas à ce chiffre, n'ont comme choix que les wagons de la gare, les soupentes de quelqu'immeuble de banlieue, le portique d'une église ou les pavés d'une place. Ceux qui ont de la chance logent chez leur employeur, mais à quel prix ! Les chambres sont en général minuscules : un lit, une table, une chaise, un bout d'armoire, et tout l'espace est occupé. Parfois, on récupère l'arrière-boutique d'un garage ou d'une cuisine de restaurant. La vie privée est inexistante dans ces conditions, non seulement à cause d'un espace aussi réduit, mais aussi à cause des brimades du patron, qui interdit à son employé de recevoir des visites ou même de sortir après le travail.

C'est le cas de ce couple de Somaliens : lui, valet de chambre dans une famille aisée de Rome, elle, femme de chambre dans une autre bonne maison. « *Vous savez*, expliquent-ils, *nous ne pouvons nous voir que le jeudi et le dimanche après-midi ; personne n'a plus de deux demi-journées de congé hebdomadaire. Et pour faire l'amour, il faut aller dans une pension.* » On ne s'étonne donc pas que la grande majorité des travailleurs étrangers se gardent bien de se marier (73,3 % sont célibataires), mais cela n'empêche pas que mariage ou non les problèmes des rapports sociaux et privés restent entiers. En outre, la présence de l'employé sous le même toit que son patron, surtout quand il s'agit de travail domestique pour les femmes, entraîne presque automatiquement une augmentation des heures de travail sans rétribution supplémentaire. L'instabilité, le manque de sécurité de l'emploi favorisent toutes sortes de chantages. Il suffit par exemple que le patron y soit hostile pour que l'employé ne puisse pas suivre de cours de langue. « *Ils sont là pour travailler, pas pour faire des études* » est une réponse qu'on reçoit souvent quand on demande la raison de tant d'hostilité. Certes, la lecture et l'écriture n'ont jamais beaucoup favorisé l'exploitation...

Le problème de l'instruction, en particulier celle des analphabètes, n'a jusqu'ici été abordé que par les associations nationales qui ont organisé des cours. La plupart des cours d'italien sont donnés par des institutions religieuses, qui retrouvent dans le domaine de l'assistance aux immigrés une nouvelle vigueur.

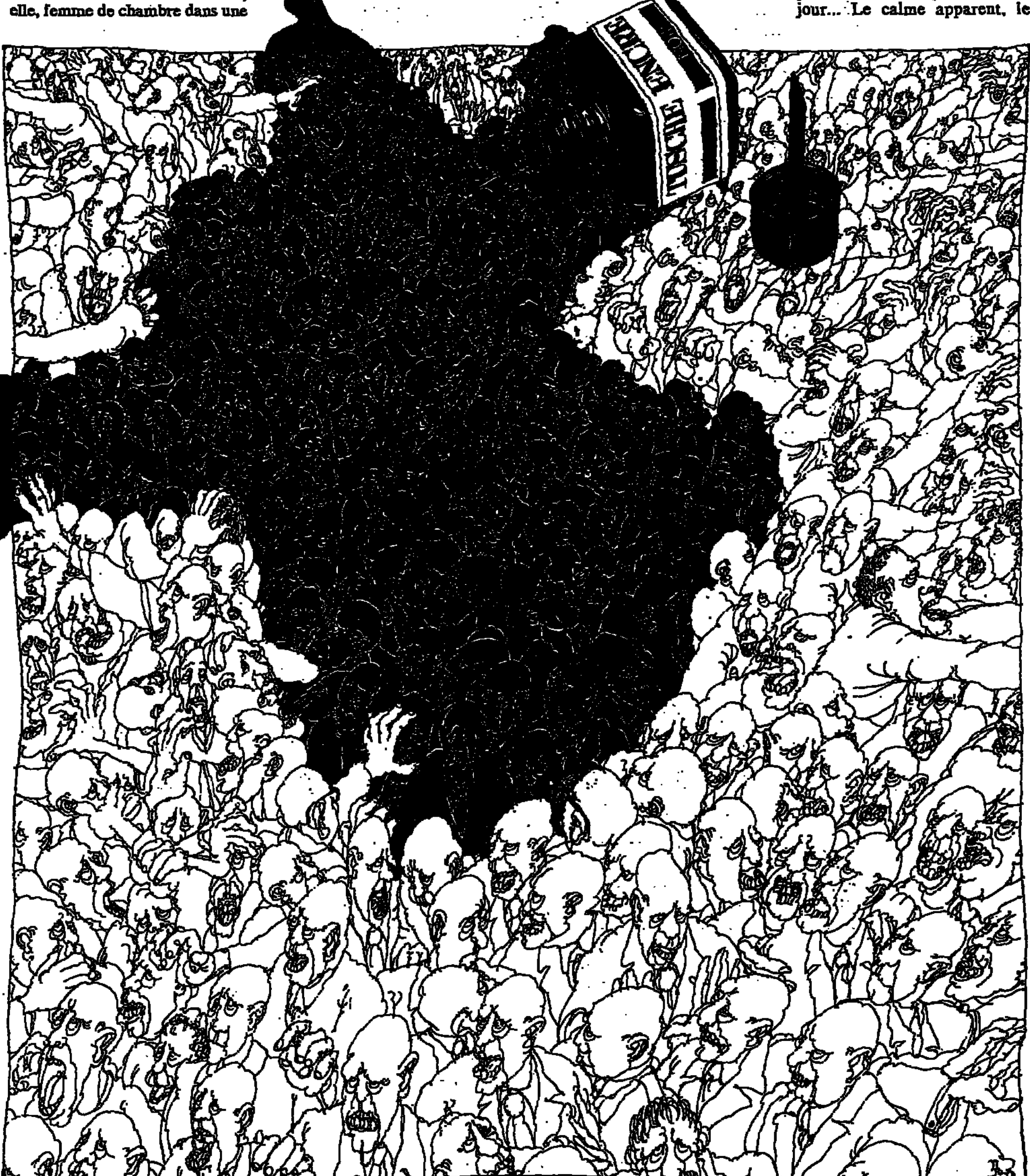
Un niveau élevé d'intruction

Cependant, l'enquête a mis en lumière le niveau élevé d'instruction de la plupart des immigrés, qui ont souvent huit ans ou plus de scolarité. D'où un fort décalage par rapport au travail qu'ils exercent effectivement. « *Nombre de comptables, d'infirmière, d'institutrices*, peut-on lire dans le compte rendu des recherches, *exercent un travail domestique qui ne correspond que très rarement (dans le cas par exemple de l'assistance à un malade) à leur formation professionnelle, ou même au travail qu'elles exerçaient précédemment. De même, nombreux sont les Égyptiens ou les Nord-Africains diplômés qui sont serveurs dans un restaurant ou manœuvres dans un garage.* »

On prévoit pour les prochaines années une augmentation de la population immigrée en Italie, due à la fois à une réelle stagnation démographique et à une reprise économique probable. Il devient nécessaire d'élaborer une législation qui se donne pour but la parité des droits entre travailleurs immigrés et travailleurs italiens. Les forces politiques prennent très lentement conscience d'un phénomène qui ne peut être abandonné à l'improvisation et à la bienveillance de telle ou telle organisation confessionnelle, ou encore aux initiatives sans scrupules des marchands de main-d'œuvre.

Contrairement à ce que semblent croire le gouvernement et la police, ni les lois ni les mesures d'ordre public ne suffisent à régler le problème. Il faut jeter des bases culturelles qui tendent à intégrer dans la réalité italienne ces hommes et ces femmes qui viennent travailler ici. Peut-être est-il trop tôt pour parler de racisme, même si différents épisodes peuvent y faire penser. Les jugements que portent les immigrés sur la population romaine sont empreints de bienveillance et même de sympathie et d'amitié, surtout quand ils viennent de Nord-Africains, d'Égyptiens ou de Somaliens. Mais suffiront-ils à conjurer le racisme ? Comme le dit une jeune femme du Cap-Vert, domestique dans une famille de la bourgeoisie romaine, il faut être vigilant, car on constate déjà des manifestations d'hostilité, surtout à l'égard des femmes. Les Italiens ne parlent pas encore des travailleurs étrangers comme de voleurs d'emploi, mais on peut s'inquiéter par exemple du ton de la presse quand elle aborde la question ; les journaux, en donnant la priorité aux faits divers concernant les personnes de couleur et en s'engageant rarement dans des enquêtes sur les conditions sociales et de travail des immigrés, risquent de faire naître les soupçons et l'hostilité.

Déjà, la présence massive d'étrangers venus d'Afrique ou du Moyen-Orient provoque la désertion des appartements dans les quartiers qu'ils habitent, dans une Rome pourtant paralysée par la crise du logement. La bourgeoisie surtout préfère vendre ou louer, au risque de trouver difficilement à se loger ailleurs. Dans la région de Reggio-nell-Emilia, le patronat emploie 1 000 étrangers, surtout des Nord-Africains, là où 4 000 personnes sont en chômage et 2 000 autres en chômage technique. Ils acceptent tout, ceux qui protestent sont licenciés... C'est si simple de ne pas renouveler le permis de séjour... Le calme apparent, le manque de faits particulièrement saillants, l'indifférence trop souvent affichée envers les travailleurs étrangers ne peuvent cacher le fait que personne ne s'est encore chargé d'éliminer ces abus. ■



JYH

ANTOINE DE GOROSTARZU

ÉTATS-UNIS

La fascination japonaise

Comment un pays sans ressources naturelles et aussi petit que le Japon peut-il damer le pion aux puissants Etats-Unis ? Deux livres écrits par des spécialistes de la gestion des entreprises tentent de répondre à cette angoissante question.

PIERRE DOMMERGUES

RIEN n'inquiète davantage les Américains que le déclin de leur puissance, surtout lorsque d'autres pays semblent prendre la relève. En trente-cinq ans, le Japon d'Hiroschima et de Nagasaki a doublé l'Amérique : sa croissance économique est deux fois plus rapide. Sa productivité — nouveau concept fourre-tout — est deux fois supérieure. L'excédent de sa balance commerciale a atteint 75 milliards de dollars en 1980. En l'an 2 000, si ces tendances se confirment, le Japon, dont le P.N.B. est actuellement le troisième du monde, occupera le premier rang.

Où est le secret d'un pays, pas plus grand que l'Etat du Montana, notoirement dépourvu de ressources naturelles, qui réussit non seulement à nourrir une population égale à la moitié de celle des Etats-Unis, mais à s'emparer, l'un après l'autre, des « créneaux » internationnaux, aussi bien dans l'industrie traditionnelle que dans les secteurs de pointe ? Aux Etats-Unis, ce ne sont pas seulement les investisseurs qui sont fascinés, mais les travailleurs et leurs syndicats, les consommateurs, les chômeurs et les victimes de l'inflation.

Il n'est donc pas étonnant que deux ouvrages sur le Japon figurent, en bonne place, sur la liste des best-sellers américains de l'automne. Ce qui surprend, c'est que ces best-sellers soient des ouvrages de gestion, c'est une première dans le monde de l'édition. Et surtout l'analyse qui est proposée du « miracle japonais ». Rien n'est dit de l'épargne (cinq fois plus élevée au Japon qu'aux Etats-Unis) ni de l'investissement (deux fois plus important). Rien non plus sur le rôle de l'Etat dont le soutien technique et financier est essentiel dans l'essor économique. La réussite japonaise est expliquée — exclusivement — en terme de gestion. A la différence des Américains — et plus généralement des Occidentaux, — les Japonais ont l'art de gérer les hommes. Ils ont l'art d'accommoder les travailleurs, en sorte que l'intérêt de ces derniers leur apparaît indissociable de celui de l'entreprise.

Si la productivité est faible aux Etats-Unis, c'est parce que les employés sont trop souvent considérés comme de simples « objets ». C'est aussi parce qu'un individualisme démodé — celui des pionniers de la frontière — empêche le travail d'équipe et l'esprit de coopération indispensables en cette fin de siècle. C'est enfin parce que la société américaine est trop hétérogène non pas à cause des nombreuses ethnies et races qui la constituent, mais par l'absence d'une véritable morale commune. Il suffit donc que l'Amérique acquière ce que le Japon possède : la dimension spirituelle.

Une nouvelle mythologie est en train de naître : la crise industrielle relève de la gestion. Le gestion est affaire de rapports entre l'individu et l'organisation, le subordonné et son supérieur, les principes de coopération et de concurrence. La résolution de la crise est d'ordre culturel. Cette rhétorique masque mal la question centrale, aujourd'hui comme hier, incidemment posée par l'un des auteurs : « *Comment peut-on faire confiance à ceux qui ne possèdent pas les moyens de production ?* »

Le modèle Z

L'un des best-sellers a pour titre *Théorie Z*(1). L'autre *l'Art japonais de la gestion* (2). Mais ce dernier aurait pu s'appeler « Théorie S », puisque les sept principes préconisés commencent en anglais par la lettre « S ».

Pourquoi « Théorie Z » ? Essentiellement pour raison de publicité. Le titre est accrocheur. La seule « théorie » est la distinction, par l'auteur, de trois modèles de gestion : le modèle « A » (Américain, de type traditionnel), « J » (Japonais) et « Z » — adopté par les quelques firmes américaines qui ont su emprunter au modèle japonais l'essentiel de ce qui peut être américanisé. Parmi ces entreprises figurent la General Motors, Hewlett-Packard, General Electric, I.B.M., Intel, Honeywell, Lockheed et Fairchild. Pour survivre, les autres industries américaines devront se familiariser avec les étapes qui mènent de « A » à « Z ».

Dans *Théorie Z*, William Ouchi, professeur de gestion à l'université Stanford, considère que l'Amérique doit tirer de l'expérience japonaise les leçons suivantes : 1) L'emploi à vie... dont il faut néanmoins préciser les contraintes : seuls en bénéficient les 35 % de la main-d'œuvre employée par les grands groupes industriels ; la retraite est obligatoire à cinquante-cinq ans sans pension, mais avec une allocation globale insuffisante qui oblige le retraité à prendre du service dans les P.M.E. ; la garantie de l'emploi repose sur la main-d'œuvre temporaire des femmes et des retraités, un système de bonification qui s'ajoute au salaire, mais qui en est retiré en période de récession... 2) Un système d'évaluation et de promotion où jouent à la fois l'opinion du groupe et l'ancienneté. 3) Un type de carrière non spécialisé où la rotation est la règle, aussi bien pour l'ouvrier invité à participer aux différentes phases de la production que pour le cadre qui doit se familiariser avec tous les services et niveaux de travail. 4) Un système de contrôle implicite, par opposition au système explicite plus fréquent en Occident où le supérieur s'impose par la violence (verbale) plutôt que par la pression du groupe. 5) Un mode de prise de décision collective. Mais il convient de préciser qu'il s'agit plutôt de propositions élaborées au sommet, puis discutées à la base en tenant compte d'éventuelles alternatives, qui sont ainsi plus acceptables que dans le système traditionnel où elles sont imposées plus brutalement. 6) La responsabilité collective de l'équipe, par opposition à la responsabilité individuelle. L'ultime principe unificateur est l'approche « holistique », c'est-à-dire globale, par opposition à l'approche « fragmentaire » en ce qui concerne l'ensemble des rapports humains.

Quant à Richard Tanner Pascale et Anthony Athos, coauteurs de *l'Art japonais de la gestion*, respectivement professeurs de gestion à la Business School de Stanford et à Harvard, ils proposent une réorganisation fondée sur les sept principes suivants. Les trois premiers, déjà connus aux Etats-Unis, doivent être mieux adaptés aux complexités modernes : la *Stratégie* sera à la fois plus agressive et plus souple. La *Structure* plus centralisée et plus décentralisée. Le *Système* de communication plus hiérarchisé et plus ouvert. Les deux « S » suivants sont encore insuffisamment explorés en Occident : les *compétences (« skills »)* doivent être définies en fonction de l'individu *et* de l'entreprise. Le *personnel (« staff »)* doit être géré avec pour objectif principal la « socialisation » de l'employé, c'est à dire son identification à la « philosophie » maison. Les auteurs rappellent que ce processus est d'autant plus important que la société moderne a perdu sa fonction intégratrice. Les deux derniers « S » sont les fondements du nouveau contrôle social : le *Style* tout en douceur, demi-teintes et silences ; la *Spiritualité*, ensemble de valeurs et de croyances sans lesquelles il n'y a pas de consensus.

Fantasmes

Ouchi lance un clin d'œil plutôt du côté des utopistes traditionnels qui rêvent sécurité d'emploi, cogestion, rotation, prise de décision collective. Pascale et Athos lancent leur clin d'œil plutôt en direction des ex-marginaux des années 60 qui avaient découvert, dans le zen-bouddhisme, un frein au rationalisme destructeur de la société de consommation. Patrons et ouvriers doivent en finir avec ce que les Japonais appellent le « *rikutsupoi* », *le « trop logique ». En finir aussi avec la manichéisme occidental qui polarise les oppositions. Il faut introduire le « ma »*, cet instant de silence. Et le « *wa* », le concept d'harmonie de groupe...

On assiste à un détournement des principes zen, comme des principes utopistes. Ainsi, au nom de la lutte — à la fois saine, populaire et démagogique — contre l'excès de logique, on introduit une stratégie de contrôle social fondé sur l'ambiguïté, l'incertitude et l'imperfection. Ou encore, au nom du refus — parfaitement légitime en soi — de la schématisation, on injecte le concept alibi d'« interdépendance », qu'il s'agisse de l'interdépendance des employeurs et des employés ou de celle des pays riches et des pays pauvres.

Le plus frappant est la récupération du désir de spiritualité. Les sondages montrent que, après une décennie de narcissisation, les Américains ont besoin de croire en l'autre, de s'impliquer, de se sentir responsables. Ces ouvrages proposent des valeurs qui ont l'avantage d'assouvir un besoin fondamental tout en relançant la productivité et en assurant la paix sociale. Ouchi associe, dans une même phrase, loyauté, confiance, intimité et productivité. Pascale et Athos parlent de coresponsabilité de l'employeur et de l'employé et d'engagement mutuel. L'un et l'autre insistent sur le fait que le nouveau travailleur productif n'aura pas de travail « physique » supplémentaire, mais une dépense énergétique supplémentaire d'ordre « affectif » — en échange de quoi il recevra parfois des « récompenses » matérielles, le plus souvent intangibles, telle que « reconnaissance » de la qualité du travail d'équipe, équivalent moderne du plaisir du travail individuel bien fait.

Tout un conditionnement — les auteurs parlent d'« endoctrinement » — doit être réalisé par chaque entreprise qui doit réaffirmer, à tout moment, ses « *objectifs supérieurs* ». A la différence des buts actuellement recherchés par la majorité des entreprises, les nouveaux objectifs doivent s'inscrire dans le long terme. Sans ignorer la recherche du profit, ils doivent intégrer cette préoccupation dans la quête supérieure du bien-être des employés et de la satisfaction des consommateurs.

En fait, chacun souhaite une société « intégrée » comme celle du Japon antique ou de l'Europe précapitaliste. C'est là que se rejoignent les fantasmes de tous les conservateurs : aux Etats-Unis. Daniel Bell appelle de ses vœux une société où le politique, le social, le culturel, seraient solidaires comme dans la vieille Angleterre d'Edmund Burke. Dans ces nouveaux manuels de gestion, le rêve est de créer des « clans industriels » où chacun ait sa place et se sente à sa place. ■

(1) William Ouchi *Theory Z. How American Business Can Meet the Japanese Challenge*, Addison-Wesley Publishing Company, Reading, Mass., 1981. Traduction française : *Théorie Z*. Editions Inter-Édition.

(2) Richard Tanner Pascale et Anthony Athos *The Art of Japanese Management. Application for American Executives*, Simon and Schuster, New-York, 1981.

REFLETS DU MONDE

norinform

Au pôle Nord en traîneau

Une tentative de traversée de la banquise en traîneau jusqu'au pôle Nord va être tentée l'an prochain, signale le bulletin d'information norvégien *Norinform* : *« Le 20 février, un Canadien et deux Norvégiens partiront de la pointe nord de l'île Ellersmere, au Canada, pour tenter de gagner le pôle Nord en traîneau et en scooter des neiges. Ils espèrent pouvoir arriver au pôle Nord vers le 15 mars. Là, ils seront ravitaillés en essence, qui aura été transportée par avion du Canada. Du pôle Nord, ils tenteront de gagner l'archipel du Spitzberg. S'ils trouvent des endroits où la mer n'est pas gelée, ils devront se servir d'un bateau en aluminium de 4,20 m. (...) La dernière expédition norvégienne ayant le pôle Nord pour objectif date de 1963, lorsque Bjoru Staib, avec six hommes et soixante-quinze chiens, se lança sur la banquise. Mais elle ne parvint pas au pôle Nord. »*

THE GUARDIAN

Le congrès s'amuse

Le premier congrès du parti social-démocrate de Grande-Bretagne, formé par des transfuges du parti travailliste effrayés par les tendances gauchisantes qui prévalent dans le Labor, vient de se tenir à Perth, en Ecosse. Dans sa chronique du congrès, le très sérieux *Guardian*, écrit : *« Il suffisait de demander au guichet d'information du congrès un plan de Perth pour recevoir aussitôt une mini-bouteille de whisky. Cette agréable attention a aussitôt suscité parmi les observateurs expérimentés une question torturante : que vous donnerait-on si vous demandiez la carte du pays ou un atlas ? Hélas, personne n'a eu le courage ou le front de poser la question. »*

A.F.P.

Fin d'une guerre de 172 ans

« La ville espagnole de Huescar (Andalousie, sud de l'Espagne), en guerre déclarée depuis 172 ans avec le Danemark, signera le 11 novembre prochain la paix avec ce pays », apprend de source sûre à Grenade l'Agence France-Presse. *« La guerre avait été déclarée en 1809 par le maire de Huescar après que le Danemark se fut allié à la France de Napoléon. Le traité de paix sera signé pour le Danemark par son ambassadeur à Madrid, M. Mogens-Wandel-Petersen, et pour la ville de Hüescar par son délégué à la culture, M. Vicente Barberan. »*

LE SOIR

C'est la faute aux Auxerrois

Un professeur de l'université libre de Bruxelles évoque dans *le Soir* les différentes prononciations du nom de la capitale belge :

« Simplicité, unification, généralisation, sont des concepts que l'on voudrait voir le plus souvent appliqués à l'évolution de la langue. Il semble, hélas ! qu'un courant, pour ne pas dire un instinct, pousse le public vers les exceptions, les complications, les subtilités gênantes et généralement inutiles. Comme moi, vous avez observé l'indécision que l'on note tous les jours au sujet de la prononciation du nom de Bruxelles.

» Je ne veux pas revenir sur ce point élémentaire : la prononciation traditionnelle, unique et correcte est de dire « Brusselles », comme on dit, en français, soixante, six, dix *et* coccyx, *en donnant à la lettre X la valeur d'un ou de deux S. Personnellement, je ne prononcerai « Bruksellles » que lorsque l'on dira « soiksante » !*

» Mais il y a autre chose (...) Certaines personnes disent correctement Bruxelles *en ne faisant pas entendre de son K mais, dans le même discours, parlent des* Bruxellois *en articulant volontairement et systématiquement un groupe de consonnes KS (...).*

» Un ancien professeur de français m'a justifié le fait à sa manière. Dans Bruxelles, *m'a-t-il dit, la lettre X doit se prononcer SS, comme dans* Auxerre *: c'est bien connu d'un certain nombre d'initiés. Mais à Paris, il existe une église dont le nom figure dans nombre de manuels d'histoire, c'est* Saint-Germain-l'Auxerrois. *Les Parisiens, ignorants de l'usage local qui fait dire « Ausserre » et non « Aukserre », prononcent « Aukserrois ».* Ce qui aurait engendré (...) « Brusselles » et « Bruksellois ».

DOSSIER

L'eau potable en question

L'eau qui coule de nos robinets est périodiquement l'objet de controverses. Depuis quelque temps, surtout, sa qualité est contestée avec l'affaire de la pollution des nappes souterraines par les nitrates. Son prix et sa distribution, son mode d'appropriation sont remis en question par les consommateurs, les maires et les projets socialistes.

FRANÇOISE CIVEYREL

Rare et inépuisable

Nous l'avons tous appris à l'école : la France est un pays *tempéré, bien arrosé et riche en* cours d'eau. Leçon de géographie amplement confirmée : la France recèle sur son sol et dans son sous-sol six fois plus d'eau qu'elle n'en consomme, soit 180 milliards de mètres cubes/an de ressources potentielles, dont la moitié sont effectivement disponibles. En année moyenne, nous prélevons moins du tiers de cette réserve, soit 27 milliards de mètres cubes, eux-mêmes répartis en 3,6 milliards pour l'eau potable (dont 1,9 milliard vont aux particuliers), 5,5 milliards pour les industries et 12 milliards pour les centrales E.D.F.

Aucun risque donc, globalement, de mourir de soif. Et, pourtant, l'approvisionnement en eau est un problème quotidien pour les collectivités locales. *Cette richesse est en effet* très inégalement répartie d'une *région à l'autre*, d'une localité à l'autre. Un boom démographique, et la ville se voit contrainte d'aller chercher son eau parfois très loin, à grands frais. Du troisième siècle aux années 70, la population de Paris a été multiplié par 300 et les besoins en eau par 1 000. Résultat : depuis Napoléon III, quatre acqueducs totalisant 600 kilomètres drai*nent sur la capitale les eaux cap*tées dans les nappes et sources des alentours. Et l'on parle maintenant d'aller puiser l'eau de Paris dans la nappe phréatique de Montereau.

Ce cas, comme celui du Poitou, qui va chercher son eau dans la nappe de la Loire, à 100 kilomètres, pose, comme tant d'autres, le problème de la propriété de la ressource. N'est-il pas choquant, en effet, que *l'eau de Breuil-la-Gadelière* abreuve Paris, tandis que cette petite commune d'Eure-et-Loir doit aller s'approvisionner quelques kilomètres plus loin ?

Il ne faut plus que l'eau soit *« res nullius »*, propriété de personne et donc pillable à volonté, estime-t-on au parti socialiste. *Au contraire*, les *nappes doivent* appartenir aux collectivités locales, qui percevraient un dédommagement des communes venant chercher cette eau.

La position inverse se soutient avec un égal bonheur. Est-il équitable, par exemple, que les habitants du Var, qui ont la malchance de ne pas posséder d'eau, paient si cher celle qui est amenée de la Durance ? Problème délicat que celui de la *péréquation, mais qui connaît un* certain succès à l'échelon des syndicats intercommunaux bretons, dans un pays d'eau chère. En tout état de cause, Michel Crépeau, ministre de l'environnement, préconise l'unification du prix de l'eau, condition *sine qua non* pour lui de la conduite d'une bonne politique d'assainissement. On peut aussi mettre en *péréquation une partie du prix* de l'eau, en laissant une autre partie varier selon l'endroit.

Ce qui vient de se passer à Montpellier avec l'affaire des sources du Lez illustre le type *d'échanges intercommunaux* que peut nécessiter l'exploitation d'une ressource en eau et que le ministre veut voir régler dans le cadre d'« autorités de bassin » régionales. Voulant pomper davantage d'eau de la nappe du Lez, la ville s'est heurtée à l'opposition de communes pourtant fort éloignées et situées dans le département du Gard : la nappe risquait de baisser, ce qui les aurait privées d'eau, et le périmètre de protection nécessitait une restriction *dans l'emploi des pesticides.*

Une priorité non respectée

La loi de 1964 créant les agences de bassin précisait qu'il fallait faire appel en priorité aux eaux souterraines, dont notre pays est abondamment pourvu : on estime ces réserves en eau à quinze fois le volume accumulé par tous les barrages de France. Mais elles ne sont vraiment intéressantes que dans la moitié du pays, le V hercy*nien (Bretagne, Massif central* surtout) étant particulièrement pauvre.

50 % de pertes

Des 3,6 milliards de mètres cubes d'eau potable distribués chaque année en France, seuls 2,8 milliards *sont consommés, estime-t-on* généralement.

Il est normal et souhaitable en effet qu'un réseau perde 20 à 25 % de son eau, les fuites assurant que l'eau ne stagne jamais dans les tuyaux. Mais, dans de nombreuses communes, la vétusté du réseau fait que celles-ci atteignent parfois 50 %.

A cela s'ajoutent les fuites *chez l'usager, tout aussi* considérables. Une chasse d'eau déréglée (ce qui représente 80 % des cas de perte), et ce sont 90 m3 par an gas*pillés. Rien qu'à Paris, on es*time que 350 000 m3 sont ainsi perdus chaque jour par le réseau et chez les usagers. A 1,74 F le m3 debut 1981, *cela représente* la bagatelle de 213 millions de francs déversés chaque année à l'égout.

En Autriche et au Danemark, on ne connaît pas l'eau de surface en tant qu'eau potable. En Italie, 93 % de l'eau potable est d'origine souterraine, 91 % en Allemagne, 71 % en Belgique. En France, eau souterraine et eau des fleuves coulent à égalité des robinets.

« C'est à cause des compagnies privées, qui gagnent plus d'argent avec les eaux de surface », clament ceux qui veulent les voir disparaître. Les compagnies répondent par des considérations géographiques et géologiques et par l'âge des réseaux, mais un paradoxe demeure : il arrive souvent qu'une eau de surface destinée à l'agriculture et à l'industrie soit finalement distribuée aux communes (après traitement), les destinataires initiaux préférant s'alimenter à meilleur compte sur leurs puits de captage individuels. Et, pourtant, l'eau souterraine possède deux avantages énormes par rapport à l'eau de surface pour la consommation domestique : de meilleure qualité, elle est bien moins coûteuse à produire : *« Il est plus économique d'aller chercher 200 mètres cubes d'eau par jour dans un forage que de faire un raccordement à un réseau dès que celui-ci devrait avoir une longueur supérieure à 1,4 kilomètre » (le Monde* du 9-11-1977). Avantages qui peuvent être remis fondamentalement en cause en cas de pollution.

Pollution : l'agriculture au banc des accusés

Périodiquement, des inventaires de la pollution des eaux superficielles sont réalisés et publiés par les agences de bassin. Cette pollution, on commence à bien la connaître, à savoir com*ment la traiter, par des procédés* devenus classiques. Un train pouvant toujours en cacher un autre, quelques formes relativement nouvelles de danger pesant sur la qualité des eaux potables défrayent la chronique, sans qu'il y ait pourtant lieu d'être alarmiste : l'eau du robinet en France est en *général* réellement très potable.

Il y a eu tout d'abord, en 1979 ou 1980, la lutte des populations des monts d'Ambazac, dans le Limousin, contre les mines d'uranium de la COGEMA. A Grandmont en particulier, la population a barré les routes pour empêcher la compagnie de continuer ses forages. En Limousin comme dans le Lodévois, on a en effet constaté *que l'installation* d'une mine d'uranium signifiait le tarisse*ment des sources*. En Limousin, cela va encore plus loin, car les effluents des mines des monts d'Ambazac sont rejetés depuis trente ans dans les étangs qui alimentent Limoges en eau potable.

Depuis des années, *la controverse* sévit : la radioactivité des *eaux de Limoges est-elle* ou non excessive ? Problème non encore résolu, en attendant qu'un réseau de canalisations actuellement à l'étude conduise les rejets en aval des retenues d'eau de la ville.

Nouveaux polluants difficiles à maîtriser, et qui reculent la date à laquelle nous pourrons affirmer avoir vaincu l'hydre de la pollution : *l'azote et ses dérivés* (ammonium et nitrates). Par *leur faute, la basse Seine est* en voie d'asphyxie, l'oxygène de *l'eau est fixé et* les poissons empoisonnés. De nouveaux procédés d'épuration existent, comme à Soissons où la facture en est alourdie de 20 %. A Paris, la future station géante d'épuration de Valenton est conçue pour traiter l'ammonium.

Pesticides

Plus difficiles et plus coûteux à éliminer sont les nitrates. D'après les annexes du rapport « Activités agricoles et qualité des eaux », présenté au début de 1981 aux ministères de l'agriculture et de l'environnement, les eaux souterraines de trente-trois *départements* courent des risques élevés de contamination par *les nitrates*, tandis qu'elles sont menacées dans vingt-huit autres. L'eau de mille cinq cents communes serait ainsi douteuse.

Principalement touchés : la Bretagne, le bassin Seine-Normandie, le bassin Artois-Picardie, la région toulousaine. La teneur maximale admise par l'O.M.S. est de 44 mg/l ; un projet de norme *européenne fixe* le seuil à 50 mg.

Or les teneurs sont partout *en* forte augmentation, et l'on se demande où s'arrêtera cette pollution, qui peut d'ailleurs en cacher une autre, celle des pesticides. On a en effet constaté *dans le bassin Seine-Normandie* qu'une forte augmentation du taux de pesticides suivait en certains points l'augmentation de la teneur en nitrates. Observations encore limitées, car dans leur tout début.

Au-delà de 50 mg/l, les ni*trates rendent* l'eau non potable. On sait en effet que ces teneurs provoquent chez le nourrisson une maladie mortelle, la méthémoglobinémie, la « maladie bleue ». Chez les adultes, les nitrates peuvent être transformés en nitrosamines, substances qui provoquent des cancers du tube digestif.

Principale accusée, l'agriculture intensive, à laquelle il est reproché un emploi immodéré des fertilisants, un usage trop brutal de la terre qui détruit son *rôle naturel de filtre, et une pra*tique du drainage qui précipite les nitrates dans le sous-sol. Procédés aggravés par les politiques d'arrachage de haies et de modification des cours d'eau, qui favorisent le ruissellement des eaux.

Le cas de la culture du maïs est significatif à cet égard ; le sol est en effet laissé à nu (après traitement aux désherbants) tout l'hiver, saison de forte pluviosité ; la terre est donc lessivée sans obstacles pendant des mois, ce qui *entraîne les nitrates*, qui, accumulés, parviennent en dix, vingt ou trente ans dans le sous-sol.

Les solutions ? Pour le long terme, des campagnes de sensibilisation des agriculteurs ont été entreprises depuis quelques mois ; on conseille en particulier d'éviter de laisser trop longtemps les terres à nu, d'être économes en fertilisants azotés, de calculer au plus juste les dates d'épandage. De ce fait, c'est toute une approche de la gestion du sol qui est en cause ; sans doute faudrait-il aller plus loin, envisager en particulier un retour à la rotation des sols et un remembrement plus prudent.

Mais des nappes sont polluées, et il faut trouver des solutions à court terme : aller chercher son eau plus profond ou plus loin, ce qui repousse le problème. C'est ce que va faire Orléans, qui ira capter son eau sous la forêt du même nom. Coût de l'opération : 80 millions de francs. Quant à la dénitrification, elle a pu être pratiquée *en laboratoire, et la première* usine de traitement est prévue pour l'an prochain à Eragny (Val-d'Oise). On sait d'ores et déjà que ce processus doublera le prix du traitement, sans connaître encore sa réelle efficacité.

Enfin, l'été dernier, un rap*port du* Muséum d'histoire naturelle mettait en cause les réseaux de distribution en zone rurale, qui, en raison de leur vétusté et d'un contrôle insuffisant, feraient planer un doute sur l'eau potable de certaines ré*gions. La polémique* à ce sujet n'est pas close.

Deux groupes sur la sellette

Quelque chose grince dans les *tuyautages complexes* de la distribution de l'eau. Les maires se révoltent contre la contrainte dont ils estiment être les victimes de la part des sociétés privées.

Les consommateurs, de leur *côté, se regroupent quand ils* constatent que leur facture, décidément, souffre d'une fâcheuse propension à l'escalade. Un cas exemplaire : l'Union des consommateurs mendois, qui s'est battue griffes *et ongles dehors pour obtenir* une amélioration de la qualité de l'eau et qui, sur sa lancée, a attaqué la Compagnie générale des eaux (C.G.E.), coupable selon elle de ne pas avoir respecté l'encadrement des prix fixé par *le plan Barre. Fait exceptionnel*, deux cents plaintes d'usagers ont été déposées dans ce sens.

Ils ne sont pas les seuls, loin de là. A Vernoux, en Ardèche, une grève des paiements a répondu au quadruplement des factures ; dernier épisode d'une petite guerre, le tribunal de *Privas a condamné la C.G.E.* à facturer provisoirement à un de ses abonnés, 3,06 F le mètre cube (ancien tarif) au lieu de 10,70 F antérieurement demandés. Grève des paiements également à Plouay (Morbihan), et agitation dans l'ensemble de la Bretagne, où l'on re*cense une dizaine de comités de* défense des usagers.

A Elancourt (Yvelines), trois milles familles refusent depuis six mois de payer leur eau deux fois plus cher que dans les communes avoisinantes.

Deux systèmes

La gestion et la distribution de l'eau est l'apanage des communes, qui peuvent choisir entre deux systèmes : soit elles gèrent elles-mêmes le réseau, et c'est alors une régie possédant un budget propre, soit elles délèguent cette gestion à une compagnie privée. C'est la concession — où la compagnie possède les équipements et assure la distribution — et l'affermage — où la compagnie assure la distribution à partir d'installations dont *la commune reste propriétaire.*

Gestion privée et gestion publique se partagent moitié-moitié le marché. La part des régies est, globalement, d'autant plus forte que la population de la ville est plus importante, tandis que la gestion privée concerne essentiellement les *villes petites et moyennes.*

Pas manichéenne pour deux sous, la Cour des comptes a fustigé à plusieurs reprises le secteur public accusé de gaspillage, et le secteur privé taxé de profits abusifs, réservant cependant les plus acérées de ses flèches au second. Schématiquement, les critiques faites aux régies municipales portent sur la mauvaise tenue de leur comptabilité.

A cela s'ajoutent des pertes de réseau atteignant parfois 50 %, dues au mauvais entre*tien, et une tendance* funeste à servir gratuitement un trop grand nombre d'abonnés (admi*nistrations, industriels et parti*culiers).

L'accusation d'incompétence ne tient pas en revanche vis-à-vis des sociétés privées, qui, de l'avis général, obtiennent des rendements techniques satisfaisants. Ce qu'on leur reproche, c'est surtout le caractère léonin des contrats les liant à des communes ne disposant en fait que d'un faible pouvoir de négociation.

Limitée à dix ans jusqu'en 1980, la durée des contrats est souvent de vingt ou trente ans, voire plus, ce qui conduit à des rentes de situation.

Les formules de variation de prix permettent souvent aux compagnies de proposer au départ des conditions attrayantes, puis de se rattraper rapidement sur les tarifs. A côté des conditions locales, géographiques et géologiques et de l'âge des réseaux, cela explique aussi pourquoi les prix de l'eau varient actuellement de 2 à 6 F environ le mètre cube suivant la commune, avec parfois des pointes jusqu'à 10 F.

« Il a été constaté dans plusieurs départements une augmentation plus rapide du prix de vente de l'eau lorsque la distribution en était assurée par des sociétés privées que lorsque les communes l'assuraient elles-mêmes », écrivait, au début de 1981, la Commission de la concurrence. La Cour des comptes, quant à elle, estimait, il y a cinq ans, les différences de prix entre les deux secteurs de 25 % à 30 %. Evaluation contestée par une récente enquête du ministère de l'intérieur, qui ne relève aucune différence significative.

Un nouveau cahier des charges-type des contrats d'affermage a été adopté il y a plus d'un an sous l'égide du *ministère* de l'intérieur, qui essaie de rétablir l'équilibre entre les deux parties. En particulier, la durée des contrats est fixée à douze ans maximum sans tacite reconduction, une partie fixe de *10 % est introduite dans les for*mules de révision des prix, ce qui permet de neutraliser une partie des hausses ; le fermier devra fournir des comptes plus détaillés, et le montant de l'abonnement forfaitaire annuel ne peut plus excéder trente mètres cubes ; enfin, les délais, de *même que le régime* des travaux. De bonnes améliorations certes, mais encore faut-il que ces règles soient respectées. Un premier bilan fait apparaître que 76 % des communes en affermage ont entamé une procé*dure de mise en conformité* avec ce cahier des charges, ce qui prouve que le besoin s'en faisait sentir.

Consommation : du simple au triple

Très variable selon la région et la densité de population, la consommation d'eau potable en France a connu au *cours de la dernière décennie* une augmentation moyenne de 7 % par an, due à l'augmentation du nombre des abonnés (pour 5 à 6 %) et à l'amélioration du niveau de vie et de confort (pour 1,5 %). A *présent, on estime à environ* 50 m3 par an et par habitant la consommation moyenne, avec un minimum de 27,5 m3 dans le Nord et un maximum de 82 m3 en *Provence-Alpes-Côte d'Azur.*

97 % de la *population française* étant maintenant branchée sur les réseaux d'adduction, l'augmentation de la consommation commence à se ralentir. Elle est de l'ordre de 5 % par an à Paris, et de *2,5 % à 3 % pour l'ensemble* de la France.

Duopole

Sur la sellette, les compagnies le sont aussi par la structure duopolitique du marché. Si le secteur compte une cinquantaine de sociétés, deux d'entre elles, la Compagnie générale des eaux (C.G.E.) et la Lyonnaise des eaux (S.L.E.E.), distribuent 82,5 % de l'eau « privée ». Plus de la moitié du marché privé revient à la C.G.E. et le tiers à la S.L.E.E. Citons encore la SAUR (7 %), la SOBEA de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson (5 %) et la SDEI (6 %).

La tentation est grande, dans ces conditions, de se partager le marché. Les deux groupes y ont succombé, ce qui leur a valu, à *chacun, d'être condamnés au* début de 1981 par la Commission de la concurrence à une amende de 1 million de francs pour pratiques anticoncurrentielles : ils s'étaient entendus, à Versailles, en Guyane et à la *Martinique, pour évincer* la concurrence.

Que va devenir ce secteur, sur lequel plane l'ombre de la nationalisation, encore qu'il ne soit pas question de faire un « Eau de France » sur le modèle *E.D.F.-G.D.F. ? Une direction* de l'eau serait chargée de gérer cette ressource (les anciennes agences, dont les compétences seront étendues à la gestion et à la distribution). On se dirige donc vers une régionalisation de la gestion de l'eau, *avec ou sans* secteur privé.

CLEFS



Les 2000 ans de Virgile

Expositions, opéra, éditions, émissions télévisées..., l'Italie fête avec éclat les deux mille ans d'un de ses plus grands poètes : Virgile.

GEORGES VALLET

ON dirait un faire-part : *« Le maire de Rome et le ministre des biens culturels vous prient d'assister à la première des commémorations organisées à l'occasion du deuxième millénaire de la mort de P. Virgilio Marone. »*

C'est vrai ; le 21 septembre de l'an 19 avant Jésus-Christ, mourait Virgile : *« Mantoue m'a donné le jour ; la Calabre me l'a enlevé* (Virgile est mort à Brindes au retour de Grèce) ; *Parthénope* (Naples) *me possède aujourd'hui. J'ai chanté les pâturages, les champs, les héros. »* Telle est l'épitaphe qu'il avait composée lui-même et qui devait signaler, sur la route de Pouzzoles, la « tombe de Virgile ».

Mantoue, où Virgile est né en 70 dans un paysage de ruisseaux et de prairies, Rome, où le jeune campagnard connut vite la gloire et la faveur du prince, Naples qu'il avait tant aimée, s'associent aujourd'hui pour célébrer le poète. Certes, le bimillénaire de la naissance – c'était en 1930 – et celui de la mort ne sont pas marqués par les mêmes fêtes. Dit en passant, on a noté ici que, puisqu'il n'y a pas d'année zéro au changement d'ère, les bimillénaires devaient avoir lieu en 1931 et en 1982. Ce qui compte, c'est que, pendant l'hiver qui vient, il y aura du nord au sud de l'Italie, y compris Brindes (Brindisi), *une série de fêtes qui* vont au-delà des cérémonies officielles et qui marquent une « présence » de Virgile ; outre un grand colloque international sur Virgile, il y a, ou il y aura, des expositions au Vatican et à Naples des plus beaux manuscrits et des plus importantes éditions de Virgile ; la Scala donnera *les Troyens*, de Berlioz, F. Quilici présente un film *Virgile, an 2000 ;* on publie des *Images* et des *Itinéraires virgiliens*, on inaugure à Rome l'exposition « Enée et le Latium », on redonne à la télévision l'*Enéide*, bref, du président de la République aux enfants des écoles, on a l'impression que c'est l'Italie tout entière qui célèbre Virgile. Les journaux consacrent des pages à l'événement et à sa signification, et *l'Unita*, qui a peur que l'on ne *« rende encore plus conventionnelle l'image du grand poète déjà trop souvent embaumé »*, souligne l'*« actualité extraordinaire »* des *Géorgiques*, ce beau chant du travail et de la terre.

Virgile et nous, Virgile et notre temps, présence de Virgile, on n'en finit pas de poser le problème. Cette « année Virgile » est-elle une occasion de plus de faire à ce sujet un exercice d'école ou apporte-t-elle un élément de réponse ?

Prophéties

Oui, pendant les vingt siècles écoulés, on a beaucoup lu, beaucoup admiré, beaucoup aimé Virgile. Cette admiration exceptionnelle fut presque immédiate : les graffiti de Pompéi, et d'ailleurs, montrent que des enfants des écoles, des esclaves grecs, des gens du peuple, écrivaient, ici ou là, un vers de Virgile (et ce sont les *Géorgiques* qui sont le moins populaires) ; plus tard, *« d'obscurs chrétiens inscrivaient aux murs des Catacombes des vers de Virgile à côté de la croix » ;* et l'on cite, parmi d'autres, les témoignages de saint Jérôme et de saint Augustin regrettant les larmes de sa jeunesse pour Didon, mais admirant chez Virgile la plus haute expression de la morale humaine.

Et voici que, avec le sixième siècle, à partir de Fulgence, on voit de plus en plus un sens caché chez Virgile : le naufrage d'Énée signifie la naissance de l'homme dans les larmes ; Junon, déclencheuse de tempêtes, est la déesse de l'enfantement ; bref, il y a un Virgile du Moyen Age – thème passionnant qui fera l'objet, l'an prochain, d'un colloque à l'Ecole française de Rome, – avec des prophéties et des transpositions étranges où la sibylle annonce le christianisme, et où Énée, prototype des grands monarques, présage avant l'heure la constitution des nations.

Il y a eu aussi, au cours de ces deux mille ans, différentes lectures de Virgile : après le Virgile des grands commentateurs latins, après celui du Moyen Age (du Virgile carolingien à celui de Dante, en passant par le mage des Napolitains), le Virgile des humanistes, le Virgile classique, le Virgile romantique (que connaissait si bien son « rival » Hugo), enfin le Virgile des philologues et le Tityre des lycéens. Y a-t-il un Virgile contemporain, à l'heure que l'on dit celle du crépuscule de l'humanisme, à l'heure où *« le couchant grandit l'ombre des chênes »* ?

Avant d'essayer de répondre, quelques informations : parmi toutes les manifestations provoquées par le bimillénaire, limitons-nous ici à l'exposition organisée dans le musée du Capitole, au milieu des collections, et intitulée « Enée dans le Latium, archéologie et mythe ». Beau titre, qui en dit long, et l'exposition est un chef-d'œuvre : d'abord parce qu'elle est intelligente, jusque dans les détails, j'allais dire jusque dans les astuces ; présentée dans des *vitrines montées* sur des modules de bois recouverts de bandes blanches et rouges, elle évoque immédiatement pour le visiteur italien la signalisation des travaux en cours que l'on voit sur les routes. Le provisoire est ainsi distingué et présenté simplement sur le fond plus solennel du musée capitolin. Comme le dit l'assesseur à la culture dans son introduction au catalogue, tout cela, c'est du *« travail en cours »*, le point de départ d'études, d'expériences et de projets.

La légende d'Enée

Et pourtant, quelle richesse ! De quoi s'agit-il ? Depuis Homère, on sait qu'Énée fuyant Troie est promis, ainsi que ses descendants, à un avenir royal. Au sixième siècle avant notre ère, un poète grec de Sicile le fait venir en Occident ; au cinquième siècle, des auteurs grecs lient son arrivée dans l'Ouest avec la fondation de Rome : la « légende des origines troyennes de Rome » est prête et, au moment de la fondation de l'Empire, on sait l'usage qu'a pu en faire Virgile. Relisons le début de l'*Enéide : « Je chante l'horreur des armes de Mars, et l'homme qui, le premier, vint en Italie, prédestiné, fugitif, aux rives de Lavinium » ;* et, plus loin : *« Là-bas, la maison d'Énée dominera sur tous les rivages, et les fils de son fils, et ceux qui naîtront d'eux. »*

Lavinium est située à 20 kilomètres environ au sud de Rome, près de la mer, au milieu de dunes basses, où s'est développé récemment un urbanisme sauvage, et *« la zone est devenue un des ghettos balnéaires les plus ignobles d'Italie »*. Cependant, depuis vingt-cinq ans, l'Institut de topographie antique de l'université de Rome y conduit des fouilles exemplaires et spectaculaires, qui renouvellent le vieux débat sur la légende et l'histoire.

Entrons dans l'exposition, qui est tout sauf une célébration grandiloquente de la Rome de Virgile ; elle s'annonce comme une *« vérification scientifique »* des hypothèses relatives à la formation de la légende d'Énée dans le Latium. Dans un premier secteur – c'est son aspect documentaire, – on présente les « villes » du Latium, ces lieux que l'épopée virgilienne a transposés dans l'univers poétique du temps des héros mais qui, encore à l'époque d'Auguste, étaient riches et fiers de leurs traditions antiques. La seconde partie prétend, à travers des données nouvelles, faire réfléchir le visiteur sur l'origine de la légende d'Énée. Trois sections illustrent chacune une hypothèse : d'abord, on le sait depuis peu, les côtes du Latium ont été le lieu d'une fréquentation régulière *« à l'époque des héros »*, c'est-à-dire à l'époque mycénienne, dans le cadre des contacts maritimes qui se sont développés alors (douzième-dixième siècle avant Jésus-Christ) entre l'Égée et l'Occident. Cette tradition remontant au plus lointain des âges n'a-t-elle pu *« se revitaliser et se codifier »* à l'époque historique, à un moment où l'on se passionnait pour les problèmes des origines ?

La seconde section, qui illustre la deuxième hypothèse, part de la donnée écrite la plus ancienne de

---

NOBEL

Comment se fabrique la science

Un sociologue a étudié à la manière de Lévi-Strauss les chercheurs d'un grand laboratoire californien. Ses conclusions sont déroutantes.

SABINE CHALVON-DEMERSAY

ET si on étudiait non plus des Africains isolés dans leur brousse ou récemment transplantés dans les faubourgs des capitales, mais des savants, des prix Nobel, dans les meilleurs laboratoires, au sein des contrées les plus riches du monde... Pourquoi ne pas faire basculer le regard anthropologique et analyser exactement de la même façon les chercheurs scientifiques que les sauvages d'Amazonie ?

Sous le bleu intense du ciel californien se dresse le centre de recherche du Salk Institute. Un vaste forum balayé par les vents et déserté par les hommes sépare deux corps de bâtiments. Dans une grande pièce, des machines sombres fonctionnent toutes seules et cliquettent en traçant sur des rouleaux de papier des gribouillis complexes. Dans un coin, un échafaudage cristallin de bulbes, de coupoles, de tubulures de verre. Un peu plus loin sont alignées des fioles de toutes contenances. Dans des cages ou sous des globes, dans des postures insolites, s'agitent quelques rongeurs palpitants. C'est le laboratoire du professeur Roger Guillemin. Celui-ci a accepté d'accueillir Bruno Latour, philosophe devenu sociologue qui a mené une recherche anthropologique sur les scientifiques au travail. L'étude a duré deux ans. D'octobre 1975 à juillet 1977 (1).

Ce nouveau chercheur, d'un type particulier, s'est inséré dans l'équipe. Quotidiennement, dans le laboratoire où il avait son bureau, il a fait ce que fait n'importe quel ethnologue dans n'importe quel point du globe : il a observé et participé. Revêtant la blouse blanche des techniciens, il a commencé par se faire la main en éventrant quelques grenouilles et en guillotinant quelques rats. En même temps, il interrogeait sur leurs carrières tous les membres du laboratoire. Il reconstituait l'histoire du groupe et de ses découvertes. Il assistait à toutes les réunions de travail.

Être crédible

Il fallait aussi dresser une carte des lieux, rassembler une documentation sur les instruments utilisés, analyser la répartition du budget et les fluctuations des sources de financement. Mais sa principale source de renseignements a été l'information écrite : *les articles parus ou à paraître*. Les citations. Les brouillons. C'est un matériau considérable, car la vie des chercheurs est saturée d'écriture. La leur, celle de leurs collègues mais aussi celle de leurs instruments. Toute leur activité se traduit toujours par une inscription. Pour analyser ces documents, l'observateur a utilisé la sémiotique (2). L'originalité de sa démarche venait de sa totale et volontaire ignorance en matière scientifique. Il n'était pas plus biologiste que Lévi-Strauss ne fut chasseur, cueilleur de baies, conteur de généalogie. Mais cette distance qu'on admet aisément pour ceux qui étudient les aborigènes, on ne l'accorde pas volontiers à ceux qui ont le projet d'analyser la science. De ce travail ressortent quelques conclusions surprenantes qui permettent de remettre en cause certaines idées reçues.

On dit que la science est universelle. Or, quand on regarde la science à chaud, la science en train de se faire, on s'aperçoit surtout de son caractère local.

Toute recherche a un côté artisanal. Il y a un savoir-faire qui passe du maître aux disciples : une façon d'utiliser les outils, une manière de manipuler les instruments, un art d'agencer les résultats. Un tour de main. Toute une panoplie de trucs et d'astuces dont un scientifique fait l'apprentissage au sein même de son laboratoire. Or ces pratiques restent tacites. Elles ne sont jamais explicitées. Ce sont les produits d'un endroit. Elles ne circulent que par les hommes qui passent d'un laboratoire à l'autre, un peu comme les compagnons d'autrefois.

De plus, le jugement porté sur une découverte va dépendre intimement de la confiance accordée au laboratoire dont elle émane : un laboratoire peut faire des révélations fracassantes, si sa réputation n'est pas solidement établie personne n'y accordera aucun crédit. Et il n'y a que quelques laboratoires dans le monde où l'on peut évaluer ce que font les autres. Les personnes qui travaillent sur des questions voisines sont peu nombreuses. Les réseaux sont minuscules. Plus on avance dans les domaines chauds de la science, plus le champ est étroit.

L'élaboration du savoir passe donc par des lieux particuliers, des circonstances particulières. On est loin de l'universalité.

Tout le problème d'un scientifique, c'est d'être crédible. S'agissant de recherche de pointe, par définition nul ne sait encore si ce qu'il dit est vrai ou faux. C'est seulement beaucoup plus tard qu'on expérimentera la découverte et qu'on la mettra en application. Quand on aura la certitude de son efficacité. Mais, pour l'instant, on est dans le brouillard. Et le scientifique qui pense qu'il a « trouvé » doit d'abord arracher la conviction de ses pairs.

Tout son travail s'organise dans ce but. Il faut obtenir de ses instruments un signal clair qui aura force de preuve, rallier ses collègues, disqualifier ses adversaires. Dans une négociation ardue qui allie le coup de force à la force de la raison.

Un exemple. Voici deux chercheurs, Lucien et Amiel, qui étudient certaines hormones. Ils sont tous deux penchés sur les résultats qui viennent de sortir tout frais d'un gamma-compteur, dernière étape d'un long bio-étalonnage que Lucien a appris à Amiel. Il s'agit du plus simple des jugements perceptifs possibles : lire la différence entre un pic et le bruit de fond d'où il émerge. Un dialogue s'instaure.

Amiel. « Regarde ces résultats, c'est pas mal du tout...

Lucien. – Bof, crois-moi, quand ce n'est pas franchement au-dessus de 100, ça ne vaut jamais grand-chose.

Amiel. – Pourtant le bruit de fond est plutôt stable, regarde.

Lucien. – D'accord, il ne varie pas beaucoup, mais avec ce bruit tu ne pourras pas convaincre les gens, je veux dire les gens sérieux. »

« Du baratin »

Ainsi, même ce jugement élémentaire est le fruit d'une négociation délicate entre les deux chercheurs. Pour Amiel, les résultats sont bons ; pour Lucien, ils ne le sont pas. Lucien est plus vieux qu'Amiel et lie aussitôt la lecture des résultats à une activité rhétorique : *convaincre*. Il accuse Amiel de ne vouloir persuader que des gens médiocres, pour lesquels il y a là un signal se détachant du bruit de fond. Mais, s'il s'agit de gens « sérieux », ils n'y verront, prétend Lucien, que du bruit et pas l'ombre du début d'une information sur l'activité de cette fameuse hormone qu'ils sont en train de chercher.

Cette disparité en recouvre une autre. Amiel n'est pas seulement plus jeune que Lucien. Il vient d'un laboratoire français condidéré avec un certain mépris par Lucien et ses collègues. En effet, ce laboratoire est accusé d'encombrer la littérature en endocrinologie avec des récits d'isolation d'hormones que personne n'arrive jamais à retrouver. *« Du baratin »*, dit-on de leurs découvertes, *« du vent »*. On dit souvent que leurs hormones ne sont pas des faits mais des « artefacts », c'est-à-dire du bruit de fond pris pour de l'information.

Lucien se charge donc d'éduquer Amiel et de lui imposer les conditions d'un « vrai » travail scientifique. En voulant s'adresser à des gens « sérieux » on modifie complètement les conditions d'acceptation de la preuve, et de fil en aiguille l'ensemble des conditions de production des faits. Un autre public, cela veut dire d'autres preuves, d'autres articles, d'autres journaux où publier ces articles, au besoin d'autres sources de financement. La décision, *« est-ce ou non de l'information »*, passe par une négociation sur le sens de la carrière de ces deux chercheurs. A la croisée de toutes ces stratégies, il y a la décision sur la lecture d'un grain élémentaire de faits. Est-ce un pic se détachant du bruit de fond, ou est-ce le bruit de fond ?

On pourrait penser qu'il suffirait de vérifier les conclusions. Appliquer la règle d'or de la méthode scientifique : répéter l'expérience. C'est bien le principe de base de toute démarche rigoureuse. Celui qui figure dans tous les manuels et que rabâchent à leurs élèves indociles tous les professeurs de physique du monde. Ce n'est pas si simple. Renouveler une expérience coûte très cher. En fait, une découverte sera d'emblée acceptée parce qu'elle s'est déroulée dans un laboratoire illustre. Ou rejetée d'entrée de jeu parce qu'« inintéressante ». Mais, si l'enjeu est important et que les résultats sont contestés, on entreprendra une vérification en utilisant d'autres techniques et un nouvel appareillage afin de corriger ce qui paraissait défectueux. La répétition de l'expérience est devenue une exception (3).

Dans son laboratoire le professeur Guillemin est parvenu à isoler certaines hormones hypothalamiques. Cette découverte lui a valu le prix Nobel. Mais personne n'a jamais pu réitérer cette expérience. Pour cela, il aurait fallu sacrifier de nouveau quelques millions de cervelles de mouton, immoler tout un bestiaire, faire travailler une vingtaine de personnes pendant une dizaine d'années et décrocher 2 millions de dollars...

Lobbies

Enfin, on oppose souvent la rationalité scientifique à la rationalité politique. L'une serait pure, abstraite, logique. L'autre chaotique, aléatoire, remplie de compromis et de compromissions.

A y regarder de plus près, la différence n'est pas si évidente. Les grands chercheurs sont des stratèges qui feraient pâlir les plus grands généraux et les meilleurs politiciens. Il faut, pour faire triompher une idée juste, manipuler la société en s'agitant de tous côtés. Mobiliser des trésors de rhétorique. Avoir du bagou et des talents oratoires. Créer des lobbies. Trouver de l'argent. Éliminer les concurrents. Il faut savoir faire le siège du bureau d'un sénateur.

Argumenter pied à pied pour desserrer les cordons de la bourse : expliquer qu'on peut trouver des solutions (pour nourrir la planète, faire marcher les moteurs, régénérer les sols). Mais qu'il faut des moyens, beaucoup de moyens. Évidemment, on ne garantit rien quant aux résultats : c'est de la recherche fondamentale, on ne sait pas ce qu'on trouve. On s'embarque pour le meilleur et pour le pire. Et, face à ces risques, les scientifiques réclament l'immunité. Ils ne sont pas responsables... ■

(1) Bruno Latour et Steve Woolgar : *Laboratory Life : The Social Construction of Scientific Facts*, Sage, Londres, 1979. Sur le même sujet : Nicolas Wade, *La Course au Nobel*, Sylvie Messinger, Paris, 1981.

(2) Sémiotique : étude des systèmes de signification verbaux ou non verbaux. Les études ont été beaucoup développées depuis par Françoise Bastide, physiologiste au Collège de France et en même temps sémioticienne.

(3) Voir en particulier H.-M. Collins : *The Seven Sexes : on the Replication of an Experiment in Physics, Sociology*, vol. 9, 1975. Il y avait déjà eu des études sur les laboratoires : celle de G. Lemaine et Lecuyer, en France : *les Voies du succès*, Paris, GERS, 1972. D'autres études sont en cours : Sharon Traweek sur l'accélérateur linéaire de Standford ; Michael Lynch au laboratoire de biochimie de l'université d'Irvine.

la légende, c'est-à-dire de la mention que font de Rome les historiens grecs de la fin du cinquième siècle avant Jésus-Christ selon qui Ulysse et Enée seraient les fondateurs de la ville. L'exposition montre, avec des exemples bien choisis, ce qu'était la Rome du sixième-cinquième siècle avant notre ère : une très grande ville, en contact régulier avec le monde grec, et que ne pouvait ignorer l'historiographie grecque qui, avec l' « hellénocentrisme » que l'on sait, plaçait à l'origine de toute gloire un héros fondateur grec ou troyen. Voilà ce qu'évoquent les trouvailles fameuses du sanctuaire de Sant'Omobono, situé au pied du Palatin, avec ses extraordinaires acrotères en forme de cornes et le magnifique groupe (seconde moitié du sixième siècle) représentant Héraclès et Athéna.

Après les hypothèses mycénienne et grecque, voici Lavinium, la « ville sainte », la cité aux grands sanctuaires, le sanctuaire méridional dit des treize autels, le sanctuaire oriental dit de Minerve, et surtout le hérôon d'Enée, c'est-à-dire un tumulus du septième siècle qui faisait déjà partie de la zone sacrée, et qui fut réaménagé au quatrième siècle comme un lieu de culte pour honorer un héros, comme la tombe sacrée du héros fondateur, comme la « tombe d'Énée ».

Tite-Live fait dire quelque part à Camille que *« c'est un devoir de célébrer des sacrifices, et sur le mont Albain et à Lavinium »*. La montagne sainte, au-dessus d'Albe et de Lavinium, ce sont les deux grands sanctuaires fédéraux des peuples latins, les deux centres religieux, rivaux et complémentaires, de Rome, avec leurs fêtes, leurs processions et ces rencontres rituelles dont on ne dira jamais assez l'importance qu'elles ont eue dans le monde antique. Voilà la troisième hypothèse que veut illustrer l'exposition : c'est dans ces grands sanctuaires côtiers, liés à la vie des escales maritimes, qu'ont pu être captés et reçus les motifs de l'épopée homérique, avec la légende d'Énée fondateur et des pénates de Troie : Lavinium, centre religieux, aurait transmis le message à Rome.

Une armée de jeunes filles

Archéologie et mythe, légende et histoire, Rome et Virgile, recherches en cours, toutes les promesses sont tenues ; et voici que, pour faire bonne mesure, surgissent au milieu de la salle des Horaces et des Curiaces un ensemble extraordinaire, une armée silencieuse et immobile de statues de terre cuite (certaines presque de grandeur nature), qui représentent, pour la plupart, des jeunes filles drapées tenant à la main une offrande, une colombe, un fruit. La présentation, certes, en est fausse, puisqu'elles proviennent d'un dépôt votif du sanctuaire oriental, mais l'effet est réussi : elles sont là, debout, simples et saintes, timides et parées, voilées dans leur habit modeste qui contraste avec le soin des coiffures et la richesse des bijoux.

Oui, elles ouvrent un nouveau chapitre de cet art italique auquel on ne s'intéresse que depuis peu et qui assimile, en les transformant à sa guise, des apports venus d'ailleurs : sobriété des corps et des visages, délicatesse du modelé dans un matériau pourtant ordinaire, qui évoquent le Quattrocento et non l'Ionie, et un je-ne-sais-quoi de profond et de triste dans le regard, d'exténué et de pathétique, qui émeut et qui trouble.

Comme nous sommes loin de l'image d'un monde figé et démodé qui ennuierait une jeunesse en blue-jeans ! C'est là, je crois, une des grandes leçons du bimillénaire : cette exposition, à certains égards difficile, passionnera Rome, l'Italie et les pays où elle sera présentée. C'est, si l'on veut, la lecture archéologique de Virgile. Mais fera-t-elle relire, ou lire, Virgile lui-même ?

Vieux débat, où nous n'entrerons pas ici, sauf pour présenter, après les fêtes de Rome, deux observations : il y a aujourd'hui un rejet certain des « choses » étudiées à l'école, et l'œuvre littéraire, de quelque époque et de quelque prix qu'elle soit, souffre de ce discrédit qui n'atteint pas les « arts », si étrangement oubliés dans nos exercices scolaires. D'autre part, on a trop entendu parler du monde gréco-romain, du classicisme, de *« notre génie classique où tout est ordre et lumière »*. C'est vrai et, dans notre paysage de l'esprit et du cœur, on aime aujourd'hui les écharpes de brume. Pourtant, un minimum de réflexion sur l'histoire nous rappellerait que cette vision d'un monde classique qui s'est imposée au cours des siècles derniers n'est précisément qu'une des lectures de l'Antiquité, qui a connu et aimé autre chose que des héros de lumière et des hommes illustres.

Certes, cette lecture, c'est peut-être aujourd'hui encore celle des écoles, c'était tout récemment encore celle de l'Université, et il n'y a pas si longtemps qu'un Bellesort s'indignait contre *« la science allemande, incapable de goûter la force unie à tant de mesure »*. Mais, comme disait Proust, *« l'œuvre d'art crée à elle-même sa propre postérité »*, car, tels les feux de brousse, l'émotion poétique peut se propager dans tous les sens. Aujourd'hui, ce qu'on lit, ce qu'on cherche, ce qu'on trouve chez Virgile, qui a *« des larmes pour toutes les douleurs »*, ce n'est pas l'exaltation de la paix qu'Auguste imposa au monde après les guerres civiles, et *l'Énéide* apparaît comme un long récit plein de mélancolie et d'ambiguïtés, où la sérénité, là où elle émerge, n'est qu'une *« brève pause dans le cycle des turbulences »*. Certes, tous les héros classiques se composent un visage ; mais on sait ce qu'il y a derrière ces fronts impassibles. Ainsi Énée, après la violente tempête déclenchée par Éole, dit redonner du cœur à ses compagnons épuisés et découragés. Il leur parle, les exhorte, les rassure ; il ne montre pas son angoisse, mais, dans son cœur, il ressent et partage la douleur des hommes.

Spem voltu simulat, premit altum corde dolorem.

« Il affiche sur son visage l'espérance et enfouit la douleur au profond de son cœur. » Et c'est, y compris dans ses silences, ce long dialogue du visage et du cœur qui est au fond de toute poésie. ■



MORGAN

Ma tante Algadefina

(Suite de la page XVI.)

Des baisers qu'elle ne m'avait jamais donnés, voilà ce qu'étaient les cerises au fond du bocal, rouges et macérées, sombres et très douces, flacon intouché dès lors qu'on sut le danger, cadeau inespéré pour les portiers, petit verre apprécié de M. Juan. C'était un peu son sang en relique, cette liqueur, mais aussi la ciguë qui aida à la tuer. Ces baisers-là avaient peut-être rougi les lèvres du cadet et son sabre en or. Moi, j'allais au lit une cerise dans la bouche, une cerise comme les lèvres de la morte et, d'une chose à l'autre, je recréais, je recomposais un fantôme de femme qui m'accompagnait et m'offrait le plus intime, sa bouche, ses seins, car la mort est extériorité, et elle, elle n'était morte qu'extérieurement.

La nuit, lorsque hibou, pie et corbeau se tenaient sur l'auvent d'en face, au-dessus de mon balcon (toujours ouvert à l'air salubre du nord), j'étais l'insomniaque sans fièvre.

La fièvre de la tuberculose se dissipe la nuit, l'eau noire de la nuit éteint le feu de la maladie, il faut en jouir, il faut le vivre, ce moment où le malade s'assied sur son lit, il arrive à voir dans l'obscurité, comme les chats, il arrive à être ce chat qui miaule dans sa poitrine telle une bronchite.

Tout ce que la phtisie a de félin, j'en jouissais les nuits sans fièvre, lorsque janvier était un ange de givre piqué dans le ciel, lorsque avril se faisait l'éclaireur du printemps, arrivant entre les murets, les terrains vagues et les jardins de la campagne proche et lointaine, lorsque août était cet air immobile à silhouette de femme.

Après la masturbation violente, rapide, exténuante ou la masturbation retardée, maligne, au cours de laquelle un autre moi vous masturbe, je restais étendu sur ma couche à écouter la nuit, les yeux durs, des yeux de voyant, dans les ténèbres extérieures, effrayé par la profusion, la suffocation, trempé de terreur, gluant de ma propre vie qui, ainsi, me quittait quand je perdais du sang.

Ensuite venait le sommeil, semblait-il apporté par la brise ; et, à je ne sais quelle heure échouée et libre, on eût dit qu'à l'église la grande aiguille de l'horloge s'était décrochée de son chiffre, pointant vers le bas, cassée ; à cette heure folle et pure, je me réveillais à nouveau, reposé, frais, et sur les toits du quartier avait lieu une querelle de chats, hiboux, pies, corbeaux, un fablier bruyant, infernal ; il était toute la méchanceté de l'univers à laquelle pouvait assister le malade, l'insomniaque, lui qui cachait dans son sein le curare prématuré, coup de lance que la vie vous plante toujours dans le côté. Un peu comme une crucifixion.

C'est alors que ma tante Algadefina qui avait vécu des nuits semblables dans une alcôve voisine et que seuls le couloir central et la chambre bleue séparaient de moi, c'est alors, dis-je, que ma tante Algadefina pouvait être une réalité endormie, ténue, un peu vraie, étendue et blanche. J'en vins parfois, comme je crois l'avoir déjà raconté, à me lever dans ce somnambulisme volontaire de l'amoureux et de l'insomniaque, mes pieds nus foulaient le parquet, les dalles froides, les tapis endormis, passant, eût-on dit, d'un pays à un autre en très lentes enjambées, j'en vins à tourner des boutons de porte archiconnus, des clés peu hâtives, résistantes et froides comme des gouvernantes, pour arriver dans l'alcôve italienne qui avait été la sienne ; la lune horizontale que personne n'a vue illuminait sa couche, elle plaçait une fictive silhouette de lumière là où elle n'était pas. J'en vins, je pense, à passer une main sur le couvre-lit en fil, sur le dessin invisible, je ne sais si pour caresser le néant ou pour vérifier qu'elle n'était pas là et défaire l'hallucination. Ensuite, après avoir regagné mon lit inespérément chaud et accueillant, je distinguais à peine, sans désir, la fille nue qui était morte à mon âge ou à peine plus, ma tante Algadefina qui par des nuits chaudes ou d'insomnie avait dû être là, couchée dans cette lumière horizontale de lune, son sein léger effacé par l'horizontalité, son sein à pointe noire dans la blancheur totale du noir, son ventre vierge et translucide, l'ombre de son nombril pour toute évocation de volume, et le triangle noir du pubis, ce thym de morte, ce myrthe de fille, myrthe et mort d'un sexe qu'aucun cadet (j'en étais sûr, j'ignore pourquoi) n'avait baisé de sa bouche avinée, qu'aucun cadet n'avait pénétré du sabre d'or de l'Académie militaire.

Dans le tablier des toits, un chat et une pie criaient, un chat assassinait une pie, et je m'endormais. ■

(Traduit de l'espagnol par MICHÈLE GAZIER.)

Francisco Umbral est né à Madrid en 1935. Il a reçu en 1976 une des plus hautes récompenses littéraires espagnoles, le prix Nadal, pour son roman *las Ninfas*. Il tient une chronique quotidienne dans le journal *El País* : « Spleen de Madrid ». Son dernier roman, *le Chapelet d'amours*, vient de paraître en France (Hachette Littérature).

Les leçons de sagesse africaine

(Suite de la première page.)

Ce n'est pas une question de couleur de peau, car les Toucouleurs qui ont, à un moment donné, colonisé les peuples du Macina, se sont, eux aussi, comportés en dominateurs dans le domaine culturel.

» La volonté de dominer la pensée était évidente, par exemple, chez les autorités coloniales qui créèrent à Kayes l'« école des otages », où étaient envoyés tous les fils de chef et de notable. L'usage des langues africaines y était strictement proscrit au profit de la seule langue française. Tout élève enfreignant cette consigne se voyait affublé du « symbole » à tête d'âne et privé de déjeuner.

» Une grande perturbation dans le domaine culturel fut la rupture progressive de la transmission des connaissances traditionnelles. Jusqu'alors, cette transmission était assurée oralement d'une génération à l'autre par la filière des initiations africaines régulières, des initiations de métier et des écoles coraniques. Les ateliers de métier, par exemple, étaient de véritables écoles traditionnelles où l'on enseignait non seulement une technologie, mais tout un ensemble de connaissances, scientifiques ou culturelles, qui s'y rattachaient. L'élève forgeron, par exemple, qui travaillait silencieusement auprès de son maître, accédait, à travers le symbolisme des instruments de la forge, à une explication particulière du monde et du rôle de l'homme dans l'univers, rôle fondé sur l'idée de responsabilité et d'interdépendance de toutes choses. Il recevait en outre un ensemble de connaissances concrètes sur la géologie, la minéralogie, la botanique, et toute une éducation du comportement.

» Les écoles artisanales traditionnelles — forgerons, tisserands, cordonniers, travailleurs du bois, conteurs..., — regroupées autour des maîtres, étaient ainsi des lieux de transmission de toute une culture. Or, par tous les moyens, l'administration coloniale s'efforça de décourager leurs activités. On interdisait aux forgerons, par exemple, de fabriquer certains articles, notamment les fusils ou les grands couteaux, afin de nous inciter à acheter des articles manufacturés en provenance de la métropole. Nous étions d'ailleurs, à l'époque, littéralement inondés de gros catalogues de la Manufacture d'armes et cycles de Saint-Étienne, dont les images nous fascinaient et nous faisaient rêver.

» C'était grave, car on étouffa ainsi toute velléité de créativité chez nos artisans, qui auraient été fort capables d'adapter leur art aux besoins nouveaux. Je citerai l'exemple d'un forgeron dogon qui avait fabriqué tout seul des fusils en tous points semblables aux fusils européens et qui se vit non seulement condamné à cinq ans de prison, mais frappé d'une interdiction à vie d'exercer son métier.

» La rupture dans la transmission des connaissances d'une génération à l'autre s'accentua avec la lutte de l'administration contre les écoles coraniques et l'effort de scolarisation en langue française. Mais la grande cassure se produisit à l'occasion de la guerre de 1914, plus spécialement en 1917, quand presque tous nos jeunes gens, soit volontaires, soit recrutés d'office, furent envoyés sous les drapeaux en France. D'un seul coup, les vieux maîtres furent privés de la plupart des élèves qui auraient pu continuer leur œuvre et assurer à leur tour la transmission et la sauvegarde du patrimoine culturel. Beaucoup ne revinrent pas. Quant à ceux qui revinrent, ce n'étaient plus les mêmes hommes.

» Traumatisme culturel, encore, le phénomène d'acculturation qui, par la suite, marqua tous ceux de nos jeunes qui étudièrent dans les universités occidentales, creusant ainsi entre nos « intellectuels » et la masse africaine un fossé de plus en plus grand. Comme le dit le proverbe africain : « *L'engendreur peine pour l'éducateur* » ; car, en fin de compte, on est toujours le fils de son école...

» Traumatisme culturel, enfin, ce lent travail de dépersonnalisation qui s'accomplit au cours des décennies, au point que les Africains en arrivèrent à douter de leurs propres valeurs et à ne concevoir l'évolution ou le progrès qu'à travers l'imitation totale des anciens colonisateurs, et ce dans tous les domaines. Combien de problèmes actuels, en Afrique, ne sont-ils pas liés à ce phénomène... car, dit encore le proverbe : « *Un morceau de bois a beau flotter dans l'eau, il ne devient jamais caïman.* »

La « grande guerre sainte »

— L'expansion du catholicisme a-t-elle porté gravement atteinte aux religions traditionnelles ?

— Aussi bien catholiques que protestants ou musulmans sont entrés en compétition avec les religions traditionnelles pour essayer de substituer leurs croyances aux leurs. Toute expansion de l'une des religions monothéistes révélées porte nécessairement atteinte aux religions traditionnelles. Toutefois, plus réaliste, l'islam — qu'il ne faudrait pas confondre avec ce que l'on appelle de nos jours l'« arabisme » — s'est mieux adapté. Dès lors qu'une coutume n'allait pas à l'encontre de l'un des onze articles fondamentaux de la foi, il admettait cette coutume — du moins en Afrique noire, et en règle générale. Ainsi, par exemple, les métiers traditionnels, avec les initiations et les transmissions de connaissances qui leur sont propres, se sont maintenus à l'intérieur de la société musulmane.

» Ignorant ce qui se passe à cet égard dans les zones converties au catholicisme, je ne suis pas le mieux placé pour répondre à cette question.

— La poussée de l'islam militant est-elle inquiétante pour l'Afrique ?

— Il faudrait s'entendre sur la signification des termes « islam militant ». Militant, pourquoi pas, mais pour quelle sorte d'islam ? Il ne faut pas généraliser à partir du comportement de certains, qui ne font, de toute façon, qu'exprimer leur propre compréhension, peut-être limitée, de l'islam.

» Il convient de faire une distinction entre ceux qui pratiquent l'islam et s'efforcent d'en intégrer les valeurs dans leur propre vie, pour se transformer eux-mêmes, et ceux qui l'utilisent, consciemment ou inconsciemment, au profit d'une politique ou au profit de leurs intérêts du moment, notamment ceux qui prêchent la guerre sainte à tout propos. En ce qui me concerne, je n'admets qu'une seule forme de guerre sainte : celle que nous devons mener contre nos propres passions et que le prophète Mohammad appelait *la « grande guerre sainte »*.

» A mon point de vue, militer pour la purification du comportement des musulmans et le retour aux sources est une bonne chose, mais à condition de ne point s'en faire un drapeau pour justifier la violence et l'intolérance qui vont à l'encontre du dire de Dieu lui-même dans le Coran : « *Ma Miséricorde embrasse toutes choses* », ou « *Ma Miséricorde devance mon courroux* », ou encore : « *A chaque peuple son livre sacré* », sans oublier l'exemple du Prophète, qui, à son retour triomphal à La Mecque, pardonna à ses plus féroces ennemis, permettant ainsi, par l'extinction des rancunes, l'unification du peuple arabe, ce qui, à l'époque, n'était pas une petite chose...

» Disciple d'un homme, Tierno Bokar, qui prêcha toute sa vie pour la tolérance et l'amour de tous les hommes au nom même des principes fondamentaux de l'islam, je ne puis qu'approuver toute action de revivification de l'islam qui irait dans ce sens et, en revanche, déplorer tout progrès de l'intolérance, sous quelque forme que ce soit.

— Pensez-vous que le catholicisme soit promis à un grand avenir en Afrique ?

— L'avenir appartenant à Dieu et nos pronostics les mieux agencés étant souvent démentis par les faits, je ne puis me hasarder à répondre à une telle question par l'affirmative ou par la négative. Ce qui est certain, c'est que l'Afrique est par excellence un continent de foi et que l'Africain est un croyant-né, indépendamment de toute détermination confessionnelle. Toute forme de foi trouvera donc toujours en lui un terrain d'élection. C'est d'ailleurs cette foi indéracinable qui lui a permis — et qui lui permet encore — de survivre et de supporter les pires épreuves.

» Et d'ailleurs, chrétiens, musulmans et juifs ne forment-ils pas les trois branches d'un même arbre ? Pour ma part, je considère le judaïsme, l'islam et le christianisme comme les trois frères d'une famille polygame où il n'y a qu'un seul père, mais où chaque mère a élevé son enfant selon la coutume qui lui est propre. Chacune des épouses a parlé de son époux à ses enfants selon sa propre conception.

» Certes, si je n'écoutais que mon sentiment personnel, je pourrais vous dire que je préférerais voir l'islam triompher en Afrique ; mais je ne veux pas écouter mon sentiment, je veux plutôt écouter la raison. Or la raison me dit que ce qui est le plus important aujourd'hui, pour amener la paix dans un monde si troublé et un progrès dans la conscience humaine, ce n'est pas de voir telle ou telle religion triompher sur les autres, mais de voir se développer entre les différentes religions — comme entre tous les hommes — un esprit de tolérance, de compréhension mutuelle et de recherche de ce qui nous est commun.

— De toutes les mutations sociales intervenues en Afrique, laquelle vous semble la plus importante ?

— La plus grave de toutes me paraît être l'éclatement de la famille. En effet, dans la tradition africaine, la vie individuelle n'existait pas : seule existait la vie familiale et, par extension, communautaire, qui constituait le tissu même de la société et en assurait la sauvegarde.

» La notion de famille y était extrêmement large. Elle s'étendait en fait à tout le clan. Jadis, par exemple, ce n'était pas seulement le père, mais tous les hommes de la classe aînée d'un village qui assuraient l'éducation des enfants. Chacun en était responsable. De même, lorsque plusieurs jeunes gens d'un village épousaient des jeunes filles d'un autre village, c'étaient les populations tout entières de ces deux villages qui devenaient « beaux-parents », avec tous les devoirs réciproques d'entraide, d'hospitalité et de paix qui en découlaient.

» La solitude était inconnue : la femme veuve ou divorcée, le vieillard, le handicapé, n'étaient pas abandonnés à eux-mêmes. Le peu que chaque famille possédait, elle le partageait avec tous les siens, comme avec les hôtes de passage, de sorte que, si pauvreté il y avait , elle était collective, jamais individuelle.

» L'individualisme vers lequel nous tendons aujourd'hui — autre traumatisme psychologique d'importance capitale — défait peu à peu tous les nœuds traditionnels qui unissaient l'homme à l'homme et qui, en dépit de certains excès, permettaient à la société africaine de survivre.

L'argent

— Et parmi les changements économiques, quel est le plus important ?

— L'intrusion de l'argent. Avant l'arrivée des Européens, jamais la fortune, ou la possession des biens matériels, n'avait « classé » personne. La richesse était considérée comme un saignement de nez, sans plus, c'est-à-dire comme un événement pouvant advenir à n'importe qui, n'importe où et n'importe quand, et s'arrêter sans raison, tout aussi inopinément.

» Ce qui classait l'homme, c'étaient sa valeur intrinsèque et sa naissance. Malheureusement, avec l'invasion de l'argent, c'est la richesse qui est devenue, pour beaucoup, signe de force et de noblesse. Actuellement, la recherche effrénée de l'argent a presque tout remplacé. Le désir de posséder efface peu à peu le sens traditionnel du partage.

» Ce qui a vraiment bouleversé la société africaine, c'est la recherche des « quatre V » : le Virement (un compte en banque), la Villa, le Verger (une plantation où d'autres travaillent pour soi) et la Voiture. Les vieux disent : réunissez ces quatre « V », vous risquez d'en voir apparaître un cinquième : la Vilénie.

» On ne saurait non plus passer sous silence le bouleversement des structures agricoles qu'a entraîné le développement intensif des cultures industrielles au détriment des cultures vivrières. Les gens sont affamés à côté de champs dont les récoltes sont vendues à l'extérieur. Avec les devises recueillies nous importons des céréales, alors que nous pourrions, comme nous le faisions dans le passé, les produire nous-mêmes.

Le pouvoir des chefs

— Etes-vous inquiet de la multiplication des dictatures africaines ?

— Comment ne pas l'être ? Toute dictature est inquiétante, que ce soit en Afrique ou ailleurs, surtout lorsque l'on constate que la plupart de ces dictatures ne semblent avoir pour but que de satisfaire une poignée d'hommes, ou une catégorie d'hommes, et jamais le peuple dans son ensemble. Celui-ci, d'ailleurs, se sent généralement étranger à ce qui se passe au sommet et aux batailles pour le pouvoir. Qu'il s'agisse d'intellectuels ou de militaires, pour lui, ce sont des « *toubaboumoro* », des « *gens des Blancs* », c'est-à-dire des gens qui imitent les Blancs, pensent et agissent à leur façon, et non selon la tradition africaine.

» En fait, votre question appelle une réflexion sur la nature du pouvoir en Afrique. Oh ! bien sûr ! les chefs traditionnels du passé détenaient, eux aussi, un énorme pouvoir ; mais, le plus souvent, ce pouvoir était étroitement réglementé par la tradition et ne pouvait, de ce fait, devenir ni absolu ni arbitraire. Les chefs traditionnels étant considérés comme les réceptacles d'une puissance divine, ils étaient tenus d'observer, s'ils voulaient rester en place, des règles de comportement extrêmement strictes, et il existait de multiples moyens de les contrôler.

» Leur pouvoir était limité à certains secteurs. Le moro naba, par exemple, *malgré toute sa* puissance, ne pouvait modifier l'administration des terres, celles-ci relevant du sacré. Ce qui comptait pour les populations, ce n'était pas tant la personnalité propre du chef qui détenait le pouvoir que la bonne application des règles traditionnelles qui étaient censées maintenir la paix et la prospérité dans l'Etat. Et même si un homme audacieux s'emparait du pouvoir par une sorte de coup d'Etat, il était obligé de se soumettre à son tour à ces règles. Sinon, un jour ou l'autre, *il était discrètement* supprimé...

» Certes, ces temps-là sont révolus, ou en voie de l'être. Mais nous sommes tombés dans un excès inverse. Aujourd'hui, le pouvoir, à de rares exceptions près, est totalement coupé des populations de base qui ne se reconnaissent pas en lui. Affranchi des règles et des contraintes anciennes, appuyé — c'est le cas de certaines dictatures — sur la *seule force des armes, il ne* connaît plus de limites.

» Mais sans aller si loin, il y a déjà une coupure totale entre la population africaine de base et l'administration moderne. Presque toujours, celle-ci est une copie, une parodie, de l'administration des colonisateurs ou, plus généralement, des Occidentaux. C'est pourquoi elle ne répond pas aux réalités fondamentales de la masse africaine et ne peut résoudre ses problèmes.

» Je me prends, parfois, à rêver d'Etats africains où les Assemblées nationales modernes, chargées de régler les problèmes globaux, seraient doublées d'une sorte de « conseil des vieux » où siégeraient les traditionalistes représentant les différentes ethnies, hommes au fait des réalités coutumières locales, possédant l'expérience de la vie et des relations humaines.

» Combien de conflits, qui entraînent aujourd'hui des procès coûteux et inefficaces, pourraient se régler facilement, à l'amiable, par la voie traditionnelle, si l'on faisait appel à ceux qui la connaissent et qui peuvent la mettre en œuvre !

Le baobab et le café

— Que pensez-vous de l'unité africaine ?.

— Je constate surtout un profond décalage entre les mots et la réalité. On chante l'unité sur tous les tons, mais que fait-on pour la réaliser concrètement ? Est-il normal que des Africains s'expulsent les uns les autres de leurs territoires respectifs ? Est-il normal d'être obligé de montrer passeport et visa pour aller d'un pays à un autre, alors que, jadis, avant et même pendant la colonisation, on pouvait circuler librement, du moins très facilement, d'une région à une autre ?

» *En fait, l'unité africaine* est-elle réalisable ? Elle aurait pu l'être à la veille des indépendances, c'est-à-dire avant que chaque ancienne colonie ne soit devenue une entité nationale, aux contours bien tracés et aux prérogatives bien définies. Plutôt que l'unité, ce qui serait peut-être possible aujourd'hui, ce serait une fédération d'Etats.

» A la vérité, le concept de « nation » est un concept moderne, d'importation occidentale. L'Afrique a connu des Etats, des royaumes, des empires, mais pas de « nations » au sens géographique et moderne du mot. Les grands ensembles dont on se réclamait et auxquels on se sentait appartenir étaient les ethnies. Celles-ci, souvent mouvantes, pouvaient recouvrir de vastes territoires. Un Peul du Macina pouvait partir en Côte-d'Ivoire. Il y retrouvait d'autres Peuls et se sentait en famille. Un Sénoufo de Côte-d'Ivoire venant au Mali y retrouvait les siens. Chaque grande ville comportait des quartiers consacrés aux différentes ethnies, de sorte que le voyageur était sûr de toujours y retrouver ses frères.

» Dans l'ancien Etat du Ghana, par exemple, les Peuls étaient citoyens du Ghana, mais ils demeuraient régis par la loi peule, qui correspond à leurs besoins, à leur mentalité et à leurs réalités sociologiques. L'idéal — pourquoi, là encore, ne pas rêver ? — serait une sorte d'« Etat d'ethnies unies », où chaque ethnie conserverait ses particularités, où ses problèmes internes seraient réglés par les lois coutumières, tandis qu'une loi générale valable pour tous maintiendrait l'harmonieux fonctionnement de l'ensemble.

— Vous considérez donc que « l'Afrique noire est mal partie » ?

— Si mal partir, c'est prendre un départ sans avoir pu inventorier ses moyens, peser ses possibilités, ni déterminer son but, en parodiant ses anciens maîtres sans s'appuyer sur ses propres ressources humaines, culturelles et intellectuelles, alors je ne dirai pas que l'Afrique est mal partie, mais plutôt qu'on l'a fait mal partir. L'Afrique n'a pas, au départ, choisi l'état qu'on lui a donné. Je souhaiterais qu'elle revive son départ, qu'elle s'arrête, qu'elle se reprenne, qu'elle mesure ses pertes et ses gains, qu'elle sache ce qui est important pour elle et ce qui ne l'est pas, qu'elle fasse la distinction entre paraître et être.

» Mais la difficulté est que l'Afrique ne peut pas vivre sa vie sans tenir compte des contingences internationales ; aucun pays ne le peut plus, d'ailleurs, dans le monde d'aujourd'hui. Nous sommes tous interdépendants. La révision du départ, comme la révision de la marche, doit être universelle, et non pas réservée à la seule Afrique. C'est un problème mondial.

» En fin de compte, je me demande si c'est l'Afrique seulement qui est mal partie, ou plutôt si ce n'est pas la modernité tout entière qui est mal partie.

— La marche générale de l'univers vous inquiète ?

— Ce n'est pas la marche générale de l'univers qui m'inquiète, mais la marche d'une certaine partie de l'humanité, l'éloignement du respect des droits de l'homme et des valeurs humaines, la primauté, en bien des endroits, de la force pure, de la force inhumaine des armes modernes que ne vienne tempérer aucune règle d'honneur ou de chevalerie, ainsi que la course aux armements, l'augmentation des stocks d'armes, une sorte d'inconscience générale quant aux conséquences lointaines de nos actes...

» Mais il n'y a pas que des aspects négatifs dans la société humaine d'aujourd'hui. Il y a aussi, chez beaucoup, une prise de conscience pour la reconnaissance et la défense des droits de l'homme, une aspiration à la compréhension mutuelle, à la tolérance, à l'entraide. Des dévouements admirables se manifestent ici ou là.

» Aussi, pas de désespoir ni de catastrophisme. Les deux courants existent : le positif et le négatif. Il y a, un peu partout, des hommes qui luttent pour réveiller les consciences, et ils trouvent un auditoire. Ce qui est important, c'est de ne jamais cesser de lutter. Tout effort compte. La petitesse apparente d'un effort n'empêche pas qu'il puisse avoir des conséquences considérables. Comme le disait mon maître Tierno Bokar : malgré son envergure gigantesque, le baobab est engendré par une graine qui n'est pas plus grosse que celle du café. ■

CONTE FROID

La justice

Après deux heures de réquisitoire d'une exceptionnelle sagacité, le procureur général en vint à comprendre qu'il ne pouvait être que le seul coupable du crime sordide qu'il venait de disséquer.

JACQUES STERNBERG.

هكذا من الأصل

POESIE

Jean-Pierre Milovanoff

Jean-Pierre Milovanoff est né à Nîmes en 1940. Il a vécu à Tunis puis à Copenhague. Producteur à France-Culture, il a écrit de nombreux poèmes et récits radiophoniques. Il a publié *La fête ininterrompue* et *Rempart mobile* aux Éditions de Minuit.

Les tigres

Un jour d'été, sous l'arbre mort,
arrive le bel ingénieur.

Il parle d'un peuple voisin
dont les femmes dressent des tigres
et ont un tatouage sur l'épaule.
Qui mettrait ces dessins bout à bout
obtiendrait la carte du ciel
et l'immortalité dont le regret
jusqu'à ce jour encore nous dessèche.

Un enfant écoute la fable
et dit : « J'irai chez ce peuple
étranger. Je rassemblerai
leurs images. »

Quand l'enfant a marché trois jours,
il s'écroule dans la poussière.
Sous son corps déjà dévoré on
découvre une mosaïque : s'y tiennent
des fauves, des anges, le bel ingénieur
sous un arbre, les femmes
aux épaules bleues, un portail
ouvert sur le ciel
et une reine sur un trône.

On creuse à l'endroit du regard
un puits qui descend vers le calme.
L'eau qu'on remonte a deux mille ans.
Elle est froide, douce et fragile. Elle
tremble comme une peau. Des enfants
en boivent
et les tigres.

GÉNÉALOGIE

Trop, c'est trop !

PIERRE CALLERY

UNE partie du travail demeure technique, mécanique même, en généalogie. Bien sûr, le flair se montre indispensable. Il dirige quasi inconsciemment sur le document où se trouve la solution recherchée. Le sens critique refuse une découverte qui se présente comme trop surprenante. Il incite à un examen plus approfondi, exige des preuves supplémentaires. Enfin, le jugement porté sur les différentes données que l'on a recueillies permet d'échafauder des hypothèses, d'orienter la poursuite des recherches. Bien sûr, la généalogie n'existe pas sans intelligence.

Toutefois, chaque nouvel élément découvert nécessite son classement immédiat. Or, l'inscription sur un tableau synoptique des différents enfants d'un couple d'ascendants (1) ne demande pas des prodiges d'intelligence. N'importe quelle machine bien conçue et bien mise au point peut la réaliser. Un ordinateur est certainement un appareil à la fois très complexe et totalement dénué d'esprit. Cela lui conviendrait !

L'utilisation d'un classeur banal, à l'intérieur duquel la prolongation des tableaux se réalise sans recopiage, à l'aide de l'adjonction de feuilles mobiles, qui en amont, qui en aval (2), amène à se poser une question.

Puisque cette mise au net se révèle si simple, d'une part, et puisqu'il est nécessaire d'étudier les données obtenues afin d'élaborer des hypothèses de recherche, d'autre part, ne peut-on effectuer ces deux activités à la fois : le recopiage stupide (mais encourageant) et l'essor de l'imagination vers la solution à confirmer ou à infirmer ?

L'appareil sophistiqué n'aurait plus d'objet, serait même nuisible dans la mesure où il ne laisserait plus d'espace pour penser, où le chercheur serait dans l'obligation de réfléchir sans discontinuer.

De plus, l'utilisation du verso des feuilles, sur lesquelles sont dressées au recto les différents tableaux patronymiques, se montre primordiale. La justification absolue des filiations mal définies par les documents traditionnels d'état civil y est donnée à partir des autres sources : acte de notoriété, jugement, testament, dossier personnel, voire cousinage dont la juxtaposition conduit à la certitude d'une filiation. Or, on imagine mal comment une machine pourrait être adaptée à ces données à chaque fois différentes... comment elle saurait les présenter de façon utile à la suite de la recherche... Peut-être, néanmoins...

Certains souhaitent la réalisation de tables, par ordre alphabétique, de tous les actes de toutes les communes de France. Celles-ci seraient dressées depuis les origines les plus anciennes et données ensuite à un immense ordinateur qui fournirait une table générale pour la France entière.

Comme ce serait simple alors de retrouver sa généalogie, pensent-ils. Toutes les filiations étant connues, il ne resterait plus à chercher que l'histoire proprement dite des ascendants...

Quand on connaît les méandres de la recherche, le scepticisme apparaît néanmoins. Le chercheur ne retrouve le mariage de Jean La Croix que s'il s'arrête à celui de Jean Crouët et s'il vérifie qu'il s'agit bien de la même personne (3). De même, l'ambiguïté des deux mariages Jean-Robin-Marie Morin n'est décelable que devant l'impossibilité de la naissance, à douze jours d'intervalle, de deux enfants de mêmes parents (4).

Dans l'absolu, une table générale rendrait certainement un grand service, mais elle ne remplacerait sûrement pas la recherche sur le tas. La mise en place artisanale des découvertes semble rester la plus efficace. ■

(1) Voir *le Monde Dimanche* du 23 décembre 1979, page XIX : « Une classification en tableaux ».

(2) Cette classification a été présentée dans de très nombreuses publications. Outre *le Monde*, où elle fut donnée plusieurs fois, elle fut proposée dans un dossier de *la Recherche* (juillet-août 1976), dans une chronique d'*Historama* (novembre 1979), dans un article du *Chasseur français* (octobre 1980) et, aujourd'hui, l'almanach *Message 82* du Secours catholique la propose encore...

(3) Voir *le Monde Dimanche* du 12 avril 1981, page XVIII : « Hypothèses en chaîne ».

(4) Voir *le Monde Dimanche* du 7 décembre 1980, page XVIII : « Noter les collatéraux ».

ACTUELLES

Les prix

« Qui pourrait ignorer que les produits de consommation et les articles qui se vendent quotidiennement sur les marchés des villes ont atteint des prix exorbitants ? Que le désir effréné du profit n'est plus modéré ni par la quantité des importations ni par l'abondance des récoltes ? [...] Qui donc pourrait nier l'audace acharnée contre le bien public ? [...] Les prix n'ont pas seulement été multipliés par quatre ou par huit, mais en sont arrivés à un point où il n'y a pas de mots pour évaluer la situation. [...]

« En conséquence, nous avons résolu de fixer, non les prix des produits – qu'on ne saurait déterminer avec précision, puisque plus d'une province est assez heureuse pour bénéficier du privilège enviable du bon marché, et en quelque sorte de la surabondance – mais leur niveau maximum, afin qu'en cas d'aggravation de la vie chère la spéculation ne puisse s'étendre à toute l'étendue du pays, qu'elle soit contenue par les mesures de notre décret et les restrictions de la loi. Il convient donc que les prix indiqués dans les tableaux annexés ici soient respectés sur tout le territoire de notre empire, afin que chacun connaisse avec exactitude les limites à ne pas dépasser. »

⁂

Suit une liste donnant les prix-plafonds de près de huit cents articles (des lentilles aux voitures) ou services (du coiffeur à l'avocat). Ainsi, après une très longue période d'inflation et de manipulations monétaires, l'empereur romain Dioclétien espérait-il juguler la crise par cet édit de 301, dit du maximum. Mais en vain.

JEAN GUICHARD-MEILI.

JEUX

Le Baron rouge

BERNARD SPITZ

LES aviateurs de la guerre de 14-18 inspirent depuis longtemps romanciers et cinéastes. Leurs combats, qui rappellent les tournois moyenâgeux par leur démesure, leur code de l'honneur, et l'élite qui s'en dégage, ont nourri, avec le temps, leur moderne légende de chevalerie. C'est sans doute ce caractère très particulier qui a permis leur entrée dans l'univers ludique à travers trois jeux qui leur sont consacrés.

Le premier d'entre eux, « Richtofen's War », présenté par le grand éditeur américain Avalon Hill, est le plus classique. Il s'agit d'un *wargame* (jeu de guerre) qui se déroule dans le ciel de France, le plateau représentant exactement le front tel qu'il existait en 1917. Tout au long de sept scénarios proposés, les quelque cent quatre-vingts avions de vingt-deux types différents, des Nieuport aux Fokker, des Havilland aux Sopwith Camel, s'affrontent au cours de missions de bombardement, d'artillerie ou de reconnaissance.

Aux commandes de leurs appareils, les joueurs surveillent les différentes variables, vitesse, altitude, consommation de carburant, réserves de munitions, trajectoire, qui vont influer sur les performances de leur engin et leur permettre de devenir ou non un as digne de rivaliser avec le fameux Baron rouge, surnom de Manfred von Richtofen, le héros aux quatre-vingts victoires. Le tout se présente comme un jeu de guerre classique, sans grande originalité mais sérieusement conçu, de difficulté moyenne, et autorisant des parties assez courtes (environ une heure).

Infiniment moins sérieux et s'adressant aussi bien aux enfants qu'aux adultes, « Sky Battle » (la bataille du ciel), proposé par Arxon, tient à la fois du jeu de société et du jouet. De part et d'autre d'un plan curviligne de taille respectable (89 x 42 cm) représentant un ciel truffé d'avions prêts au combat, s'affrontent deux répliques du Spad de Guynemer et de l'Albatros de l'inévitable von Richtofen. Les joueurs les manient à l'aide d'une poignée qui leur permet d'une part de déplacer latéralement les appareils le long de l'aire de jeu, d'autre part de les orienter en fonction de l'axe de tir souhaité. Le but de la partie est en effet d'abattre l'avion adverse en essayant d'atteindre ses empenages situés en bout d'aile, à l'aide de billes d'acier tirées grâce à un dispositif à ressort disposé sous chaque carlingue et pouvant être actionné au moyen de la poignée.

Une fois tirées dans la direction voulue, les billes roulent le long du plan curviligne, atteignent l'avion ennemi ou, si le coup est manqué, glissent dans le rail où l'adversaire peut alors les récupérer pour s'en servir comme de nouvelles munitions. Chaque appareil reposant sur ses empennages, le déplacement de ceux-ci par les billes d'acier conduit immanquablement à la chute de l'avion. Il faut donc aux protagonistes une certaine habileté pour concilier des mouvements incessants, afin de ne pas constituer une cible trop facile, et un tir suffisamment précis pour ne pas gaspiller les munitions.

Très spectaculaire et très rapide – les parties ne durent que quelques minutes, voire quelques secondes pour les champions – c'est un jeu qui animera parfaitement un cocktail entre amis.

L'as des as

Mais le jeu le plus drôle, le plus original, le moins encombrant et, qui plus est, le meilleur marché sur ce thème nous vient des Etats-Unis, où il vient de sortir. Son nom : « Ace of Aces » (l'as des as) (1). Inventé par Alfred Leonardi et Douglas Kaufman, ce jeu introduit un système résolument nouveau qui mérite désormais droit de cité à côté des jeux de plateaux, des jeux de rôles et des jeux électroniques.

L'auteur a prévu en deux cent vingt-trois illustrations un ensemble de situations différentes possibles pour un combat aérien, du face-à-face à la disparition de l'avion ennemi dans les nuages, et ce à toutes les altitudes et suivant tous les angles de vue possibles. Chaque joueur dispose d'un livret où figurent ces deux cent vingt-trois situations; telles qu'il peut les vivre de son cockpit. Ainsi, si à l'image quarante-trois, par exemple, le pilote allié voit l'avion allemand à 45 degrés sur sa gauche, à une altitude inférieure à la sienne et à une distance moyenne, inversement, à l'image quarante-trois de son livret, le pilote allemand trouve la même situation mais vue de son propre appareil : c'est-à-dire qu'il voit l'avion allié le suivre à distance moyenne et à une altitude légèrement supérieure à la sienne.

Chaque joueur choisit alors, compte tenu de cette situation, la manœuvre qu'il va effectuer et la vitesse à laquelle il va l'accomplir : en tout vingt-cinq possibilités, looping compris, qui lui sont proposées à chaque fois en bas d'illustration, avec un numéro correspondant qu'il annonce à haute voix. Chacun des deux joueurs se reporte alors à la page correspondant au numéro annoncé par son adversaire pour y découvrir le numéro de la page à laquelle le conduit le mouvement qu'il a lui-même choisi. Ces opérations se faisant simultanément, les deux adversaires parviennent ainsi à la même page, qui représente la situation à laquelle leur choix tactique les a conduits.

Une telle description ne rend qu'imparfaitement compte de la véritable prouesse technique qu'a été la confection de ce jeu. Le joueur débutant ne peut d'ailleurs s'empêcher de vérifier sur une feuille de papier si la nouvelle situation est bien celle qui résulte des manœuvres des deux appareils. Mais, quitte à multiplier les acrobaties les plus audacieuses, les auteurs ne peuvent être pris en faute : le mécanisme est parfaitement au point et le résultat est assez étonnant.

Différents degrés de difficulté sont offerts aux joueurs : de la version la plus simple, qui s'apprend en quelques minutes, aux variantes plus compliquées, qui font intervenir l'altitude et les réserves de munitions, qui adaptent les coups aux performances techniques de l'avion choisi suivant un système similaire à celui des *wargames*, ou qui permettent des combats entre plus de deux appareils. Le niveau de complexité alors atteint est proprement diabolique.

La première version de ce jeu s'appelle « Handy Rotary » parce que les deux avions qui s'y affrontent, le Fokker-DR I et le Sopwith Camel, avaient des moteurs rotatifs. Mais une série de nouvelles versions introduisant de nouveaux appareils, et même des dirigeables, est prévue.

Les livrets existants apportent déjà toute sorte d'informations techniques qui raviront les amateurs de ces drôles de machines. Quant à la première illustration que l'on trouve en ouvrant le jeu, inutile de vous demander qui elle représente : Manfred von Richtofen, le Baron rouge, bien sûr.

⁂

Le jeu à l'Université ? C'est maintenant chose faite, grâce à l'initiative de l'université de Paris-Nord (Villetaneuse), qui, après la mise en place d'un centre de recherche sur le jeu et le jouet, créé, pour la première fois en France, un DESS « sciences du jeu ».

Ouvert aux étudiants du niveau de la maîtrise venant de toutes disciplines et aux professionnels du jeu et du jouet, cet enseignement comportera, outre des travaux pratiques et des stages, des cours sur la sémiologie, l'anthropologie, la psychopédagogie et l'histoire du jeu. La direction en a été confiée au professeur Jacques Henriot.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 10 novembre, les cours débutant le 16 novembre. Pour tous renseignements : écrire au DESS « sciences du jeu », faculté de lettres, bibliothèque lettres, université Paris-Nord, avenue Jean-Baptiste-Clément, 93430 Villetaneuse. Tél. : 358-30-56, Monique Algarra ; 821-61-70, poste 42.50.

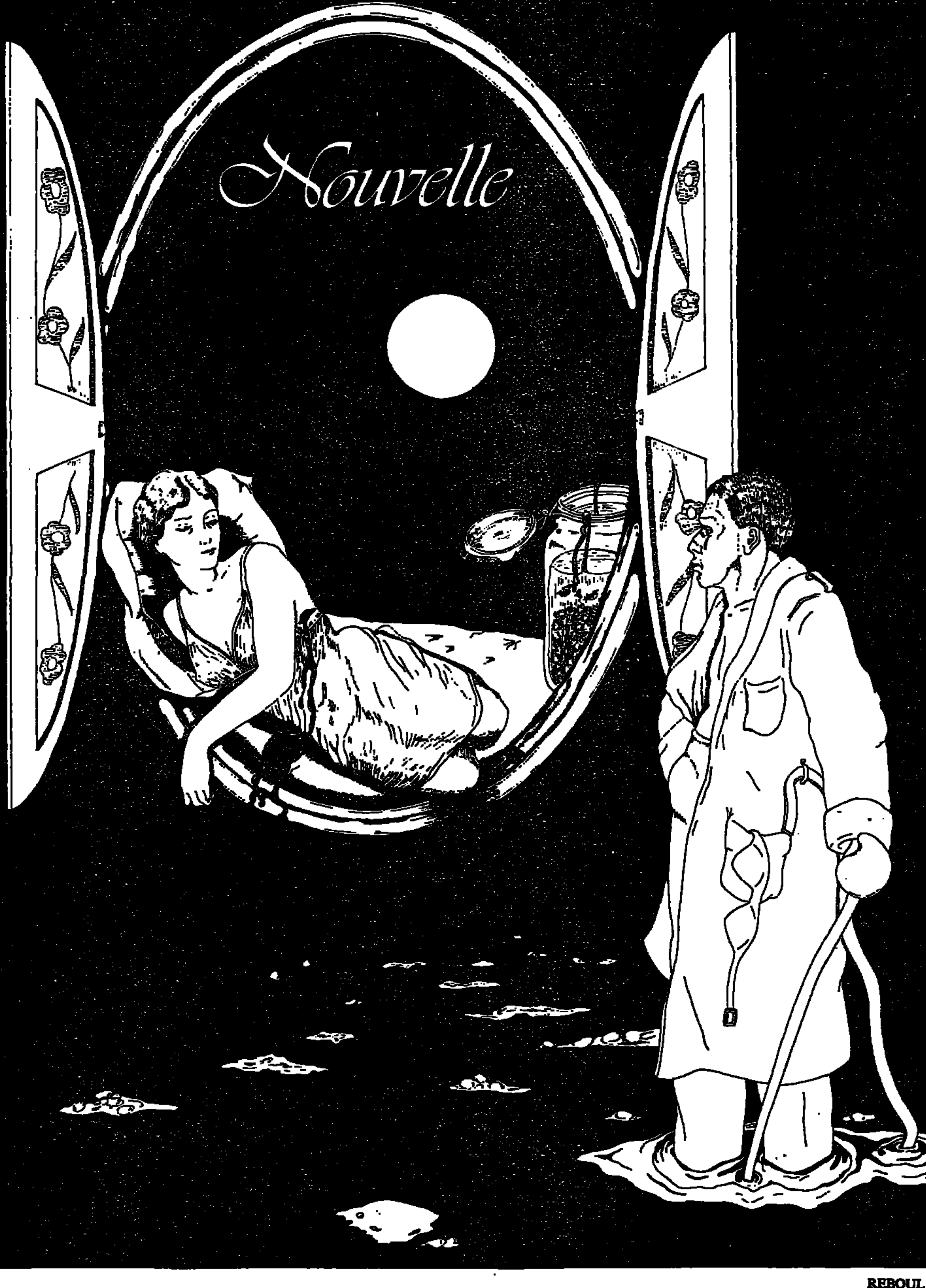
(1) *Ace of Aces*, édité par Nova Game Designs, 46, Dougherty Street, Manchester, CT 06040, U.S.A. n'est pas encore distribué en France à notre connaissance. On peut se le procurer soit en écrivant à l'éditeur, soit par l'intermédiaire de « The Compleat strategist », 11 East 33 Street, New-York-City, N.Y. 10016 U.S.A.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 437

Le Monde



REBOUL

Ma tante Algadefina

PAR FRANCISCO UMBRAL

MA tante Algadefina, le portrait de ma tante Algadefina, sa photo ovale, agrandie (les pompes et les circonstances de la maison n'étaient assurément plus en ce temps-là aux croûtes d'un quelconque amateur local), ma tante Algadefina, estompée par l'agrandissement photographique et par sa mort adolescente, ou presque, portait des petits cheveux à la garçon ; elle avait des yeux un peu ébahis, grands, saillants, et la grâce inévitable et en rien excessive de son jeune âge, le menton pur, le cou long ; le décolleté carré de sa robe à carreaux témoignait de la dernière volonté involontaire du cubisme non analytique d'il y a quelques années, qui commençait à toucher notre pays, notre mode et les imprimés de nos tantes. Ma tante Algadefina.

Elle était sans doute sortie avec les cadets les plus blonds de l'Académie militaire de cavalerie, elle avait porté toute son époque sur sa capeline en paille ou en dentelle – faux bouquets de fleurs-fruits véritables, – elle avait échangé des cartes postales au graphisme pimpant et pointu (ils et elles écrivaient pareil) sur l'envers. Des cartes épiques, cartes de genre, sur la guerre d'Afrique, jeunes gens dans la gloire de leur coutil à Alhucemas, le désastre d'Annual, le ravin du Loup ou une petite Mauresque voilée, coquine et farouche, coloriée pardessus le sépia de la photo.

C'était à peu près ça.

Ma tante Algadefina, son portrait de défunte (symétrique à celui du grand-père gabelou et mystique dans le même contexte photographique, dans *le même cadre noir et excessif*, un deuil de bois, en quelque sorte). Ma tante Algadefina, je la découvris soudain après toute une vie passée à la voir à sa place, sans la voir, je la découvris à l'âge de vingt ans (il y avait tant d'années qu'elle était morte), mes vingt ans tuberculeux, amoureux et introvertis.

Ce fut comme une frayeur venue du dedans, une frayeur que quelqu'un causait en moi, que de me retrouver ce matin-là face au portrait de ma tante, moi qui entrais errant et en pyjama dans la chambre bleue, rectangle irrégulier où s'entassaient les bleus de l'humidité, du temps et des retouches pardessus le bleu naturel et professionnel des peintres en bâtiment. Calendriers de la période bleue, services à thé bleus dans le buffet, gravures bleutées découpées dans le journal *Blanco y negro* (gitanes du peintre Romero de Torres et toréadors sortis des pinceaux de Zuloaga, pour la plupart) encadrées et sous verre. Ma tante Algadefina, soudain, me plaisait, elle me plaisait beaucoup, elle était comme une sœur morte avant ma naissance (chose qui n'était jamais arrivée et donnait à l'histoire encore plus de vraisemblance), elle était une autre maman que maman (folle dans son lointain asile) que l'on pouvait aimer d'un amour d'homme de vingt ans, car elle n'était pas ma mère et elle était morte. Ma tante Algadefina avait vécu, avait couché sa phtisie et sa fièvre dans l'alcôve italienne voisine (portes en bois crème et vitres ornées de fleurs graciles), déjà dans sa tombe de future défunte ; quoi qu'il en soit, elle était morte ; en ce temps-là, on mourait de cette sorte de chose, même si toute une légion de blonds cadets en uniforme des dimanches vous écrivaient des cartes d'amour sans ôter les gants blancs d'apparat, gênés dans leur calligraphie par le sabre énorme et doré qu'ils portaient à la ceinture, un peu bas, et sur la garde duquel se heurtait leur coude gauche.

Mais, de toute façon, il ne fallait pas poser le sabre, ainsi l'exigeait le règlement, et ainsi chacun d'eux se sentait aussi un peu capitaine des armées des Flandres, M. le Capitaine, personnage sorti des théâtres de Marquina et de Lope de Vega, écrivant des terres étrangères à l'aimée aristocratique et malade, et dont la seule aristocratie, hélas ! était la maladie elle-même.

Elle fut ce ruban égaré que l'eau emporte les dimanches de promenades en barque. Elle ne fut rien, ma tante Algadefina. Sans doute les blonds cadets avaient-ils leur promise, fille de général ou de riche, dans leur pays d'origine ; ma tante n'avait été que l'amour passager (et vrai, eux seuls le sauraient, des siècles plus tard) de la province, l'Académie militaire, les dimanches, la visite du roi à la ville, les matinées de printemps du club hippique dans un luxe mondain de châles et de nacres à la pénombre de la tribune, tandis que là-bas, au loin, sous un soleil un peu barbare et militaire, se déroulait cette chose sans intérêt et passionnante, la course des chevaux.

Avoir vu ma tante dans l'entrebaîllement des portes de la maison, par les serrures, les volets, l'avoir guettée troquant une combinaison lavande contre une combinaison gentiane, son corps très blanc, très jeune de phtisique et même, une nuit, être arrivé tremblant, volontairement somnambule, au bord lunaire de sa couche de malade qui dort encore bien, sans fatigue, sa couche de jeune fille épuisée par les promenades dans la grand-rue, par le fracas du tournois hippique (comme si elle y avait participé en personne, qu'elle avait gagné le Grand Prix), et l'haleine trop dense, proche, brûlante, virile, du cadet le plus fumeur, le plus blond, le plus imminent.

Moi, je la désirais à présent du désir lubrique et lyrique de toute une promotions de cadets qui la désiraient en moi.

C'EST alors que je me suis mis à fouiller des commodes, visiter des armoires, me pencher sur des coffres profonds et de ronds cartons à chapeaux pareils à des bébés-puits où se noie la femme du temps jadis. C'est alors que j'ai mis en tremblant la maison à sac, voleur de mon propre foyer, à la recherche des traces, rubans, intimités, parfums de la défunte, à la recherche de tout ce qui avait pu être en contact avec sa peau blanche et phtisique, capelines échouées dans la penderie, nids tressés dans une paille de rêve, où nichait l'odeur de sa chevelure qui contenait peut-être les oiseaux de sa tête pleine d'oiseaux. Ma tante Algadefina était l'obsession maladive du malade.

Je forçais des verrous, faisais sauter des serrures dans la solitude de ces matins-là, et le temps ressemblait au va-et-vient lointain des servantes, dans l'immobilité de ces après-midi semblables à un marbre violacé sous la pluie. Je déplaçais des photos, des pages arrachées à un quelconque journal, pages durcies comme se durcit le papier de l'actualité lorsqu'il n'est plus d'actualité. Je reniflais des chaussures en velours blanc à talon Louis XV garnies de petits boutons en nacre, chaussures renversées, oubliées, penchées telles des barques blanches ne prenant plus la mer.

Mais rien, en vérité, n'avait son odeur, bien sûr, tout avait la même odeur, tout sentait l'in*temporalité. Ce parfum d'oubli* et de pourriture, ce vinaigre olfactif qu'est le passé. Rien.

Je cherchais dans ses affaires, car la mort est chiffonnière de la mort, elle fait toujours un petit tas des affaires du défunt. C'est ainsi que je trouvai un soutien-gorge de ma tante Algadefina, une chose ténue, légère, entre la lavande et la gentiane comme tout son trousseau, le peu de soutien que sa poitrine, sans nul doute petite, presque plate sur la photo, requérait, un soutien-gorge qui servait plus à voiler ses bouts de sein qu'à soutenir quoi que ce fût. Elle l'avait porté, simplement, car on ne pouvait pas sortir sans soutien-gorge.

J'emportai le soutien-gorge dans mon lit de souffrance, je le gardai sous l'oreiller, je le cachai aux servantes, infirmières, aïeules, tantes et visiteuses, il fut le contact antique et délicat de mes masturbations de malade, d'homme de vingt ans enseveli dans ses draps de phtisique.

Ma tante Algadefina et moi qui ne nous étions jamais rencontrés dans le temps étions unis par le sceau généalogique de la famille, la maladie, la phtisie. Bien sûr, j'avais hérité ça de mes père et mère, j'aimais cependant l'avoir hérité d'elle, un peu comme la maladie vénérienne d'amours incestueuses qui jamais ne furent nôtres ; à *vingt ans, on pense, sans trop y* avoir réfléchi que les amours incestueuses sont celles qui engendrent des maladies vénériennes, on pense aussi que la prostituée qui nous passe une blennorragie est désormais sang de notre sang, qu'elle nous a fait un présent pourri, millénaire et sacré.

EN milieu de matinée, lorsque les femmes de la maison étaient sorties ou vaquaient à leurs occupations, je me levais en pyjama dans ce peignoir des malades bordé de bacilles invisibles, et j'entrais dans la chambre bleue, effrayé à présent à l'idée de regarder le portrait, la photographie, dans les yeux, non pas parce qu'elle pourrait me regarder, mais de peur de découvrir que je n'étais jamais passé dans ce regard-là. Ce qui d'abord avait presque été un échange de regards d'homme à femme n'était plus désormais que la certitude glacée et vide que ces yeux doublement morts de carton et de mort ne me regardaient pas, moi.

Symétriquement, je l'ai déjà dit, de l'autre côté du buffet, il y avait la photo sévère de l'aïeul barbu, et c'était malgré tout une sorte de présence patriarcale et nécessaire qui constatait et menaçait l'inceste.

L'après-midi, à l'heure de la sieste, mon incursion allait jusqu'au placard profond où les nues des revues cinématographiques – *la Pàntalla*, – les nombreuses femmes des vieilles revues qui ressemblaient à ma tante Algadefina – elles avaient toutes le même air d'époque, les mêmes tenues féminines, – transformaient les ombres en boudoir de la défunte.

Derrière une vitrine qui ouvrait sur un autre placard moins riche de passé se trouvait un éternel bocal de cerises à l'eau-de-vie que faisait et renouvelait ma grand-mère ou une des servantes – Ubalda, Innocencia, Eladia, Manuela, je ne sais pas, – et j'en arrivai à cette folie interdite : boire une difficile gorgée au large goulot du flacon ; l'alcool me faisait tousser presque jusqu'à l'hémoptysie, mais j'arrivais à prendre entre mes lèvres, dans la liqueur, une des cerises du fond, elle était un peu la bouche de ma tante Algadefina venue m'embrasser doucement sur les lèvres. Car ma tante, disait-on, avait beaucoup aimé les cerises à l'eau-de-vie de grand-mère, au début, on lui en donnait pour rosir un peu sa pâleur maladive jusqu'à ce que le médecin (le docteur Arapiles, mon propre médecin, à présent bien plus vieux) interdît le fortifiant, l'alcool mortel pour la tuberculose de la petite.

(Lire la suite page XIII.)